



L'UNIVERSITE D'AUVERGNE CLERMONT I

**COMITE NATIONAL D'EVALUATION
1993 - 1995**

René MORNEX, président

Henri DURANTON, vice-président

Jean-Marie VINCENS, vice-président

Jean ANDRIEU

Claude CAMBUS

Yves CHAIGNEAU

François DAGOGNET

Jean DIDIER

Robert FLAMANT

Pierre GILSON

Raymond LEGEAIS

Maurice MAURIN

Jean-Marie MAYEUR

Bernard MENASSEYRE

Marcel PINET

Jean RICHARD

Secrétaire général

André STAROPOLI

Consultants du Comité

Jean FLAHAUT

Jean YOCCOZ

L'université d'Auvergne Clermont I

Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'université de Clermont I était placée sous la responsabilité de Yves **Chaigneau** et Jean **Vincens**, membres du Comité, et Jean **Flahaut**, consultant, membre du précédent Comité.

Guy **Cirier**, chargé de mission, en a assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation de l'université de Clermont I, à titre d'experts :

Michel **Chatelus**, professeur à l'université Grenoble II
Claude **Cornebise**, professeur émérite à l'université Paris V
Alain **Desreumaux**, professeur à l'IAE de l'université Lille I
Pierre **Freychet**, professeur à l'université de Nice
Gérard **Krzakala**, professeur à l'IUT de l'université Nancy I
Maurice **Niveau**, recteur honoraire
Jacques **Normand**, professeur à l'université de Reims
Francis **Perdu**, professeur à l'université d'Amiens
Jacques **Thépot**, professeur à l'université Louis Pasteur Strasbourg I

Au titre du Secrétariat général du CNE :

Armelle **Deloince**, chargée d'études
Sophie **Le Moigne**, pour la présentation du rapport
Agnès **Leclère**, pour la gestion des missions
André **Staropoli**, Secrétaire général

Jean **Ortoli**, Secrétaire général de l'université a été le correspondant du Comité sur place.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

L'université Clermont I

Table des matières

Première partie : Vue d'ensemble	7
Les chiffres clés	9
Présentation générale	21
I Généralités	23
II L'organisation et implantation de l'université	25
III L'enseignement	27
IV Les personnels	32
V La recherche	34
VI Le gouvernement	36
VII Le contrat d'établissement	37
VIII La gestion	38
IX La vie étudiante	44
X Les délocalisations	46
XI La politique extérieure : le partenariat	46
XII Conclusion	49
Services communs	51
Le service de l'étudiant	53
La médecine préventive	54
La formation continue	55
L'enseignement des langues	56
Deuxième partie : Les composantes	59
L'UFR de droit et de science politique	61
L'IPAG	83
L'UFR des sciences économiques et gestion	89
L'IUP Ingénierie du management	107
Les UFR de médecine et de pharmacie	117
L'UFR de Médecine	127
L'UFR de Pharmacie	139
L'UFR d'Odontologie	153
L'IUT	169
Conclusions et recommandations	187
Postface : réponse du président	

L'université Clermont I

Première partie

VUE D'ENSEMBLE

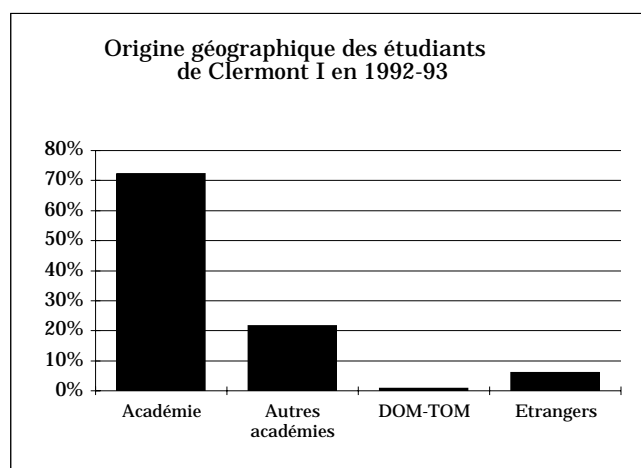
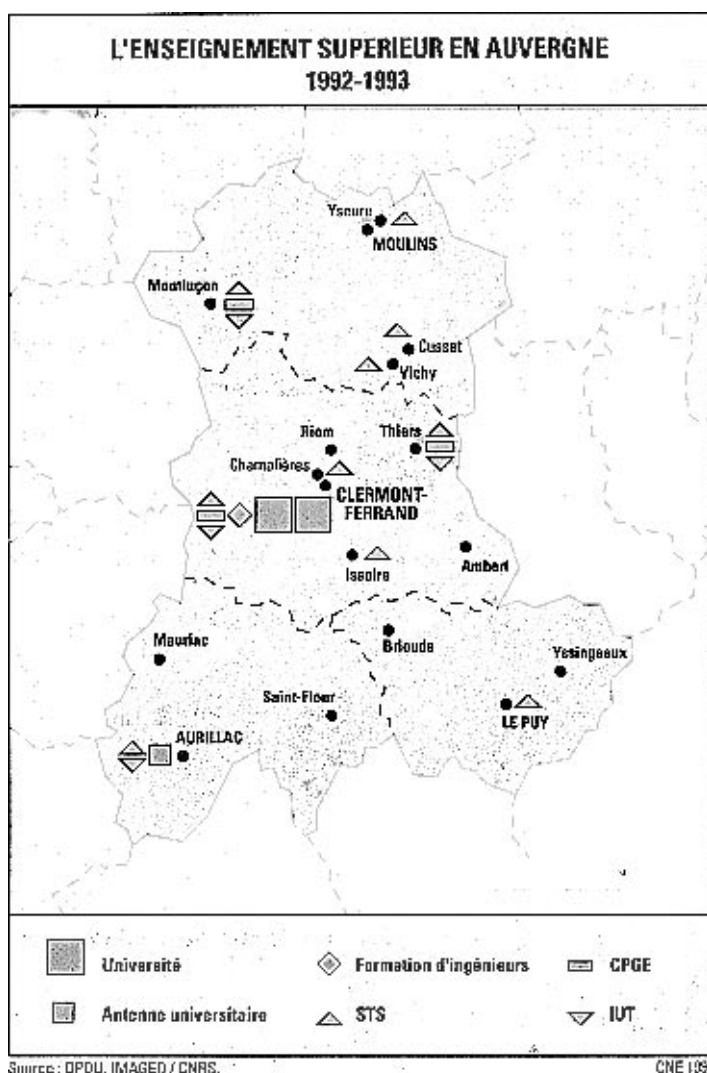
L'université Clermont I

Les chiffres-clés

I - L'université Clermont I dans sa région

Recensement 1990	Population totale	Moins de 25 ans	Moins de 24 ans scolarisés	Taux d'accès au bac
Auvergne	905 490	31,5%	60,0%	57,7%
France métropolitaine	56 615 400	34,0%	59,0%	58,3%

	Effectifs dans l'ens. sup.	dont université		dont Clermont-Ferrand 1	
Auvergne	38 872	28 307	72,8%	10 367	26,7%
France métropolitaine	1 951 994	1 296 459	66,4%		



La région Auvergne comprend 2 universités

- Clermont Ferrand I

- Droit, économie, santé
- IUT

- Clermont Ferrand II

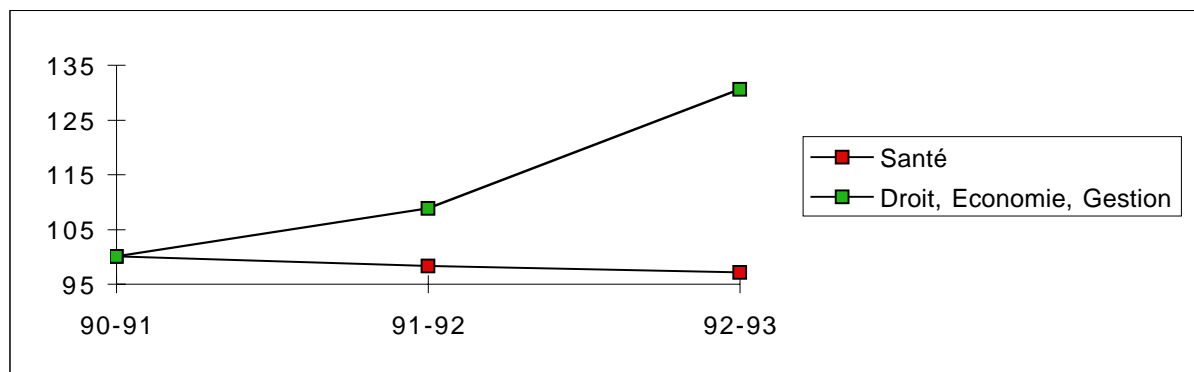
- Lettres, langues, sciences humaines, sciences,
- CUST,
- IUT,
- IFMA.

Source : université Clermont-Ferrand I (sauf indication contraire)

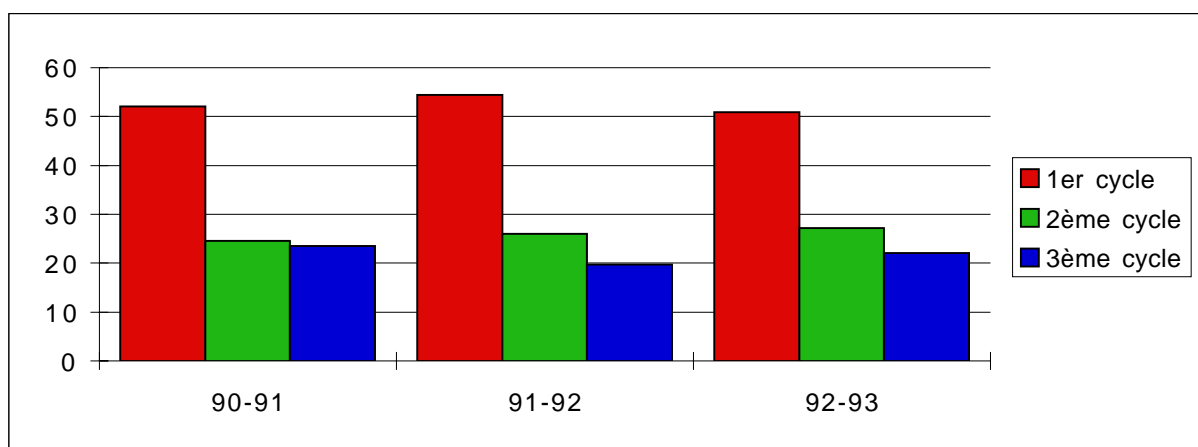
II - Les effectifs étudiants : inscriptions administratives (hors IUT)

	90-91	91-92	92-93
1er cycle	4 107	4 289	4 599
2ème cycle	1 937	2 047	2 454
3ème cycle	1 857	1 545	1 985
Total	7 901	7 881	9 038

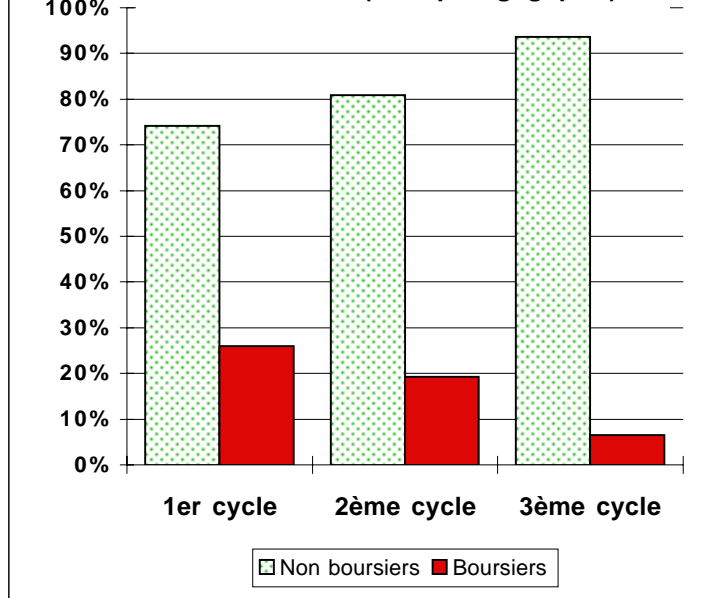
Evolution depuis 90-91



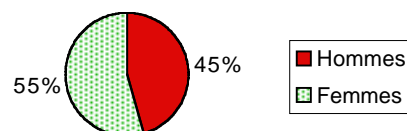
Le poids des cycles (en %)



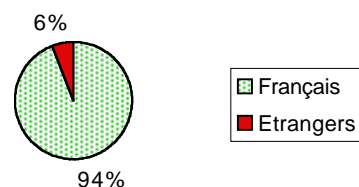
Les boursiers (insc. pédagogiques)



Effectif 92-93



Répartition par nationalité



III - Les enseignements

III - 1 - Les inscriptions pédagogiques (ensemble des composantes)

92-93	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Total
UFR Droit et Science politique	2 174	878	184	3 236
UFR Sciences économiques et gestion	980	574	206	1 760
IPAG		444		444
IUP	101	225		326
IUT	1 329			1 329
Santé	1 074	923 *	406 *	2 403
Total	5 658	3 044 **	796 **	9 498 **

* Ce chiffre ne décompte pas les MSBM, ni les DES, CES et Diplômes d'Université

** Ces totaux tiennent compte des remarques formulées pour les inscriptions en Santé

III - 2 - Diplômes habilités délivrés en 1991-1992

	Droit, Economie, Gestion	Santé	Total
Bac + 2	440	23	463
Bac + 3	456		456
Bac + 4	346	72	418
Bac + 5	314	9	323
Bac + 6		358	358
Total	1 556	462	2 018

III - 3 - Les troisièmes cycles hors santé

	DEA	DESS	DU	Total
Inscriptions pédagogiques	98	292		390
	25,1%	74,9%	0,0%	100,0%

III - 4 - La formation par la recherche (1992-1993)

Inscriptions administratives	Droit, Economie, Gestion	Santé	Total
Inscrits en maîtrise	699	50	749
Inscrits en DEA	79	10	89
Inscrits en doctorat	104	119	223
DEA/Maîtrises	11,3%	20,0%	11,9%
Doctorats/Maîtrises	14,9%		

III - 6 LA SANTÉ

Les étudiants dans le secteur santé

Première année

1991-1992	Inscrits	dt redoublants	Admis	Odontologie	Réorientés
PCEM1	414	205	74	42	153
Pharmacie	254	139	69		185

Les formations paramédicales en 1991-1992

	Inscrits administratifs	Nombre de diplômes délivrés
Sage-femme	87	21
Orthophoniste		
Kinésithérapeute	164	
Orthoptiste	15	4
Psycho-rééducateurs		
Audio-prothésiste		
Rééducateur psychomotricité		

Les inscriptions pédagogiques en 1991-1992

Médecine

PCEM2	DCEM1	DCEM2	DCEM3	DCEM4	Total
	90	78	87	104	359

Pharmacie

2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année	Total
78	71	79	61	83	372

Odontologie

1ère année	2ème année	3ème année	4ème année		Total
49	35	54	54		192

Les diplômes délivrés et les inscriptions pédagogiques en 1991-1992

Médecine

	Inscriptions pédagogiques
Nombre total	359
DCEM4	104

	Diplômes délivrés
DCEM4	65
CSTC	70
Internat *	52
Thèse d'exercice	69

* Il s'agit du nombre d'admis à l'internat

DES	41
Capacité + DU	33

Maîtrise MSBM	60
DEA	
Doctorat	

Pharmacie

	Inscriptions pédagogiques
Nombre total	372
6ème année	83

	Diplômes délivrés
Pharmaciens d'officine	57
Pharmaciens de l'industrie	14
Internat	8
Thèse d'exercice	
DESS	

DES	0
-----	---

Maîtrise MSBM	11
DEA	0
Doctorat	5

Odontologie

	Inscriptions pédagogiques
Nombre total	192
4ème année	54

	Diplômes délivrés
Thèse d'exercice	

CES	14
DU	1

Maîtrise MSBM	
DEA	
Doctorat	2

III - 7 - La formation continue

	Nombre d'heures stagiaires	Volume financier (en KF)	Nombre de stagiaires en formation
1988	252 951	3 095	848
1990	201 571	4 050	910
1992	178 291	5 163	1 091

IV - L'activité de recherche

IV - 1 - Les effectifs des équipes de recherche

	Nombre d'équipes	Enseignants-chercheurs	Chercheurs	Jouvence	ITA ATOS
Equipes d'accueil	13	129	12		29
Jeunes équipes	5	53	12		9,2
Equipes recommandées	5	41			14,3
Unités associées CNRS	1	23	5		6
Unités INSERM	2	20	12		23,3
Équipes universitaires	12	37	1		6,5
Ecoles doctorales	1				

IV - 2 - Répartition des équipes de recherche

	Equipes d'accueil	Jeunes équipes	Equipes recom.	U A CNRS	Unités INSERM	Équipes universitaires	Total
UFR Droit et science politique	2	1	1			3	7
UFR Sc. économiques et gestion	2			1		3	6
IPAG						1	1
UFR de médecine	6	2	4		1	2	15
UFR de pharmacie	3				1	1	5
UFR d'odontologie		1				2	3
IUT		1					1
Total	13	5	5	1	2	12	38

V - Le corps enseignant en 1992 (hors IUT)

V - 1 - Les effectifs

	Droit, Economie, Gestion	Lettres, Langues, Sc. humaines et sociales	Sciences + STAPS	Santé	Total
--	-----------------------------	--	------------------------	-------	-------

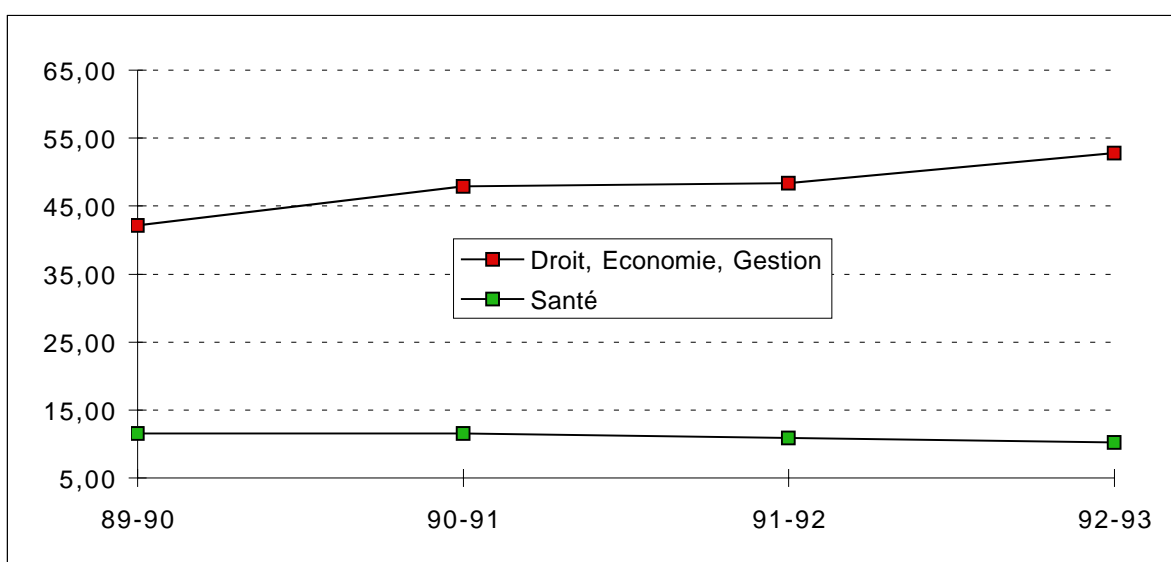
Les enseignants

	Droit, Economie, Gestion	Lettres, Langues, Sc. humaines et sociales	Sciences + STAPS	Santé	Total
Professeurs	41			111	152
Maîtres de conférences	39		3	97	139
Assistants	13			105	118
Second degré		6	2		8
ENSAM					0
Jouvence	9			7	16
Crédits PAST	2				2
Professeurs associés	1			1	2
Total	104	6	5	321	436

V - 2 - Structure du corps

Rang A	39,4%	0,0%	0,0%	34,6%	34,9%
Second degré	0,0%	100,0%	40,0%	0,0%	1,8%
Jouvence	8,7%	0,0%	0,0%	2,2%	3,7%

V - 3 - Evolution du rapport nombre d'étudiants/nombre d'emplois d'enseignants



VI - Les personnels administratifs et de service (hors IUT)

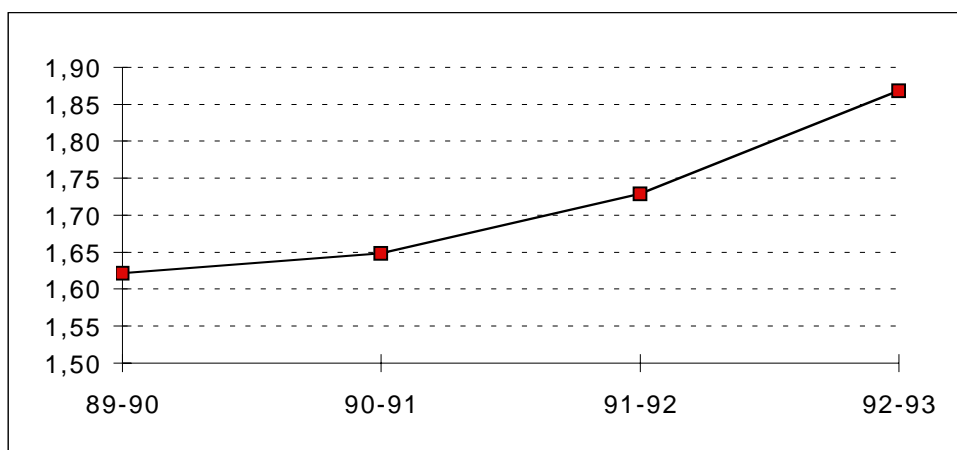
VI - 1 - Emplois sur budget Etat et autres emplois en 1992-1993

Affectations	Catégories				Dont	
	A	B	C et D	Total	Rang A	Emplois sur RP
Services centraux	7	5	21	33	21,2%	7,6%
Composantes	25	62	132	219	11,4%	7,1%
Services interuniversitaires	3,5	9	1,5	14	25,0%	7,1%
Bibliothèque(s)						
Autres services communs						
Autres						
Total	35,5	76	154,5	266	13,3%	7,1%

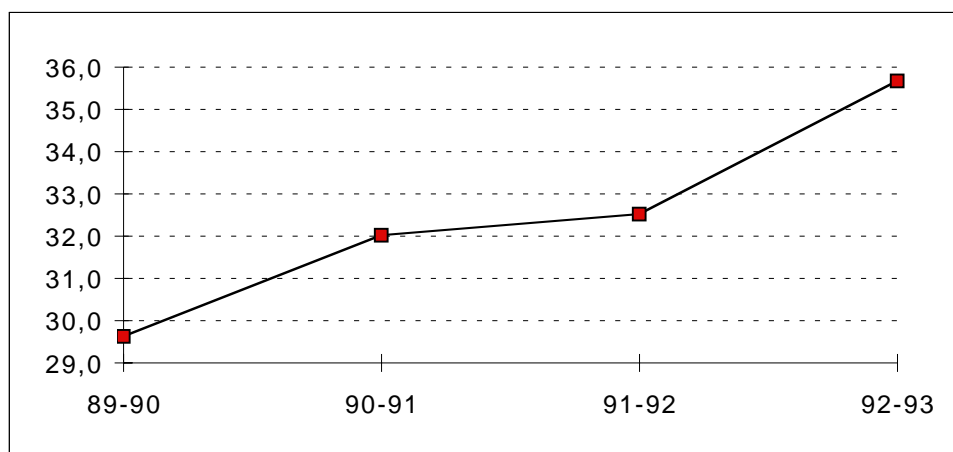
Emplois MEN et sur ressources propres

Emplois dans les services centraux 12,4%

VI - 2 - Evolution du rapport nombre d'emplois d'enseignants / nombre d'emplois IATOS



VI - 3 - Evolution du rapport nombre d'étudiants / nombre d'emplois IATOS



VII - Éléments financiers

(Comptes financiers)

VII - 1 - Les ressources globales de l'université en 1992 (hors salaires)

	Milliers de francs	Parts du total
Subventions de l'Etat	23 906	31,3%
Recettes affectées (1)	14 577	19,1%
Droits universitaires	5 930	7,8%
Formation continue	9 587	12,5%
Dotations collectivités territoriales et organismes publics et para-publics	4 170	5,5%
Autres ressources propres (2)	18 156	23,8%
Total des ressources	76 326	100,0%

(1) Investissement, Crédits de maintenance, Soutiens de programmes, Crédit matériel scientifique et informatique
Crédits vacances, Contrats de recherches

(2) Taxe d'apprentissage, Produits financiers, recettes exceptionnelles, dons et legs, Prestations de service extérieures

VII - 2 - Les dépenses globales en 1992 (hors salaires)

	Milliers de francs	Parts du total
Enseignement et cours complémentaires	15 574	18,9%
Infrastructure (1)	13 858	16,8%
Rémunération de personnels (2)	7 734	9,4%
Formation continue	7 762	9,4%
Equipement	21 033	25,5%
Recherche (3)	12 311	14,9%
Autres dépenses (4)	4 241	5,1%
Total	82 513	100,0%

(1) Dépenses liées à l'entretien et à l'aménagement des locaux

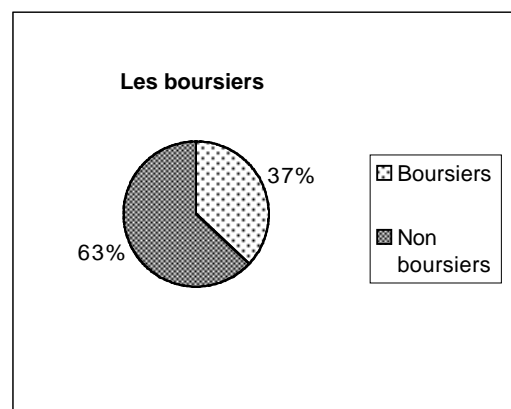
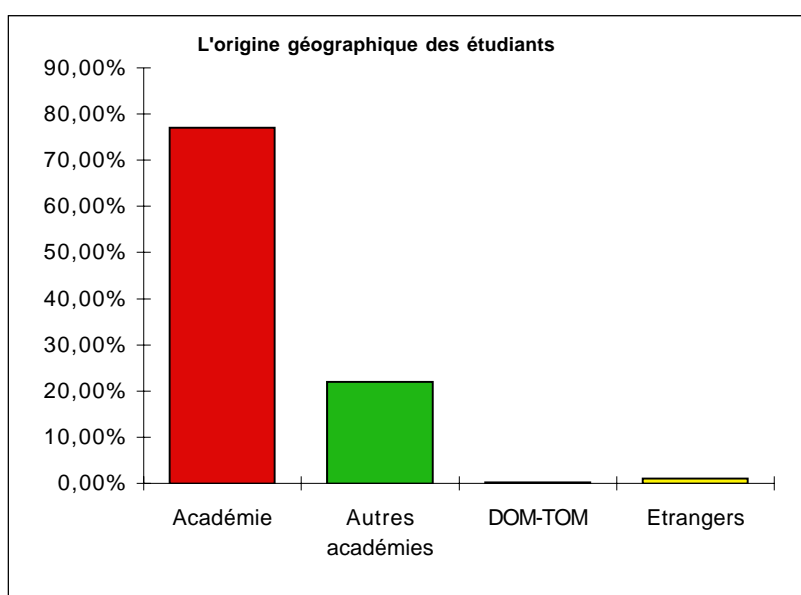
(2) Hors-statuts, temporaires, vacances, heures supplémentaires

(3) Contrats de recherche, Equipement de recherche

(4) Administration générale et services + frais divers de gestion

IUT AUBIERE

Départements	1992-93	Inscrits administratifs			Années spéciales
		Hommes	Femmes	Total	
Biologie appliquée		101	155	256	37
GEA (Clermont-Ferrand)		108	251	359	22
GEA (Aurillac)		22	34	56	0
Informatique		176	55	231	20
Maintenance industrielle		95	3	98	0
Mesures physiques		175	55	230	20
Total		677	553	1 230	99



Les ressources en 1992 (hors salaires)

	Milliers de francs	Parts du total
Ressources affectées	5 952	31,6%
Droits d'inscription	348	1,8%
Subvention de l'Etat (hors salaires)	11 436	60,7%
Dotations des collectivités locales	19	0,1%
Subventions d'autres organismes publics	283	1,5%
Autres ressources propres	805	4,3%
Total des ressources	18 843	100,0%

Les dépenses en 1992 (hors salaires)

	Milliers de francs	Parts du total
Infrastructure	1 933	12,4%
Autres charges isolées	2 757	17,6%
Charges non isolées	6 046	38,7%
Heures complémentaires	4 905	31,3%
Total des dépenses	15 641	100,0%

Le corps enseignant en 1992

IUT	
Les enseignants	
Professeurs	18
Maîtres de conférences	47
Assistants	7
Second degré	33
ENSAM	1
Jouvence	15
Crédits PAST	8
Professeurs associés	
Total	125
Structure du corps	
Rang A	14,4%
Second degré	26,4%
Jouvence	12,0%

L'université Clermont I

Présentation générale

I - Généralités

1 - Historique

La première université d'Auvergne date du XII^e siècle. Selon certains auteurs, elle fut créée à Billom et ne tarda pas à devenir très prospère puisqu'elle comptait à un certain moment, jusqu'à 2 000 étudiants. Elle s'éteignit, faute de ressources et faute d'élèves, vers la fin du XV^e siècle. Quelques décennies plus tard, au début du XVI^e siècle, un évêque de Clermont dota sa ville d'origine, Issoire, d'une université. Mais, à la suite des protestations élevées par Charles de Bourbon et par l'université de Paris, l'université d'Issoire fut fermée durant l'année qui suivit sa création.

Plus d'un siècle plus tard, en 1681, des lettres patentes du roi instituèrent à Clermont, sous le nom de collège de médecine, une association de médecins agrégés et conseillers médecins du roi. Ces médecins eurent l'idée de donner des leçons publiques d'anatomie et de pharmacie, et la ville de Clermont leur concéda, entre la porte du Saint-Esprit et le jardin des Pères cordeliers, un terrain où s'édifia un modeste rez-de-chaussée, qui fut le berceau de l'école de médecine et de pharmacie.

Faisant suite à des enseignements médicaux créés en 1806, une école de médecine et de pharmacie fut installée à Clermont-Ferrand en 1841. Cette école devint en 1928 une école de plein exercice, érigée, avec la loi de 1954, en faculté mixte de médecine et pharmacie. Elle fut scindée en 1968 en deux facultés, l'une de médecine, et l'autre de pharmacie.

Le secteur juridique, économique et de gestion a une origine beaucoup plus récente. Le palais universitaire, construit en 1864 par Viollet Le Duc pour y installer les facultés des sciences et des lettres, avait été prévu pour accueillir également une faculté de droit. Mais, pour des raisons locales, la faculté de droit disparut du projet, portant à l'enseignement universitaire clermontois un sérieux préjudice. Il faudra attendre 1913 pour que Clermont soit dotée d'une école supérieure de droit, due en grande partie aux efforts de la ville et à ceux du département du Puy-de-Dôme. Cette école libre deviendra, l'année suivante, faculté libre municipale de droit, et sera transformée, en 1959, en faculté de droit de l'université. En 1985, le centre de préparation à l'administration générale a été transformé en institut (IPAG).

La guerre de 1939-1945 a été une période marquante pour l'université de Clermont-Ferrand qui a accueilli l'université de Strasbourg fuyant l'occupation allemande. Les Strasbourgeois donnèrent, en particulier à la médecine clermontoise, un nouvel essor. Durant cette période, Clermont-Ferrand fut aussi le théâtre d'événements douloureux dont on vient de commémorer le cinquantième anniversaire en novembre 1993.

En 1969, la loi Faure ne fit que transformer les statuts de l'université de Clermont-Ferrand en l'érigeant en établissement public à caractère scientifique et culturel, sans apparemment nécessiter une scission immédiate de l'université comme cela s'est souvent produit en France à cette époque pour des universités de taille plus importante.

Simultanément, le secteur de la santé de l'université s'enrichit en 1969 d'une école nationale de chirurgie dentaire, érigée en faculté en 1973, la faculté de sciences économiques et de gestion vient compléter le secteur tertiaire et l'IUT de Clermont-Ferrand est installé sur le campus des Cézeaux.

Durant la période de mise en application de la loi Faure, différents clivages se sont manifestés au sein de l'université clermontoise. Ils se sont cristallisés en une scission tardive qui s'est traduite en 1976 par la création de deux nouvelles universités, Clermont I et Clermont II. Clermont I a pris la dénomination d'université d'Auvergne en 1989 et Clermont II, celle d'université Blaise Pascal.

Au terme de ce partage, l'université Clermont I recevait le secteur de la santé, celui des sciences juridiques et politiques et l'IUT qui, malgré sa taille réduite, venait lui apporter des compétences technologiques. Les deux premiers secteurs, réputés conservateurs et à vocation fortement professionnelle, ont gardé un mauvais souvenir de la période 1969-1976. La séparation ne s'est pas faite dans une parfaite harmonie et les deux universités ont eu peu de relations, voire se sont ignorées pendant des années.

A l'université d'Auvergne, la crainte d'une réunification semble avoir longtemps persisté, avivée par certaines conjonctures politiques. D'où une tendance au repli sur soi qui ne favorisait pas l'affirmation d'une identité et d'une image, claires et fortes. La composition de l'université n'y contribuait pas non plus. Les principales composantes avaient dès l'origine des identités bien marquées, du droit à la médecine en passant par l'IUT. L'un des motifs de la scission était justement le désir de maintenir ces caractères propres, symbolisés par la reprise du nom de faculté et du titre de doyen pour chaque responsable dans les composantes.

Ainsi, au cours des années qui ont suivi sa création, l'université d'Auvergne avait, peut-on dire, une identité par défaut : elle était une confédération lâche d'unités bien distinctes et d'importance inégale. Rapprochées par un refus commun, ces unités se sont développées sans qu'il soit indispensable pour cela d'avoir une politique universitaire bien affirmée et conduite de manière centralisée. La très forte personnalité d'un doyen de médecine demeuré en fonction durant 24 ans a beaucoup contribué au développement de sa faculté et par là même à celui de l'université. Mais, conséquence presque inévitable, le rôle de la présidence était peu prépondérant.

Le petit nombre de composantes simplifiait -et simplifie toujours- le gouvernement de l'université notamment dans la mesure où les interdépendances étaient faibles. La politique générale de l'université pouvait se limiter pour l'essentiel à l'administration de l'ensemble dans le respect des frontières.

Il faut ajouter qu'au cours de cette période les moyens des universités n'augmentaient guère à l'échelle nationale, ce qui incitait à gérer l'existant. Un changement important s'est progressivement affirmé ces dernières années. D'une part le temps a permis d'atténuer ou d'effacer les anciennes oppositions et a donné les responsabilités à une nouvelle génération. D'autre part, la contractualisation et le plan Université 2000 ont à la fois renforcé l'université comme entité et l'ont poussée à s'ouvrir sur la région, notamment en nouant des liens avec l'autre université de Clermont.

La contractualisation offrait l'occasion d'obtenir des moyens supplémentaires et de répondre à l'afflux d'étudiants hors disciplines de santé, mais à condition d'avoir la volonté d'agir en tant qu'université. Cette prise de conscience et ce changement de mentalités paraissent bien réels même s'ils sont inégalement partagés. C'est pour l'université un atout que les responsables actuels entendent utiliser au mieux.

Mais le développement d'un esprit plus universitaire, et l'accroissement des interdépendances entre les unités qui en résulte, augmentent aussi la complexité du système. Les interactions internes et externes tendent à se multiplier notamment à travers les opérations de construction et de réhabilitation du parc immobilier, ainsi que dans la création de formations nouvelles et d'équipes de recherche appelant le concours de plusieurs disciplines. Une politique plus expansionniste se dessine avec la création d'un IUP en 1991, et surtout avec le récent développement du réseau d'antennes et de départements d'IUT sur la région d'Auvergne.

Tout cela impose un pilotage plus fin et plus ferme de l'université. La prise de conscience de cette évolution apparaît clairement dans les projets et les décisions des responsables de l'université.

2 - La région Auvergne et ses universités

Avec 26 000 km², l'Auvergne ne constitue qu'un petit territoire au centre de l'Europe des douze dont elle ne représente que 1,2 % de l'espace. Le relief, les ressources naturelles limitées et les difficultés de communications expliquent en partie la faible densité de la population d'Auvergne et son revenu moyen : avec 51 habitants au km² contre 146 en moyenne en Europe (104 pour la moyenne France), la population auvergnate ne représente que 0,4 % des 328 millions d'européens dénombrés en 1990. Cette proportion ne pourra que s'aggraver compte tenu de l'évolution démographique constatée. Par ailleurs, l'analyse du produit intérieur brut (PIB) par habitant situe l'Auvergne à 91 alors que le PIB de la France atteint 112 lorsque l'on prend pour référence la base 100 du PIB européen.

L'Auvergne présente un taux de chômage relativement plus favorable que celui des autres régions françaises : 10,8 % fin 1993 contre 12 % pour l'ensemble de la France. Mais certains facteurs de faiblesse sont à noter. L'emploi a particulièrement souffert au cours des dernières années en Auvergne puisque près de 5 % des emplois ont disparu entre 1975 et 1990 alors que dans le même temps, la France en gagnait 5 % en moyenne et l'Europe 8 %. L'agriculture a encore un poids important dans l'économie locale, même si elle décline sensiblement (11 % des actifs auvergnats sont des agriculteurs contre 7 % en Europe), et l'industrie, fortement représentée en Auvergne, a perdu depuis 1975 deux emplois sur dix (soit 40 000 emplois, dont 30 000 pour l'industrie et 10 000 pour le BTP) contre un emploi sur dix en Europe.

Cette évolution peut en partie s'expliquer par la présence, proportionnellement plus sensible dans la région, de grands groupes industriels dont les restructurations ont lourdement affecté l'emploi. Ce facteur de fragilisation est encore renforcé dans le département du Puy-de-Dôme où 51 % des salariés de l'industrie travaillent dans des établissements de plus de 500 salariés contre 37 % en Auvergne et 33 % en France.

Le secteur tertiaire est finalement le seul à enregistrer une progression puisque l'accroissement des emplois de services atteint 17 % au cours des 10 dernières années (soit 34 000 emplois supplémentaires) et que près de 60 % des emplois se situent aujourd'hui dans ce secteur. En revanche, le commerce a perdu 3 % de ses effectifs sur la même période. Le secteur tertiaire reste donc globalement porteur et devrait encore progresser dans les années à venir.

L'Auvergne parvient à occuper une position honorable en recherche tant privée que publique puisqu'elle occupe respectivement la 6^e et la 7^e place des régions françaises du point de vue du nombre des chercheurs. La recherche publique, en particulier, a enregistré une forte croissance du nombre d'enseignants chercheurs entre 1982 et 1988, qui représentent aujourd'hui 2,4 % des effectifs nationaux. Le développement des sciences de la vie et de la santé en fait un des principaux pôles de compétence locaux.

Dans cette conjoncture, l'enjeu pour la région sera de conforter le potentiel existant dans les universités d'Auvergne et même de se préparer à utiliser au mieux toutes ces compétences pour mettre en oeuvre une politique de développement. D'autre part, la croissance du nombre d'étudiants illustre les espoirs qu'il est permis de placer dans le devenir d'une région qui reste dynamique en dépit de ses handicaps structurels.

II - L'organisation et implantation de l'université

1 - La structure institutionnelle de l'université

L'université d'Auvergne est composée de 5 UFR et de 3 instituts.

Les UFR

- UFR des sciences juridiques et politiques,
- UFR des sciences économiques et de gestion,
- UFR de médecine,
- UFR de pharmacie,
- UFR d'odontologie.

Dans leurs statuts, ces cinq UFR ont demandé à être appelées facultés et leurs directeurs élus prennent le titre traditionnel de doyen.

Les instituts

- l'IUT de Clermont-Ferrand,
- l'institut de préparation à l'administration générale (IPAG),
- l'IUP, institut universitaire professionnalisé, filière d'ingénierie du management.

Cette structure tripolaire offre une visibilité certaine à l'université dans l'espace régional et en simplifie la gestion.

Enfin, l'université d'Auvergne dispose d'un service commun et de 9 services interuniversitaires avec l'université Blaise Pascal. Pour éviter des répétitions les services interuniversitaires placés sous la responsabilité de l'université Blaise Pascal seront examinés dans le cadre du rapport d'évaluation de l'UBP et seuls les 2 services interuniversitaires sous la responsabilité de l'université d'Auvergne seront traités dans ce rapport.

Le service commun

- le service des étudiants,

Les services interuniversitaires avec l'université Blaise Pascal

Clermont I et Clermont II ont en commun de nombreux services universitaires :

- le service interuniversitaire des étudiants étrangers, supprimé en 1993,
- le service interuniversitaire des activités physiques et sportives,
- le service université culture,
- la bibliothèque interuniversitaire,
- le centre de formation des bibliothécaires,
- le centre régional de mesures physiques,
- le centre interuniversitaire de calcul,
- le service interuniversitaire de médecine préventive (université d'Auvergne),
- la formation continue (université d'Auvergne),

Seuls seront présentés dans ce rapport le service de la médecine préventive et celui de la formation continue qui sont sous la responsabilité de l'université d'Auvergne.

2 - Patrimoine immobilier

Les bâtiments de l'université d'Auvergne couvrent une surface d'environ 80 000 m² et sont répartis sur trois sites principaux :

- au centre ville, la présidence installée dans un hôtel particulier au charme indéfinissable, situé boulevard Gergovia, - les facultés de droit et de sciences économiques, et à proximité, la faculté de chirurgie dentaire ;
- près du CHRU, les facultés de médecine et de pharmacie ;
- sur le campus des Cézeaux, avec la partie scientifique de l'université Blaise Pascal, l'IUT et, à titre provisoire, l'IUP.

A cet ensemble, il convient d'ajouter diverses implantations de centre ville accueillant le CERDI (copropriété avec le CNRS), l'IPAG, le SUIO, le laboratoire de recherche en nutrition humaine ainsi qu'une annexe des facultés de droit et de sciences économiques (la Rotonde).

Cette dispersion géographique des facultés et instituts n'aide pas tous les acteurs -enseignants, personnels administratifs, étudiants- à rattacher d'abord à l'université d'Auvergne avant d'appartenir à une faculté. Elle correspond toutefois à des entités bien distinctes. Elle ne semble pas nuire aux étudiants, n'était-ce la médiocre desserte du campus des Cézeaux par les transports en commun de la ville. La dispersion géographique et la configuration des bâtiments posent également un grave problème pour le gardiennage nocturne.

En les regroupant par pôles disciplinaires, les surfaces concernées sont données dans le tableau suivant :

UFR	Surfaces utiles (m ²)	Effectifs d'étudiants	m ² /étudiant
Droit-Sc.éco-IPAG	14 818	6 019	2,46
méd+odonto+pharmacie	39 122	3 279	11,9
IUT	14 977	1 329	11,2
IUP	685	326	2,1
services génés.	800		
Total	70 402	10 953	15,55

Pour l'essentiel, le parc immobilier de l'université date des années cinquante et soixante, avec ses problèmes de réhabilitation. Des opérations de ce type ont été programmées, dans le cadre de la contractualisation (5,6 MF sur 1990 - 1992). Assez judicieusement, l'université a fait appel aux services d'un professionnel qui l'assiste et la conseille dans toutes les opérations de maintenance (réfection des bâtiments, électricité etc.) ; elle souhaite poursuivre cette démarche en recrutant à temps partiel un agent afin de couvrir les problèmes de sécurité.

III - L'enseignement

1 - Les effectifs d'étudiants

L'université (IUT compris) accueille en 1992-1993 près de 10 800 étudiants. Ils étaient 8 000 en 1982-1983 et 9 000 en 1989 -1990, soit une progression de 37% au cours des dix dernières années. Cet accroissement modéré doit être attribué essentiellement au secteur juridique, économique et de gestion, celui de la santé ayant un effectif qui ne dépasse pas 3 300 étudiants. Le secteur juridique, économique et de gestion, avec 6000 étudiants en 1992-1993, voit sa part des effectifs passer en dix ans de 47 à 57% du total ; pour la même période, celle de la santé était 42% en début de période et tombe à 30% et celle de l'IUT est passée de 11% à 14%. Ainsi, l'IUT a fait un effort d'accueil qui s'est traduit par une sérieuse augmentation récente des effectifs.

Au cours des dernières années, le nombre d'étudiants par composante a évolué de façon contrastée (cf. chiffres clés). Le secteur santé a vu ses effectifs stagner, alors que l'afflux des étudiants s'est porté sur le droit et l'économie.

On ne peut pas parler actuellement de déséquilibre entre les différents secteurs mais il conviendra probablement de surveiller à l'avenir les inévitables disparités qui peuvent survenir lorsque les évolutions démographiques différentielles ne sont pas accompagnées des redéploiements ou des réformes de structure qui s'imposent. Ainsi, selon le schéma régional de développement et d'aménagement des enseignements supérieurs, l'effectif prévisible de l'université en l'an 2000 serait de 14 000 étudiants environ, soit en progression de 29% par rapport à 1992-1993. Par ailleurs, si les projections à l'horizon 2 000 se confirmaient, la répartition des effectifs dans les trois grands

secteurs serait modifiée puisque 56% des étudiants iraient vers le secteur juridique, économique et de gestion, contre 27% vers celui de la santé et 17% en IUT.

La moitié des effectifs sont inscrits en premier cycle et moins de 20 % en troisième cycle (2 000 étudiants). Cette répartition est voisine de celle constatée au niveau national.

Le recrutement est très local puisque les trois-quarts des étudiants viennent d'Auvergne, auxquels s'ajoutent 3% originaires de la Nièvre, 1% du Cher, 1% de la Creuse, 1% de la Corrèze ; en fait, seulement 12% viennent des autres régions de France. Les étudiants étrangers sont peu nombreux à Clermont I, et représentent 6 % des effectifs totaux, proportion qu'il faut rapprocher des 13% d'étrangers rencontrés en moyenne dans les autres universités.

2 200 étudiants, hors IUT, en 1993-1994 sont boursiers (soit 23% du total contre 18% en moyenne nationale). Avec 40% de boursiers, l'IUT de Clermont I reçoit des étudiants d'origine défavorisée dans des proportions parmi les plus importantes de France. En 3e cycle on compte 150 bourses.

2 - Le secteur de la santé

A Clermont-Ferrand, l'enseignement de la santé est complètement couvert par les trois facultés de médecine, de pharmacie et de chirurgie dentaire. Ce secteur accueille dans les formations habilitées, 2600 étudiants qui se répartissent à raison de moins de 800 en médecine, 626 en pharmacie et 192 en chirurgie dentaire. Avant tout, ces trois UFR préparent leurs étudiants à l'obtention du diplôme d'exercice de leur spécialité : en 1992-1993, 68 diplômes en médecine, 67 en pharmacie et 38 en odontologie. A ces préparations traditionnelles s'ajoutent bien d'autres formations spécifiques sur lesquelles il faut insister ici.

La première année des études PCEM 1 est commune à la médecine et à l'odontologie ; elle regroupe autour de 400 étudiants. Le *numerus clausus* qui limite le nombre des étudiants accédant à la deuxième année est fixé en 1992-1993 à 70 pour la médecine et à 42 étudiants pour l'odontologie. En 1992-1993, le taux de réussite global pour la médecine et l'odontologie est de 26% avec 18% pour la seule médecine. Il faut ajouter à ces nombres les effectifs des 240 étudiants en année préparatoire à l'école de masso-kinésithérapie de Vichy (APEMK) dont une partie de l'enseignement est commune avec celui du PCEM 1.

Le *numerus clausus* en fin de première année de pharmacie (PCEP 1) est de 66 places pour 250 candidats. En raison de la diminution du nombre des inscriptions en 1ère année, les taux de réussite apparents au concours s'améliorent.

En PCEM 1, on peut observer durant les 5 dernières années que la proportion de titulaires de Bac C a tendance à augmenter (de 26% à 38%) au détriment des Bac D ; la même constatation peut être faite pour la première année de pharmacie (PCEP 1) où la proportion de titulaires de Bac C passe de 14% à 28%. Le taux de réussite en fin d'année pour les 2 préparations s'élève à 1/3 pour les Bac C contre 1/5 pour les Bac D.

Devant l'importance du problème de l'échec de bons candidats exclus, les UFR de médecine et de pharmacie ont engagé dès 1984 une politique commune de rénovation du premier cycle. Elles proposent deux DEUST et un DEUG-SNV option biomédicale à certains de leurs étudiants ne pouvant pas poursuivre leurs études dans leurs filières respectives. Le DEUG SNV permet de poursuivre en maîtrise des sciences de la vie ou en année spéciale d'IUT en vue du DUT ou d'accéder sur dossier à certaines écoles. On relève cependant depuis la création de ces DEUST un fléchissement dans leurs effectifs d'étudiants. On estime à environ 70 par année les étudiants ainsi réorientés qui réussissent dans ces trois filières auxquels il faut ajouter la vingtaine d'étudiants qui se dirigent vers l'APEMK.

L'arrêté de janvier 1993 donne une équivalence de la 1ère année de DEUG mention sciences de la vie aux étudiants ayant eu la moyenne aux épreuves de PCEM 1 et de PCEP I. Avec des enseignements complémentaires offerts par les 2 UFR du secteur de la santé, ces étudiants peuvent maintenant obtenir le DEUG sciences de la nature et de la vie, option biomédicale. Dans le prolongement de ce DEUG, une licence de biologie cellulaire et physiologie (option nutrition) a été créée en 1993 par les UFR de médecine et de pharmacie. Cette licence marque l'ouverture d'une nouvelle filière nutrition qui sera complétée d'une maîtrise en 1994 et ensuite d'un DEA demandé par les 2 universités de Clermont-Ferrand et qui devra s'articuler avec le DEA de biologie actuel. La filière accueille 26 étudiants en licence. Elle fonctionnera en collaboration avec les facultés de droit et de sciences économiques, l'INRA, des entreprises ; elle constituera certainement l'un des points forts de Clermont I.

Les 2 UFR participent également en commun aux enseignements de la maîtrise des sciences biologiques et médicales. En 1992-1993, on notait 176 inscriptions en MSBM.

Les UFR de médecine et de pharmacie participent à des DEA que l'université d'Auvergne est cohabilitée à délivrer. Une école doctorale des sciences de la vie et de la santé vient d'être mise en place sous la direction d'un enseignant de médecine et regroupe deux DEA en association avec l'université Blaise-Pascal et 3 DEA associés, communs à d'autres écoles doctorales. Environ 150 doctorants y sont inscrits dont un-tiers appartient à l'université d'Auvergne (dont une vingtaine de médecins), les deux autres tiers appartenant à l'université Blaise-Pascal.

Au dernier concours d'internat de médecine (1992-1993), Clermont a eu un taux de réussite (58,1%) particulièrement bon, qui l'a placé au neuvième rang des 43 CHU. Il y a peu d'inscriptions et peu de réussites au concours d'internat en pharmacie.

En 1992-1993, l'UFR de chirurgie dentaire offre pour quelques dizaines d'étudiants des diplômes en MSBM, en CECSMO et en doctorat de recherche.

Comme dans beaucoup d'autres facultés de médecine, on observe un nombre important d'inscriptions en diplôme d'université et en capacités : 28 diplômes de 3e cycle sont préparés dont 5 capacités ; 11 diplômes inter-universitaires (DIU) ; 11 diplômes d'université (DU) ; et un certificat inter-universitaire.

3 - Le secteur des sciences juridiques, économiques et gestion

L'UFR des sciences juridiques, l'UFR des sciences économiques et de gestion et l'IUP constituent ce secteur. Ils accueillent respectivement 3 200 étudiants en droit, 2 000 en sciences économiques et gestion, 400 en IPAG et 300 en IUP. Leurs enseignements présentent la particularité intéressante d'offrir de plus en plus de nouvelles formations orientées vers la gestion et où interviennent simultanément des juristes, des économistes et des gestionnaires. Il faut souhaiter que ce caractère pluridisciplinaire soit renforcé lorsque les disciplines seront réunies dans les nouveaux locaux de la Rotonde avec l'émergence d'un pôle tertiaire.

UFR des sciences juridiques et politiques

La faculté des sciences juridiques et politiques offre en premier cycle une capacité en droit, un DEUG en droit, un DEUG en AES créé à Aurillac en 1990 et, en liaison avec l'UFR des sciences économiques et de gestion, un DEUST banques, organismes financiers et de prévoyance ; en second cycle, une licence en droit, une licence AES, créée en 1992 à Clermont-Ferrand, 4 maîtrises de droit public, de droit privé, de droit des affaires et enfin des carrières judiciaires et, depuis 1990, un diplôme d'université de comptabilité, fiscalité et gestion (DCFG) qui se déroule sur 2 ans ; en troisième cycle, 2 DEA de droit public et de droit des affaires, ainsi que 4 DESS : d'administration locale, de droit des affaires et fiscalité, des carrières juridiques et notariales et depuis 1991, d'audit juridique, comptable et fiscal.

En 1992, la capacité en droit accueille 198 étudiants en première année, 34 en seconde année et 27 étudiants obtiennent leur diplôme. Le DEUG mention droit a 976 étudiants en première année, 634 en seconde année ; 416 étudiants en sortent avec un diplôme. L'examen du suivi de la cohorte des bacheliers, entrés à l'université en 1989 et actuellement en maîtrise, montre un fort taux de déperdition pour les Bacs G : 210 étudiants en première année, 12 en seconde année, 10 en licence et 7 en maîtrise. La création de la filière AES devrait sans doute améliorer à l'avenir ce bilan. Le DEUST banques, organismes financiers et de prévoyance recrute indifféremment ses effectifs (25 à 30 candidats) à la fin de la 1ère année du DEUG de droit ou de sciences économiques.

En second cycle, la licence en droit est ouverte à 403 étudiants et forme 307 diplômés, la licence AES est obtenue par 31 étudiants sur 42, les 4 maîtrises accueillent 350 étudiants, 66 % obtiennent leur diplôme (la maîtrise de droit privé semble la plus sélective avec 42 diplômés pour 87 inscrits) ; le diplôme d'université de comptabilité, fiscalité et gestion (DCFG) a 65 étudiants en première année, 18 en seconde année, 8 étudiants en sortent avec le DU. Le second cycle AES a la particularité de diriger les étudiants vers l'administration sociale et l'administration de la santé. Des passerelles existent entre l'AES et la filière droit : 5 ou 6 étudiants de première année passent d'AES en 2e année de droit, et quelques diplômés DEUG AES vont en licence en droit.

Les 4 DESS recrutent chacun de 15 à 25 étudiants parmi plusieurs centaines de dossiers. Le DESS audit juridique, comptable et financier est organisé en commun par les deux facultés de droit et science politique et de sciences économiques. Mais il n'y a parmi les étudiants aucun juriste. Jusqu'à une époque récente, tous les diplômés trouvaient très rapidement un emploi.

La filière droit a engagé une rénovation pédagogique en premier et deuxième cycles à la rentrée de septembre 1991 en adoptant un système d'enseignement par modules compensables et une nouvelle organisation des examens en rapprochant les deux sessions : la première en mai, la seconde en juin.

D'autre part, durant la semaine qui précède la rentrée, les nouveaux inscrits sont pris en charge par des étudiants confirmés pour un repérage des lieux et des services.

L'institut d'études judiciaires prépare aux épreuves de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats (138 candidats inscrits) et au concours d'accès à l'école nationale de la magistrature (60 candidats inscrits). En 1992-1993, sur 100 candidats inscrits à l'examen du CRFPA, 68 se sont effectivement présentés, 17 ont été admis (25 %). Sur 50 candidats inscrits à la préparation à l'ENM, une dizaine se sont présentés, 2 ont été déclarés admissibles.

IPAG

L'IPAG offre l'inscription en licence d'administration publique aux 74 étudiants titulaires d'un diplôme de 1er cycle qui ont obtenu un avis favorable de la commission pédagogique. Cette licence donne accès aux concours administratifs de catégorie A. L'IPAG prépare aussi des étudiants aux concours externes de catégorie A et B et permet l'accès aux IRA ou à la fonction publique de l'Etat ou des collectivités locales. Pour les agents de l'Etat des préparations aux concours internes sont organisées.

UFR des sciences économiques et de gestion

La faculté des sciences économiques et de gestion est orientée vers la formation de gestionnaires et des économistes de l'entreprise (marketing, finance, économie de l'épargne et du patrimoine) avec en économie un fort pôle en économie du développement.

Le 1er cycle de l'UFR des sciences économiques et de gestion est commun à l'économie et à la gestion ; il reçoit un millier d'étudiants. Depuis plusieurs années, les effectifs inscrits en 1ère année de DEUG sont stabilisés autour de 550 étudiants. Les titulaires du bac B représentent près de 50 %, suivis des bacs D (22 %) et C (16%). Depuis 1986-1987 le taux de réussite en fin de première année est passé de 32% à 52%. En 2e année, les étudiants obtiennent leur diplôme dans 60% des cas. Un petit

nombre d'étudiants (une vingtaine), s'oriente vers un DEUST de banques/assurances. 1 DU de gestion des entreprises de 1er cycle existe.

La licence en sciences économiques comporte 307 étudiants et est constituée par 2 filières : économie de l'entreprise dont l'enseignement est organisé en commun avec le département de gestion (237 étudiants en 1992-1993) et analyse et politique économique (26 étudiants en 1992-1993), créée en 1992. Le magistère de développement économique est un diplôme d'université de haut niveau (3 années d'études) avec sélection à l'entrée de 22 étudiants retenus sur 250 candidats chaque année.

La maîtrise d'économie de l'entreprise est organisée en 2 options : finances (143 étudiants) et marketing(40 étudiants). Il existe aussi une MSTCF, formation à effectifs réduits (29 d'étudiants sélectionnés), et la nouvelle filière d'analyse économique qui regroupe une vingtaine d'étudiants de maîtrise.

Dans le domaine économique, l'essentiel du 3e cycle gravite autour du pôle développement économique : le DESS de développement a 31 étudiants en 1992-1993 et le DEA d'économie du développement en a 15.

Le 3e cycle de gestion comporte 5 formations dont le recrutement est national, ce qui ne manque pas de poser des problèmes aux étudiants de 2e cycle clermontois : le CAAE (72 inscrits) et 4 DESS à effectifs réduits en marketing, en gestion du patrimoine (créé en 1985), en audit juridique, comptabilité et fiscalité (créé en 1993/1994 sous double sceau avec la faculté de droit), et en création, reprise et redressement d'entreprise (créé 1993/1994). A cette liste s'ajoute le diplôme d'études supérieures en développement commercial (option carrières de la "bancassurance"), DU de 3e cycle ouvert pour l'année 1993/1994. La faculté possède également un DEA de sciences de gestion. Il concerne un effectif limité à une quinzaine d'étudiants.

IUP

Issu du département GEA de l'IUT, l'IUP se présente comme un institution offrant une formation complémentaire et non une formation concurrente aux autres filières de gestion de l'université. L'institut accueille 364 étudiants et offre une formation orientée vers les problèmes pratiques.

4 - L'IUT

L'IUT de Clermont-Ferrand accueille plus de 1 300 étudiants et se compose de 6 départements : 5 sont situés sur le site des Cézeaux (biologie appliquée ; gestion des entreprises et des administrations ; informatique ; mesures physiques ; maintenance industrielle) et 1 en gestion des entreprises et des administrations est délocalisé à Aurillac.

D'autres départements délocalisés sont prévus à Aurillac, en biologie appliquée, option environnement et au Puy, en chimie, option sciences des matériaux.

Le département de biologie appliquée prépare 2 options en agronomie et analyses biologiques et biochimiques et offre en formation continue ou initiale un diplôme de qualification pour l'expérimentation animale agréé par le ministère de la pêche et de l'agriculture. Le département GEA dispense deux options de finances-comptabilité et GAPMO. Depuis 3 ans le département a organisé une formation "multimédia" consistant en un enseignement à distance avec des moyens spécifiques. La préparation au DUT est prévue en 3 ans pour une quinzaine d'inscrits. L'enseignement informatique a une dominante en génie informatique et en télécommunications et réseaux. Le département de mesures physiques a deux options en mesures physico-chimiques et techniques instrumentales. Les effectifs ont été augmentés d'un groupe en 1992. Le DUT de maintenance des systèmes automatisés est renforcé par un diplôme d'université en automatisme industriel et maintenance des systèmes automatisés.

Le département GEA d'Aurillac prépare l'option GAPMO.

5 - La formation continue

La formation continue est un service commun aux universités Clermont I et Clermont II. Son activité se développe peu et une coupure visant à créer des services propres à chaque université est envisagée (voir le chapitre relatif aux services communs).

6 - Les échanges internationaux

En 1992-1993, 100 étudiants français de l'université d'Auvergne sont partis à l'étranger et 108 étudiants étrangers sont venus étudier à Clermont I dans le cadre d'échanges. Il s'agit pour la plupart de programmes européens (120 français, 92 étrangers) et les échanges les plus nombreux ont eu lieu dans le cadre de ERASMUS. Le volume de ces échanges augmente régulièrement chaque année.

IV - Les personnels

Au cours de la dernière année universitaire 1992-1993, l'université d'Auvergne comptait 436 enseignants, 129 pour l'IUT et 293 personnels IATOS dont 266 à l'université.

1 - Personnels enseignants

Le nombre total d'emplois d'enseignants par composante a évolué au cours des dernières années comme il suit :

Enseignants	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Droit	61	61	61	62	65
IPAG					1
Sc.éco	39	40	40	45	46
IUP					2
Médecine	193	190	192	197	209
Pharmacie	62	62	63	69	72
Odontologie	38	39	39	39	41
IUT	95	96	101	110	126
Autre serv com)					2
Total	488	488	496	522	564

Le tableau ci-dessus montre que le nombre total des postes d'enseignants a bien augmenté (+ 76 en 5 ans) de 1988 à 1992, en même temps que les effectifs d'étudiants, de sorte que l'encadrement global de l'université s'est légèrement alourdi alors que dans de nombreuses universités le rapport du nombre d'étudiants par enseignant s'est fortement dégradé récemment. Les postes créés sont très majoritairement affectés aux composantes du secteur santé (+ 30 postes) et de l'IUT (+ 31 postes). Depuis 1988 le poids du secteur santé est passé de 60 % à 57,5 % du total des emplois d'enseignants ; le poids de l'IUT est passé de 19,4 % à 22,3 % ; le droit a diminué de 12,5 % à 11,5 %, le secteur "tertiaire" (droit-économie-gestion, IPAG, IUP) restant stable. En regardant de plus près, c'est la médecine qui

a augmenté moins que la moyenne de sorte que son poids relatif passe de 39,5 % à 37 % malgré 16 postes supplémentaires.

Cette évolution peut surprendre puisque les créations de postes des cinq dernières années ne semblent pas avoir eu pour objectif de rééquilibrer les taux d'encadrement qui sont faibles et se sont nettement détériorés en droit et en économie-gestion. L'université explique cette évolution par la conjonction de deux causes :

- la première cause est que les créations d'emplois hospitalo-universitaires (médecine, odontologie) ainsi que celles qui concernent l'IUT échappent à la politique de création d'emplois définie par les instances directrices centrales de l'université. Cela veut dire, dans le cas de l'université d'Auvergne, que le président et le conseil d'administration n'auraient pris que sur moins de 30 % des emplois de l'université ;

- la seconde cause est que l'université a adopté une politique qui a consisté à soutenir les jeunes composantes (2 postes pour l'IUT), à renforcer de manière volontariste les fortes équipes de recherche (2 postes à la rentrée 1993 créés au titre de la recherche pour soutenir le laboratoire de nutrition humaine, un poste à la rentrée 1994 pour l'URA 932- CERDI) et enfin à développer l'enseignement de langues. Pour mener à bien cette politique l'université veille à ne pas favoriser les créations dans les secteurs où les emplois restent vacants pendant plusieurs années.

Cette situation et l'analyse qui en est faite par l'université appellent quelques observations.

La première observation est générale. Dans la mesure où les créations de postes hospitalo-universitaires et à l'IUT échappent effectivement à toute influence des instances centrales de l'université, l'autonomie de celle-ci est réduite, ses éventuels projets de redéploiement sont limités ; on peut penser en effet que le ministère, lorsqu'il attribue les postes tient compte de l'ensemble des secteurs de l'université. Dans le cas de l'université d'Auvergne, la limitation de l'autonomie atteindrait des proportions caricaturales. Faut-il conclure que les instances centrales de l'université n'ont pu faire valoir leurs priorités, depuis 1988, que pour les 26 postes supplémentaires, hors IUT, médecine et odontologie ?

La seconde observation est la suivante : le choix qui consiste à favoriser la création de postes pour la recherche plutôt que d'augmenter ceux des disciplines où il est difficile de les pourvoir relève bien d'une politique de l'université, au meilleur sens du terme. Mais il serait indispensable de compléter cette politique par une autre, destinée à améliorer la situation dans les disciplines où le recrutement d'enseignants chercheurs stables et de qualité n'est pas aisé. Sans cela, la politique courageuse d'appui à la recherche accentuerait à terme des déséquilibres préjudiciables à l'université.

Le potentiel actuel, hors IUT, offert par le personnel statutaire de l'université d'Auvergne est de l'ordre de 84 000 heures ; un quart est destiné au secteur tertiaire et trois-quarts à la santé. On a pu identifier a posteriori les parts de chapitre budgétaire 36-11 consacrées par les composantes de l'université aux heures complémentaires et calculer ainsi le volume d'heures complémentaires. Globalement hors IUT, 4,0 MF ont été dépensés en 1992-1993 en heures complémentaires correspondant à un volume de 18 000 HC. Dans cette masse, 3,3 MF vont vers le secteur du droit et des sciences économiques et de gestion. L'IUT consomme à lui seul 23 000 HC soit près de 5,2 MF.

2 - La gestion des personnels administratifs

L'université d'Auvergne dispose aujourd'hui de 266 emplois titulaires IATOS, se répartissant comme indiqué au tableau suivant, et 27 à l'IUT.

	Droit, s. éco, IUP et IPAG	Méd. odon. ph.	IUT	Serv. centraux et communs	Total
IATOS	47	170	27	43	287

On observe que 87 % de ces personnels sont affectés aux composantes tandis que les 13 % restant relèvent des services centraux qui centralisent notamment la gestion de la scolarité, les services financiers. En analysant la répartition des IATOS entre les trois pôles disciplinaires de

l'université, on note une répartition conforme à ce que l'on peut attendre (une plus grande proportion de personnels IATOS dans les disciplines de santé, compte tenu de l'existence de laboratoires). Globalement, l'université d'Auvergne compte respectivement 1,9 enseignants et 35 étudiants pour un IATOS. A noter que l'université ne dispose que de 37 IATOS de catégorie A (12%).

Aux IATOS, s'ajoutent les personnels sur contrats payés sur ressources propres de l'établissement : 20 contrats, 14 vacataires "100 jours", 51 CES et emplois gagés.

L'évolution de l'encadrement IATOS demeure stable et les promotions internes restent bien rares. La formation permanente a été incluse dans la contractualisation, puisqu'elle est financée à 50% par le ministère. La gestion de celle-ci est assurée à titre bénévole par une personne ; les besoins des personnels, analysés par enquête auprès des services, concernent la bureautique, les langues vivantes et la culture générale, juridique et scientifique. Depuis deux ans, une commission pédagogique constituée de 6 personnes représentant les divers sites assure la planification des opérations de formation sous l'autorité du secrétaire général.

La mobilité intérieure se limite à des opérations ponctuelles visant à régler des situations personnelles.

V - La recherche

1 - Les laboratoires

L'université d'Auvergne a 1 équipe CNRS en économie, 2 équipes INSERM en santé, 5 jeunes équipes (3 en santé, 1 dans le groupe juridique et économique, 1 en IUT), 3 équipes d'accueil dans le groupe juridique et économique et à l'IUT, 10 équipes d'accueil en santé, 5 équipes recommandées (dont 1 dans le groupe juridique et économique). Une école doctorale existe dans le groupe santé. Comme cela l'a déjà été constaté à propos de l'enseignement, des collaborations commencent à apparaître entre différents secteurs disciplinaires.

A côté de ces laboratoires de recherche, l'université d'Auvergne abrite 3 programmes pluriformations : 1 en nutrition humaine, 1 en compteurs de radioactivité, et 1 centre de ressources informatiques. Un service commun de production de documents favorise la publication des travaux de recherche.

Le montant total des ressources de la recherche s'élève en 1992 à 12,5 MF (équipement compris) dont 5,4 MF pour le fonctionnement et 7,0 pour l'équipement. Le MEN intervient pour 6,3 MF. On note la répartition des sommes inscrites au contrat quadriennal en 1992 entre les trois grands secteurs de l'université : 70% pour la santé, 24% pour le secteur tertiaire et 6% pour l'IUT. Le BQR est de 317 kF se répartissant pour moitié en fonctionnement et en équipement.

2 - La répartition du BQR

Le BQR est fixé actuellement à 8% de la subvention du ministère. Début mars, le président lance un appel d'offres à tous les laboratoires de l'université. Le vice-président du CS envoie alors les dossiers aux sections du CNRS ou de l'INSERM ou aux présidents de CNU compétents pour avis scientifique extérieur. Les dossiers, accompagnés des expertises, sont ensuite soumis au CS en séance où les doyens sont présents à titre consultatif. Le nombre de dossiers sélectionnés favorablement donne la clé de répartition du BQR entre les UFR, à charge pour elles de répartir les sommes entre les laboratoires. La répartition a lieu en général fin juin.

Le BQR et le contrat quadriennal semblent être des outils suffisants pour impulser ou orienter la recherche dans une université de la taille de Clermont I.

3 - Le contrat quadriennal de recherche

Les projets concernant la recherche sont définis dans le contrat quadriennal de développement de la recherche et des études doctorales signé le 21 janvier 1992. Ces projets s'articulent autour de trois axes généraux qui correspondent en fait à la juxtaposition des trois grands secteurs disciplinaires de l'université : sciences de la vie et de la santé, sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion, IUT, et ils fédèrent les recherches des différentes composantes à l'intérieur de ces secteurs.

Sciences de la vie et de la santé

Il convient de mettre en relief les choix essentiels qui privilégient les domaines d'excellence reconnus par la communauté scientifique. C'est dans cette optique de la qualité que le centre de recherche en nutrition humaine (CRNH) a été créé. Il fédère les biologistes de l'université, les praticiens du secteur médical, les chercheurs de l'INRA et de l'INSERM. De plus, les bâtiments propres du laboratoire de nutrition humaine ont été financés grâce au partenariat associant l'Etat, la région, les départements et la ville de Clermont-Ferrand.

L'université d'Auvergne voudrait, en appliquant la même méthode de coopération interdisciplinaire et inter-institutions, fédérer certains laboratoires, en collaboration avec l'université Blaise Pascal autour du thème de la chimie du médicament. L'industrie du médicament est bien implantée en Auvergne, favorisant ainsi la coopération avec les laboratoires universitaires, l'INSERM et le CNRS. On retrouve, dans ces activités, les choix fondamentaux du gouvernement de l'université d'une coopération la plus large et la plus souple possible entre les chercheurs des deux universités. Cette stratégie du décloisonnement doit être saluée comme elle le mérite.

Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion

Pour attirer les jeunes enseignants issus des concours d'agrégation et les fixer à Clermont-Ferrand en leur donnant des outils de travail et de recherche, le conseil scientifique pousse les juristes à créer une école doctorale ainsi que l'association d'une équipe de droit au CNRS.

La faculté des sciences économiques a un centre de recherche important associé au CNRS: le centre d'études et de recherche en développement international (CERDI). Ce centre pourrait être la base d'une école doctorale.

L'IUT

L'arrivée de nouveaux professeurs de mathématiques et d'informatique à l'IUT a permis la création d'un groupe de recherche intitulé laboratoire de logique algorithmique et informatique (LLAIC) qui demande le statut de jeune équipe. Ce laboratoire rassemble une vingtaine de chercheurs appartenant aux deux universités (Auvergne et Blaise Pascal). Ils travaillent en collaboration avec des équipes parisiennes (CNRS-Paris 7, équipe de logique de Paris 7, LITP) et des équipes lyonnaises.

Vers un pôle tertiaire

Un pôle tertiaire devra regrouper, sur un site nouveau et dans un bâtiment programmé dans Université 2 000, des formations générales professionnalisées et technologiques qui devraient permettre une meilleure orientation initiale des étudiants, une plus grande facilité de réorientation ainsi qu'une meilleure structuration des équipes d'enseignants chercheurs. Un tel regroupement, encouragé par le ministère, ne peut que favoriser à la fois l'enseignement et le travail des équipes de recherche. De plus, la nécessité de trouver des terrains de stage a suscité le développement des

relations internationales, au plan européen d'abord mais aussi avec l'université de Norman aux Etats-Unis (Oklahoma).

Ces contacts extérieurs permettent des échanges d'enseignants et d'étudiants de 3e cycle. Ils ne peuvent que favoriser le rayonnement de l'université d'Auvergne, autant par les activités d'enseignement que par les sujets d'intérêt commun dans certains domaines de la recherche scientifique.

VI - Le gouvernement

L'université d'Auvergne a longtemps souffert d'un manque d'identité liée aux conditions de sa création. D'où une certaine attitude qui conduit à une pudeur vis à vis, par exemple des médias, et la quasi-absence d'une politique de communication. Il convient d'ajouter à ceci un comportement des enseignants chercheurs qui était, à l'origine de la formation de l'université, très fortement adapté à une organisation facultaire. Mais il faut noter une considérable amélioration à mettre à l'actif de la nouvelle équipe présidentielle qui a engagé un mouvement dynamique.

L'équipe de direction

Une bonne entente et une bonne ambiance règnent au sein de l'équipe présidentielle, ce qui est remarquable dans une université où 3 des 8 composantes ont un statut dérogatoire. Le président et les membres du bureau affichent la prééminence de l'université, aidés en cela par le secrétaire général, qui fait également fonction de directeur du cabinet du président. Il faut signaler que l'équipe présidentielle comprend 3 vice-présidents représentant chacun l'un des 3 grands secteurs disciplinaires de Clermont I.

Les réunions fréquentes de tous les responsables sont l'un des moyens d'action utilisés par le président. Régulièrement chaque lundi, le président réunit un groupe de travail constitué des vice-présidents, des doyens, du secrétaire général et de toutes personnes utiles selon l'ordre du jour. C'est au cours de cette réunion hebdomadaire, que l'information circule entre toutes les composantes, que sont précisées les orientations, ou enfin que sont préparées collégialement les décisions. La taille de l'université d'Auvergne favorise cette politique qui permet une grande flexibilité de fonctionnement. D'ailleurs les avis concordent pour dire que ce mode de fonctionnement ne porte pas d'ombre sur les attributions des trois conseils et a permis de créer une dynamique universitaire inconnue jusque là.

Le fonctionnement des conseils

Le conseil d'administration a une composition bipolaire qui peut être considérée comme à peu près équilibrée entre les différents secteurs de l'université si l'on met en face du secteur santé la réunion du secteur tertiaire et de l'IUT : sur 60 sièges, 26 sont attribués aux enseignants (13 A, 13 B), dont 13 au secteur tertiaire et à l'IUT (6 A, 7 B) et 13 au secteur santé (7 A, 6 B) ; les usagers reçoivent 16 sièges, les personnels IATOS 6 sièges et les personnalités extérieures 12. Le CA se réunit tous les mois. Et il faut noter la présence assidue des personnalités extérieures et des étudiants. Avec la création de l'IUP et de l'IPAG, les modifications intervenues ne changent pas la composition bipolaire signalée. Enfin, le vice-président du CA est également doyen de la faculté de droit.

Dans l'ensemble, le CA a un rôle assez consensuel puisque la plupart des décisions sur lesquelles il doit se prononcer sont solidement préparées par l'équipe présidentielle qui réunit en son sein les forces vives de l'université. Ce qui n'empêche pas le CA d'être un lieu de discussion, donc de réflexion.

Le CEVU est dirigé par un enseignant chercheur de l'IUT. Il se réunit environ deux fois par trimestre. La participation des étudiants aux séances reste faible. En raison de la forte décentralisation des enseignements, les dossiers d'habilitation pédagogique sont préparés par les conseils des facultés et sont examinés en phase finale par le CEVU. Pour l'instant le CEVU ne lance pas d'enquête sur les étudiants, enquêtes qui pourraient être gérées par exemple par le service des étudiants. Le CEVU est actuellement chargé de quelques dossiers d'animation de la vie universitaire : débat sur la maison de l'étudiant, préparation de la journée de l'université (convivialité interne de l'université), ou de piloter, avec Clermont II, le forum des études supérieures et des métiers. Ainsi, par ses activités, le CEVU serait plutôt un dispositif central de la politique de communication de l'université.

Le conseil scientifique exerce normalement les attributions définies par la loi de 1984. Il se réunit régulièrement tous les deux mois. Une commission prépare à l'avance les dossiers sur les DEA ou les autorisations de HDR. Le conseil scientifique répartit le BQR et prépare le contrat quadriennal. Il est assisté dans sa tâche par un service des affaires financières et de la recherche, représenté aux délibérations du conseil.

Vers la prééminence de l'université sur ses composantes

Pour que les forces centrifuges inhérentes au fonctionnement traditionnel des facultés et instituts ne l'emportent pas sur la volonté de cohérence globale, il est important de sensibiliser et de mobiliser tous les acteurs -enseignants, personnels administratifs, étudiants- pour qu'ils se rattachent d'abord à l'université d'Auvergne avant d'appartenir à une faculté.

Aussi l'université Clermont I est-elle dotée d'un pouvoir qui affiche une volonté de marquer la prééminence de l'université et fait incontestablement des efforts pour fédérer les énergies. Il faut reconnaître également que la mise en oeuvre du contrat quadriennal et le plan Université 2000 ont joué un rôle considérable pour consolider ce pouvoir et aider l'établissement à passer de la politique des facultés à une politique de l'université. Cette évolution devrait contribuer à rééquilibrer la politique de création de postes.

VII - Le contrat d'établissement

Le contrat quadriennal de développement de l'université d'Auvergne a été signé en juillet 1991. Il a donc été préparé et signé sous le président précédent. Ce contrat permet de préciser les quatre objectifs majeurs de l'université :

- l'amélioration de l'accueil des étudiants,
- l'amélioration du taux de réussite en premier cycle par la diversification des filières et la délocalisation (les délocalisations seront étudiées à part),
- le développement du réseau d'échanges scientifiques (qui a été examiné dans le chapitre sur la recherche),
- l'amélioration de la gestion administrative (qui sera étudiée dans le cadre du chapitre sur la gestion).

La contractualisation est un élément-clé de la politique menée par l'université puisqu'elle lui permet de coordonner son action au delà du pilotage administratif de la pédagogie et de la recherche. L'intendance devient stratégique. Cela apparaît clairement dans les décisions prises et les projets engagés par l'université d'Auvergne en matière de construction et d'aménagement de locaux mais aussi dans la planification des opérations de maintenance, de sécurité et de modernisation de la gestion. Sans la contractualisation, la mise en perspective et l'articulation de ces domaines est impossible. Cet aspect mérite d'être souligné.

Le bilan à mi-parcours présenté n'appelle pas d'observations particulières.

Les objectifs de l'amélioration de l'accueil des étudiants et d'amélioration du taux de réussite en premier cycle par la diversification des filières sont précisés ci-après.

1 - L'accueil des étudiants

Le premier devoir de l'université est de bien accueillir les étudiants en leur donnant toutes les informations nécessaires à leur insertion dans une structure complexe et entièrement nouvelle pour celles et ceux qui s'inscrivent en première année. Malgré les efforts entrepris, les représentants étudiants rencontrés estiment qu'il leur est difficile d'accéder rapidement à toutes les informations dont ils ont besoin. Certains d'entre eux -une minorité cependant- ignorent même à quelle université ils appartiennent. Au-delà de l'exagération du propos, et malgré les efforts entrepris par les enseignants et les personnels du service d'orientation, il faut être conscient de ce problème qui tient à la fois à la complexité du système et à la masse des étudiants à accueillir. Les universitaires de Clermont I en sont conscients.

Les deux universités Clermont I et Clermont II ont reconnu les insuffisances du service commun interuniversitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle qui fonctionnait depuis 1978. C'est pourquoi chaque université a pris en charge un service de l'étudiant. (ce service sera examiné dans le chapitre relatif à la gestion).

L'accueil des nouveaux inscrits est assuré dans chaque composante par l'équipe pédagogique qui apportera son conseil sur le choix de la filière, évaluera les lacunes éventuelles et proposera une réorientation possible vers une formation plus appropriée aux aptitudes démontrées, sans imposer une orientation rigide.

En outre, le contrat quadriennal prévoit que chaque étudiant inscrit en première année sera rattaché à un tuteur qui en assurera le suivi. Il n'y a pas actuellement de bilan établi sur ce sujet par les UFR.

2 - Faire reculer l'échec en premier cycle

Création de nouvelles filières

Après l'accueil, l'information, l'orientation des étudiants, la première préoccupation des enseignants se porte vers la réussite aux examens. L'échec trop important des étudiants de premier cycle est aussi l'échec d'un système d'enseignement mal préparé et insuffisamment équipé pour faire face à la montée irrésistible des effectifs de nouveaux bacheliers.

L'échec est définitif pour les étudiants en médecine, pharmacie et odontologie qui, après deux ans d'études ne réussissent pas le concours d'entrée en seconde année. C'est pourquoi l'université a diversifié les formations en créant un DEUG biomédical et deux DEUST. Cette expérience originale remonte à une dizaine d'années et permet à des étudiants non classés en rang utile, de se réorienter tout en valorisant leur première année. Le succès de cette filière (70 étudiants sont ainsi réorientés chaque année) semble établi et la méthode a été adoptée dans plusieurs universités. Clermont I va créer un second cycle offrant ainsi un cursus parallèle aux études médicales odontologiques et pharmaceutiques.

VIII - La gestion

L'université d'Auvergne conserve la simplicité structurelle liée aux trois pôles disciplinaires qui lui facilite une bonne gestion. C'est un atout indéniable. Elle semble avoir su

s'adapter aux changements survenus dans les dernières années, tout en maintenant l'autonomie des composantes. Une informatisation est en cours. Un document statistique de synthèse, appelé état des lieux, donne une bonne vision de l'enseignement de l'université, mais il manque assurément un annuaire de la recherche. Enfin, un réaménagement des locaux, un redéploiement des personnels et une redéfinition des contours de certains services seraient sans doute bénéfiques.

1 - Les services gestionnaires

La présidence est installée dans un bel et vieil immeuble bourgeois peu adapté aux fonctions administratives, et les services centraux sont très à l'étroit dans ces locaux. Il est heureux qu'une construction nouvelle soit prévue dans le plan Université 2 000 pour héberger une administration qui travaille aujourd'hui dans des conditions de surcharge inconfortables. En outre, il est envisagé de restructurer les services centraux. L'informatique de gestion et la bureautique font également l'objet d'une réflexion en vue de leur amélioration et de leur extension. Enfin il faut noter une bonne stabilité du personnel.

Le service des affaires générales

Ce service est doté de 5 postes dont seuls 3 sont pourvus à plein temps (1 sur budget de l'établissement et 2 contrats de prestation de service). Ce service gère les affaires générales (affaires réglementaires et statutaires, contrats, relations et emplois sur contrat de prestation de service avec les partenaires extérieurs), la gestion des CES, la communication et la logistique immobilière. En ce qui concerne la logistique, il faut relever la difficulté de coordonner les activités de maintenance sur l'ensemble des sites. Cette difficulté est liée à l'implantation de l'équipe mobile chargée de la petite maintenance dans des locaux de la faculté de médecine et qui fait de sa mobilité un usage lorsqu'il s'agit de franchir les murs de cette faculté. Il semble opportun de rattacher cette équipe à ce service.

Le service des relations internationales

Dans de nombreuses universités, le service des relations internationales est un service commun dirigé par un enseignant chercheur et doté de plusieurs personnes. A l'université d'Auvergne, le service est rattaché au secrétaire général et ne fonctionne qu'avec un secrétaire trilingue sur contrat d'établissement. De plus il n'y a pas de correspondant dans les UFR. Pourtant certaines composantes, comme par exemple l'IUT ou l'IUP, se sont dotées d'équipes actives dans ce domaine. Il y aurait donc lieu de réfléchir sur la mission de ce service en vue d'assurer une coordination des actions entreprises au niveau de l'université aussi bien sur le plan pédagogique qu'administratif.

Le service des personnels et emplois

Ce service est chargé de la gestion des personnels et des emplois enseignants et des personnels et des emplois IATOS à l'exception des hospitalo-universitaires des UFR de médecine et d'odontologie. 9 postes dont 1 emploi gagé assurent son fonctionnement dans des conditions de travail rendues difficiles par l'exiguïté des bureaux.

Il est envisagé de confier à ce service la gestion des personnels hospitalo-universitaires, ce qui paraît judicieux, afin d'éviter des doubles emplois. Dans cette perspective le service aurait besoin de bureaux supplémentaires. Par ailleurs, le service ne semble pas être en contact direct avec les personnels eux-mêmes, mais plutôt avec les responsables administratifs des composantes ou les agents chargés du personnel (médecine, IUT). Cette division du travail est sans doute dictée par la multiplicité des sites mais elle rend plus difficile l'appréciation du poids réel des tâches liées à la gestion des emplois et des personnels.

Le service de l'étudiant

Ce service sera étudié dans le chapitre réservé aux services communs.

L'agence comptable

L'université d'Auvergne a un service des affaires financières distinct de l'agence comptable. Actuellement, avec les personnes en poste, il ne semble pas y avoir de problèmes. Outre l'agent comptable, l'agence dispose d'un effectif de 6,5 personnes sur crédits du ministère et d'1/2 agent sur budget de l'établissement. La gestion budgétaire et comptable est informatisée et le centre interuniversitaire de calcul assure les prestations nécessaires à l'utilisation du logiciel GFC.

Le service des affaires financières et de la recherche

Ce service est composé de 6 personnes sur 5 postes et est relié au centre interuniversitaire de calcul par 2 terminaux au logiciel GFC.

Il travaille en étroite liaison avec l'équipe présidentielle pour la gestion des affaires financières. Dans ce domaine, sa mission principale est de répartir les subventions de fonctionnement, de renouvellement du matériel et de gérer le budget de la présidence et les crédits de fonctionnement. Il gère également l'institut Louise Blanquet qui est un laboratoire de contrôle des eaux sous tutelle de l'université et qui est en même temps une source importante de revenus pour cette dernière.

Ce service joue aussi le rôle de secrétariat du conseil scientifique pour les questions en matière de recherche ; il instruit tous les dossiers traités par le conseil scientifique et participe aux réunions du CS. Enfin il exerce une tutelle administrative sur l'imprimerie, tutelle sur laquelle il convient de s'interroger.

Conclusion

L'organisation des services centraux et la répartition de certaines compétences entre eux-mêmes et les composantes reflètent bien l'histoire de l'université d'Auvergne ainsi que le changement qui s'est récemment amorcé. Il semblerait nécessaire de procéder à une remise à plat des missions confiées à chaque service afin de progresser dans deux directions. D'une part il serait bon d'établir une coopération plus efficace entre les services centraux et les services des composantes. La preuve n'est pas faite que l'organisation actuelle soit satisfaisante, qu'il s'agisse de la gestion des emplois et des personnels ou de celle de la scolarité. D'autre part, le partage des tâches entre certains services centraux paraît s'expliquer par l'histoire plus que par la logique. C'est le cas du service des affaires financières et de la recherche.

Aussi l'étude sur la répartition des emplois IATOS qui vient d'être lancée, ce dont il faut féliciter l'université, ne devrait pas avoir pour seule justification de réduire certaines inégalités. Elle n'a de sens que si elle s'inscrit dans une réflexion d'ensemble sur la meilleure manière d'accomplir les missions de l'université dans son ensemble.

2 - Gestion immobilière

Dans le cadre du plan U2000, l'université d'Auvergne a obtenu la réalisation des opérations suivantes :

-reconstruction de l'annexe de droit et de sciences économiques

Le projet tel qu'il figure dans le plan U2000 a été modifié en vue d'une construction neuve réalisée en totalité sur le site de la Rotonde ; celle-ci abritera le pôle tertiaire regroupant le premier cycle de sciences économiques, puis le département GEA de l'IUT ainsi que l'IUP. Cette modification retarde semble-t-il la mise en oeuvre du projet dont la première phase est chiffrée aujourd'hui à 54 MF ; elle permet néanmoins de renoncer à l'extension de l'IUT telle qu'elle était prévue dans le schéma initial.

-extension de la présidence

Cette opération vise à étendre le service de la scolarité afin d'améliorer l'accueil des étudiants. Elle débutera prochainement.

-réaménagement de l'animalerie du secteur santé

Cette opération est en suspens après l'avis défavorable de la DRED.

-aménagement de l'IUT-DEUG AES d'Aurillac.

Cette opération est achevée.

Il apparaît ainsi que le plan U2000 a été sensiblement modifié par rapport à la convention cadre de 1992 sans augmentation du coût total ; le retard constaté dans les réalisations s'explique cependant par d'autres facteurs. L'université a réalisé, sur ressources propres, l'implantation de l'IUP dans une construction modulaire sur le campus des Cézeaux et l'on peut se demander pourquoi cette opération a été jugée prioritaire par rapport à l'extension de la présidence qui, elle, concerne l'ensemble des étudiants.

3 - Le budget et les affaires financières

La procédure budgétaire

Le budget de l'université est établi selon une procédure et un calendrier classiques : les propositions de répartition des subventions 36-11 sont élaborées par le service des affaires financières, soumises à la commission du budget et des bâtiments. Cette répartition est arrêtée par le conseil d'administration réuni à la fin du mois de janvier et immédiatement notifiée aux facultés et services qui établissent leurs budgets. Les budgets, une fois arrêtés par les conseils d'UFR, sont transmis à l'agent comptable qui les vérifie et qui élabore le budget de l'université. Jusqu'à présent la répartition se faisait par application des normes GARACES ou SANREMO, mais à l'avenir il faudra apporter quelques modifications pour atténuer les difficultés rencontrées lors de l'application de ces normes. Les subventions d'équipements sont intégrées par la suite et les reliquats font l'objet de la première notification budgétaire. A noter que la gestion des heures complémentaires est décentralisée au niveau des composantes. Les composantes bénéficient d'une large autonomie financière.

Le tableau suivant donne la répartition des 10 MF de la subvention de fonctionnement pédagogique de l'université, hors crédits fléchés IUT d'un montant de 9,4 MF.

Dans ce tableau, l'université a calculé la répartition théorique qui résulterait de l'application des normes GARACES, et celle qui résulterait des normes de l'Observatoire des coûts. A partir de l'écart constaté entre ces deux calculs théoriques, l'université a établi une proposition intermédiaire pour la répartition du montant du chapitre 36-11 en 1994 qui consiste à ajouter à la répartition selon les normes GARACES les 2/3 de l'écart.

Budget 1994 proposition de répartition de la subvention de fonctionnement 36.11							
	Poids des composantes en 1993 (%) * *	Dotation base classique (GARACES)	Dotation Observatoires des coûts	Différence classique/ observatoire	Proposition de répartition 1994 (2/3)	Rappel Dotation 1993	Poids des composantes 1994 (%)
Présidence	7,529	709 565	680 000	- 29 565	689 855	708 673	6,9034
IPAG	1,148	108 192	64 100	- 44 092	78 798	110 372	0,7885
Pharmacie	13,229	1 246 758	953 741	- 293 017	1 051 414	1 399 973	10,5215
Odontologie	6,587	620 787	550 068	- 70 719	573 641	612 259	5,7404
Droit	19,529	1 840 496	2 921 409	+ 1 080 913	2 561 102	2 042 038	25,629
Sciences économiques	25,480	2 401 344	1 804 223	+ 597 121	2 003 264	2 361 162	20,0467
Médecine	26,498	2 497 285	2 450 886	- 46 399	2 466 353	2 368 523	24,6808
IUP		568 573	568 573		568 573	1 068 750 *	5,6897
	100,00	9 993 000	9 993 000		9 993 000	10 671 750	100,00

* Dotation spécifique 1993

** Répartition en pourcentage de la dotation 1993

Le service des affaires financières et de la recherche gère le budget de l'université et les crédits de fonctionnement. L'ensemble des recettes s'élève en 1992 à 76,3 MF (cf. compte financier 1992 des chiffres clés). L'importance de ces sommes s'explique par le fait que la présidence gère la maintenance de l'université. La présidence prélève 5 % sur les contrats de recherche et 20 % sur les droits d'inscriptions hors BU et vie universitaire. La part réservée au président (augmentée des produits financiers), qui est sa véritable marge de manoeuvre, est de l'ordre de 700 kF destinés à la communication (120 kF), au subventionnement de colloques et diverses actions mises en oeuvre par la présidence (par exemple, inscriptions par Minitel).

La gestion financière de l'université comporte environ 300 unités de comptes différents. Cette multiplication des unités de comptes génère des réserves importantes.

Le budget

L'examen des comptes financiers n'appelle aucun commentaire particulier ; il témoigne toutefois de la croissance des subventions de l'Etat sur les cinq dernières années.

L'examen des dépenses montre en 1992 un effort considérable d'équipement (21 MF).

Ressources globales de l'université

Comptes financiers	1989	1990	1991	1992
Rémunération des Personnels sur le budget de l'Etat	112 909 900	127 857 922	141 147 261	148 911 722
I - Subventions d'Etat				
Dotation globale de fonctionnement	14 843 000	16 655 000	17 216 000	18 461 000
Investissement (1)	1 668 370	2 267 721	4 010 107	5 706 269
Crédits maintenance (1)	180 477	1 618 671	1 303 283	2 600 369
Autres subventions	4 869 536	3 292 906	3 705 334	5 445 047
Sous-total	21 561 383	23 834 298	26 234 724	32 212 685
Recherche				
MEN Soutiens de programme (1)	3 668 880	5 407 010	5 344 413	3 931 422
Crédit matériel scientifique, informatique et investissements (1)	1 230 096	3 167 646	1 350 070	1 025 231
Crédits vacations (1)	30 527	13 905	24 782	19 259
Crédits maintenance (1)				447 278
Autres subventions				
Autres ministères				
Sous-total	4 929 503	8 588 562	6 719 265	5 423 190
Total I	26 490 886	32 422 860	32 953 989	37 635 875
II - Ressources propres				
Droits universitaires	3 798 939	4 246 956	4 847 465	5 930 415
Formation continue	4 134 766	5 382 668	7 115 540	9 586 940
Contrats de recherche (1)	646 344	1 468 989	1 069 212	847 083
Dotations des collectivités territoriales et organismes publics et para-publics	3 039 195	3 257 678	2 818 732	4 169 875
Taxe d'apprentissage	2 966 036	3 125 478	3 630 165	3 836 555
Produits financiers, recettes exceptionnelles, dons et legs	1 694 281	2 024 847	2 005 863	1 930 205
Prestations de service extérieures	6 542 314	6 797 571	8 768 323	9 827 152
Autres	1 944 534	2 324 422	2 990 818	2 562 398
Total II	24 766 409	28 628 629	33 246 118	38 690 623
Total I + II	51 257 295	61 051 489	66 200 107	76 326 498

(1) Recettes affectées : Budgétisation à hauteur des dépenses

Dépenses globales

Comptes financiers	1989	1990	1991	1992
Enseignement	5 152 199	4 509 068	4 925 510	5 249 800
Cours complémentaires	6 107 546	7 977 617	8 275 734	10 324 317
Infrastructure (1)	9 392 956	9 376 455	11 254 131	13 858 048
Administration générale et services + frais divers de gestion	3 659 289	4 196 621	4 561 403	4 241 248
Personnel (2)	4 665 821	5 969 274	7 750 023	7 733 975
Equipement	10 041 928	9 583 100	12 067 557	21 033 168
Sous-total	39 019 739	41 616 135	48 834 358	62 440 556
Recherche	3 891 365	3 575 969	4 325 611	3 418 084
Contrats de recherche	629 054	1 357 696	1 069 212	845 496
Equipement recherche	2 931 982	7 916 591	5 292 071	8 047 555
Sous-total	7 452 401	12 850 529	10 686 894	12 311 135
Formation continue	3 775 530	5 804 027	6 830 022	7 761 491
Total dépenses	50 247 670	60 270 691	66 351 274	82 513 182
Résultat de l'exercice	+ 1 009 625	+ 780 798	- 151 367	- 6 186 684

(1) Infrastructure : dépenses liées à l'entretien et à l'aménagement des locaux

(2) Personnels : Hors-statuts, temporaires, vacations, heures supplémentaires

Les réserves

Les dépenses, les recettes de l'université, le montant des réserves en fin d'exercice et les produits financiers dégagés depuis 1987 sont importants :

Il faut avant tout souligner l'importance des réserves qui représentaient en 1991 près de 40% des recettes. L'année 1992 enregistre une forte augmentation des dépenses et une baisse sensible des réserves. Ces sommes traduisent l'effort d'investissement financé par l'université qui s'est accru de 66%. En effet l'université a financé sur ses fonds la construction de l'IUP à hauteur de 2,8 MF. Des travaux de ravalement de la faculté de médecine ont été entrepris et des fonds pour le centre de nutrition humaine ont été versés. Mais ces réserves seront reconstituées en partie car il s'agit, dans ces deux derniers cas, d'opérations de préfinancement remboursables ultérieurement par l'Etat ou les collectivités. Toutefois, les produits financiers subissent la même évolution, ce qui constitue une perte de ressources pour la présidence qui en a l'usage pour les opérations d'investissement (mais non les réserves qui sont à la disposition des composantes). Elle prive indirectement la présidence de ressources sur lesquelles elle peut fonder la politique générale de l'université.

Les unités de comptes

Le nombre d'unités de comptes actives peut aussi expliquer le montant des réserves. Le tableau suivant donne la répartition des UC selon le montant du crédit :

Montant crédit ouvert par UC en kF	Nombre d'UC
0 à 10	94
10 à 25	72
25 à 50	75
50 à 100	68
100 à 200	64
200 à 300	23
300 à 400	22
400 à 500	11
500 à 600	5
600 à 700	5
700 à 800	4
800 à 900	3
900 à 1000	0
supérieur à 1000	18
Total	464

Peuvent être considérés comme actifs les utilisateurs de crédits dont l'enveloppe financière est supérieure à 50 kF, soit 233 UC.

IX - La vie étudiante

Alors que l'université d'Auvergne est en train de réunir les éléments d'une véritable identité de l'institution, l'impression que l'on retire des rencontres forcément limitées avec les étudiants est que le sentiment d'appartenance à une communauté effective n'est pas très bien établi. Un effort de communication doit être entrepris. C'est ce qu'à bien compris la présidence en lançant une "journée de l'université".

La participation à la vie des différentes instances institutionnelles demeure faible, même s'agissant de celles ayant plus spécifiquement compétence pour la vie étudiante, qu'il s'agisse des conditions de vie au sens restreint du terme, ou plus largement des conditions incluant le

déroulement des études, tant il est vrai que le cloisonnement souvent opéré entre les deux est pour des étudiants, largement arbitraire.

A ce titre, il est important que le CEVU soit l'objet d'une attention particulière de l'université afin qu'il soit pleinement partie prenante à la définition et la mise en oeuvre de la politique en direction des étudiants.

S'agissant des conditions de vie au sens restreint du terme, il faut au préalable rappeler que plus de la moitié des étudiants de l'université n'est pas issue du département du Puy de Dôme et que les autres ne proviennent pas exclusivement du chef-lieu de ce département ; c'est dire l'importance qui doit être attachée aux possibilités de logement, aux moyens de transport du fait de la diversité des implantations des locaux (desserte du campus des Cézeaux par exemple), tout autant qu'aux possibilités et conditions horaires d'accès aux bibliothèques ou aux centres de documentations.

L'organisation de la restauration a retenu l'attention des autorités compétentes et ceci doit continuer (implantations, heures d'ouverture) car la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Cela invite à réfléchir sur le rôle assigné à l'université dans l'organisation de ce service.

D'une façon générale, il est utile de rappeler que plus de 20 % des étudiants de l'université d'Auvergne sont boursiers de l'Etat, sans oublier tous ceux qui doivent, pour subvenir à leurs besoins financiers, exercer des activités rémunérées. Cette observation, qui a trait aux facteurs matériels de la vie étudiante, doit également être sérieusement prise en compte face à l'alourdissement des droits d'inscription, frais de scolarité ou autres contributions réputées volontaires dont l'évolution paraît connaître une dérive dangereuse.

1 - L'accueil

La politique active de l'accueil commence au stade de l'inscription par le recours au minitel. Dès leur arrivée les nombreux inscrits sont par petits groupes pris en charge par des étudiants confirmés en vue de faciliter et accélérer la compréhension de l'organisation matérielle de l'université et de l'UFR.

C'est au même objectif que répond le projet d'extension des locaux de la présidence pour y développer le service de la scolarité et y améliorer l'accueil des étudiants.

De même face aux insuffisances du service commun interuniversitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle, chacune des deux universités s'est dotée d'un service de l'étudiant.

2 - Processus universitaire et validation des connaissances

Dans ce domaine également, l'université s'est engagée dans d'intéressantes initiatives.

Même s'il a dû être parfois suspendu, le système du tutorat développé par lequel l'étudiant de première année est rattaché à un tuteur qui le suit, évalue périodiquement ses résultats et l'aide à acquérir une méthode de travail, doit être fortement encouragé, même s'il doit faire l'objet d'une évaluation en vue d'éventuels ajustements.

Concernant la validation des connaissances, certaines UFR ont recours à un système de modules capitalisables - ce qui paraît judicieux- et à l'instauration de deux sessions d'examen ayant lieu en mai puis en juin/juillet - dispositif dont les mérites paraissent moins évidents.

3 - Devenir des étudiants

La préoccupation du devenir des étudiants en cours et en fin d'étude est présente dans la stratégie de l'université bien qu'à des degrés divers et avec des modalités très inégales selon les UFR : en droit et sciences économiques, mais également à l'IUT, des passerelles ont été mises en place pour faciliter d'éventuelles réorientations, la réalisation la plus notable demeurant sans conteste les filières de réorientations construites dans les disciplines médicales avec des résultats qu'il faut souligner même s'ils portent encore sur des effectifs relativement limités.

La connaissance des débouchés et, au-delà, du devenir des étudiants issus des différentes formations a fait l'objet d'enquêtes effectives à l'IUT. Pour la plupart des autres formations peu de choses semblent avoir été faites, et il faut le regretter.

X - Les délocalisations

Dans ce même souci de flexibilité et d'adaptation aux besoins des étudiants, Clermont I a implanté une antenne à Aurillac financée par les collectivités territoriales. Il s'agit du premier cycle de la filière AES, formation tertiaire qui n'existait pas à l'université. Le second cycle est ouvert à Clermont-Ferrand, créant ainsi une complémentarité entre les enseignements dispensés à Aurillac et ceux dispensés au siège de l'université. Dans ces conditions, les étudiants clermontois voulant s'inscrire en 1er cycle AES devront faire à Aurillac leurs deux premières années d'études. Le ministère a hésité à accepter un tel système mais a finalement laissé faire. Cette expérience mérite d'être suivie avec attention.

Un département d'IUT en GEA a également été créé à Aurillac et il y a un projet visant à ouvrir un département au Puy.

Il s'agit d'une politique volontariste de l'université qui s'inscrit dans la stratégie d'accompagnement de l'aménagement du territoire dans une région enclavée et relativement pauvre. **Aurillac et le Puy** pour Clermont I ; **Montluçon et Vichy** pour Clermont II, tel est le réseau des antennes délocalisées qui est né sous la pression des aspirations des élus et de l'opinion mais aussi à l'initiative des responsables universitaires comme c'est nettement le cas pour l'université d'Auvergne.

Dans cette région d'Auvergne se retrouve le problème général des délocalisations universitaires.

XI - La politique extérieure : le partenariat

L'université d'Auvergne a bien compris l'importance des contacts avec l'environnement. Une stratégie globale de communication est nécessairement interne et externe. Les efforts déployés vont aussi en direction des partenaires extérieurs: Clermont II, collectivités territoriales et organismes professionnels.

1 - Relations avec Clermont II

Sauvegarde de l'indépendance et de l'autonomie, volonté de coopérer avec tous les établissements d'enseignement supérieur sont les deux principes d'action retenus par Clermont I

Allant plus loin, pour sortir de son relatif isolement et mettre fin aux oppositions réelles ou apparentes- entre les deux universités, le président de Clermont I a engagé avec le président de Clermont II une politique de concertation pour veiller à un ajustement harmonieux de leurs développements. Ainsi, ils s'attendent à ce que les deux universités clermontoises travaillent en parfaite collaboration, ce qui conforte et valorise leurs initiatives.

Il faut souligner ici un changement majeur par rapport au passé, où les deux universités, au mieux s'ignoraient, au pire étaient en conflit ouvert. Cette même et nouvelle stratégie de coopération apparaît comme l'un des aspects majeurs de la vie universitaire à Clermont-Ferrand. A la méfiance d'hier a succédé une attitude intelligente et ferme, susceptible de mobiliser les synergies dans les universités mais aussi entre les universités et leur environnement économique, social, culturel et politique. Il s'agit, à l'évidence, d'une stratégie nouvelle qui donne aux établissements d'enseignement supérieur de réelles chances de développement et de progrès.

Ainsi, il faut constater qu'une page est tournée dans l'histoire récente des deux universités de Clermont-Ferrand.

2 - Relations avec les collectivités territoriales

Les contacts entre les collectivités territoriales (région, départements, communes) et les universités de Clermont-Ferrand sont dans l'ensemble satisfaisants. Ce point de vue est exprimé à la fois, par les élus et les universitaires ; les uns et les autres estiment que la coopération s'est nettement améliorée au cours de ces dernières années.

Cependant, les deux présidents regrettent que la région apporte une aide beaucoup plus importante aux écoles d'ingénieurs qu'aux deux universités (cf rapport sur l'université Blaise Pascal Clermont II).

L'université d'Auvergne, n'ayant pas d'école en son sein, est moins touchée par la politique préférentielle de la région en faveur des écoles. L'intérêt de l'université est d'entretenir les meilleurs rapports avec les élus.

Participation institutionnelle

Les principales collectivités de la région ainsi que le conseil économique et social sont représentés au conseil d'administration de l'université et dans les conseils des facultés et instituts.

De même, des universitaires siègent, ès-qualité, au conseil économique et social de la région et au comité consultatif de la région pour la recherche et la technologie (CART). Le CART examine les dossiers que les universités présentent à la région pour obtenir une aide financière dans les activités de recherche. Les autorités régionales, en Auvergne comme dans un grand nombre de régions (sinon toutes), ont décidé d'accorder une priorité au financement de la recherche scientifique susceptible d'entraîner des effets favorables dans le domaine de l'activité économique. Les deux universités ont, de leur côté, une politique active de coopération pour mettre en commun les ressources humaines et techniques de leurs laboratoires. On peut utiliser à nouveau, et sans excès de mode, le mot "synergie" pour décrire la coopération auvergnate en matière de recherche.

Participation financière

Le conseil régional a donc accordé des crédits à l'université d'Auvergne Clermont I, au cours de ces dernières années :

- pour le financement de la recherche et de l'innovation technologique :

en 1990 : 787 kF, en 1991 : 99,3 kF en 1992 : 630 kF, et en 1993 : 853 kF ;

- pour la formation initiale : 7 bourses d'excellence ont été attribuées à des étudiants pour un montant individuel variant de 32 kF à 88 kF ;

- pour la formation continue : le conseil régional a passé des contrats avec le centre interuniversitaire de formation continue pour un montant total de 555,9 kF en 1993 ;

- en investissement : l'aménagement des locaux du Centre de recherche et de développement international **CERDI** d'un coût total de 7,7 MF a été en partie financé par les collectivités : région 2 MF; ville de Clermont-Ferrand 0,8 MF; département du Puy-de-Dôme : 0,4 MF ;

- la faculté de chirurgie dentaire bénéficie d'un local de la ville acheté par l'Etat (4 MF) ;

- la construction du laboratoire de nutrition humaine dont le coût total s'élève à 8 MF est financé, en partie, par les collectivités: Région 2 MF; département du Puy de dôme 0,6 MF; département de l'Allier 0,4 MF; ville de Clermont-Ferrand 0,5 MF ;

- pour la restructuration de l'amphithéâtre Michel de L'Hospital dont le coût total s'élève à 1,8 MF, l'université reçoit 0,20 MF de la région; 0,2 MF du département et 0,2 MF de la ville de Clermont-Ferrand ;

- l'installation de l'antenne universitaire délocalisée à Aurillac est cofinancée par la région, le conseil général du Cantal et le district d'Aurillac : les investissements s'élèvent durant la période de 1990 à 1993 à 2,44 MF pour le conseil régional, à 10 MF pour le conseil général, à 1,45 MF pour le district, tandis que le fonctionnement est pris en charge par le conseil général (50 %) par le district d'Aurillac (50 %) ;

- l'antenne universitaire délocalisée du Puy et l'installation à Vichy d'un enseignement conduisant à un diplôme universitaire de **nutrition humaine et diététique** seront financés dans les mêmes conditions par les collectivités concernées.

2 - Relations avec les milieux économiques et les organismes professionnels

Les représentants des milieux économiques sont conscients de l'importance dans l'économie régionale des universités qui accroissent la consommation et créent des emplois. Comme les élus régionaux, les chefs d'entreprise attachent beaucoup d'importance à la recherche scientifique et à ses retombées bénéfiques pour l'économie, même s'il n'est pas très facile d'expliquer les mécanismes d'entraînement.

Toutefois, les relations université-entreprises ne sont pas très faciles à identifier car elles ne sont pas quantitativement très importantes. Tout le monde rend hommage aux bienfaits de la coopération entre l'université et l'économie mais les partenaires potentiels ont du mal à trouver les moyens (y compris les moyens financiers) de se mettre vraiment au travail. En ce qui concerne Clermont I et les milieux professionnels, leurs relations identifiables sont relativement limitées :

-les grandes industries et organismes bancaires sont représentés dans les conseils d'administration ;

- les stages d'étudiants en entreprise se développent, favorisant parfois l'insertion professionnelle mais aussi la conclusion de certains contrats de recherche ;
- la participation des professionnels à l'enseignement augmente ;
- la taxe d'apprentissage apporte une aide financière au fonctionnement de l'université en 1990 : 2,0 MF et en 1993 : 3,8 MF ;
- les contrats de recherche (0,9 MF en 1992) et autres prestations de services (6,9 MF en 1992) concrétisent la coopération entre les entreprises et l'université

-en formation continue les milieux professionnels sont les principaux clients de l'université comme l'indiquent les 5,2 MF en 1992 sur un chiffre d'affaires total de 7,0 MF.

XII - Conclusion

Le gouvernement de l'université d'Auvergne Clermont-Ferrand I reçoit globalement un jugement favorable. Avec les moyens dont il dispose et dans l'environnement économique et social de l'Auvergne il lui est difficile d'agir différemment et de faire beaucoup plus.

Deux aspects de sa stratégie méritent l'un, **l'approbation**, et l'autre, une **certaine interrogation**.

La volonté de mettre fin aux querelles politiques entre Clermont I et Clermont II doit être saluée ; et le succès évident, déjà obtenu dans cette démarche, applaudi. C'est très largement l'oeuvre des actuels présidents des deux universités, mais ils n'auraient rien pu faire sans l'adhésion de tous leurs collègues. Enfin, cette nouvelle politique universitaire a, comme conséquence immédiate, une coopération fructueuse entre les deux universités, surtout pour la mise en commun des ressources humaines et techniques dans le domaine de la recherche. Il en résulte aussi, une bien meilleure image des deux universités, aux yeux de l'opinion et de tous les élus de la région. L'université est désormais perçue comme un facteur très favorable aux progrès dans cette région de centre de la France.

L'interrogation porte sur la délocalisation, à l'initiative des collectivités territoriales, d'un premier cycle d'AES à Aurillac : celui-ci, bien encadré par l'université d'Auvergne, mais très onéreux pour les collectivités, réunit un effectif trop faible, dans une filière qui n'existe pas à Clermont et dont le recrutement cantalien fait concurrence à celui du département GEA installé dans les mêmes locaux à Aurillac. Un suivi attentif des recrutements, des cursus et des poursuites d'études de ces étudiants aurillacois doit être conduit pour mesurer la validité de cet engagement.

En ce qui concerne la gestion, l'université d'Auvergne conserve la simplicité structurelle liée aux trois pôles disciplinaires qui lui permet toutefois d'avoir une certaine efficacité :

- le pivot de l'action présidentielle est essentiellement la programmation des constructions immobilières et des opérations de réhabilitation ; c'est dans ce domaine que s'exerce son rôle d'intermédiaire avec les collectivités territoriales et que joue en plein sa capacité stratégique ;
- en revanche, les composantes maintiennent leur autonomie dans tous les domaines de l'activité universitaire (pédagogie, recherche, affectation des heures complémentaires et même quelquefois gestion des emplois d'enseignants chercheurs). Mais le type de gestion adoptée par celles-ci demeure fondé sur la mise en oeuvre de routines administratives, sans évolution notable depuis trente ans, hormis des progrès en matière d'informatisation. La complexité croissante des problèmes à traiter au niveau de chaque composante requiert vraisemblablement une réflexion sur le type de management approprié.

Autrement dit, est-il sûr que la vision managériale de la présidence soit vraiment partagée dans les composantes ?

Quoiqu'il en soit, ce découplage risque de favoriser l'éclosion d'associations servant de relais financier entre des laboratoires ou des unités de formation et l'extérieur. Dans sa structure actuelle, l'université n'a guère la maîtrise de ce type de phénomènes qui peuvent induire des comportements regrettables. Sans condamner systématiquement ces pratiques qui introduisent une indispensable flexibilité dans le système, il convient de les contrôler.

D'où un certain nombre de recommandations :

- provoquer une réflexion sur l'organisation pédagogique de chaque composante afin d'adapter les structures aux nouvelles formations, aux besoins des étudiants, etc quitte à redéfinir les profils de postes administratifs ;

- favoriser en conséquence la mobilité des personnels IATOS couplée avec les actions de formation ;

- restructurer l'équipe chargée de la petite maintenance en améliorant sa capacité d'intervention en dehors des bâtiments où elle est localisée ;

- clarifier les relations existant entre les associations scientifiques qui fonctionnent en appui de certains centres de recherche ou de formation et l'université, par la signature de contrats stipulant les droits et obligations de chacun.

D'une façon générale, l'université d'Auvergne a su faire face aux changements survenus dans les dernières années. Elle apprend à développer une stratégie spécifique pour l'heure limitée à la mise en oeuvre de projets nouveaux et au dialogue avec les acteurs de l'environnement. Sa capacité stratégique dans l'avenir dépend désormais du partage de la responsabilité entre la présidence et les composantes.

L'université Clermont I

Deuxième partie

Les services communs

Lors de la scission de l'université de Clermont-Ferrand, de nombreux services communs de l'ancienne université ont donné naissance à des services interuniversitaires rattachés à l'une ou l'autre des deux nouvelles universités. A l'usage, cette solution préservant les services en place ne donne pas tout à fait satisfaction. Certains ajustements ont été opérés ou restent à faire. Ainsi le service de l'étudiant de Clermont I est l'héritier de l'ancien SCIUO qui n'était pas assez près des étudiants. Le service de la formation continue, actuellement rattaché à Clermont I, devrait être partagé prochainement pour des raisons similaires. Si la médecine préventive (interuniversitaire) reste sans conteste rattachée à Clermont I, on voit apparaître dans l'université d'Auvergne un enseignement des langues qui commence à se structurer et à prendre de l'importance : ce n'est pas encore un service commun mais sans doute sera-t-il appelé à le devenir.

1 - Le service de l'étudiant

Ce service est directement rattaché au président et au secrétaire général. Il regroupe les missions habituelles d'information et d'orientation et celles de la scolarité et des statistiques mais aussi des services plus larges concernant le plan social de l'étudiant, le logement et la restauration (en liaison avec le CROUS), la médecine préventive, les activités sportives et culturelles. Ce service de l'étudiant est (ou sera) associé à celui de la scolarité directement rattaché au président. Sa création nécessite des locaux qui seront rendus disponibles grâce à la construction programmée d'un bâtiment administratif dans le cadre du plan Université 2 000.

Le service comprend 2 bureaux : celui de la scolarité et des statistiques avec un effectif de 3 personnes et celui de l'information et de l'orientation avec un effectif de 2 conseillers d'orientation et 3 CES.

En particulier, l'université s'est fortement investie dans la réorganisation de la gestion par la mise en place à la rentrée 1993 d'un système de réinscription par Minitel, financé sur ressources propres, et par le développement de l'informatique de gestion et de la bureautique. En outre, dès l'année 1994, un paiement par carte bancaire sera mis en place pour alléger les opérations.

En raison de sa création récente, il n'est pas possible de se prononcer sur ce service. Il faut déjà noter l'utilité de la mise en place à la rentrée 1993 du système de réinscription, mais l'effort doit être poursuivi en direction des étudiants qui font part de nombreuses demandes à satisfaire.

2 - La médecine préventive

Le centre de médecine préventive (CMP), dont le budget propre est passé de 600 kF (1988-1989) à 1 300 kF (1992-1993) comporte actuellement un médecin directeur à temps plein, un médecin hospitalo-universitaire détaché à temps partiel, des généralistes et des spécialistes vacataires, 5 infirmières, 2 assistantes sociales, une psychologue vacataire. Il est chargé de façon réglementaire de l'examen médical préventif des étudiants en première inscription, de celui des étudiants en cursus "à risque", et de l'examen médical annuel des étudiants en formation de santé, soit un total de 7 130 examens en 1992-1993. Le CMP a en outre (en 1992-1993) répondu à la demande spontanée de 2 336 étudiants, et effectué environ 2 000 actions de prévention, dont un millier de vaccinations contre l'hépatite B chez les étudiants en médecine. D'autres activités, y compris la médecine de prévention des personnels, ont représenté 2112 personnes vues en 1992-1993. Des actions de sensibilisation à la prévention du SIDA, ainsi qu'une enquête médicale, socio-démographique et psychologique sur les étudiants de première année à l'université, ont été entreprises. Le médecin directeur, qui doit faire face à une demande spontanée (hors du cadre réglementaire) accrue des étudiants, trouve le texte de 1988 trop restrictif dans sa définition des fonctions d'un CMP.

3 - La formation continue

Organisation

La formation continue dans l'enseignement supérieur à Clermont-Ferrand est assurée par un service interuniversitaire créé le 14 janvier 1987 par convention entre les deux universités, université d'Auvergne et université Blaise-Pascal.

Ce service est rattaché à l'université d'Auvergne.

Dans le cadre de cette convention, un certain nombre de composantes des deux universités prennent à leur charge l'organisation des actions de formation continue (IUT de Clermont-Ferrand, IUT de Montluçon, institut des Sciences de l'ingénieur, UFR des langues appliquées et communication, UFR de psychologie, école nationale supérieure de chimie, service commun des langues vivantes, IUP de l'université d'Auvergne et IUP de l'université Blaise-Pascal).

Le rôle du service commun consiste donc :

- d'une part, à assurer l'organisation des actions de formation continue qui ne sont pas prises en charge par les composantes,
- d'autre part, à assurer la promotion et la coordination de l'ensemble des actions (fonction d'accueil, d'information, de conseil, d'incitation, travaux statistiques et financiers).

Les deux universités ont désigné un "représentant chargé de promouvoir les activités de formation permanente".

Moyens

Le service dispose de 3 emplois d'ingénieurs d'étude, d'un comptable sans emploi gagé et de 2 secrétaires à mi-temps. Il faut signaler que parmi les ingénieurs d'étude l'un est sur un poste d'Etat, l'autre est sur un emploi gagé et le troisième a été dégagé de tout service afin qu'il puisse se consacrer à des activités syndicales. Cette situation dure depuis 10 ans sans compensation. Tous ces personnels relèvent de l'autorité de l'université d'Auvergne.

251 m2 de locaux dépendant de Clermont I ont été mis à la disposition du service interuniversitaire de formation continue par l'université d'Auvergne.

Bilan d'activité

L'analyse du chiffre d'affaires dans les années 1990, 1991 et 1992 du service interuniversitaire de formation continue et sa répartition entre les deux universités clermontoises est intéressante.

	Chiffre d'affaires des 2 universités clermontoises	Chiffre d'affaires de l'UA	Chiffre d'affaires de l'UBP
1990	6 475 844 F	4 050 544 F	2 425 300 F
1991	7 467 125 F	5 693 926 F	1 773 199 F
1992	7 017 933 F	5 163 527 F	1 854 406 F

Les chiffres indiquent un tassement de l'activité du service au fil des ans mais surtout que l'UBP est peu engagée dans la formation continue.

Recommandation

La structure interuniversitaire du service de formation continue est vraisemblablement à l'origine du développement lent de l'activité considérée. Il serait souhaitable que chaque université prenne dans ce domaine ses responsabilités.

4 - L'enseignement des langues

L'université signale tout le prix qu'elle attache à l'enseignement des langues en classant en tête de ses demandes de création d'emplois d'enseignants pour la rentrée 1994 2 postes de PRAG d'anglais, l'un pour les disciplines de santé, (domaine où la réforme rendant l'anglais obligatoire est mise en application en octobre 94), l'autre pour le droit. Un troisième PRAG d'anglais a été demandé en 7^e position pour les disciplines de santé. Il est vrai que l'enseignement de l'anglais figure expressément dans le contrat d'établissement

Pour combler le hiatus entre le niveau linguistique atteint en classes terminales et l'acquisition d'une langue de spécialité, l'établissement n'a pas mis en place moins de huit laboratoires de langues dont un à l'IUT d'Aurillac ainsi que dix cabines en libre service installées à la BU.

Les demandes sont sensiblement différentes en ce qui concerne l'université où c'est la langue de spécialité qui prime, et l'IUT, où la demande est moins ciblée et vise surtout la pratique de la langue courante.

La réflexion en cours sur la gestion optimale de ce type d'enseignement devrait prendre en compte les avantages considérables d'un service commun des Langues ; si jalouses que puissent être les composantes de l'organisation de leurs enseignements, si naturelles que puissent être les réticences devant tout début de coordination, il est clair que les 13 PRAG ou PRCE de l'université d'Auvergne répartis entre 5 composantes, enseignants du second degré isolés dans des composantes médicales ou juridiques, ont besoin d'un lieu commun de ressources et de concertation sous la responsabilité scientifique d'un linguiste mais dont, bien sûr, ils ne dépendraient pas administrativement. Un service permet, par ailleurs, d'harmoniser l'utilisation du matériel, de promouvoir des méthodes nouvelles et d'étudier les plans d'équipement complémentaires à venir. A une équipe structurée on peut demander plus facilement qu'à des enseignants isolés le remplacement rapide d'un intervenant malade ou l'adaptation à des publics divers.

L'université Clermont I

Troisième partie

LES COMPOSANTES

L'université Clermont I

L'UFR de droit et de science politique

La faculté de droit et de science politique est, par le nombre de ses étudiants 3 226 en 1992 (3 808 à la rentrée 1993-1994), la plus importante des 8 composantes de l'université d'Auvergne. Mais la plupart des autres composantes ont sur elles une ancienneté plus grande. La faculté de droit et de sciences économiques de Clermont-Ferrand est apparue, en effet, en 1959 seulement, il y a tout juste 35 ans. Elle ne s'implantait pas, il est vrai, sur des terres vierges. Elle prenait la suite d'une faculté libre de droit, que la ville de Clermont avait créée un quart de siècle plus tôt. Certains des enseignants de cette faculté libre devaient d'ailleurs poursuivre une belle carrière au sein de l'institution nouvelle. La terre d'Auvergne était assurément propice. Elle a vu naître dans le passé des juristes prestigieux, de Michel de L'Hospital et Jean Domat à Etienne Bartin, pour ne citer que ceux-là.

I - Structure

La faculté de 1959 devait connaître quelques soubresauts avant d'atteindre la configuration qu'on lui connaît aujourd'hui. Le moindre ne fut pas, au début des années 1970, la scission de ses branches juridique et économique qui ont formé, depuis lors, deux entités distinctes, la faculté de droit et de science politique, d'une part, la faculté des sciences économiques, de l'autre.

Ces deux UFR vivent actuellement en parfaite intelligence. Elles sont astreintes, de toute façon, à une vie commune. Pour le meilleur et pour le pire, elles occupent les mêmes locaux, elles ont le même personnel IATOS. Mais, au-delà de la coexistence que les circonstances leur imposent, elles coopèrent effectivement. Certaines filières de formation et certaines activités de recherche leur sont communes.

La faculté de droit et de science politique est aujourd'hui parfaitement intégrée dans l'université d'Auvergne : le doyen est parallèlement vice-président du conseil d'administration de l'université et participe ainsi, à l'équipe d'animation et de réflexion qu'a constituée le président. D'une façon plus générale, les représentants élus de la faculté sont présents et actifs dans les instances consultatives ou de décision. Ils y sont, à l'égal des autres, reconnus et écoutés. Les disciplines juridiques, par exemple, sont considérées comme pouvant, elles aussi, susciter une recherche de haut niveau.

Autre manifestation de cette intégration, la faculté a également pris sa part dans l'élaboration du contrat d'établissement, du contrat de développement de la recherche et du plan Université 2000. Dans le contrat d'établissement, elle est concernée par l'amélioration de l'accueil et du taux de réussite des étudiants. Dans le contrat quadriennal sur la recherche, quatre centres de la faculté sont mentionnés.

La vie des structures internes de la faculté n'appelle pas de longs développements. Le conseil de gestion se réunit régulièrement (3 ou 4 fois par an). Il est activement fréquenté. Les personnalités extérieures (représentants des collectivités locales, des professions juridiques et judiciaires) y sont, dans l'ensemble, assidues. Du côté des étudiants, si la participation électorale est, comme partout, assez faible, la représentation est diversifiée. Les délégués déclarent apprécier la qualité des informations recueillies et le sérieux avec lequel leurs interventions sont écoutées. Ils ont le sentiment d'une participation effective aux décisions qui touchent directement aux études de leurs mandants.

La faculté de droit n'a statutairement ni conseil scientifique ni commission de la recherche. Les questions individuelles qui dépendent habituellement de ces organes sont traitées par la réunion du doyen et des présidents de section. Ce qui relève de la politique générale de la

recherche fait également l'objet d'une concertation avec les directeurs de centres. Les crédits sont directement affectés par le conseil scientifique de l'université.

Les sections (droit privé, droit public, histoire) ont, en tant que telles, une activité qui varie beaucoup de l'une à l'autre. Certaines ne se réunissent guère que pour procéder à la répartition des enseignements et émettre un avis sur les candidatures aux charges de travaux dirigés. D'autres offrent en outre un cadre à la réflexion sur la recherche, sur les filières d'enseignement, sur la pédagogie. Elles organisent même l'évaluation par les usagers des enseignements que dispensent leurs membres et en communiquent les résultats à chacun de ces derniers.

Elus par leurs pairs, les présidents de section constituent, auprès du doyen, un organe de conseil aux compétences multiples. Leur réunion tient lieu de commission permanente, de conseil scientifique et, sous la présidence du vice-doyen, de commission des équivalences et des acquis professionnels. Ils sont appelés à donner un avis sur toutes les demandes individuelles d'autorisation, de dispense, de dérogation, etc.

De ce premier aperçu se dégage l'impression d'une participation assez large à la réflexion et à la décision, et celle d'une grande souplesse dans le fonctionnement de l'institution.

II - Personnels

1 - Personnel enseignant

La faculté de droit est dotée de 65 emplois budgétaires, soit un emploi pour 50 étudiants, ce qui rejoint à peu près une moyenne nationale au demeurant insuffisante. On compte sur ce nombre 24 emplois de professeurs et 21 maîtrises de conférences (+ 1, affecté à Aurillac). Il existe, dans la répartition de ces moyens, un équilibre certain entre les deux grands groupes de disciplines juridiques, avec 20 emplois de rangs A et B en droit privé (11 A et 9 B) et 19 emplois en droit public et en science politique (11 A, dont 2 en science politique, 8 B, dont 1 en science politique). A ces emplois principaux il faut adjoindre 2 PAST, 10 assistants, 1 lecteur, 6 ATER, etc.

Derrière ces chiffres, il y a la réalité du corps enseignant. Vues sous cet angle, les situations sont nettement moins équilibrées. La section de droit privé souffre d'un nombre important d'emplois de professeur non pourvus en titulaires : 5 sur 11, soit près de la moitié, contre 3 sur 11 en droit public et science politique, dont 1 occupé, d'ailleurs par un professeur associé. (Le déficit est de 2 maîtres de conférences sur 9 en droit privé, de 1 sur 8 en droit public). Si, en droit public, la pyramide des âges est satisfaisante, la section comptant un fort noyau de quadragénaires, issus de la faculté et fortement enracinés, le droit privé va enregistrer quelques départs en retraite, et il n'est pas certain que tous les nouveaux promus, en provenance de l'extérieur, feront une longue carrière clermontoise. Les privatistes pourraient donc éprouver quelque peine à reconstituer de façon durable leur potentiel d'enseignants de rang A.

Dans une très large majorité (dans leur totalité, semble-t-il, en droit public), les enseignants titulaires sont résidents. A de rares exceptions près, qui concernent des matières très techniques, les enseignements magistraux sont assurés par les professeurs et les maîtres de conférences. Les professeurs sont peu représentés en 1er cycle de droit : en 1992-1993, ils assurent 14,6 % de la charge d'enseignement en premier cycle.

Pour ce qui est des travaux dirigés, s'il subsiste 9 assistants, la faculté ne compte que 9 ATER (répartis sur 6 emplois), ce qui est notoirement insuffisant, tant pour couvrir les besoins de l'enseignement que pour constituer un "vivier" de jeunes enseignants chercheurs susceptibles d'assurer la relève ultérieure des professeurs et des maîtres de conférences. La faculté doit faire appel à de nombreux vacataires (94 en 1991-1992) afin d'assurer les séances de travaux dirigés ainsi

qu'une part significative des enseignements de DESS, confiés à des professionnels spécialisés. En 1992-1993, les heures complémentaires représentaient 50 % du volume global des enseignements. Les intervenants extérieurs assuraient 21 % de ce volume global, 45 % des heures complémentaires et les trois-quarts des charges assurées par les vacataires.

En ce qui concerne le "vivier", la faculté respecte scrupuleusement les normes relatives au recrutement des ATER. Seuls les candidats sur le point d'achever leur thèse peuvent donc espérer obtenir le poste ou le demi-poste qui leur assurera des conditions à peu près correctes de subsistance. Les étudiants de 3e cycle rencontrés ressentent avec beaucoup d'amertume l'absence de passerelle qui leur permettrait de franchir les quelques années qui séparent la fin de leurs études proprement dites et la rédaction des derniers chapitres de leur thèse. Mais ce hiatus n'est pas propre à Clermont-Ferrand.

2 - Personnels non enseignants

Le personnel non enseignant est, à titre de principe, commun aux deux facultés de droit et de sciences économiques. Il se compose de 38 emplois en équivalent temps plein (1 A, 7 B, 30 C et D) auxquels s'ajoutent, affectés en propre aux activités de recherche de la faculté de droit, 3 emplois de catégorie A (ingénieurs d'études ou de recherches) et un contractuel de même catégorie, rémunéré sur ressources propres pour un effectif total de 5 500 étudiants.

Ces effectifs d'IATOS sont pratiquement inchangés depuis 1986. Mais, dans l'intervalle, le nombre d'étudiants s'est considérablement accru. De nouvelles formations ont vu le jour, une délocalisation s'est ouverte (Aurillac). Le système d'enseignements par modules, justifié par d'incontestables considérations pédagogiques, a entraîné une refonte complète de la gestion de la scolarité. L'ensemble a provoqué un alourdissement des tâches que l'informatisation de tous les services qui pouvaient l'être n'a pas compensé.

On peut croire les responsables des services lorsqu'ils affirment frôler le point de rupture.

La formation permanente du personnel IATOS s'est traduite, au cours de la période la plus récente, par le suivi de stages de langue (anglais) de différents niveaux ayant intéressé, semble-t-il, une quinzaine de personnes, de stages d'initiation au droit administratif (5 personnes) et par une série de formations en informatique.

III- Moyens

1 - Locaux

Les activités de la faculté de droit et de science politique se déploient sur deux sites qu'elle utilise en commun avec la faculté des sciences économiques : le bâtiment principal, situé boulevard Gergovia, qui offre une surface utile de 7 200 m², et l'annexe de la Rotonde 3 400 m² située à 500 m de la faculté. En elle-même, cette installation sur plusieurs sites, constitue un handicap. Elle accroît les coûts d'entretien courant.

Le bâtiment principal

Inauguré au milieu des années 60, il est constitué de deux segments d'un immeuble en forme de U, dont le troisième segment est réservé à l'école nationale des impôts. En façade, la partie médiane est occupée au premier étage par la bibliothèque universitaire de droit et de sciences économiques.

Ce bâtiment était, d'entrée de jeu, trop petit. L'amphithéâtre le plus vaste ne pouvait accueillir les étudiants de première année. Le doublement des effectifs enregistré depuis cette époque (de 2 750 à 5 500) n'a pas amélioré la situation. En pratique, les cours et travaux dirigés de DEUG et licence sont dispensés à la Rotonde. D'affectés à la pédagogie, on ne trouve à Gergovia que cinq amphithéâtres, les salles de travail spécialisées, une salle audiovisuelle et trois salles réservées aux troisièmes cycles de droit.

Le reste est essentiellement occupé par les services. Rationnellement agencés, clairs, et accueillants pour certains, agréablement personnalisés, les locaux réservés à ces derniers pèchent malheureusement par leur exigüité relative. Avec un soin méticuleux, les responsables ont fait en sorte que les moindres recoins soient exploités.

L'ensemble, qui est assurément d'une grande propreté, gagnerait à ce qu'une peinture fraîche vienne recouvrir ce qui semble être la couche d'origine. Les crédits ont jusqu'à présent fait défaut. Existeraient-ils qu'ils auraient sans doute un meilleur emploi. D'importants travaux de mise en sécurité s'imposeraient en effet, pour un montant estimé en 1992 à 4 millions de francs (installations électriques, pose de coupe-feu et de séparations de galeries, etc.). La modicité du compte 66-72 au cours de la dernière année civile n'a pas permis de lancer l'opération.

L'annexe de la Rotonde

Là se trouve l'essentiel des espaces consacrés à la pédagogie (quatre amphithéâtres, une dizaine de salles de travaux dirigés, trois ou quatre salles de cours). Un essentiel notoirement insuffisant. La gestion de ces salles, indifféremment occupées par les juristes, les économistes et les étudiants de l'IPAG est un casse-tête quotidien.

L'annexe est constituée d'un immeuble vétuste, une ancienne rotonde de réparation des locomotives de la SNCF, transformé en amphithéâtres. Il est intérieurement inadapté et pose, à l'intérieur comme à l'extérieur, de très graves problèmes de sécurité. La commission de sécurité ne s'y rend même plus, constatation faite de ce que, faute de moyens, ses recommandations restaient sans effet.

La reconstruction de ce bâtiment était prévue dans le cadre du plan Université 2000. A ce premier projet s'en est substitué un autre, plus ambitieux. La construction a été décidée sur le même site d'un pôle tertiaire, qui regroupera les espaces affectés aux facultés de droit et de science politique et de sciences économiques, au département GEA, de l'IUT, à l'IUP et à l'IPAG. Les travaux sont effectivement programmés et l'opération devrait être lancée en 1994.

D'évidence, les problèmes de locaux constituent l'un des points noirs de la faculté. Le remède est en vue, en ce qui concerne l'annexe, au moins. On ne peut qu'exprimer le souhait qu'il s'étende à la "maison-mère". Et regretter, peut-être, que droit et économie soient voués à vivre, l'un et l'autre, une vie dispersée.

2 - Ressources et dépenses

Le budget de la composante arrêté en mars 1993 s'établissait à hauteur de quatre millions de francs. Les ressources proviennent à 90 % des subventions ministérielles de fonctionnement, de recherche et d'équipement (66,7 %) et des droits d'inscription (23,6 %). Les subventions de fonctionnement sont réparties, au sein de l'université, selon un alignement progressif sur les normes SAN REMO. Au chapitre des ressources, on remarque également la progression de la taxe d'apprentissage (elle passe de 84 000 à 140 000 francs), qui fait suite à un effort de démarchage soutenu, ainsi que la part extrêmement faible des collectivités locales (80 000 francs, soit 1,99 %). Cette part couvre, en l'occurrence, le coût, pour la faculté, de la délocalisation à Aurillac (déplacements des enseignants, rémunération du personnel recruté sur place). Cette modicité traduit en chiffre la position de principe des dites collectivités, pour lesquelles l'enseignement universitaire est de la responsabilité de l'Etat. On notera cependant que la rénovation récente de

l'amphithéâtre Michel de L'Hospital (384 places) a bénéficié de concours extérieurs importants. Son acoustique en fait la meilleure salle de concert de Clermont-Ferrand.

Les réserves ont été employées au cours des exercices précédents à l'informatisation de la gestion et à l'équipement des salles (salles audiovisuelles, notamment). Elles sont maintenant épuisées. La gestion va être désormais plus tendue.

3 - Services

Scolarité

Une part importante des tâches est informatisée. Les pré-inscriptions et les réinscriptions administratives se font par Minitel. Les convocations aux examens, les procès-verbaux d'examens, les relevés de notes individuels, les attestations provisoires de réussite, etc. sont établis par ordinateur. La gestion des espaces pédagogiques échappe, pour l'heure, à l'informatisation. La question est à l'étude.

Bibliothèques - salles de travail

La bibliothèque universitaire du Boulevard Gergovia est commune au droit et aux sciences économiques. Avec ses 2 470 m², ses 400 000 volumes et ses 375 places, elle était lors de son installation sur ce site spacieuse et bien fournie. Elle pouvait même offrir le luxe de réserver l'une de ses deux salles de lecture aux étudiants de 3e cycle. Elle demeure avenante et bien fournie. Mais, elle doit accueillir de plus en plus d'étudiants.

La faculté met, de son côté, six salles de travail à la disposition des étudiants des années supérieures : droit civil, droit commercial et bancaire, droit public, droit européen, histoire du droit, droit anglo-saxon. Trois d'entre elles ont à leur tête un ingénieur de recherche, un ingénieur d'études ou un agent contractuel d'un niveau équivalent. 500 000 francs sont annuellement consacrés à l'actualisation de ces fonds, où chercheurs, étudiants de second et de troisième cycles trouvent des instruments de travail tout à fait performants. La salle de droit anglo-américain, par exemple, fait l'admiration des collègues étrangers de passage.

L'existence de cet instrument et le soin avec lequel il est entretenu constituent assurément l'un des points forts de la faculté.

IV - Les formations

Parallèlement aux filières classiques de droit et d'administration économique et sociale, l'université d'Auvergne est habilitée à délivrer un **DEUST banques, organismes financiers et de prévoyance**. Ce diplôme est préparé en commun par la faculté de droit et de science politique et par la faculté de sciences économiques. Il recrute indifféremment ses effectifs (25 à 30 candidats) à la fin de la 1ère année du DEUG droit ou du DEUG sciences économiques. Il constitue le premier niveau de la filière banque de chacune de deux unités. Ce diplôme obtenu, la moitié des effectifs environ s'oriente vers la vie active. Mais la fraction qui poursuit ses études ne le fait pratiquement pas en droit. Certains candidats, toutefois, réapparaissent à l'entrée en DESS audit juridique, comptable, fiscal.

1 - La filière droit (premier et deuxième cycles)

Cette filière est profondément marquée par l'effort de rénovation pédagogique entrepris en premier et deuxième cycles depuis septembre 1991, qui concerne l'organisation des cursus et des examens. Les modalités de cette organisation ont été présentées au Comité de manière détaillée et argumentée. Après en avoir rendu compte, ce chapitre fera état des réactions des étudiants et des problèmes auxquels une réponse doit être apportée.

L'organisation pédagogique

Anticipant sur la réforme dont l'application dans les disciplines juridiques allait être, quelques années plus tard, préconisée, la faculté de droit a adopté, dès 1991, un système d'enseignement par modules, qui est venu tempérer la rigueur de l'organisation traditionnelle par année tout en veillant à garantir le sérieux de la formation.

Dans chaque année d'études, les matières d'enseignement que doit suivre chaque étudiant sont regroupées en trois (ou quatre) modules. Tous les modules de 1ère année sont obligatoires. Il n'existe aucune matière optionnelle. En seconde année et en licence, deux modules sont obligatoires sur trois, le troisième devant être choisi sur une liste de deux ou trois modules optionnels. Le second module obligatoire de licence regroupe l'étude des quatre contentieux (privé, administratif, fiscal et euro-communautaire), ce qui relève d'une idée excellente mais assez peu répandue. L'étudiant choisit naturellement sa maîtrise et, le cas échéant, la mention dont elle est assortie, se donnant ainsi, après le tronc commun dans lequel il s'est trouvé enserré jusque là, la spécialisation qui lui semble convenable. Mais, dans la plupart des maîtrises à mention, la quasi totalité des matières lui est imposée en conséquence de son choix. Les panachages ne sont pas autorisés.

Un dirigisme analogue prévaut, en premier cycle, dans la détermination des matières de travaux dirigés. Ce sont obligatoirement les deux matières fondamentales de chacune des deux années. Une série de couples de matières sont offertes au choix de l'étudiant en licence. C'est dire qu'il ne les marie pas à son gré.

Cela n'exclut pas qu'une part soit faite à l'imagination. Les travaux dirigés sont, en maîtrise, remplacés par des séminaires, dont les responsables des matières fondamentales déterminent, chacun pour leur part, la formule et le contenu (travaux dirigés classiques, initiation à la recherche, préparation de mini-mémoires, préparation à des concours). Peuvent ainsi être expérimentés de nouveaux modes de travail dans les grandes disciplines.

Il faut enfin ajouter que le mode de pondération des enseignements accorde un coefficient de 1 à chaque enseignement semestriel, de 2 à un enseignement annuel (72 heures) et de 3 à un enseignement annuel assorti de TD. Le module fondamental de première année a ainsi un coefficient de six, les autres modules un coefficient de huit au total.

Les modalités du contrôle des connaissances

Pour l'évaluation de l'étudiant, il n'est plus fait de distinction entre admissibilité et admission. Celui qui, à l'issue de la première ou de la seconde année, a obtenu la moyenne globale, peut passer en année supérieure. Celui qui a validé deux des trois modules de l'année, dont le module fondamental, est également admis en année supérieure où il devra valider le module déficitaire. Celui qui a validé un ou deux modules, mais pas le module fondamental, redoublera dans le ou les modules qui lui manquent.

Le rapprochement des deux sessions d'examen est institué : la première a lieu en mai, la seconde en juin. Trois explications sont fournies à cela : d'une part les résultats de septembre étaient très faibles car le bénéfice de la préparation de l'année s'était estompé durant l'été ; d'autre part le calendrier ainsi retenu est proche de celui des universités étrangères, ce qui favorise les échanges ; enfin la rentrée est plus facile à organiser, tant pour les services administratifs que pour les étudiants qui souhaitent se réorienter.

La faculté juge de façon très positive cette façon de procéder et insiste sur le fait que l'organisation en modules et la proximité des deux sessions d'examen sont étroitement liées.

Les réactions des étudiants

Les étudiants se sont rapidement adaptés à ce nouveau système : ils ont adopté une stratégie du DEUG en trois ans et peut-être de la licence en deux ans. Les responsables de la faculté suggèrent l'explication suivante : la majorité des étudiants viennent de l'agglomération clermontoise et vivent dans leur famille. Le coût des études est donc réduit, et comme l'état du marché du travail ne les incite pas à entrer précocement dans la vie active, l'allongement des études leur paraît une bonne solution dans la mesure où elle augmenterait leurs chances de succès.

Dans les années précédant la réforme, le taux de réussite par rapport aux inscrits était en première année de droit, de l'ordre de 31 %. Il est tombé à 17 % en 1991-1992 et il est monté à 43 % en 1992-1993. En DEUG les taux de succès sont plus fluctuants. Ils étaient de 64 % en 1988-1989, 63 % en 1989-1990, sont tombés à 49 % en 1990-1991, 52 % en 1991-1992 et 61 % en 1992-1993.

En première année, nombre d'étudiants avaient choisi de valider le module fondamental et un autre module afin d'être admis conditionnellement en 2^e année. 36 % de l'effectif global y était parvenu. On assiste de ce fait à un gonflement des effectifs de 2^e et de 3^e années, voire de maîtrise, avec des étudiants qui sont à 2/3 temps.

Cet allongement des études était déjà inscrit dans les faits, mais conduisait à l'échec le plus grand nombre. Le suivi d'une cohorte d'étudiants de 1986 à 1989 montrait que seuls 11,29 % de l'effectif originaire obtenaient la licence en trois ans, 15,83 %, le DEUG en deux ans, tandis que 14,11 % devaient, pour obtenir ce diplôme s'y prendre en trois ans. C'est-à-dire qu'après trois années d'études universitaires, plus des 2/3 des étudiants n'avaient encore aucun diplôme. Un autre suivi de cohorte concernant les nouveaux inscrits de 1990-1991 semble montrer que 19 % avaient obtenu la licence en trois ans.

Le système des modules, qui permet à chacun de travailler à son rythme et de conserver le bénéfice des acquis, est conçu pour réduire, dans d'importantes proportions, les situations d'échec irréversibles.

Toutefois, certains étudiants se plaignent, en particulier cette année, du fait que la scolarité s'arrête aux vacances de printemps, ce qui est bien court pour couvrir sérieusement les programmes.

Appréciations sur ce dispositif

La suppression de l'admissibilité appelle deux remarques.

L'obtention du module fondamental n'est, dans aucune des années d'études, nécessaire si l'étudiant, s'étant présenté à toutes les épreuves de l'ensemble des modules a obtenu la moyenne générale. Vu sous cet angle le système présente de sérieux inconvénients et le Comité recommande à la faculté d'y porter remède. Le plus simple et le plus logique serait de limiter la compensation générale en exigeant la moyenne pour le module fondamental.

Le Comité recommande à la faculté de suivre de près cette réforme en tenant un compte sûr et précis de ces résultats. S'il s'avérait qu'une proportion non négligeable d'étudiants obtenaient la première année, et a fortiori le DEUG, avec des notes insuffisantes dans les matières fondamentales, le sérieux de la certification pourrait être mis en cause, ce qui serait regrettable étant donné la qualité de la formation dispensée.

Parce qu'il n'y a pas d'admissibilité, tous les étudiants sont soumis à examen dans chacune des matières composant les modules auxquels ils se présentent. Dans les premières années d'études, où il n'y a pas ou peu de matières optionnelles, les charges d'examen sont, dès lors, extrêmement lourdes. Aussi, dans les matières non soumises à contrôle continu, c'est-à-dire ne

faisant pas l'objet de travaux dirigés, le règlement prévoit-il que l'examen terminal se présentera sous la forme d'une épreuve écrite ou d'une épreuve orale selon le choix de l'enseignant. En 1993-1994, et pour ce qui concerne le DEUG et la licence, tous les choix se sont portés, à deux exceptions près, vers une épreuve de "questions écrites" (une heure).

Les contraintes matérielles qui conduisent à cette situation, se retrouvent dans beaucoup d'universités. Les observations du Comité ne s'adressent donc pas uniquement à l'université d'Auvergne sur ce point. La disparition quasi systématique des épreuves orales, qui permettent de tester certaines aptitudes qui ne peuvent être sondées au travers d'un exercice écrit et de vérifier l'intelligence qu'a l'étudiant de la question traitée, sont une nécessité incontournable dans les matières juridiques. Les épreuves orales gagneraient d'ailleurs à faire l'objet d'une préparation spéciale.

En ce qui concerne le rapprochement des deux sessions d'examen, le Comité se demande si, avec un intervalle aussi réduit entre les deux sessions, les étudiants peuvent combler les lacunes qui ont entraîné leur échec. C'est peut-être possible pour ceux qui n'auront qu'un seul module à présenter de nouveau, cela paraît peu probable pour les autres. En outre, les étudiants salariés risquent de ne pas avoir le temps de se préparer correctement durant ce laps de temps. On voit bien la logique interne du dispositif combinant l'organisation en modules et le rapprochement des sessions : en proposant des modules capitalisables, la faculté incite une partie des étudiants à choisir une stratégie du moindre risque par la répartition de l'effort sur une plus longue période. Dans ces conditions, la seconde session apparaît davantage comme une garantie en cas d'échec inattendu que comme l'occasion de montrer que l'on a comblé ses lacunes par un travail soutenu.

Tant du point de vue pédagogique que du point de vue de l'organisation administrative, ce choix ne peut d'aucune façon s'accommoder d'une année universitaire se déroulant d'octobre à mai on devrait faire en sorte qu'elle débute réellement au 1er septembre et qu'elle s'achève début juillet.

Ces remarques, qui visent à rappeler les principes généraux qui fondent le contrôle des connaissances, seront reprises ultérieurement par le Comité à la lumière des intentions et des pratiques en vigueur dans plusieurs des universités en cours d'évaluation.

Autres observations sur les enseignements

Aucun stage de découverte ne figure dans l'organisation des études de maîtrise. Certaines matières spécialisées, pourtant, (droit des affaires, carrières judiciaires), s'y prêteraient fort bien. Elles ne regroupent pas des effectifs tels que le marché risque d'être saturé. Même brefs (équivalent de deux semaines de travail), de tels stages constituent une ouverture très opportune sur la vie active. Les étudiants en ont très vivement regretté l'absence. On peut supposer que l'aménagement d'une telle activité serait moins lourde qu'elle ne l'est en troisième cycle.

La part faite au droit civil peut paraître, à certains égards, trop modeste ; obligatoire, certes, en premier cycle, où elle est de surcroît soumise à travaux dirigés, cette matière n'apparaît plus qu'en module optionnel en licence, où le programme porte pourtant sur les sûretés et les contrats spéciaux, dont la connaissance n'est pas indifférente aux futurs spécialistes du droit des affaires. D'autre part, et surtout, l'ensemble du droit de la famille (extra-patrimonial et patrimonial) est concentré en maîtrise (64 heures). Le droit des successions, des libéralités et des régimes matrimoniaux est sans doute bien à l'étroit dans les 32 heures qui lui sont imparties.

La science politique est représentée par un cours semestriel, chaque année de 1er et 2e cycles lui consacre un cours. Elle ne fait, même en maîtrise, l'objet d'aucun module distinct. Elle paraît quasiment absente du 3e cycle.

L'expérience du tutorat est, pour l'heure, interrompue. Les premières applications qui en ont été faites n'ont pas donné les résultats escomptés. La charge était assumée par les enseignants titulaires. On n'avait pas voulu en investir les étudiants de 3e cycle, au motif qu'on aurait retrouvé là les candidats auxquels il n'aurait pas été jugé opportun de confier une charge de travaux dirigés. A l'usage, il est apparu que seuls les meilleurs étudiants de 1ère année s'adressaient effectivement

aux tuteurs. Du côté des étudiants, l'idée a été émise que les enseignants ne s'y étaient pas vraiment intéressés. Peut-être conviendrait-il de réviser les ambitions. Les qualités requises pour assurer un suivi individuel, aider à la compréhension, aux recherches documentaires, à la construction d'un plan, ne sont pas aussi étendues que pour encadrer en travaux dirigés un groupe d'une trentaine d'étudiants.

Il est prévu de revoir la question avec le support de l'école doctorale, dont la création est envisagée par ailleurs.

2 - La filière AES

Organisation

L'université d'Auvergne est habilitée à délivrer le DEUG, la licence et la maîtrise AES. L'une des singularités régionales de cette formation est dans sa répartition géographique. Les enseignements de premier cycle sont exclusivement dispensés à Aurillac. Ceux de second cycle ne le sont qu'à Clermont-Ferrand. Ce partage vient de la conception qui a été retenue de la délocalisation : complémentarité et non reproduction à l'identique en double emploi.

L'antenne d'Aurillac a été créée en 1990 et est installée dans des anciens locaux de l'école normale, entièrement remis à neuf par les collectivités locales (conseil général et district). Elle dispose, en commun avec l'IUT et l'IUFM, de 2 amphithéâtres très bien aménagés, 1 salle de conférences, 1 salle de plus de 100 places, de nombreuses salles de TD équipées, 1 salle de langues, 1 salle d'informatique et d'une bibliothèque commune aux 450 étudiants du site. Elle accueille 222 étudiants en première année et 110 en seconde année. 90 étudiants obtiennent leur DEUG.

Deux ordres de considération ont commandé le profil particulier du second cycle AES : la constitution originale de l'université, où l'on note une très forte présence des disciplines de santé ; la volonté de ne pas créer de doubles emplois avec la licence d'administration publique (laquelle, pour plus de lisibilité, a été rattachée à l'IPAG). Tout en conservant une proportion raisonnable d'enseignements généraux, la formation est essentiellement orientée vers l'administration sociale et l'administration de la Santé. On trouve d'ailleurs quelques membres du corps enseignant de la faculté de médecine parmi les intervenants.

Ce choix correspond au tissu économique régional, caractérisé notamment par la présence d'une importante industrie du médicament. Parallèlement aux débouchés que leur offre le secteur privé, les candidats sont en outre préparés par cette formation aux concours d'accès au CNESS de St Etienne (sécurité sociale) et à l'école d'administration de la santé de Rennes, et d'une façon plus générale, aux concours d'accès à l'administration publique.

D'après l'excellent document publié par l'université d'Auvergne, les taux de succès en AES étaient, en 1992-1993, de 47 % en 1ère année, de 77 % en DEUG et de 82 % en licence. Un suivi de la cohorte entrée en 1990 montre que sur 114 inscrits initiaux en 1ère année, 16 étaient en maîtrise à la rentrée 1993. La différence selon les baccalauréats est nette :

Bacs A et B : 48 inscrits initiaux 12 en maîtrise dans le délai minimum,

Bac G : 49 inscrits initiaux, 3 en maîtrise dans le délai minimum.

Les résultats de 1ère année étaient les suivants :

Bac A et B : 35 % de reçus sans redoublement,

Bac G : 14 % de reçus sans redoublement.

La licence a été ouverte en 1992-1993. La maîtrise en 1993-1994. Les effectifs sont encore modestes. Ils sont tout de même passés de 38 à 64 en licence. Ils sont actuellement de 30 en maîtrise. Le profil très particulier de la formation, de même d'ailleurs que le relatif éloignement géographique des deux cycles, font que l'on ne retrouve pas en licence l'ensemble de la promotion admise au DEUG l'année précédente (64 sur 95 en 93-94, soit à peine plus des 2/3).

Un peu floue au départ, l'image du second cycle commence à s'affirmer. Mais il est encore trop tôt pour apprécier l'intégration de ces diplômés dans la vie active. Il serait toutefois surprenant que cette expérience originale et bien conçue, fruit d'une collaboration intelligente entre les différentes composantes de l'université, ne se révèle pas à l'usage tout à fait positive.

Passerelles

Le premier cycle d'AES (Aurillac) présente une assez forte connotation juridique. A dessein. Ses promoteurs n'ont pas voulu enfermer les jeunes étudiants dans une filière particulière. Ils ont souhaité faciliter d'éventuelles réorientations.

D'une façon générale de multiples passerelles sont tendues entre les formations. Elles permettent, par exemple, et sous réserve d'une certaine moyenne dans les disciplines juridiques, de passer de la filière AES à la filière droit (5 ou 6 de première année d'AES en 2^e année de droit, quelques cas de DEUG AES en licence en droit), de passer d'AES en licence d'administration publique (les applications sont un peu plus nombreuses), du DEUG droit en licence d'administration publique ou en IUP, etc.

Les plus gros bataillons de demandes d'équivalence émanent, ce qui est assez communément répandu, de l'IUT (département GEA), en vue d'une inscription en licence (LAP notamment). Moyennant matières complémentaires (civil, constitutionnel, administratif) les demandes sont généralement bien accueillies, lorsqu'elles s'accompagnent du moins d'un avis favorable du directeur de l'IUT.

3 - Les troisièmes cycles

Le DESS droit des affaires et fiscalité est conçu dans une optique généraliste. Il s'agit de former des juristes ayant de bonnes bases en droit des contrats et aptes, par ailleurs, à conseiller utilement les entreprises sur les choix qui s'imposent à elles. Dans cette perspective, une place importante est consacrée à la fiscalité, au droit des sociétés, aux relations contractuelles et au droit social. Prévaut la formule de la formation en alternance : chaque étudiant est parrainé par un cabinet ou une entreprise, où il passe un mois sur deux, en alternance avec les enseignements. Ceux-ci, sous la forme de séminaires ou de conférences, sont donnés pour l'essentiel par des professionnels. Le stage de fin d'année s'étend le plus souvent sur six mois, voire davantage.

500 dossiers d'inscription sont déposés chaque année, provenant à 90 % environ de l'extérieur. 50 candidats font l'objet d'une présélection sur dossier, parmi eux sera finalement retenue, à la suite d'entretiens collectifs et individuels, de questions à choix multiples et d'une épreuve de synthèse, une promotion de 15 à 25 étudiants (17 en 92-93, 16 en 1993-1994). La pratique systématique de candidatures multiples provoque de nombreux désistements qui alourdissent considérablement la gestion.

Les résultats obtenus correspondent en moyenne aux 2/3 d'une promotion. Jusqu'à une époque récente, 85 % des effectifs étaient placés dans l'année, dans les cabinets de conseils juridiques notamment. Parrainage et stage constituaient souvent des préembauches. La fusion des professions d'avocat et de conseil juridique et la modification des conditions d'accès à la nouvelle profession d'avocat vont compliquer l'insertion d'une partie des diplômés.

Le DESS carrières juridiques et notariales est l'un des douze DESS qui, dans les universités françaises, conduisent au notariat. La responsabilité en est conjointement assurée par un professeur et par le directeur de l'école de notariat. Sans négliger les aspects plus classiques, l'accent est mis dans la formation sur le droit notarial de l'entreprise et sur le droit immobilier. Aux enseignements portant sur les aspects juridiques du droit interne s'ajoutent des enseignements de droit communautaire, de droit comparé, de droit international privé.

150 à 160 demandes sont déposées chaque année provenant de 34 universités différentes. A la suite d'une présélection sur dossier et d'une sélection définitive sur entretien, 25 candidatures

sont finalement retenues. Le taux de réussite est élevé (22 sur 25, en 1992-1993). Les deux-tiers des admis s'orientent vers la profession notariale, un quart vers les professions immobilières, les banques, les établissements de crédits, les cabinets juridiques et fiscaux ; le dixième restant va vers le barreau ou la magistrature.

Le DESS administration locale permet de former des spécialistes de la gestion des collectivités locales. La formation dispensée est de type pluridisciplinaire. A côté d'enseignements proprement juridiques (décentralisation, finances publiques locales) ou d'économie régionale, sont ouverts des séminaires de comptabilité publique, de gestion des services publics et des marchés publics locaux, etc.

Entre 35 et 45 candidats sont retenus chaque année. 20 à 25 diplômés leur seront délivrés. L'origine de ces candidats est très variée, tant du point de vue géographique (Lyon, St Etienne, Limoges, Nantes, Brest, etc.) que du point de vue de leur formation initiale (droit, AES, IEP, sciences économiques). Le diplôme s'adresse également aux fonctionnaires des collectivités locales justifiant d'une expérience professionnelle suffisante. Les enseignements sont d'ailleurs dispensés le soir, de préférence, pour permettre une participation plus large.

La plupart des diplômés se dirigent vers la fonction publique territoriale, par voie de concours (attachés) ou en qualité de contractuels. D'autres trouvent un emploi dans l'environnement des collectivités locales (promoteurs immobiliers, banques, crédit agricole, crédit foncier, crédit mutuel). Un troisième groupe, plus divers, se disperse entre les IRA, les cabinets d'avocats, voire la préparation d'une thèse ...

Une réflexion est actuellement en cours sur les choix qu'il y aura lieu de faire lorsque viendra très prochainement le moment de déposer de nouvelles demandes d'habilitation : DESS à très forte dominante juridique, DESS de gestion des collectivités locales, en collaboration alors avec des géographes et des économistes (gestionnaires) ou transformation en DEA d'administration territoriale (faisant d'ailleurs sa part à une réflexion sur le droit et sur l'économie publique et l'économie des collectivités locales), quitte, dans ce dernier cas, à ce que la fonction de formation permanente des agents des collectivités locales soit assurée sous une autre forme.

Le DESS audit juridique, comptable et financier a été créé en 1991. Il est organisé en commun par les deux facultés de droit et science politique et de sciences économiques. Il a pour vocation de former à la fois de jeunes diplômés et des cadres d'entreprise à la maîtrise de la technique et de la méthodologie de l'audit. La formation reçue et le diplôme qui en atteste l'acquisition doivent leur permettre d'accéder à des postes de responsabilité en cabinet spécialisé ou en entreprise. La formation repose essentiellement sur une pédagogie active (études de cas, réalisées en groupe, sous la conduite de praticiens, et un stage de quatre mois en entreprise ou en cabinet). Le corps enseignant est aux deux-tiers, composé de praticiens. Sur les 45 candidats des deux promotions, 13 avaient la MSTCF, 17 le DESCAF, 10 une maîtrise de sciences économiques et 5 une formation diverse (MST audit, maîtrise de gestion et audit, formation continue en science politique, etc.). Il n'y avait donc parmi eux aucun juriste. La promotion 1993-1994 (31 candidats) présente exactement le même profil.

Sur les 15 diplômés de la première promotion, 7 avaient trouvé un emploi dès la fin du DESS.

Une ouverture vers une formation internationale est actuellement recherchée. De l'aveu même de ses responsables, il reste à ce diplôme à s'ancrer plus solidement dans la région, à élargir son potentiel d'intervenants, et peut-être à susciter la formation d'un centre de recherche en audit.

Observations d'ensemble

- La plupart des responsables de ces diplômes regrettent d'être dépourvus des moyens indispensables à un travail de qualité. Il leur manque en particulier le personnel qui pourrait assurer une relation plus étroite avec les milieux professionnels concernés.

- Les étudiants rencontrés disent regretter que les places en DESS soient accaparées par les candidats extérieurs, obligeant les Clermontois à s'orienter vers les (ou le ?) DEA qui veulent bien d'eux. Se pose ici, pour le moins, un problème de communication.

4 - L'institut d'études judiciaires.

Au titre des formations préparant directement à l'insertion dans la vie active, on ne trouve, à la faculté de droit et de science politique, aucune autre préparation aux concours administratifs que le DESS administration locale, qui remplit partiellement ce rôle. La préparation spécifique aux concours n'est pas absente pour autant de l'université d'Auvergne. Elle est assurée dans une autre composante, l'institut de préparation à l'administration générale (IPAG).

En revanche, la faculté comporte un institut d'études judiciaires actif et performant. Il figure dans ses statuts en qualité de "département de formation spécialisée". Comme ses nombreux homologues, cet institut prépare aux épreuves de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats et au concours d'accès à l'école nationale de la magistrature. A cet effet, il dispense en moyenne une douzaine d'heures d'enseignements hebdomadaires. Il s'agit d'abord de conférences de méthode et d'exercices d'entraînement aux épreuves de culture générale, de note de synthèse et d'exposé oral que comportent ces examens et concours. L'enseignement prend également la forme de conférences sur des sujets à caractère juridique destinées à l'actualisation des connaissances ou au complément des programmes d'enseignement. Universitaires et praticiens (magistrats de la cour d'appel de Lyon, notamment) sont associés dans ces préparations. Les enseignements de langues sont communs à l'IEJ et à l'école du barreau.

Le financement de l'ensemble provient des droits spécifiques que règlent les étudiants inscrits à l'IEJ.

Les effectifs sont en constante augmentation. 138 candidats sont actuellement inscrits à la préparation à l'examen d'entrée au CRFPA, 60 au concours d'Accès à l'ENM.

En 1992-1993, sur 100 candidats inscrits à l'examen, 68 se sont effectivement présentés, 17 ont été admis (25 %). Sur 50 candidats inscrits à la préparation à l'ENM, une dizaine se sont présentés, 2 ont été déclarés admissibles (les résultats de l'admission n'étaient pas connus lors de l'expertise). Ces chiffres sont, les uns et les autres, conformes aux moyennes nationales.

V - La recherche

1 - La formation à la recherche.

Le DEA de droit des affaires

Appuyé sur le potentiel que lui offre le centre de droit des affaires, ce DEA fonctionne de façon tout à fait satisfaisante. Les dossiers de candidature sont nombreux (respectivement 183, 178, 228, au cours des trois dernières années), provenant en proportion importante de l'étranger. La

sélection est rigoureuse. Une trentaine de candidatures sont retenues en moyenne chaque année. Entre 20 et 25 diplômes sont délivrés par promotion.

L'équipe pédagogique est constituée de 6 professeurs dont la notoriété est parfaitement assise, d'un juriste d'entreprise (droit fiscal) et d'un assistant (informatique juridique). La rédaction et la soutenance d'un mémoire sont naturellement obligatoires. Ils entrent à concurrence de 25 % dans la note globale.

Un poste d'allocataire de recherche est rattaché à ce DEA.

Le DEA de droit public

Il existait, jusqu'en 1990, un DEA de droit public et de science politique. Le diplôme actuel provient d'un recentrage sur le droit public, opéré à la suite du départ des professeurs qui avaient en charge la branche présentement abandonnée. La maquette de ce diplôme est classique et n'appelle pas de commentaire particulier. On remarque toutefois la présence de séminaires originaux qui trouvent leurs correspondants dans les centres de recherche analysés plus loin : politique publique, protection de la personne, droit public de l'économie, séminaires de défense. La part faite au travail personnel des candidats est importante, assurément : la note du mémoire représente 45 % de la note globale.

Le nombre des candidatures retenues depuis deux ans paraît extrêmement élevé, par rapport surtout à celui des dossiers déposés : 52 sur 91 en 1992-1993 (soit 57 %), 48 sur 88 en 1993-1994 (soit 54 %). On y trouve, semble-t-il, un nombre relativement important d'étudiants privatistes qui trouvent là un troisième cycle refuge. Le phénomène risque de s'accroître avec la réforme des conditions d'accès à la profession d'avocat et les avantages qui s'y trouvent reconnus aux titulaires de DEA (ou de DESS).

Le nombre de diplômes délivrés est extrêmement variable, aussi bien en valeur absolue (entre 15 et 30) que par rapport au nombre des inscrits (30 sur 32 en 1990-1991, 17 sur 39 en 1991-1992). Les résultats de 92-93 n'étaient pas encore connus au début du mois de janvier 1994. Ce diplôme semble poser quelques problèmes. Symptomatiques de ces derniers sont, d'une part, la réserve avec laquelle les membres du corps enseignant ont déclaré devoir s'exprimer en l'absence de leur collègue responsable, et, d'autre part, les allusions des étudiants au cours de l'entretien qu'ils ont eu avec l'expert. Le responsable du diplôme considère, lui, que ce dernier marche bien. L'impression ressort néanmoins d'une direction un peu lointaine, d'un recrutement sans grande rigueur, ultime recours de candidats refusés ailleurs, et de résultats erratiques.

Aucun poste d'allocataire de recherche n'est rattaché à ce DEA malgré, semble-t-il, les demandes réitérées en ce sens.

Ecole doctorale

19 thèses de doctorat ont été soutenues depuis 1990 (8 en 91, 6 en 1992), sous le régime de la loi de 1984, pour la plupart. Deux habilitations à diriger les recherches ont été parallèlement délivrées. Un candidat demeure inscrit au doctorat d'Etat de droit privé, 49 le sont au doctorat nouveau régime. La production est donc régulière. Les potentialités sont non négligeables. Il est à souhaiter que la relève puisse s'opérer de directeurs de recherches au palmarès important, mais qui s'acheminent vers la retraite.

La création d'une école doctorale est à l'étude. A cet effet, le doyen a chargé l'un de ses collègues d'une consultation exploratoire. Les premières approches révèlent que, sans soulever un enthousiasme unanime, l'idée ne se heurte à la franche hostilité de personne. Dans un premier temps au moins, serait envisagé un certain nombre de formations destinées aux nouveaux doctorants (initiation à l'informatique et à la recherche documentaire, par exemple). Les échos recueillis lors de la consultation des étudiants donnent à penser que les doctorants en cause y seraient très favorables.

Une association serait par ailleurs concevable avec les économistes, qui travaillent sur des thèmes proches de ceux de certains centres de recherche de droit (la gestion des patrimoines, par exemple) et sont demandeurs de formation juridique. Un rapprochement des thèmes retenus dans les DEA de droit des affaires et de droit public pourrait, de même, constituer l'un des objectifs de la future école.

Ces projets doivent être vivement encouragés. Leur moindre mérite ne serait pas de revaloriser les formations doctorales et dans les faits et dans la perception qu'en ont les étudiants, spontanément portés à l'heure actuelle à privilégier les DESS et l'insertion professionnelle qu'ils procurent sur les DEA aux débouchés moins évidents et, en tout cas, moins immédiats. Mais il faudrait que soit parallèlement revalorisée, elle aussi, la condition financière des jeunes chercheurs.

2 - Les centres de recherche

De nombreux articles sont publiés aux *Annales de Clermont-Ferrand*. Ces dernières, avec leur double volume numéroté 27-28, ont pris, en 1991-1992, la suite des *Annales de la faculté de droit et de science politique* qui, depuis 1964, avaient efficacement contribué au rayonnement de la faculté bien au-delà des frontières nationales.

Connues dans les milieux universitaires pour leur tenue scientifique et l'intérêt des thèmes abordés, ces annales publient notamment les actes des colloques, conférences et autres manifestations scientifiques organisées par la faculté, ainsi que des articles proposés par les membres du corps enseignant. Elles accueillent également les productions d'autres collègues, français ou étrangers, et notamment celles qui s'inscrivent dans les programmes européens d'échanges. Il y est rendu compte des thèses soutenues à la faculté depuis la précédente parution. Les annales sont éditées par l'ADRED (association - locale - pour le développement de la recherche et des études de droit).

La recherche organisée est actuellement structurée en quatre centres : deux équipes d'accueil, le centre de recherche en droit des affaires et le laboratoire d'études des politiques publiques ; une jeune équipe : le centre d'études romanistiques d'Auvergne ; une équipe recommandée : le centre de droit et d'économie de la santé.

Le centre de recherches en droit des affaires

Ce centre s'appuie sur le DEA de droit des affaires et apporte son concours au DESS de droit des affaires et fiscalité ainsi qu'au DESS d'audit juridique, comptable et financier. 8 enseignants chercheurs et un chercheur (ingénieur de recherche) y sont rattachés, ainsi que plus de 20 étudiants préparant une thèse de doctorat, dont un allocataire de recherche. En 1991-1992, le centre a fourni le tiers des thèses soutenues à la faculté.

Les travaux du centre sont consacrés au statut bancaire français et européen et au financement des entreprises (financement bancaire et marchés financiers). Ils donnent lieu à un courant régulier de publications où, en commun ou séparément, reviennent constamment les deux mêmes signatures. Des travaux sur contrat (avec le ministère de la justice) sont en cours de réalisation. En la personne de son directeur, le centre participe également à plusieurs groupes de travail internationaux. Il a constitué depuis quatre ans une banque de données informatisées de jurisprudence bancaire, consultable par Minitel et constamment mise à jour.

La valeur des travaux évoqués est indiscutable et depuis longtemps reconnue. Mais, mis à part le fait que les doctorants poursuivent leurs recherches sur un champ identique, on peut se demander si le centre n'est pas constitué de deux brillantes individualités plutôt que d'une véritable équipe de chercheurs.

Le laboratoire d'étude des politiques publiques

Laboratoire d'accueil du DEA de droit public, ce laboratoire réunit, en 1992-1993, tous les enseignants chercheurs de la section de droit public, 14 chercheurs, 33 doctorants et 34 étudiants de DEA. Il fédère un certain nombre de recherches en cours portant sur trois champs principaux : politiques publiques locales, droit public des affaires, protection de la personne.

Son objectif prioritaire est de mettre en place un encadrement des doctorants en liaison avec l'école doctorale dont la création est par ailleurs envisagée. A cet effet, et sans exclusive pour autant, seraient sélectionnés des thèmes correspondant aux champs préalablement déterminés et mises en place de façon plus systématique des recherches doctorales coordonnées. Des applications sont déjà en cours (un séminaire et deux thèses en préparation).

Les champs ainsi réunis tiennent compte de ce qui existe depuis plusieurs années et a déjà donné lieu à plusieurs publications collectives et à de nombreuses publications individuelles.

Axe politiques publiques locales. Il s'agit ici de promouvoir des politiques locales et de répondre à des demandes d'expertise émanant d'organismes publics. Plusieurs colloques ont, depuis dix ans, été organisés en la matière (vertus et limites de la décentralisation en 1989 - numéro spécial AJDA, économie mixte locale, en concours avec d'autres universités). Un ouvrage collectif sur la "commune thermale" est en cours de publication. Un certain nombre de contrats ont été conclus et exécutés, avec la DATAR et la région Auvergne, par exemple. Sur chacun de ces thèmes travaillent ou ont travaillé des équipes de recherche à géométrie variable.

Axe droit public des affaires. En liaison avec l'équipe de recherche "droit des affaires", ce programme se fonde actuellement sur la recherche doctorale coordonnée "norme fiscale, droit public et droit privé". Son activité rejoint également le programme "politique publique locale".

Axe protection de la personne. Le centre de recherches en droit humanitaire et droits de l'homme a été le co-organisateur de quatre colloques depuis 1984 ayant tous donné lieu à publication. Il participe également au concours de droit international humanitaire "Jean Pictet", en liaison avec l'institut Henry Dunant (Genève). Un programme de recherches doctorales coordonnées et un contrat d'études sont en cours sur le thème de la protection des personnes en cas de catastrophe. Une demande d'habilitation d'un DESS "risques majeurs, assurances et environnement" est à l'étude. Il préparerait à la fonction de gestionnaires du risque en entreprise et collectivité publique.

L'ensemble ainsi présenté recouvre à la fois un certain nombre de recherches collectives proprement dites, ou en tout cas de recherches coordonnées, et des travaux, nombreux et de valeur, qui donnent principalement lieu à publications individuelles. Il constitue un creuset de réflexion et traduit une politique délibérée tendant, d'une part, à la constitution et à la reconnaissance d'un axe fort, et d'autre part, dans une perspective à long terme, à l'apparition d'un pôle attractif pour les étudiants de 3e cycle et de doctorat, qui s'appuierait sur un DEA solide et cohérent.

Le centre d'études romanistiques d'Auvergne

Sur 6 romanistes en activité en France, 3 sont en poste à Clermont-Ferrand. Ils tiennent l'actualité de leur champ disciplinaire pour évidente : à l'heure où se constitue l'Europe du droit, on ne peut oublier que le droit romain a été le droit commun européen du XIIe siècle aux codifications de l'époque moderne. La "jeune équipe" qu'ils ont constituée comporte, selon les indications données, 11 enseignants chercheurs et 1 chercheur.

L'équipe nourrit deux objectifs : mettre à la disposition de la communauté scientifique un ensemble de sources, et plus particulièrement la traduction des actes normatifs impériaux, et élaborer une histoire du droit européen (le "*jus commune*" au moyen-âge).

Elle souhaite ouvrir un DEA d'histoire du droit qui pourrait se donner comme champ d'investigation l'étude de la tradition juridique en Auvergne (région charnière entre les pays de

droit écrit et les pays de droit coutumier). Les promoteurs débordent de dynamisme et de conviction. Leur production scientifique est régulière et abondante.

Le centre de droit et d'économie de la santé

Cette équipe recommandée trouve son origine dans le centre de droit pharmaceutique créé au milieu des années 70. L'équipe pluridisciplinaire (elle s'est élargie, comme sa dénomination en fait foi, aux aspects économiques de ses thèmes de recherche) est constituée de 10 enseignants chercheurs, 1 chercheur et 3 doctorants. Ses activités portent sur trois thèmes principaux :

- la protection de la santé à travers les directives européennes. Ce premier thème fait l'objet d'une thèse. Dans cette même optique, le centre entretient d'étroits contacts avec plusieurs universités étrangères (Brême, Louvain-la-Neuve, Salamanque) aux fins de confronter les expériences respectives face au marché unique. Le centre a par ailleurs obtenu en 1988 un contrat de recherche du MRT sur l'Europe du médicament ;

- l'évolution des relations entre le secteur public et le secteur privé dans les différents systèmes de santé européens ;

- la maîtrise des dépenses de santé en Europe.

Les recherches du centre sont en cours de diversification. Il est impliqué, depuis 1993, dans l'activité du centre de recherche en nutrition humaine (CRNH) créé par les facultés de médecine et de pharmacie. L'institut envisage une ouverture vers l'industrie, ce qui implique le concours des économistes et des juristes. Une cellule de transfert des recherches vers le monde professionnel a été constituée à laquelle le centre est étroitement associé. Il assure l'environnement juridique de l'ensemble (propriété industrielle, réglementation des produits, gestion des contrats ...).

La production scientifique du centre se traduit par un ensemble de travaux collectifs (par exemple "La responsabilité de l'industrie pharmaceutique face au droit européen", en cours d'élaboration) et de publications individuelles. Quatre thèses ont été soutenues entre 1987 et 1989. Une banque de données est ouverte depuis 1980. Elle est constituée par la jurisprudence judiciaire et administrative concernant tous les aspects de la production et de la distribution du médicament.

Le caractère largement disciplinaire de ses travaux, l'actualité des thèmes retenus, l'expérience et le dynamisme de ses membres donnent à ce centre vocation à devenir un pôle d'excellence.

VI - L'environnement

1 - L'environnement régional

La faculté bénéficie manifestement d'une bonne insertion dans le tissu local. Elle entretient des relations, parfois étroites, avec un très large éventail de milieux professionnels : le monde de l'entreprise, les professions libérales (le barreau et le notariat, notamment), la magistrature judiciaire et administrative, la chambre régionale des comptes, la fonction publique, etc. Le contenu de ces relations est très varié : réflexions sur l'ouverture de nouvelles filières de formation (en 3e cycle, par exemple), participation, parfois intensive, aux activités pédagogiques (DESS, IEJ, par exemple) ou aux journées et conférences d'information sur les carrières.

Avec les collectivités locales et leurs représentants, une fois admis que leur contribution financière n'a pas à être sollicitée (le cas d'Aurillac étant mis à part), les relations individuelles et institutionnelles sont également très bonnes.

Symptôme assez révélateur de l'insertion de la faculté, la présence régulière des personnalités extérieures, qu'elles représentent les milieux professionnels ou les collectivités locales, aux réunions du conseil de gestion.

2 - Relations internationales

Dès son origine, la faculté de droit s'est préoccupée d'établir un réseau de relations assez dense avec ses homologues étrangères. De nombreux universitaires étrangers sont passés à Clermont, comme en témoigne la collection de photographies qui décore la salle des actes. Ces échanges n'ont jamais été unilatéraux. Récemment encore, un professeur clermontois était fait docteur *honoris causa* de l'université de Cologne. Les échanges les plus significatifs ont trait à l'enseignement et à la recherche.

Enseignement

La préoccupation des échanges internationaux se manifeste d'abord dans l'organisation même des études et à l'intention des étudiants clermontois. En deuxième année de DEUG, un module optionnel comporte, parallèlement à des enseignements de langues, 50 heures d'initiation aux droits étrangers. L'accès à ce module est réservé aux étudiants qui ont été admis à suivre en 1ère année de DEUG un enseignement de langue anglaise ou allemande. En licence, on retrouve 50 heures de droits étrangers au nombre des matières optionnelles susceptibles de s'intégrer dans n'importe lequel des deux modules complémentaires que comporte cette année d'études. L'inscription à ce cours est cependant subordonnée à l'obtention du module de 2e année précédemment évoqué.

Un module de droit étranger figure enfin au programme de maîtrise. L'inscription à ce module suppose que l'étudiant effectue un stage à l'étranger soit à titre personnel, soit dans le cadre d'un accord de coopération, soit dans le cadre de programmes européens (ERASMUS, TEMPUS, COMETT II). Ce séjour à l'étranger est en principe d'une année. Dans ce cas, les acquis étrangers sont validés au titre du module fondamental et des modules de spécialité. Le travail lié au séminaire, qui est obligatoire en maîtrise, peut être effectué à l'étranger. Le séjour à l'étranger peut également ne durer qu'un semestre. Dans ce cas, les acquis étrangers sont validés au titre des modules de spécialité et du cours de grands systèmes juridiques.

Les cours de droit étranger de DEUG et licence sont assurés soit par des membres du corps enseignant de la faculté, soit, et pour une part importante, par des professeurs invités.

Quant aux étudiants étrangers accueillis à Clermont, trois formules leur sont proposées :

- ils ont d'abord la possibilité de suivre une année d'études et de passer les examens dans les mêmes conditions que les étudiants clermontois. Cette possibilité ne leur est normalement ouverte qu'en DEUG, à moins qu'ils ne justifient d'un niveau particulier dans leur université d'origine. L'inscription dans le cursus normal est, en tout état de cause, subordonnée à l'autorisation délivrée par la commission des équivalences ;

- les étudiants étrangers peuvent, d'autre part, être soumis à un régime spécifique. Ils suivent alors plusieurs cours généraux pour s'initier à l'esprit et aux grands principes du droit français. Ils sont soumis à un contrôle des connaissances choisi par l'enseignant responsable de la matière considérée avec l'accord de l'étudiant, épreuve écrite, épreuve orale ou mémoire, selon le cas. A l'issue de leur année ou du semestre d'études, un diplôme de l'université, spécialement institué pour les étudiants étrangers, leur est délivré ;

- ceux qui le souhaitent peuvent, enfin, suivre les enseignements d'une matière particulière, en subir les épreuves, et, en cas de succès, recevoir une attestation.

Du point de vue statistique, et au titre de l'année universitaire 1993-1994, 5 étudiants étrangers sont inscrits au diplôme d'université et 30 sont présents à Clermont, durant le premier semestre, au titre du programme ERASMUS : 22 Allemands (Cologne, 6 ; Mayence, 11 ; Constance, 5), deux Autrichiens (Graz), deux Espagnols (Valence) et 4 Italiens (Modène, 2 ; Gênes, 2).

Parallèlement, 7 étudiants de Clermont sont partis à l'étranger, en application également d'accords ERASMUS, 3 à Londres, 1 à Cologne, à Mayence, à Salzburg et à Linz. 5 sont aux USA (Norman), en application des accords pluridisciplinaires. 2 autres sont à Cologne et à Salzburg, sous la rubrique du libre échange. Soit, au total, 14 étudiants. Ce chiffre est modeste, mais en nette progression par rapport aux années précédentes (7 et 8 en 1992 et 1993). La faculté s'efforce de n'être plus seulement un point d'accueil mais un véritable lieu d'échanges.

Recherche

Ainsi qu'il est apparu précédemment, l'activité des divers centres de recherche présente, à des titres divers, une connotation internationale nettement marquée : participation aux travaux de commissions internationales (centre de droit des affaires, axe "protection de la personne" du laboratoire d'études des politiques publiques), équipes de recherche internationales dans leur constitution et dans leur champ scientifique (centre d'études romanistiques), collaboration internationale sur des thèmes de recherche communs (centre de droit et d'économie de la santé).

VII - Conclusions et recommandations

De ce qui précède se dégage une appréciation d'ensemble tout à fait favorable. Une appréciation qui se fonde notamment sur la qualité de l'enseignement et de la recherche et l'attention portée aux échanges internationaux. Ces éléments sont le fait d'une faculté imaginative qui ne se borne pas à gérer un acquis dans l'accomplissement consciencieux des tâches quotidiennes mais a, sur chacun des points évoqués, un projet et se donne les moyens de le faire aboutir.

Sur le thème des points forts et des points faibles, les **locaux** inclineraient à ajouter un volet supplémentaire et à évoquer plutôt un point noir. La faculté est irrémédiablement vouée à vivre entre deux sites. A supposer résolu le problème de la Rotonde - il y faudra tout de même quelques années - restera à dégager les moyens de mettre le centre Gergovia en conformité avec les normes de sécurité et à redonner aux murs une nouvelle fraîcheur. On ne pourra malheureusement accroître l'espace qu'ils enserrent.

L'encadrement pédagogique se situe, quantitativement, dans les normes courantes. S'y trouve, en qualité, une proportion notable de personnalités fortement impliquées dans leur activité d'enseignement et dans leur mission de recherche, et directement associées aux tâches d'animation et de réflexion. La section de droit privé pourrait éprouver quelque peine à reconstituer de façon durable un potentiel stable. A Clermont, comme ailleurs, et pour l'ensemble des sections, se pose avec acuité le problème de l'accès des jeunes aux premiers échelons de la carrière universitaire .

Les **filières de formation** ont bénéficié en 1er et 2e cycles d'un important effort de restructuration et de rénovation pédagogiques. Cet effort n'a pas tardé à porter ses fruits. Une observation attentive des stratégies qu'il induit chez les étudiants permettra de corriger d'éventuels effets pervers. Certains aspects du contrôle des connaissances appellent sans doute réflexion et retouches (la pondération des matières fondamentales, la quasi disparition des épreuves orales). L'insertion de stages de découverte dans les programmes de maîtrise serait assurément opportune. Un tutorat repensé aurait, en première année, son utilité.

Le 2e cycle AES se remarque à la fois par son originalité et son adéquation au contexte économique régional. Il contribue à affirmer ce qui tend à devenir l'une des spécificités de l'université d'Auvergne.

Les DESS offrent des formations attractives et bien ajustées. Ils participent, pour certains d'entre eux d'une pluridisciplinarité qui vaut d'être relevée. Si le DESS administration Locale

devait se transformer en DEA, il serait souhaitable que la fonction de formation qu'il assume jusqu'à présent soit, d'une façon ou d'une autre, sauvegardée.

Support irremplaçable des activités pédagogiques des niveaux supérieurs d'études, les salles de travail spécialisées font l'objet d'une sollicitude permanente. L'investissement est méritoire dans un contexte qui n'est pas financièrement aisé.

Dans le domaine de la formation à la **recherche**, la question du DEA de droit public appelle une loyale mise à plat. S'agissant de la recherche proprement dite, la faculté de droit de Clermont-Ferrand est très connue pour quelques signatures individuelles. Il n'est cependant pas indifférent qu'elle présente l'ensemble des productions de ses membres sous le couvert de ces mêmes centres. D'abord parce que la recherche collective et, en tout cas, la recherche coordonnée, sont déjà une réalité. Certains ont même acquis, déjà, l'expérience d'une recherche pluridisciplinaire. Ensuite, parce qu'elle affiche ainsi une volonté délibérée de développer et de porter au plus haut niveau ce type d'activité. Son ambition de voir un jour associé son nom à un ou plusieurs champs disciplinaires et officiellement reconnue son excellence en ce domaine n'est pas illégitime. Elle possède, pour mener à bien l'entreprise, un potentiel enviable. La constitution d'une école doctorale devrait lui permettre de mieux coordonner ses moyens et d'assurer l'apport régulier de sang nouveau.

Les **étudiants** semblent bien intégrés dans la vie de la faculté et confiants dans la formation qu'ils y reçoivent. Sur cette formation, ils ont des choses à dire et apprécient que les structures internes leur permettent de les exprimer.

Mais ils jugent sévèrement le fait que la compétition avec des candidatures extérieures à l'entrée en DESS ne leur soit pas favorable. Avec la même absence de nuance, ils distinguent chez les enseignants ceux, peu nombreux, qui se sentiraient concernés par la vie de la faculté et sur lesquels tout ce qui bouge reposerait, et les autres, dont les centres d'intérêt seraient ailleurs. Fondées ou non, ces opinions devaient être rapportées. Elles révèlent, au moins, un problème de communication.

Enfin, la faculté ne semble pas entretenir avec l'école nationale des impôts, pourtant située dans le même bâtiment, des relations très intenses. On ne peut manquer de penser que tous trouveraient avantage à renforcer ces relations.

L'université Clermont I

L'Institut de préparation à l'administration générale

I - Présentation générale

1 - Statuts et missions

L'IPAG constitue l'une des huit composantes de l'université d'Auvergne. Erigé en institut en 1989, il a pris le relais du centre de préparation à l'administration générale (CPAG) qui s'était ouvert à Clermont-Ferrand en 1978-1979. Avec les 570 étudiants inscrits aux préparations diverses qu'il a en charge, il constitue l'un des instituts les plus importants de ce type.

Régi, comme tous les IPAG, par les dispositions de l'article 33 de la Loi du 26 janvier 1984 et le décret modifié du 22 mars 1985, il a pour mission de contribuer à l'information, l'orientation, la formation et la préparation des candidats aux concours d'accès au corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat, ainsi qu'à la formation générale initiale et continue des agents de l'Etat. Il participe également à la préparation des candidats aux concours d'accès à la fonction publique territoriale, ainsi qu'à la formation générale initiale et continue des fonctionnaires territoriaux (art. 2 des statuts).

2 - Structures

Comme tous les IPAG, celui de Clermont-Ferrand est soumis à la double tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et du ministère de la fonction publique. Composé de dix personnalités extérieures et de 11 membres élus (6 enseignants, 3 étudiants, 2 représentants du personnel), son conseil d'administration est présidé par le préfet de région. Le conseil élit le directeur parmi les personnels enseignants titulaires de l'université qui enseignent à l'institut. Le mandat du directeur est de 5 ans, renouvelable une fois. Il est assisté d'un directeur des études.

3 - Personnels

Ne sont affectés en propre à l'institut qu'une maîtrise de conférences et un emploi de secrétaire. Un second emploi de secrétaire est mis à sa disposition par la faculté d'odontologie. Les deux secrétaires actuellement en poste remplissent une tâche essentielle avec une compétence et une efficacité qu'il convient de relever.

La quasi totalité des enseignements (1 560 heures) sont assurés en heures complémentaires. Ils le sont, à concurrence de 67 %, par les enseignants chercheurs de l'université (1 professeur, une dizaine de maîtres de conférences, 2 assistants), de 12 % par des enseignants chercheurs d'autres établissements (professeurs et maîtres de conférences de l'université de Clermont II), de 2 % par des enseignants du second degré, de 17 % par des intervenants extérieurs.

L'institut ne rencontre guère de difficultés pour s'associer des enseignants de qualité. Il veille seulement à leur ponctualité et à l'adéquation de leurs prestations au caractère particulier de la formation dispensée. Les enseignants sont d'ailleurs évalués par les usagers.

4 - Locaux

L'institut dispose de moyens modestes. La direction et les services administratifs sont installés dans une ancienne maison particulière (36, Bd Côte Blatin), qui fut sans doute belle autrefois. Si, d'aspect extérieur, elle est un peu fatiguée, l'intérieur est, malgré son exigüité, avenant et très correctement aménagé.

A part une salle d'enseignement aménagée dans le même immeuble, l'IPAG ne dispose d'aucun local pédagogique propre. Ses activités se répartissent entre le boulevard de Gergovia, la Rotonde et le Manège. Cette situation pose des problèmes pratiques insurmontables à un moment où les candidats se pressent de plus en plus nombreux vers les formations conduisant aux concours. Leur nombre dépasse, pour certains enseignements, celui des places disponibles.

Cette situation n'est sans doute plus que provisoire. L'IPAG aura sa place propre au "pôle tertiaire" dont la construction devrait prochainement débiter sur le site de la Rotonde.

5 - Le financement

C'est, de loin, le point le plus noir. La subvention en provenance du ministère de l'éducation nationale est d'un montant aléatoire et est versée avec un grand retard. De 100 000 F il y a deux ans, elle est tombée en 1992-1993 à 80 000 F, le quart de cette somme n'ayant d'ailleurs été versé qu'en fin d'année. Le plus grand mystère demeure sur le montant de la subvention de 1993-1994. Du côté de la fonction publique l'on est passé de 92 000 F en 1991 à 94 000 F en 1992 pour redescendre à 73 500 en 1993.

Il est difficile, dans ces conditions, d'établir un budget. Il est plus difficile encore de couvrir les dépenses engagées.

Faute d'être habilitée en tant que telle, la préparation aux concours B n'est pas prise en charge. La direction est dans l'obligation de courir après des subventions exceptionnelles. L'université a demandé, à l'occasion de la révision à mi-parcours de la convention de développement, qu'en soit assuré le financement. Selon la direction de l'IPAG, dans la logique d'une politique de lutte contre l'échec universitaire, l'institutionnalisation d'une telle préparation se justifierait parfaitement. Même la question du financement de la préparation au concours A extérieur qui concerne plus de 250 étudiants chaque année reste entièrement posée.

Pour faire face à ces charges diverses, l'IPAG se trouve dans l'obligation de faire payer les usagers au titre des prestations spécifiques (600 F pour les étudiants, 300 pour les fonctionnaires).

II - Les formations

L'IPAG de Clermont-Ferrand se distingue de ses homologues par la diversité des formations dont il a la charge.

La licence d'administration publique (LAP). Ouverte en 1970, cette licence a longtemps été cogérée avec la faculté de droit. Elle a été placée, dans un souci de lisibilité, sous la responsabilité exclusive de l'IPAG lorsque s'est ouverte à Clermont-Ferrand la filière AES. Habituellement, en effet, cette dernière comporte une option administration publique qui prépare les candidats aux concours administratifs. Ce n'est pas le cas à Clermont, où dans le souci, en particulier, de ne pas créer des filières concurrentes, le second cycle AES a été délibérément orienté vers l'administration sociale et l'administration de la santé. Pour éviter tout risque de confusion, il a paru préférable d'affecter ces deux formations à des composantes distinctes.

La LAP est accessible, sur dossier, aux étudiants titulaires d'un diplôme sanctionnant un 1er cycle universitaire. Cette sélection à l'entrée est contraire aux textes réglementaires. La formation est conçue en fonction des concours administratifs de catégorie A, auxquels les titulaires de cette licence ont accès comme tous les autres titulaires d'un diplôme de Bac + 3. Entre 75 et 80 candidatures sur les 300 dossiers déposés sont retenues chaque année. Il s'agit en majorité de titulaires d'un DEUG droit ou d'un DEUG sciences économiques, puis de DUT GEA (sous réserve

d'un avis favorable du directeur de département), de quelques titulaires d'une licence ès lettres (philosophie ou psychologie), voire d'un DEUST banque. En 1992-1993, sur 74 candidatures retenues, 58 candidats ont été admis aux examens.

Préparations aux concours de catégorie A. Ces formations répondent à la fonction normale des IPAG. Elles se subdivisent en deux branches :

- préparation aux concours internes (réservés aux agents de la fonction publique). 30 à 35 candidats sont sélectionnés chaque année par leur corps. A leur formation correspond la subvention de fonctionnement versée annuellement par la fonction publique ;

En 1992-1993, 31 agents de l'Etat étaient inscrits à la préparation. 28 l'ont suivie avec assiduité. Même si tous n'ont pas répondu à l'enquête relative aux résultats obtenus, on sait au moins que 18 ont été admissibles, 16 admis (dont 2 à la préparation à l'ENA) ;

- préparation aux concours externes (concours étudiants). Contrairement à d'autres instituts, l'IPAG de Clermont n'opère pas de sélection à l'inscription. Il estime devoir laisser leurs chances à tous ceux qui décident de s'orienter vers la voie des concours. Le nombre de ceux-ci est en constante progression : 87 en 1990-1991, 123 en 1991-1992, 141 en 1992-1993 et 166 en 1993-1994. En 1991-1992, 90 candidats sur les 123 inscrits ont suivi régulièrement la préparation. 61 seulement ont répondu à l'enquête, parmi lesquels 52 ont été admissibles aux différents concours auxquels ils s'étaient présentés, et 39 ont été déclarés admis (10 IRA, 8 AASU, 5 inspecteurs du trésor, 4 inspecteurs des impôts, etc.). Les IPAG qui sélectionnent à l'entrée peuvent naturellement se prévaloir de taux de réussite supérieurs.

Préparation aux concours de catégorie B. Les concours de ce type sont accessibles aux titulaires d'un simple baccalauréat. Leur préparation ne relève pas, pour cette raison, de la responsabilité normale des IPAG Mais s'y présentent, en pratique, un nombre important de candidats en situation d'échec dans l'enseignement supérieur, ainsi qu'un nombre significatif de titulaires d'un DEUG ou d'une licence. L'IPAG de Clermont a estimé pour cette raison qu'il lui incombait de venir en aide aux uns et aux autres. Une préparation est organisée depuis 1988-1989. Il n'y a pas, là non plus, de sélection à l'entrée. La progression des effectifs est plus spectaculaire encore qu'en catégorie A : 99 en 1990-1991, 158 en 1991-1992, 235 en 1992-1993, 297 en 1993-1994.

Quelques préparations spéciales sont parallèlement organisées. Au concours de commissaire de police, par exemple, pour lequel une convention a été passée avec l'école, qui en finance partiellement le coût. Des préparations sont, d'autre part, assurées à l'extérieur (préfecture de Moulins, par exemple).

III - Conclusion

A l'actif de l'IPAG, une politique résolument ambitieuse, qui l'amène à aller au-delà de ses strictes missions réglementaires et à se refuser aux sélections que ne commande pas la nature des choses. Malgré cette absence de sélection, l'IPAG estime que le taux de réussite est plus qu'honorable. Ces succès sont à mettre au crédit des candidats, mais également à celui du corps enseignant qui les prépare.

Le Comité estime que les préparations de catégorie B qui s'adressent à une population principalement universitaire, relèvent bien des tâches de l'université et qu'à ce titre elles devraient être financées par le ministère à la condition qu'elles soient ouvertes à tous.

Par ailleurs l'IPAG gagnerait à mieux connaître la réussite des candidats aux concours.

L'université Clermont I

L'UFR des sciences économiques et de gestion

I - Présentation générale

1 - Insertion de la FSEG dans l'université et dans son contexte

La FSEG accueille moins de 1 800 étudiants en 1992-1993, dont un millier en premier cycle, 550 en deuxième cycle, 230 en troisième cycle. Elle regroupe donc 18 % des étudiants de Clermont I, ce qui en fait la seconde formation de l'université, après la faculté de droit. Dans cet ensemble, les formations de gestion, qui relèvent essentiellement des deuxième et troisième cycles, représentent un effectif global d'environ 600 étudiants.

Les deux disciplines, économie et gestion, ne sont pas constituées en départements autonomes, et la présence dans l'organigramme d'un IAE (institut d'administration des entreprises) est purement formelle. Il y a quelques années des tensions ont conduit à envisager une séparation, mais elles sont apaisées aujourd'hui. Le choix a été fait d'éviter, par une structuration trop formelle, les clivages sources de conflits. La bonne entente de fait entre économistes et gestionnaires ne nécessite pas une telle structuration et, réciproquement, cette absence contribue au maintien d'un climat de collaboration. Les conflits, lorsqu'ils se présentent, peuvent ainsi être gérés de façon pragmatique, dans la globalité de l'établissement.

L'insertion de la FSEG au sein de l'université paraît satisfaisante. Grâce à leur représentation dans tous les conseils de l'université et à une volonté politique générale, l'économie et la gestion ont largement leur place et les formations correspondantes sont reconnues, appréciées et soutenues. L'évolution récente vers une vision plus dynamique et collective du fonctionnement de Clermont I, qui associe médecins, juristes, économistes est vécue comme très positive. Il ne semble pas qu'il existe des sources de conflits entre l'administration centrale et la faculté. On souligne au contraire la compréhension qu'a rencontrée la prise en compte des difficultés survenues lorsque le financement du magistère et de la préparation à la MSTCF a été supprimé. L'université a accepté de prendre en charge provisoirement une grande partie des charges spécifiques que doit couvrir cette formation, ce qui a permis de la maintenir en attendant des solutions durables. On est donc en présence d'une composante satisfaite de la place qui lui est faite dans l'université, et qui vit sans réticences son appartenance à cette collectivité, dont elle contribue à définir et mettre en oeuvre la politique et à laquelle elle apporte la qualité de certaines de ses formations de forte notoriété.

Les relations avec l'université Blaise Pascal sont excellentes.

Les relations avec les collectivités territoriales se sont améliorées depuis quelques années, et elles ont accepté de participer au financement de certains investissements. La FSEG entretient également de bonnes relations avec les milieux professionnels, tant nationaux (notamment les institutions financières et d'assurance) que régionaux. Ceci se traduit par une facilité d'obtention de stages pour les étudiants inscrits dans les formations à vocation professionnelle et une collecte appréciable de taxe d'apprentissage, pour un montant annuel d'environ 700 kF. A cet égard, on remarquera que le résultat reste relativement modeste comparativement à ceux qu'obtiennent d'autres établissements de taille analogue.

Dans son contexte, la FSEG bénéficie dans l'ensemble d'un bon positionnement. Elle a l'image d'une faculté de "gestion" et constitue, pour les étudiants qui la fréquentent, un choix positif plutôt qu'une solution de dernier recours. Il est cependant dommage, au plan de la communication externe, que le mot "gestion" n'apparaisse pas sur le bâtiment principal occupé par la FSEG ni sur nombre de plaquettes de présentation des formations.

2 - Mode de fonctionnement, style de gestion

L'organisation

L'équipe de direction de la FSEG se compose du doyen de la faculté qui est un économiste devenu gestionnaire, et de deux assesseurs : l'un, chargé du DEUG, de l'ensemble de la scolarité et des contacts avec les étudiants, l'autre qui supervise les maîtrises et les formations de troisième cycle.

Le conseil d'UFR se réunit deux fois par trimestre et les professeurs se rassemblent une fois par an. Il n'existe pas d'autres réunions formelles mais les contacts entre enseignants sont fréquents et réguliers.

L'organisation de l'administration comme celle des enseignements associent étroitement et semble-t-il de manière aussi harmonieuse que possible les économistes et les gestionnaires. De façon générale, le fonctionnement de la FSEG est de nature peu bureaucratique et semble relever plus de l'ajustement mutuel des acteurs, comme en témoigne la répartition des enseignements qui s'opère sans problème de façon spontanée, dans un esprit de collaboration. Les enseignants bénéficient d'un bon cadre de travail (disponibilité de bureaux et d'équipements informatiques fournis par la faculté), les rapports sont peu hiérarchiques.

Le personnel enseignant

La question centrale, celle des postes d'enseignement affectés à la gestion est en effet largement désamorcée du fait de la pénurie nationale de gestionnaires. Des postes vacants ne peuvent ainsi être pourvus faute de candidats. Le déséquilibre entre les deux disciplines (il y a en poste 26 économistes et 13 gestionnaires) est regrettable, mais ne peut être considéré comme la conséquence d'un impérialisme des économistes. La création d'un poste supplémentaire de professeur de gestion a d'ailleurs été demandée. Le doyen assume les arbitrages qui peuvent s'avérer indispensables entre les deux disciplines.

L'étroite imbrication des activités relatives à l'économie et de celles relatives à la gestion ne permet pas toujours de distinguer les deux disciplines en matière de personnels. En économie, la situation est globalement plus satisfaisante qu'en gestion. La section ne connaît pas de problème pour pourvoir les postes vacants, les limites étant posées par la nécessité de recourir largement à des associés dans la spécialisation dominante, économie du développement. Clermont étant une université de taille moyenne qui n'aurait pu constituer et maintenir un corps enseignant de qualité uniquement à partir de recrutements locaux, le risque était grand, et il s'est matérialisé dans quelques disciplines, de voir se multiplier les "turbo-professeurs" soucieux de trouver rapidement une autre affectation. Ce risque a été écarté et le handicap a été surmonté par les options prises de longue date par des enseignants motivés, décidés à construire à Clermont un véritable centre de recherche et d'enseignement en économie. Ce projet impliquait le choix de résidence locale, condition indispensable et rarement remplie aussi complètement qu'à la faculté de sciences économiques : tous les professeurs sont en effet installés dans la région, et y ont souvent développé une insertion forte. La qualité de la formation doctorale permet d'alimenter un vivier de candidats pour les nouveaux recrutements, et d'attirer des candidats extérieurs de qualité. Les statistiques globales (économie et gestion), font apparaître une faible présence des professeurs dans le 1er cycle, qui semble être pour l'essentiel confié à des MC (285 H de professeurs pour 1466,5 H de MC). Sur les 2155 H assurées par des professeurs, 13% sont faites en 1er cycle, et 56 % en 3e cycle. Même si cette situation peut être justifiée en particulier par les besoins importants des DESS et du DEA, elle ne respecte pas la directive qui limite à un tiers des services statutaires d'un enseignant les heures affectées aux 3e cycles. Certes les maîtres de conférences font la preuve de leur capacité pédagogique et peuvent parfois être plus à l'aise que des professeurs face à des effectifs importants ; mais cette situation peut entraîner une certaine négligence à l'égard du 1er cycle, dont le fonctionnement satisfaisant irait de soi et n'exigerait pas d'investissement de la part des professeurs. De nombreux intervenants extérieurs sont indispensables pour les matières de gestion, et pour le magistère, le DEA et le DESS de développement. Leur recrutement et la qualité de leurs interventions ne paraissent pas poser de problèmes en économie ce qui traduit l'attraction de cette discipline sur le site. Les concours apportés par le corps enseignant de l'école nationale des impôts voisine sont importants et appréciés.

Le personnel non enseignant

La grande majorité des personnels IATOS sont communs aux deux composantes, faculté de droit et faculté de sciences économiques et de gestion situées dans les mêmes bâtiments. Quatre agents administratifs sont spécifiquement affectés à la faculté de sciences économiques, dont un sur ressources propres, alors que les personnels communs sont au nombre de 38 ; leur affectation ne soulève pas de sérieuses difficultés. Les économistes et gestionnaires ne font pas état de problèmes particulièrement graves de sous-encadrement administratif et technique, au delà des souhaits rituels pour des postes supplémentaires, et d'assurance sur la bonne utilisation qui en serait faite. Le personnel en place est compétent et dévoué.

3 - Les ressources financières

Il n'est pas possible de disposer de documents budgétaires propres aux activités relatives à l'économie. En tout état de cause, la gestion commune droit-économie de nombreux locaux et personnels et la fusion économie-gestion limiterait beaucoup la portée de telles données.

La situation financière de la FSEG, jusqu'ici satisfaisante, est en voie de dégradation en raison de la disparition des financements spécifiques du magistère de développement économique (soit une réduction de ressources de 650 kF) et de la préparation à la MSTCF. Il a fallu majorer les droits d'inscription pour ces deux types de formation. (1 000 F par an pour les étudiants ayant commencé le magistère avant 1993-1994, 2 000 F à partir de 1993-1994, pour compenser en partie le désengagement du MESR sur ce type de formations). Les droits pour les DESS sont variables.

Par ailleurs, la répartition des charges communes entre la FSEG et la faculté de droit, s'opérait jusqu'à présent avec des clés de répartition plutôt favorables à la FSEG. Or une révision est en cours qui pourrait évidemment réduire cet avantage. Sans la solidarité qui s'exerce au niveau de l'université, par l'étalement sur trois ans de la baisse de ressources évoquée précédemment, la situation de la FSEG serait certainement délicate.

D'où l'importance ou le caractère vital des gains réalisés grâce à la taxe d'apprentissage et aux actions de formation continue. Chacun de ces postes assure actuellement un financement de l'ordre de 700 kF en 1992-1993, la plus grande partie étant recueillie par les équipes de recherche CERDI et CEREP. Un accroissement de ce type de ressources s'avérerait nécessaire.

La politique appliquée en matière d'affectation des ressources est de nature à jouer un rôle incitatif en ce sens, chaque formation (essentiellement les DESS et la MSTCF) gardant la maîtrise des ressources collectées en matière de taxe d'apprentissage. Ce système n'est cependant pas sans risque au plan de la cohésion et de l'entente entre principaux responsables, mais il est difficile en réalité de trouver le juste équilibre, s'agissant du degré de décentralisation de la collecte et de l'emploi des fonds de ce type.

4 - Les ressources matérielles : locaux, documentation, logistique

Comme il a été dit, la FSEG occupe des locaux communs avec la faculté de droit, d'une surface utile de 5 200 m² dans un bâtiment construit dans les années 1960. Ces locaux sont bien entretenus, exploités au maximum, mais globalement insuffisants. Une annexe, dite "la Rotonde", complète le bâtiment principal mais s'avère vétuste et mal adaptée.

L'insuffisance de locaux pédagogiques est de nature à interdire la création de nouvelles formations et constitue un handicap pour l'accueil des formations continues payantes. Cette situation, sans être dramatique, restreint aussi certaines initiatives souhaitables, par exemple l'extension des salles d'informatique à la disposition des étudiants.

Il faudra attendre la reconstruction de la Rotonde, qui doit intervenir dans deux à trois ans, pour pouvoir accueillir sur 12 000 m² un pôle tertiaire réunissant les formations d'économie et de

gestion, de droit, l'IUP ingénierie du management, l'IPAG, voire l'école de notariat. Une contribution importante a déjà été apportée par le financement conjoint MEN, CNRS, collectivités locales, d'un achat de locaux très modernes et fonctionnels, tout proches de la faculté, pour accueillir l'équipe de recherche CERDI, et les activités d'enseignement dont elle assure la maîtrise d'oeuvre (magistère, DEA, DESS). Une perspective d'agrandissement des locaux CERDI, liée à une grosse opération de formation en association avec la Banque mondiale est à l'étude.

5 - Les services

La logistique de la FSEG peut s'appuyer avantageusement sur un certain nombre de services communs de l'université. C'est le cas de la formation continue, dont l'ensemble des budgets sont gérés par l'université, et de la gestion des inscriptions, grâce à un centre de calcul commun.

La majorité des services de la FSEG sont communs à l'économie et à la gestion, voire aux deux facultés de droit et d'économie-gestion. Les principales activités relèvent d'un organigramme unique : scolarité, secrétariats des services généraux et des diverses formations, personnels des centres de recherche. Les attributions de postes et les affectations ne semblent pas soulever de difficultés.

L'équipe administrative de la faculté est efficace, largement informatisée, et le service de scolarité ne pose pas de problème particulier. Un service de reproduction bien équipé permet de répondre à la demande selon des délais très courts.

S'agissant de documentation, il existe une bibliothèque générale et des salles spécialisées par matière. La salle de gestion compte un peu moins de 3 000 volumes et de 90 périodiques couvrant les besoins, essentiellement en marketing et en finance. La surface et le nombre de places disponibles (80 m², 25 places) sont toutefois modestes, et l'on peut regretter, par ailleurs, l'absence d'informatisation du centre. Le fonctionnement de la section de droit et économie de la bibliothèque, située dans le bâtiment principal, est jugé très satisfaisant, les centres de documentations professionnels sont organisés dans le cadre des DESS.

Un laboratoire de langue dispose de 45 cabines pour l'anglais, l'enseignement des langues étant essentiellement concentré sur l'année de licence. Les moyens informatiques mis à la disposition des étudiants sont très insuffisants en 1er et 2e cycle, faute de locaux utilisables ; il est souligné que si des locaux étaient trouvés, les équipements pourraient facilement être financés.

6 - Les relations internationales

Les relations internationales sont certainement l'un des points faibles de la faculté. Outre les déficiences de l'enseignement des langues, on constate l'absence de programmes d'échanges Erasmus, et le très petit nombre d'étudiants concernés par les conventions avec 4 universités étrangères (au total, 3 Français et 6 étrangers en 1992-1993). L'intensité des relations internationales, en particulier en matière de professeurs étrangers en visite, du CERDI, ne peut guère contribuer à l'ouverture aux réalités mondiales de la grande majorité des étudiants.

La politique de communication interne est jugée insuffisante par les étudiants, et malgré des initiatives intéressantes, des progrès restent à faire, selon la direction, en matière de communication externe.

II - Les sciences économiques

1 - Enseignement : formations et étudiants

Premier cycle

Le 1er cycle est commun à l'économie et à la gestion. Depuis plusieurs années, les effectifs en 1ère année de DEUG sont stabilisés autour de 550 étudiants. Il semble qu'une politique efficace d'information auprès des lycéens assure une bonne orientation, qui est aussi facilitée par l'existence d'une formation AES à la faculté de droit. Les titulaires du bac G sont ainsi très peu nombreux, (environ 6 %); les bacs B (près de 50 %) sont nettement dominants, suivis des bacs D (22 %) et C (16%). La quasi totalité des étudiants proviennent du Puy de Dôme et des autres départements auvergnats. En 2e année, un petit nombre d'étudiants (une vingtaine), s'oriente vers un DEUST banques/assurances, les autres se retrouvent dans une mention d'économie et gestion assez généraliste.

L'organisation de la scolarité du DEUG et les programmes reflètent une approche très classique, au sein de laquelle s'expriment certains choix et le poids de certaines contraintes. On observe ainsi une nette prédominance des enseignements magistraux sur les TD et TP. On peut s'étonner de l'absence de toute option, ce qui donne un système rigide d'enseignements jugés fondamentaux, les matières juridiques étant nettement privilégiées à côté du socle composé de l'économie et des techniques quantitatives. Il serait souhaitable que les étudiants puissent bénéficier d'une ouverture sur d'autres domaines, et que soit surmonté un certain repli, certes confortable, mais qui risque d'être trop réducteur. Les étudiants doivent choisir, et pour quelques heures annuelles seulement entre informatique et anglais en 1ère et 2e année. Des contraintes matérielles expliquent cette restriction regrettable, et à l'évidence, comme l'admet la direction de la faculté, des améliorations doivent être recherchées dans ce domaine. On peut aussi souhaiter que soient recherchées avec les partenaires de l'université Blaise Pascal les possibilités d'offrir aux étudiants l'apprentissage ou une maîtrise améliorée d'autres langues que l'anglais. L'argument selon lequel les difficultés rencontrées pour la validation de tels enseignements ont conduit à les supprimer, n'est pas vraiment satisfaisant.

On peut souligner deux aspects très positifs de l'évolution récente du 1er cycle. Le taux de réussite en 1ère année s'est sensiblement amélioré depuis quelques années, passant du tiers des inscrits initiaux en 1987-1988, à plus de la moitié en 1991-1992. Ce chiffre est d'autant plus satisfaisant que le taux de déperdition est particulièrement faible au cours de la 1ère année, (505 étudiants se sont inscrits à l'examen en 1992-1993 pour un nombre d'inscrits en début d'année de 558, soit une déperdition inférieure à 10 %. La réussite en DEUG oscille selon les années entre 60 et 65 %. Cette situation globalement satisfaisante est en partie due à la réelle motivation de nombreux étudiants qui ont fait en faveur du DEUG économie et gestion un choix positif, et, selon la faculté, elle résulte aussi d'une importante réforme du système des examens. La session de septembre a été supprimée. Une première session a lieu en début mai, et une seconde fin juin. Sur tous ces points, le CNE renvoie à tout ce qui a été dit à propos du droit.

Deuxième cycle

Outre le magistère qui fait l'objet d'un développement particulier, le 2e cycle est constitué depuis la rentrée de 1992 par 2 filières : économie de l'entreprise et analyse et politique économique.

La filière *économie de l'entreprise* accueille dans son option unique de licence, et ses deux options de maîtrise: finances et marketing plus de 90% des étudiants.

La licence d'économie d'entreprise comporte un volume global d'un peu plus de 600 heures de formation, les enseignements économiques et de gestion représentant chacun environ un tiers du total, le reste se répartissant entre cours de droit, de mathématiques et statistiques, d'informatique, etc.

La maîtrise d'économie d'entreprise est organisée en deux options : finance et marketing. Chacune représente un volume de 550 heures de formation, dont 200 heures de tronc commun constituées, pour un peu plus de la moitié, d'enseignements économiques. Un stage obligatoire en entreprise ou en administration d'une durée de six à sept semaines complète l'enseignement.

Elle attire, outre les titulaires du DEUG d'économie et gestion, une vingtaine de détenteurs du DUT GEA, admis après examen. Les effectifs de licence s'élèvent à 237 étudiants en 1992-1993. On trouve en maîtrise 143 étudiants dans l'option de finances, et 40 dans l'option de marketing. Il s'agit d'une formation classique de gestion, qui n'appelle pas de commentaires particuliers du point de vue des économistes, les enseignements proprement économiques étant inexistantes. La faculté semble répondre ainsi de manière satisfaisante à la demande massive de la part des étudiants, constatée dans toutes les facultés où est enseignée l'économie, de formations à l'entreprise et à la gestion. Un ensemble de DESS permet ensuite à une partie des diplômés de se spécialiser.

Jusqu'à la rentrée de 1992, seul le magistère offrait aux étudiants de 2^e cycle la possibilité de poursuivre des études d'économie. La nature même de cette formation limitait très étroitement cette possibilité. Il a donc été créé en 1992 une filière de licence et maîtrise *d'analyse et politique économiques*. La 1^{ère} année, la licence a accueilli, en 1992-1993, 26 étudiants, dont 20 ont été admis en fin d'année, et continuent en maîtrise en 1993-1994. L'effectif en 1993-1994 serait comparable. La faculté a fait de gros efforts pour situer à un bon niveau cette option, et a pour objectif sa consolidation dans les prochaines années, avec un accroissement du pourcentage d'étudiants sortant du DEUG qui la choisissent. A côté des grands domaines de l'analyse économique, les programmes insistent en particulier sur l'acquisition des méthodes de l'économie appliquée à la modélisation. Il est prématuré de se prononcer sur la réussite de cette filière, mais le choix fait répond à une nécessité, et la faculté se donne les moyens de son ambition en la matière.

Magistère de développement économique

C'est un diplôme d'université de haut niveau et de forte spécialisation. Créé en 1986, il est l'un des huit magistères existant en économie, et le seul consacré au développement économique. Le choix de ce domaine s'explique par l'existence à Clermont Ferrand d'un véritable pôle d'études et de recherche sur ce sujet, unique en France.

Rien a priori ne destinait Clermont à adopter cette spécialisation, qui est le fruit de la volonté tenace d'un couple de professeurs d'économie, décidés à s'installer et à mettre en place une structure de haut niveau. Dès 1976 est créé un DEA d'économie du développement, articulé sur une équipe de recherche, le CERDI (centre d'études et de recherche sur le développement international), qui va être associée au CNRS la même année. La qualité de la recherche menée au CERDI, l'ampleur de son réseau international, l'activité de ses membres lui valent une réputation internationale, et lui permettent de se renforcer en attirant à Clermont des enseignants de valeur, spécialistes du développement. La candidature de l'université d'Auvergne pour l'organisation d'un magistère consacré au développement en 1986 assurait ainsi le renforcement et la valorisation d'un avantage construit de longue date.

Le recrutement, est effectué sur concours, organisé à Paris, à Clermont, et dans des ambassades françaises en Afrique. Environ 25 candidats sur 250 sont retenus chaque année. En 1992, 17 Français, dont 4 avaient obtenu leur DEUG à Clermont et 13 dans d'autres universités françaises, et 9 Africains ont été acceptés. A la fin de la 1^{ère} année, qui comporte une charge d'enseignement de 545 H, les étudiants qui ont réussi (les échecs sont rares), obtiennent une licence en sciences économiques. Le succès en 2^e année (450 H de cours), confère une maîtrise en sciences économiques, et une moyenne au moins égale à 12/20 permet un passage en 3^e année, soit en DESS, soit en DEA, soit dans les deux formations. Il faut à nouveau au moins 12 de moyenne à l'un ou l'autre de ces diplômes pour obtenir le magistère. Il y a donc une étroite imbrication entre les diverses formations liées au développement, le DEA et le DESS accueillent en grande majorité des étudiants en année finale de magistère.

Des professionnels, et des enseignants étrangers interviennent en nombre dans le magistère. Les activités, comme celles du DEA et du DESS, se déroulent dans les 1200 m² de locaux neufs dont dispose le CERDI. Le personnel technique et administratif appartient pour l'essentiel à la faculté, mais

une partie importante des moyens matériels de documentation et de support logistique provient des ressources contractuelles du CERDI. La suppression par le MEN des subventions de fonctionnement du magistère représente un manque à percevoir de près de 600 000 F. L'université a accepté de compenser de manière dégressive ce désengagement de l'Etat en versant sur ses ressources globales la totalité de la somme retirée en 1993, les 2/3 en 1994, et le tiers en 1995. Le magistère devra donc se financer de manière croissante sur les droits d'inscription qui, déjà portés de 1 000 à 2 000 F, devraient augmenter au moins jusqu'à 5 000 F, ce qui risque d'avoir un effet dissuasif sur de nombreux candidats. Il est par ailleurs de plus en plus difficile de financer les stages obligatoires chaque année. Il ne serait pas réaliste d'envisager un accroissement important des concours apportés au magistère par les ressources propres du CERDI et l'université ne peut envisager de prélever au delà de ce qui est prévu sur ses ressources générales pour pérenniser le magistère.

Comme c'est le cas pour l'ensemble des magistères, l'avenir de cette formation dépend donc dans une large mesure d'une remise en question de la politique négative adoptée depuis peu à leur égard. La remise en cause, à travers le magistère, du pôle d'excellence que constituent à Clermont l'ensemble des formations liées au développement serait d'autant plus regrettable que le CERDI a été choisi, parmi de nombreux concurrents internationaux pour organiser en France, pour le compte de la Banque mondiale, un cycle de formation de 18 mois sur la gestion des politiques économiques, à l'intention de hauts fonctionnaires internationaux. Compte tenu de la date de sortie de la 1ère promotion (1989), du nombre assez élevé de diplômés engagés dans un travail de thèse ou accomplissant leurs obligations de service national, les responsables du magistère, qui se préoccupent beaucoup de la question, ne peuvent faire état de débouchés professionnels que pour 21 diplômés français : sans être excellente, leur situation peut être considérée comme satisfaisante. Les étudiants étrangers ayant arrêté leurs études après le magistère ont des emplois correspondant à leurs qualifications.

Point de vue des étudiants

Une discussion avec une dizaine d'étudiants appartenant à diverses formations ne laisse apparaître aucun problème majeur. Originaires de la région pour la grande majorité d'entre eux, ils sont satisfaits des conditions de vie à Clermont. Les remarques critiques sur le déroulement des études sont mineures : lourdeur excessive de la 2e année de DEUG, information insuffisante sur ce qui se passe dans la faculté et sur les possibilités de 3e cycles, mythe du DESS de gestion du patrimoine considéré comme prestigieux mais quasiment inaccessible, insuffisance des moyens informatiques. Il convient toutefois de préciser que sur trente places mises en recrutement chaque année pour ce DESS, 12 à 13 places sont occupées par des titulaires de maîtrises clermontoises. Seule la situation des langues vivantes fait l'objet de fortes critiques, elle est dénoncée comme catastrophique. La réforme du système d'examen, avec le rapprochement des 2 sessions avant les vacances d'été, est unanimement approuvée. Le CEVU est inconnu des étudiants.

2 - Troisième cycle et recherche

Dans le domaine des sciences économiques, l'essentiel relève du pôle développement économique qui vient d'être présenté.

Le DESS de développement, analyse de projet accueille en majorité des étudiants issus de 2e année de magistère, (22 en 1992-1993) ; depuis 1989 il admet aussi après concours des étudiants extérieurs (9 en 1992-1993). On compte 12 étrangers sur les 44 étudiants de la promotion 1992-1993. Le fonctionnement et les résultats ne peuvent être dissociés de ceux du magistère.

Le DEA d'économie du développement explicite depuis 1976 le choix fait à Clermont en faveur de la recherche et de la formation sur le développement. La plupart de étudiants (18 en 1992-1993), sont en 3e année de magistère, mais il y a aussi un certain recrutement extérieur. A partir de 1989-1990, l'arrivée des étudiants du magistère a permis d'améliorer quantitativement et qualitativement une formation qui connaissait, comme beaucoup de ses homologues en France, des problèmes de recrutement. La formation bénéficie depuis quelques années de 3 allocations de recherche du MRT, de bourses ORSTOM et de bourses MacNamara de la Banque mondiale. Trois à six thèses

sont soutenues annuellement, la politique récente tend à accroître les exigences en matière de thèses : l'inscription est conditionnée par un avis favorable du comité des thèses qui regroupe l'ensemble des enseignants. L'ensemble des thèses en cours est de l'ordre d'une trentaine, dix inscriptions en thèse ont été enregistrées en 1992-1993. L'équipe d'accueil est le CERDI, qui est en mesure d'assurer un excellent encadrement et de bonnes conditions de travail. En deux ans, quatre anciens allocataires ont été recrutés comme MC. Il n'existe pas d'école doctorale : un regroupement des DEA d'économie, de gestion et de droit pourrait être envisagé, mais le problème n'est pas urgent.

La recherche collective en économie est réalisée essentiellement au **CERDI**, dont il a été déjà fait largement mention, tant son rôle est essentiel pour l'ensemble du secteur économique. Quelques économistes travaillent avec des gestionnaires au sein du CEREP, formation dont l'évaluation relève de la gestion plutôt que de l'économie. Il n'est pas fait mention d'activités de recherche individuelle.

Le CERDI, associé au CNRS depuis 1976, et renouvelé sans interruption depuis lors, est la seule université associée de l'université d'Auvergne, ce qui confère un poids particulier aux économistes en son sein. Il regroupe 26 enseignants chercheurs, 5 chercheurs CNRS, une vingtaine de doctorants, et accueille de nombreux chercheurs étrangers qui contribuent efficacement à ses activités. Le personnel technique provient de la faculté, il n'y a pas de techniciens sur postes CNRS. Les rapports d'activité au CNRS rendent inutile de tracer ici un bilan des grandes orientations de recherche, et des très nombreuses publications. On notera simplement qu'il est fait état de perspectives récentes d'extension des activités vers l'étude des économies en transition d'Europe de l'Est. Le CERDI a créé en 1993 une *revue d'économie du développement* dont il assure le secrétariat. La contribution du CERDI à l'image de l'université d'Auvergne est considérable, et la qualité de cette équipe internationalement reconnue.

3 - Perspectives et recommandations pour l'économie

La faculté de sciences économiques et de gestion a su trouver des réponses originales et globalement satisfaisantes aux défis que lui posaient son isolement, sa localisation, et son appartenance à une université hétérogène. Les choix effectués n'étaient ni faciles, ni évidents. Ils sont marqués par deux options majeures : l'imbrication étroite et efficace des enseignements économiques et de gestion, et la mise en place de 3es cycles de haut niveau portés par une équipe de recherche de forte notoriété nationale et internationale. En construisant ainsi dans une démarche volontariste un avantage comparatif, la faculté a su trouver une place spécifique dans l'ensemble des facultés économiques françaises. La réputation acquise, et l'intérêt du travail et de la recherche qui peut être menée à Clermont, ont permis d'attirer de très bons enseignants chercheurs qui se sont installés à Clermont. Le caractère généralisé de la résidence des professeurs est un phénomène exceptionnel dans une université française de cette configuration et avec ce type de localisation ; il contribue considérablement à assurer un bon niveau d'enseignement et de recherche. La qualité des travaux et la compétence des chercheurs permettent aussi une diversification des ressources, des financements complémentaires améliorent beaucoup la qualité de la vie et les conditions de travail. La faculté a su par ailleurs innover dans le domaine délicat du système d'examens, en adoptant avec succès la pratique de deux sessions rapprochées, avec aide aux étudiants après un échec à la première session.

Les choix faits ne sont pas cependant sans entraîner des conséquences parfois négatives, et certaines questions doivent être soulevées, certaines lacunes soulignées :

- la priorité accordée, avec le succès qui a été indiqué, aux 3es cycles et aux enseignements spécialisés, peut conduire à une certaine indifférence à l'égard des enseignements initiaux, en particulier de 1er cycle. Très peu de professeurs y enseignent, la réflexion pédagogique est peu apparente, la rénovation n'est pas évoquée. On regrette aussi la faible ouverture sur l'étranger et l'insuffisance des options permettant un élargissement des horizons intellectuels des étudiants. Au risque d'être un peu excessif, on pourrait parler d'un 1er cycle fonctionnant à minima, sans problèmes majeurs, mais sans se poser de questions ;

- de manière générale, le suivi des étudiants pendant et après leurs études, leur information et la prise en compte de la diversité de leurs besoins pourraient figurer plus explicitement parmi les préoccupations et les priorités de la faculté, d'autant plus qu'en ce domaine un travail très intéressant

est très largement entamé. Les suivis de cohorte déjà réalisés et l'activité du service de gestion des offres d'emplois ainsi que celle des associations d'anciens élèves montrent que la faculté est sur la bonne voie ;

- consciente de l'insuffisance de la vie collective étudiante et d'un sentiment d'appartenance très faible, la faculté devrait réfléchir aux moyens concrets d'améliorer la situation et, si le CEVU n'est pas en état de jouer son rôle dans ce domaine, une structure de concertation pourrait être créée dans le cadre de la faculté. Pour l'instant quelques efforts ont été faits en direction des étudiants du 3^e cycle, mais l'homogénéité du milieu étudiant, et la taille humaine de l'ensemble, devraient faciliter l'émergence chez les étudiants d'un esprit de corps dont l'utilité n'est plus à démontrer ;

- la contrepartie d'une spécialisation réussie est le danger que peut constituer à moyen terme une monoculture qui peut tarir les sources de renouvellement, et détourner certaines compétences qui ne se reconnaissent pas dans les perspectives qui leur sont présentées. Sans remettre en cause le principe d'une orientation très fructueuse, il est sans doute nécessaire de mener une démarche prospective pour envisager les évolutions souhaitables et rendre celles-ci possibles dans le futur ;

- il faut définir, et mettre en oeuvre les modalités de réponse aux demandes étudiantes de plus en plus nombreuses pour poursuivre leurs études après la maîtrise. Cette question n'est évidemment pas spécifique à Clermont, elle est posée partout en France, mais le caractère très fortement régional du recrutement étudiant, et la grande spécialisation des 3^e cycles de gestion et d'économie, la rendent plus pressante qu'ailleurs, et appellent des réponses urgentes ;

- compte tenu de l'ampleur des besoins en enseignement de gestion dans le cursus de la faculté, il faut soutenir la priorité accordée à la création de postes dans cette discipline, avec le risque de ne pas pourvoir les postes faute de candidats, et de décourager les jeunes économistes postulant sur place.

III - La gestion

L'enseignement et la recherche en sciences de gestion dans la région clermontoise se développent essentiellement à l'université de Clermont I. Le contexte concurrentiel dans lequel celle-ci est implantée comporte une école supérieure de commerce, perçue comme une bonne école, l'IUP commerce international de l'UFR de lettres de l'université de Clermont II, qui constitue un développement d'un département de langues étrangères appliquées, des sections de techniciens supérieurs et des classes préparatoires aux grandes écoles implantées dans les lycées.

Au sein de l'université de Clermont I, trois unités sont impliquées dans les disciplines de gestion : la faculté de sciences économiques et de gestion (FSEG), l'IUP ingénierie du management, le département GEA de l'IUT de Clermont-Ferrand.

Ces établissements sont forts dissemblables aux plans des effectifs, du contenu et de l'esprit des formations qu'ils animent, ainsi qu'à celui du degré d'implication dans les activités de recherche. Ils rencontrent cependant difficultés analogues s'agissant des moyens humains et matériels de fonctionnement.

Les rapports avec les acteurs locaux de la formation en gestion s'apparentent plus à la collaboration qu'à la concurrence frontale. Plusieurs accords ont été ainsi passés pour faciliter aux étudiants issus de classes préparatoires ou d'IUT de la région (Rodez, Roanne, Limoges) l'accès, selon les cas, en DEUG ou en licence. Mais il est vrai que ceci ne concerne que des flux très modestes, soit une trentaine d'étudiants chaque année. Un projet de création d'un DEUG, en collaboration avec l'école supérieure de commerce, permettant la préparation aux formations sélectives et l'accès parallèle aux grandes écoles est par ailleurs en discussion. On notera cependant que les relations avec certains

acteurs sont abordés avec précaution : les rapports avec l'IUP commerce international de l'université de Clermont II sont qualifiés de "discrets", ceux avec l'IUP ingénierie du management de "prudents".

Rappelons que sur un ensemble de 1 800 étudiants de la FSEG, les formations de gestion, qui relèvent essentiellement des deuxième et troisième cycles, représentent un effectif global d'environ 600 étudiants.

1 - Structuration interne

S'il existe un département gestion au sein de la FSEG, articulé autour des formations de troisième cycle, ce n'est qu'en filigrane. Ainsi, l'IAE ne possède pas de statut spécifique, comme c'est le cas pour la plupart de ses homologues, et remplit d'abord une fonction de liaison avec le réseau national des IAE plus qu'une fonction de coordination ou de supervision de l'ensemble des formations de gestion de la faculté. Le caractère pluridisciplinaire de certains diplômes de troisième cycle, comme le DESS de gestion de l'épargne et du patrimoine qui mobilise économistes, juristes et gestionnaires, rend de surcroît délicate leur organisation sous l'autorité du seul IAE.

En fait, si l'on peut considérer que la gestion occupe une place considérable au plan des formations offertes par la FSEG, le développement d'une identité "gestion" a été relativement long. Ce développement résulte évidemment de la forte attraction générale des formations en gestion et de la pression concomitante des étudiants, la majorité des détenteurs du DEUG de sciences économiques recherchant ce type de filières. Malgré cette prédominance des formations de gestion, l'équipe de gestionnaires reste étroite et l'on peut tout aussi bien interpréter l'absence de structuration formelle de la FSEG comme la résultante d'un rapport de forces quantitatives en défaveur de ces derniers. Cela étant, une coupure formelle n'est pas une fin en soi et ne pourrait se justifier qu'en relation avec des objectifs de communication externe et de clarification interne. En l'état actuel des choses, il faut se féliciter de cette interdépendance entre les économistes et les gestionnaires. Elle permet de caractériser des filières de formation solides et qui répondent à l'attente des étudiants.

2 - Les formations

La FSEG propose une palette de formations couvrant les trois cycles d'études. Mais mis à part quelques enseignements de comptabilité programmés dans le DEUG de sciences économiques, ce qui relève de la gestion se situe en deuxième et troisième cycles. Il n'y a guère d'implication dans la préparation aux concours de recrutement d'enseignants.

Les formations de second cycle

Trois formations de second cycle relevant ou s'apparentant à la gestion sont offertes aux étudiants :

- une maîtrise de sciences et techniques comptables et financières,
- une licence d'économie d'entreprise, déjà examinée à propos de l'économie,
- une maîtrise d'économie d'entreprise, déjà examinée à propos de l'économie.

La MSTCF ne présente pas de particularité, son contenu étant conforme à la réglementation des études comptables. Il s'agit bien sûr d'une formation à effectifs réduits qui accueille chaque année une trentaine d'étudiants sélectionnés, détenteurs d'un DEUG (droit ou sciences économiques), d'un DUT-GEA, d'un BTS finance-comptabilité, ou titulaires de l'examen de première année de l'école supérieure de commerce de Clermont-Ferrand. Conformément également à la réglementation, ce qui n'est pas toujours le cas, la FSEG a mis en place un certificat préparatoire à la MSTCF en offrant un ensemble de 650 heures de formation (dont environ la moitié sont communes avec les cours de DEUG de sciences économiques) réparties sur deux ans.

Comme indiqué précédemment, ces formations attirent l'essentiel des étudiants sortant du DEUG de sciences économiques. Les flux d'inscrits se présentent de la façon suivante :

Formations	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
licence économie d'entreprise	158	175	185	231	237
maîtrise économie d'entreprise (finance)	70	70	71	94	143
maîtrise économie d'entreprise (marketing)	57	58	67	47	40
MSTCF	19	19	29	29	29

Comparativement, les formations en sciences économiques pures (licence et maîtrise d'analyse économique, magistère de développement économique) concernent des flux réduits à des groupes d'une trentaine d'étudiants.

Les formations de troisième cycle : DESS et DEA

La FSEG possède un éventail assez large de *DESS*, formations à finalité professionnelle :

- le CAAE,
- le DESS de marketing,
- le DESS de gestion du patrimoine,
- le DESS d'audit juridique, comptable et fiscal (en double sceau avec la faculté de droit et déjà examiné dans le cadre de l'UFR de droit),
- le DESS de création, reprise et redressement d'entreprise.

Certaines de ces formations sont anciennes et bien établies, comme le CAAE et le DESS de marketing créés en 1971. D'autres, un peu plus récentes, comme le DESS de gestion de patrimoine créé en 1985, ont acquis une bonne renommée au plan national auprès des partenaires professionnels. Enfin, certaines de ces formations ont été créées en 1992-1993 ou pour l'année 1993-1994 (création, reprise et redressement d'entreprise ; audit juridique, comptable et fiscal).

A cette liste s'ajoute un diplôme d'université de troisième cycle, le diplôme d'études supérieures en développement commercial (option carrières de la "bancassurance"), ouvert pour l'année 1993-1994 et dont l'évolution normale devrait être la transformation en DESS.

Comme l'indique le tableau suivant, ces formations accueillent des effectifs de taille réduite. Plus de la moitié des étudiants DESS de marketing viennent de maîtrises de la faculté de Clermont. Seul le CAAE comporte un nombre plus élevé d'inscrits, mais il enregistre une proportion importante d'abandons.

DESS	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
CAAE	78	72	85	85	72
Marketing	26	25	25	25	27
Gestion de patrimoine	11	18	19	23	33
Création, reprise, redressement d'entreprise					14

Dans l'ensemble, cette palette de formations professionnelles traduit une bonne exploitation des compétences spécifiques des gestionnaires et des économistes de la FSEG, plus particulièrement marquées en marketing, finance, économie de l'épargne et du patrimoine.

La FSEG possède également un *DEA de sciences de gestion*. Il s'agit d'une création récente, puisque l'habilitation a été obtenue en 1993 après plusieurs demandes restées sans succès faute d'un encadrement suffisant. En fait, un DEA de marketing a fonctionné jusqu'en 1976, époque où il a fallu choisir entre DEA et DESS de marketing puisque l'équipe de gestionnaires ne permettait pas d'assurer les deux formations.

Ce DEA concerne un effectif limité à une quinzaine d'étudiants, provenant en quasi totalité de la maîtrise d'économie de la faculté. Ces étudiants sont pour l'instant sélectionnés sur dossier et entretien ; à terme s'ajouteront des tests d'entrée.

Il s'agit d'un DEA à vocation généraliste, mais seuls trois domaines sont privilégiés : finance, marketing, systèmes d'information. Les enseignements proprement dits sont répartis en une centaine d'heures de séminaires de formation et une centaine d'heures d'initiation à la recherche constituées de séminaires de méthodologie et de collecte et de traitement de données. Les étudiants suivent en outre un séminaire de recherche choisi entre quatre options (marketing stratégique, recherche commerciale, recherche sur l'épargne et le patrimoine, systèmes d'information).

Cette formation apparaît comme de bonne qualité. L'équipe pédagogique se compose de 4 professeurs de gestion, 1 professeur de sciences économiques, 4 MC de gestion, docteurs habilités. Elle reste relativement réduite, compte tenu de la multiplicité des formations de troisième cycle auxquelles elle contribue également, mais elle est bien complétée par les interventions d'autres spécialistes universitaires renommés (7 professeurs et 3 MC de gestion) . Les structures d'accueil en recherche (plusieurs groupes dont deux EA), sont adaptées à un effectif étudiant finalement réduit et que la FSEG ne compte pas développer au-delà du seuil actuel.

La formation continue

La FSEG développe une activité de formation continue qui lui procure une partie de ses ressources propres puisqu'elle représente un chiffre d'affaires de 2 millions de F.

Pour certaines, il s'agit de formations diplômantes. C'est le cas de certains DESS qui sont ouverts à la formation continue, notamment le DESS de gestion du patrimoine, ouvert aux professionnels du monde de la finance, de la banque et de l'assurance (2 groupes de 30 élèves par an recevant 250 heures d'enseignement), le CAAE, le DESS création, reprise et redressement d'entreprise. C'est le cas également de diplômes d'université tels que le DUGE (diplôme universitaire de gestion des entreprises), le DUGEB (diplôme d'université de formation à la gestion de la petite entreprise du bâtiment), le diplôme d'études spécialisées en gestion du patrimoine. Ces deux dernières formations résultent de relations entretenues pour l'une avec la chambre des métiers, pour l'autre avec les notaires et clercs de notaire. Les effectifs d'auditeurs restent cependant relativement modestes, de quinze à quarante personnes selon les formations.

D'autres actions, non diplômantes, résultent de contrats passés avec certains organismes professionnels :

- un contrat avec la Société Générale, pour former à la gestion du patrimoine trois groupes de trente auditeurs par an,
- un contrat avec la Poste, à l'intention des conseillers financiers (deux groupes de vingt auditeurs),
- un contrat avec la SNCF, dans le domaine du marketing (pour une quinzaine de personnes par an).

Dans l'ensemble, la FSEG accueille ainsi environ 300 personnes en formation continue chaque année. Ces formations sont attractives et les participants viennent de toute la France.

Méthodes pédagogiques

Au plan pédagogique, la FSEG ne développe pas de méthodes particulièrement originales. Le DEUG conserve sa fonction d'assimilation des fondements théoriques de l'économie et les techniques plus opérationnelles sont introduites en licence et maîtrise mais en maintenant une forte imprégnation de culture universitaire. Les formations de deuxième et troisièmes cycles sont certes à orientation professionnelle, mais en sauvegardant la hauteur de vue nécessaire à une technicité bien comprise. En outre, les formations professionnalisées de troisième cycle comportent comme il se doit leur lot de travaux de terrain et de stages. Dans le DESS marketing, ceci prend la forme de "contrats d'études" avec des entreprises. De façon générale, la FSEG fournit un effort particulier louable pour obtenir des

stages à ses étudiants, puisqu'un service, animé par un permanent lui-même ancien étudiant du DESS marketing, assume cette fonction. Ce service étend son action à la préparation à la recherche d'emploi.

Devenir des diplômés

S'agissant des formations de deuxième cycle, les flux de diplômés s'établissent comme suit :

Formations	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
licence économie d'entreprise	109	110	130	190	198
maîtrise économie d'entreprise (finance)	66	62	58	88	135
maîtrise économie d'entreprise (marketing)	52	51	54	43	33
MSTCF	19	19	29	29	29

Ceci conduit à des taux de réussite de l'ordre de 75 % en licence, de 85 à 90 % en maîtrise d'économie d'entreprise, de 100 % en MSTCF. Il n'y a pas d'information disponible quant au devenir professionnel de ces étudiants.

Quant aux diplômés des formations de troisième cycle, essentiellement les DESS, leur placement ne semble guère poser de problèmes. Les titulaires du DESS gestion du patrimoine trouvent sans difficulté des emplois dans la banque, dans les compagnies d'assurance, les cabinets d'expertise comptable ou de conseil, les offices notariaux, et ce dans des délais brefs (pas plus de trois mois pour la promotion 1992). Les débouchés des étudiants du DESS marketing, du type chef de produit, adjoint au directeur marketing, responsable publicité, chargé d'étude, sont également satisfaisants. Les autres formations sont trop récentes pour permettre une appréciation ou ne bénéficient pas d'information systématique. De façon générale, les étudiants de troisième cycle apprécient les formations qui leur sont délivrées, et soulignent la qualité et la disponibilité des intervenants, universitaires comme professionnels.

Globalement, la FSEG offre un ensemble diversifié de formations mais avec un dominante en gestion du patrimoine et en marketing, qui constituent les compétences spécifiques de l'établissement.

La formation en gestion du patrimoine semble exercer une attraction plus forte, ce qui se conçoit bien dans la mesure où cette formation est naturellement plus ouverte aux économistes.

3 - Les ressources

Le personnel enseignant

Le constat principal qui s'impose est celui de l'étroitesse de l'équipe de gestionnaires eu égard au volume des enseignements de gestion existant. L'équipe se compose de 4 professeurs et 4 MC pour 5 DESS, 1 DEA, 3 maîtrises et 1 licence, sans compter les diplômes d'université et les actions de formation continue. Certes, toutes ces formations ne se composent pas uniquement de cours de gestion et c'est le cas notamment des formations de deuxième cycle. Cependant, la proportion des enseignements de gestion y est quand même de l'ordre de 40 à 50 % du volume total.

Face à cette situation, la FSEG est forcée de s'appuyer sur un volume important d'enseignants vacataires (une centaine environ), qu'elle trouve à l'école nationale des impôts et dans les milieux professionnels, en exploitant au passage le statut de PAST.

Comme l'illustre le tableau suivant ceci conduit, sur l'ensemble des enseignements de la FSEG, à une proportion de cours confiés à des intervenants extérieurs de l'ordre de 40 à 50 % en deuxième et troisième cycles. Si l'on ne considère que les heures supplémentaires, cette proportion atteint près de 80 %.

Répartition des heures d'enseignement selon le statut des intervenants (en %)

Statut des intervenants	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
Professeurs	4,4	12,7	22,3	12,2
MC	31,9	25,1	26,3	28
Assistants	3,4	1,8	7,30	3,9
ATER	5,1			1,9
Alloc./Moniteurs	3,4			1,30
PRAG	9,5			3,6
Lecteurs	1,7	2,9	1,2	2,0
ADEN	4,5	3,7		3,0
Intervenants extérieurs	36,0	53,8	42,9	44,0
Total	100	100	100	100

Plusieurs motifs justifient cette situation. Certains sont tout à fait généraux et correspondent à la situation de l'enseignement de la gestion dans le contexte universitaire français : faible nombre de postes disponibles, forte attraction des carrières en entreprise pour les étudiants formés, concurrence qu'exercent les DESS vis-à-vis des DEA et difficultés correspondantes de constitution d'un vivier de jeunes chercheurs aptes à poursuivre une carrière dans l'enseignement supérieur. D'autres sont plus spécifiques à l'université de Clermont I. L'image peu attractive de la région rend difficile, mais quand même pas impossible, le recrutement par voie de mutation (deux postes de professeur sont ainsi pour l'instant vacants). Par ailleurs l'absence, jusqu'à une époque très récente, de DEA de sciences de gestion n'a pas facilité la constitution d'un vivier de candidats locaux. La création du DEA en 1993 est de nature à faire évoluer cette situation, à condition cependant de parvenir à régler les problèmes de financement des jeunes chercheurs.

Cela étant, le recours à un fort contingent d'intervenants extérieurs contribue à accentuer le caractère professionnel des formations, ce qui est indispensable (et réglementaire) pour les troisièmes cycles de type DESS ou pour une formation comme la MSTCF. Surtout, on appréciera la politique prudente du doyen de la FSEG en matière de choix des intervenants issus du monde professionnel, guidée par la volonté de constituer un groupe d'intervenants ayant un peu la "culture maison".

4 - La recherche

Organisation

Il existe trois centres de recherche à la FSEG, dont deux ont le statut d'équipe d'accueil :

- le *centre de recherche et d'étude sur les systèmes d'information automatisés* (CRESIA), équipe d'accueil dirigée par un MC de gestion,
- le *centre d'étude et de recherche en marketing* (CEREM), équipe d'accueil dirigée par un professeur de sciences de gestion,
- le *centre de recherche sur la gestion de l'épargne et du patrimoine* (CERGE), dont le responsable est professeur de sciences économiques.

A cela s'ajoute un centre en gestation, le *laboratoire de recherche sur le commerce* (LRC), animé par un professeur de sciences de gestion. Ce centre, en étroite relation avec le DES de développement commercial, constitue actuellement un sous-ensemble du CEREM. Il semble exister une volonté de le faire apparaître de façon plus explicite, mais l'organisation future à cet égard n'est pas encore véritablement arrêtée.

Sur cet ensemble, le CRESIA apparaît comme peu développé, voire d'un avenir douteux. Le CERGE relève tout autant de l'économie que de la gestion mais également du droit. Le CEREM constitue donc le principal centre de recherche spécialisé en sciences de gestion de la FSEG. En tant qu'équipe d'accueil, il bénéficie d'un financement du ministère à hauteur d'environ 240 kF annuels.

Thèmes de recherche du CEREM

La recherche développée par le CEREM s'articule autour de trois grands thèmes :

- le marketing stratégique et le marketing industriel,
- la grande consommation : recherches sur le comportement du consommateur et la politique de prix, le marketing pharmaceutique, le marketing social, le marketing dans les pays en voie de développement,
- le commerce au sens large, plus particulièrement les processus de transaction commerciale et la gestion de la force de vente.

Ce dernier axe, auquel correspond l'émergence du LRC, est abordé avec la volonté de mettre l'accent sur les dimensions opérationnelles de la vente. Dans l'immédiat, les domaines d'application concernent la "Bancassurance", mais des projets sont à l'étude touchant la filière bois et le développement commercial des produits de la mer (en collaboration avec Nantes et Rennes)

Production

La production d'ensemble en matière de recherche, essentiellement en marketing, est satisfaisante. Sur la période 85-91, elle comporte :

- 7 ouvrages,
- une douzaine d'articles, dont huit publiés dans des revues à comité de lecture,
- 5 cahiers de recherche,
- une douzaine de communications en colloque,
- une douzaine de thèses.

Au plan des thèses produites, le CEREM figure au troisième rang national sur la période 1986-1992 (soit 9 % des thèses françaises en marketing), selon le classement établi par la revue "Recherches et applications en marketing", ce qui constitue une bonne performance.

Ce résultat est d'autant plus satisfaisant qu'il n'existait pas de DEA de sciences de gestion jusqu'à une époque récente. C'est par une politique de dérogation pour les meilleurs étudiants issus des DESS que la production de thèses a pu se réaliser.

Il reste que le développement de la recherche se heurte, comme ailleurs, au problème du financement des jeunes chercheurs. Le DEA actuel attire spontanément un nombre satisfaisant de candidatures (une trentaine, sans effort de communication particulier), ce qui peut s'expliquer autant par la conjoncture actuelle que par une attirance réelle pour la recherche. Quoi qu'il en soit, le risque est grand de ne pouvoir conserver les meilleurs étudiants en thèse, faute de modes de financement appropriés. Un effort, dont la FSEG est consciente, est à faire pour obtenir des allocations de recherche ou des bourses régionales ou auprès de la FNEGE.

5 - Les relations externes

Les relations de la FSEG avec les milieux professionnels locaux et nationaux ont déjà été évoquées.

S'agissant de recherche, le CEREM n'entretient pas de relations institutionnalisées avec d'autres équipes localisées en France. Les contacts relèvent essentiellement de relations personnelles, entretenues notamment au sein de l'Association française de marketing. Malgré tout, le CEREM et l'IAE ont pu assurer l'organisation du colloque de l'AFM en 1989 et celle des journées nationales des IAE en 1991.

Quant aux relations internationales de la FSEG, elles restent embryonnaires. S'agissant de formation les volumes d'échange d'étudiants sont plus que modestes : deux étudiants par an avec Birmingham, de même avec Oklahoma, un contrat Erasmus et un programme Tempus en démarrage. La coopération la plus développée est celle établie avec la Côte d'Ivoire, depuis 1975. Elle se traduit par

une délocalisation en cours du DESS de marketing sur Abidjan, en collaboration avec une école de commerce locale. Un autre projet analogue existe avec le Maroc.

La coopération internationale en matière de recherche en gestion n'est pas développée non plus. Cette situation trouve plusieurs justifications :

- les problèmes matériels que posent aux étudiants les séjours à l'étranger,
- le fait que les étudiants, notamment de premier cycle, ne semblent pas très demandeurs,
- la taille restreinte de l'équipe de gestionnaires, déjà fortement mobilisée par les activités de la FSEG.

6 - Conclusion pour la gestion

La FSEG, sans renoncer à ce qui fait la tradition universitaire, est parvenue à offrir un ensemble de formations de troisième cycle spécialisées largement reconnues et appréciées des milieux professionnels. La création du DEA de sciences de gestion est de nature à renforcer une dynamique de recherche déjà bien affirmée, notamment dans le domaine du marketing.

La consolidation de l'acquis requiert un élargissement des équipes d'enseignants de gestion permanents de statut universitaire. Ceci est important pour la FSEG.

Le problème des locaux constitue un deuxième facteur de nature à bloquer le développement des établissements considérés. Au plan des surfaces nécessaires, le projet de reconstruction de la "Rotonde" constituerait sans doute une réponse satisfaisante. Il reste qu'une bonne concrétisation de ce projet, indépendamment des difficultés de financement qui subsistent, requiert un effort de clarification et de communication pour éviter que la cohabitation, en un même lieu, de formations d'esprits différents tout en présentant des similitudes de forme n'induit confusion chez les étudiants et les interlocuteurs de l'université de Clermont I d'une part, conflits larvés entre acteurs internes d'autre part.

Enfin, il paraît nécessaire de donner vie assez rapidement au projet d'une école doctorale regroupant l'économie, la gestion et le droit. Les bonnes relations déclarées entre spécialistes de ces différentes disciplines et la pluridisciplinarité qui caractérise déjà nombre de formations constituent des opportunités qu'il serait dommage de ne pas exploiter.

L'université Clermont I

L'IUP ingénierie du management

I - Organisation et positionnement de l'unité

1 - Historique

L'IUP ingénierie du management de l'université de Clermont I a été créé en 1991. Dès le démarrage, les trois années de formation conduisant respectivement au DEUP, à la licence et à la maîtrise de technologie du management, ont été ouvertes. Ceci s'explique dans la mesure où cet IUP apparaît comme le prolongement des formations déjà existantes à Clermont I.

Sa création est en outre très liée au parcours professionnel du directeur actuel, qui a dirigé le département GEA à partir de 1985. La création de l'IUP résulte d'une réflexion menée sur l'avenir des filières technologiques dès cette époque et de l'accord unanime des doyens et directeurs de quatre composantes (faculté de droit et science politique, faculté de sciences économiques et de gestion, IPA et IUT). Deux tendances étaient alors perceptibles :

- la volonté des étudiants d'IUT, tout au moins d'une bonne partie d'entre eux (environ 1/3), de poursuivre leurs études au-delà du parcours de deux ans au sein du département GEA,
- la modification des attentes des entreprises, tendant à considérer le profil DUT comme un peu limité.

En réponse à ces demandes, un premier essai de cycle post-DUT fut créé en 1986-1987, mais sans donner véritablement satisfaction en raison d'un manque de visibilité par rapport aux autres formations. Ce cycle fut arrêté en fin 1988, et une autre solution recherchée.

Trois principes ont orienté la recherche d'une solution plus satisfaisante :

- proposer une formation allant jusqu'au niveau Bac + 4,
- travailler en collaboration avec d'autres instances, pour aller vers une formation polyvalente,
- établir une relation étroite avec les entreprises et une large ouverture sur l'extérieur.

En accord avec les responsables des facultés de droit et de sciences économiques et de gestion, le directeur de l'IUT et celui de l'IPAG, la décision fut prise de créer un diplôme d'université organisé sur deux ans, recrutant au niveau Bac + 2 (50 étudiants dont 1/3 GEA, 1/3 DEUG droit, 1/3 BTS et TC) : le DTEM (diplôme technologique de management européen). Cette formation fut un succès et attira de nombreuses demandes.

La création des IUP fournit l'opportunité de transformer ce diplôme d'université en diplôme d'Etat. L'ouverture simultanée des trois années de l'IUP s'explique ainsi par la transformation des deux années du DTEM en IUP 2 et IUP 3. L'IUP 1 est destinée aux étudiants ayant une année d'enseignement supérieur ; l'IUP 2 recrute les étudiants d'IUP 1 et les étudiants au niveau DEUG, DUT, BTS sur dossier ; en IUP 3, entrent les étudiants ayant réussi leurs examens en fin d'IUP 2.

Les effectifs d'étudiants formés à l'IUP se présentent de la façon suivante :

Année	IUP 1	IUP 2	IUP 3	Total
1991-1992	101	83	44	228
1992-1993	101	140	85	326
1993-1994	92	135	137	364

La création de l'IUP semble être le fruit d'une volonté commune des différents responsables de l'université. Cependant son directeur actuel a joué un rôle moteur.

2 - Insertion dans l'université

Officiellement, l'IUP se présente comme un institution offrant une formation complémentaire et non une formation concurrente aux autres filières de gestion de l'université.

Il vise à former des gestionnaires polyvalents, tandis que la FSEG offre des formations plus spécialisées ou perçues comme telles, à tort ou à raison. En réalité, la spécialisation des formations de la FSEG s'amorce simplement au niveau de la maîtrise pour s'affirmer dans les différents troisièmes cycles. L'objet de l'IUP est donc de combler ce qui est considéré comme un vide dans le système universitaire français.

En fait, et les entretiens avec les étudiants tendent à le montrer, l'IUP permet surtout d'accueillir des étudiants qui ne parviennent pas à s'insérer d'emblée dans les formations universitaires longues du type de celles proposées par la FSEG, et ce, soit pour des raisons de manque perçu d'encadrement, soit pour des raisons de contenu d'enseignement considéré, selon la formule consacrée, comme trop théorique.

Cela étant, la création de cet IUP est présentée comme ayant fait l'objet d'un large accord entre les différents responsables de l'université. Le projet d'aménagement d'un pôle tertiaire dans la Rotonde, où l'IUP aura sa place aux côtés de la faculté de droit et de la FSEG, illustre cet accord de fond. Cependant, il a été observé que la FSEG n'entretient que des rapports prudents avec l'IUP ingénierie du management.

D'un point de vue institutionnel, l'IUP a un statut article 25 de la loi de 1984, une demande initiale de statut de type article 33 ayant obtenu une réponse défavorable de la part du ministère. Au sein de l'université, l'IUP dispose d'un siège au conseil d'administration et d'un autre au CEVU. Sa place dans les instances décisionnelles de l'université reste à affirmer.

3 - Structuration et mode de fonctionnement

L'équipe de direction de l'IUP se compose du directeur, assisté de 3 directeurs-adjoints chargés respectivement :

- des relations avec les entreprises et avec l'étranger,
- de l'option principale de la formation (management privé),
- de la direction des études et des emplois du temps.

Ce dernier poste, assuré par un enseignant attaché à l'IUT-GEA, n'est plus guère utile depuis la nomination d'un responsable administratif.

L'IUP fonctionne avec une structure légère. Le mode de conduite est plutôt entrepreneurial, celui d'une structure simple de création récente, avec forte implication des membres de la petite équipe qui a travaillé à la création de l'établissement. Le directeur veille cependant, notamment en matière de relations internationales, à ne pas se rendre irremplaçable en associant d'autres personnels aux contacts et aux déplacements.

II - Les formations

1 - Contenu et méthodes pédagogiques

Formation principale

L'IUP délivre, en trois ans, une maîtrise technologique de management. Chaque année de formation représente environ 650 heures d'enseignement. Cette formation présente deux caractéristiques principales.

La première réside dans la volonté de professionnalisation. L'objectif est de former des gestionnaires polyvalents, aptes à remplir des fonctions d'encadrement dans les entreprises, les organismes financiers et les collectivités publiques. Au niveau de la maîtrise, l'organisation des enseignements prévoit de donner un début de spécialisation autour de trois options ou orientations : management privé (les trois quarts des effectifs étudiants), banques (environ 15 % des effectifs) et management public (environ 10 %).

La professionnalisation est assurée tout d'abord par le contenu des enseignements, très axé sur les aspects opérationnels de la gestion. Les enseignements de chaque année sont répartis en trois grandes rubriques qualifiées respectivement de formation générale, de fondements du management, et d'éléments techniques, mais les intitulés des enseignements les plus généraux restent largement marqués d'une orientation technicienne. Les fonctions d'encadrement visées par la formation sont d'ailleurs celles d'encadrement technique, plus proches des processus de décision quotidiens que des choix stratégiques opérés par les cadres dirigeants ou supérieurs. Une politique de stages en entreprise ou autres types d'organisations, pour chaque année de formation, contribue également à cette recherche de professionnalisation (stage d'exécution en première année, d'étude en deuxième année et d'encadrement en troisième année). Enfin, plus de la moitié des enseignements sont confiés à des intervenants issus du monde professionnel. Quant à la polyvalence de la formation, elle s'exprime par la pluridisciplinarité des enseignements, composés de gestion proprement dite, de disciplines juridiques appliquées à l'entreprise, d'économie et de langues vivantes.

La deuxième caractéristique principale de la formation est son ouverture internationale. Bien que certains enseignements introduisent explicitement cet aspect (droit européen des affaires, droit fiscal comparé, marketing européen), c'est surtout l'obligation d'un séjour de 4 mois à l'étranger qui concrétise cette orientation. Ce séjour, programmé durant l'année de licence ou celle de maîtrise, se déroule en entreprise ou dans une université étrangère où l'étudiant valide une partie de son cursus. D'où une organisation de la formation en modules capitalisables pour prendre en compte cette exigence et les problèmes pratiques qu'elle peut poser au plan de la programmation des contrôles de connaissances. Compte tenu des accords passés par l'IUP, ce séjour se déroule dans l'un des pays de la CEE, d'autres pays européens, les Etats-Unis ou le Canada.

Professionnalisation, apprentissage de la mobilité, volonté de proposer aux entreprises des personnels immédiatement opérationnels, sont donc les principes qui inspirent l'ensemble de la formation délivrée par l'IUP.

Les autres formations

L'IUP ne dispense pas d'autres formations que le cycle principal. La formation continue, dont le développement constitue un objectif en raison de ses retombées financières potentielles, ne concerne pour l'instant qu'un nombre restreint d'auditeurs (une quinzaine au total). En outre, un cycle de formation continue en management des ressources humaines a été mis en place.

Cela étant, une réflexion est engagée quant à l'opportunité de compléter le cursus actuel par une formation de troisième cycle. Le CNE estime que, la vocation d'un IUP n'est pas de mener tous les étudiants en troisième cycle mais d'assurer leur insertion au niveau maîtrise. Par ailleurs, il ne s'agit

pas de concurrencer les formations de troisième cycle existant déjà au sein de l'université de Clermont I. La décision de création passerait de ce fait par une négociation avec les responsables de la FSEG et de la faculté de droit.

Outre les problèmes d'incohérence potentielle entre l'image de spécialisation d'un troisième cycle de type DESS et celle de formation polyvalente qui constitue l'objectif de l'IUP, il faut bien reconnaître que tout projet de formation supplémentaire se heurterait à l'obstacle d'un corps d'enseignants permanents déjà bien insuffisant pour le cycle existant.

2 - Recrutement des étudiants

L'IUP fait l'objet d'une assez forte demande, les candidatures étant d'origine géographique diversifiée. Pour 1993, 1 500 candidatures ont été enregistrées, dont 600 pour l'entrée en première année (pour environ 100 places) et 900 pour l'entrée en deuxième année (pour une cinquantaine de places). La sélection s'opère essentiellement sur dossier, la forme entretien n'étant retenue que pour des cas particuliers. Elle vise à apprécier le degré de dynamisme et la mobilité potentielle des candidats ce qui, compte tenu de la forme qu'elle revêt, paraît assez difficile.

Qu'il s'agisse de candidats de niveau Bac + 1 ou de titulaires d'une formation de deuxième cycle, l'IUP semble attirer essentiellement des étudiants qui, pour des raisons diverses, n'arrivent pas à s'adapter aux formations universitaires classiques ou à entrer dans des écoles de commerce sélectives. Ce que ces étudiants tendent à apprécier dans l'IUP, c'est l'image de formation professionnalisée, l'alternance IUP/entreprise par le biais des stages (encore que le mot alternance soit ici excessif), l'ambiance d'école éloignée de celle d'une faculté et la logistique d'accompagnement des stages et séjours à l'étranger. On observera qu'il y a quelque contradiction entre ce soutien logistique réel apporté par l'IUP à ses étudiants et la capacité d'adaptation qui caractériserait ces derniers.

3 - Devenir des diplômés

Le caractère récent de l'IUP rend l'évaluation du devenir de ses étudiants délicate ou peu véritablement significative. Le premier test pertinent sera celui du devenir de la promotion sortant en 1994.

Dans l'immédiat, les premiers résultats semblent encourageants. Sur une centaine de titulaires de la maîtrise, sortis en octobre 1993, un premier décompte donne le résultat suivant :

- une trentaine d'étudiants sont au service militaire,
- une vingtaine poursuivent leurs études en DESS ou en DEA,
- sur la cinquantaine restante, la moitié des étudiants a trouvé un emploi en moins de deux mois.

Les étudiants de l'IUP semblent bénéficier d'une bonne image auprès des entreprises, tant certains grands groupes industriels que dans le milieu PME-PMI de la région Auvergne. On notera le bon placement des étudiants ayant opté pour la formation au management public, mais il est vrai qu'il sont peu nombreux et que l'IUP déclare posséder un bon réseau de relations à cet égard.

III - Les ressources

1 - Les ressources humaines

Le personnel enseignant

Créé sans aucun poste d'enseignant permanent, l'IUP dispose à présent d'une équipe d'enseignants titulaires extrêmement restreinte eu égard au volume des enseignements à assurer. Cette équipe se compose d'1 poste de professeur de droit public, 1 poste de MC de gestion et de 3 postes de PRAG, dont un occupé par un professeur certifié. A cela s'ajoutent 2 postes de PAST, qui ne correspondent pas, par définition, à des temps pleins.

La quasi totalité des enseignements est donc assurée au moyen d'heures complémentaires, comme l'indique le tableau suivant :

Année	Volume total	Heures supplémentaires	% heures supplémentaires
1991-1992	5228	5228	100%
1992-1993	6320	5936	94%

Pour pouvoir fonctionner, l'IUP est forcé de recourir à un volant important d'enseignants vacataires, dont :

- une vingtaine appartenant à l'université de Clermont I (une quinzaine d'enseignants de l'IUT-GEA, les autres provenant de la faculté de droit et de la FSEG),
- une demi-douzaine appartenant à l'école de commerce ou à des établissements du second degré (mobilisés essentiellement pour l'enseignement des langues et des techniques de base de la gestion comme la comptabilité),
- une vingtaine issus du monde professionnel, recrutés par relations personnelles ou à l'issue de candidatures spontanées.

En termes de volume, la contribution des intervenants issus du monde professionnel représente environ la moitié des enseignements, comme l'illustre le tableau suivant valant pour la répartition des heures complémentaires selon le type ou le statut des intervenants (tableau que l'on peut considérer comme représentatif de l'ensemble, étant donné la part prise par les heures complémentaires) :

Statut	Année 1991-1992	Année 1992-1993
Professeurs	7,7%	6,4 %
MC	7,4 %	15%
Alloc/Moniteurs		1%
PRAG	13,2 %	12,8 %
PRCE	21,6 %	15,5 %
Intervenants extérieurs	50%	49,2 %

La politique est évidemment de renforcer l'équipe d'universitaires permanents. Dans l'immédiat, deux demandes de postes ont été formulées (dont un MC en marketing) qui bénéficient d'un bon interclassement au niveau de l'université. Par ailleurs, un glissement de postes vacants au département GEA de l'IUT sur l'IUP est en projet.

Quoi qu'il en soit, on peut s'étonner qu'un IUP ait été créé et puisse fonctionner avec une équipe aussi réduite de postes de statut universitaire et, spécifiquement, de postes d'enseignants de gestion.

Le personnel non enseignant

En matière d'ATOS, l'équipe se réduit à 1 seul poste (un attaché principal, assurant la direction administrative de l'établissement). A celui-ci s'ajoutent 2 contractuelles chargées de tâches administratives, dont les emplois devraient prochainement être transformés en postes permanents (un poste d'ITA et un emploi gagé sur la formation continue), et 2 CES pour l'entretien des locaux.

Cette faiblesse quantitative est compensée par la forte implication des personnels, qui se traduit notamment par une programmation des horaires et périodes de travail très éloignée des pratiques administratives habituelles.

Cela étant, la faiblesse de l'effectif en personnel non enseignant risque de conduire l'IUP à une impasse. Il manque pour le moins une personne supplémentaire pour prendre en charge les aspects comptables du fonctionnement de l'IUP et suivre notamment la gestion des fonds obtenus dans le cadre des programmes européens. D'autre part, le rythme de travail des administratifs ne permet pas de développer une politique de formation qui serait cependant bien nécessaire s'agissant de l'apprentissage des langues étrangères, besoin évident eu égard à l'ouverture internationale pratiquée à l'IUP, et de celui des méthodes informatiques.

2 - Les ressources financières

A cet égard, il convient d'observer que l'université d'Auvergne-Clermont I a largement contribué au financement de l'institution et qu'elle continue de le faire, l'ensemble des doyens et directeurs étant d'accord pour considérer que toute institution doit disposer d'un volant minimum de ressources.

Le budget de l'IUP est marqué par un fort déséquilibre, puisque les ressources officielles ne représentent qu'environ la moitié d'un volume de dépenses de l'ordre de 3,5 millions de F. La situation pour 1994 est encore beaucoup plus grave si certaines rumeurs de suppression des ressources fléchées IUP venaient à se confirmer.

Ce décalage ne peut être financé par recours aux fonds communs de l'université en raison des risques de conflit qu'induirait une telle demande, pour légitime qu'elle puisse être. Pour assurer l'équilibre budgétaire, l'IUP a recours à une association financée essentiellement par les étudiants, en sus des droits d'inscription réglementaires. Une cotisation annuelle de 5 500 F permet de constituer un fonds de ressources destiné à prendre en charge le surcoût d'une formation technologique professionnalisée à ouverture internationale (coûts des relations avec les entreprises, des séjours à l'étranger, des déplacements, d'une pédagogie en groupes de taille restreinte, etc.). Ces fonds sont gérés par une association de type loi 1901, administrée de façon tripartite (étudiants, professionnels, enseignants), présidée par un représentant du monde professionnel et suivie par un expert-comptable/commissaire aux comptes pour garantir rigueur et clarté absolue. Ce type de financement n'est pas propre à l'université d'Auvergne. Le Comité est donc amené à poser la question de la légalité et de la légitimité de cette procédure.

Ce dispositif est connu de l'université et admis dans la mesure où l'adhésion à cette association ne conditionne pas l'inscription à l'IUP. Il est, du moins maintenant, connu des étudiants et accepté semble-t-il. On notera cependant qu'il n'est pas sans susciter quelques réactions négatives d'étudiants qui admettent mal un système de ce type au sein d'un établissement public.

3 - Les ressources matérielles : locaux, documentation, logistique

L'exiguïté des locaux disponibles constitue un autre handicap de l'IUP. Celui-ci dispose pour l'instant d'un bâtiment d'environ 1 000 m², financé entièrement par l'université, pour accueillir plus de 300 étudiants et loger les services administratifs et logistiques. Ceci s'avère insuffisant.

Dans l'immédiat, l'IUP peut fonctionner grâce à l'aide du département GEA de l'IUT qui met gratuitement à sa disposition salles de cours (pour le tiers des enseignements), cinq laboratoires de langues et six salles d'informatique. Le problème des locaux est donc à peu près maîtrisé du fait de la collaboration de l'IUT et par une politique d'optimisation des surfaces disponibles. Les conditions de fonctionnement ne sont pour autant pas véritablement satisfaisantes pour les étudiants (l'insuffisance de surface conduisant dans certains cas à des groupes de taille jugée excessive par les intervenants), et s'avèrent gênantes pour le personnel administratif et pour les responsables (bureaux exigus et encombrés, absence de salles de réunion et de travail).

A terme, le problème des locaux devrait être réglé par l'aménagement prévu de la "Rotonde". Le projet conduirait à une situation correcte : 2 300 m² de surface disponible pour l'IUP, en plus de locaux banalisés pour l'enseignement des différentes composantes de ce futur pôle tertiaire.

Du fait de l'absence de surface disponible, l'IUP ne dispose pas de centre de documentation spécifique et n'a guère de projet concret dans ce domaine. Il ne dispose pas de documentation de présentation en langues étrangères, ce qui est surprenant compte tenu de l'importance donnée à la coopération avec les établissements étrangers. Il s'appuie sur les bibliothèques des autres composantes de l'université. Ceci correspond à des conditions de fonctionnement peu satisfaisantes, mais il est vrai que le style de l'IUP est plutôt éloigné de la culture livresque.

IV - La recherche

Il n'existe pas d'activité de recherche organisée au sein de l'IUP. Les enseignants en poste développent, comme il se doit, leur activité de recherche à titre individuel ou en travaillant dans les équipes existantes d'autres composantes de l'université.

V - Les relations externes

L'une des caractéristiques forte de la formation délivrée par l'IUP est son ouverture internationale. D'où l'importance accordée au développement des relations internationales pour l'organisation de séjours d'étude au bénéfice des étudiants.

Sur ce point, l'IUP a réussi à bâtir un bon ensemble de relations, à la fois en termes d'accords bilatéraux et d'insertion dans les programmes européens de type Erasmus ou Tempus. Les résultats atteints sont cependant en bonne partie le fruit de l'action antérieure menée au sein du département GEA de l'IUT.

L'IUP entretient des relations avec une trentaine de partenaires étrangers dont une douzaine d'établissements constituant des partenaires privilégiés (à Birmingham, Barcelone, Francfort, etc.). Les activités à ce niveau consistent en échanges d'enseignants pour des périodes courtes d'une à deux semaines, en stages à l'étranger pour les étudiants, en doubles diplômes. Les échanges d'enseignants se heurtent, outre les problèmes de disponibilité, à des difficultés logistiques, aucun système d'hébergement n'étant pour l'instant en place au niveau de l'université pour accueillir les intervenants étrangers. L'IUP a également des relations, mais moins développées, avec d'autres partenaires pour un travail de réflexion sur l'harmonisation des filières de formation.

Des relations existent également avec une cinquantaine d'entreprises étrangères et ce, pour l'accueil des étudiants en stage. De façon générale, l'obtention de stages dans les entreprises étrangères

ne pose pas de difficulté, moins en tout cas que dans le contexte français où les entreprises sont fortement sollicitées à certaines périodes.

Quant aux programmes européens, l'IUP est coordinateur d'un programme Tempus avec la Pologne et d'un programme Erasmus. Un projet Tacis avec la Biélorussie est en cours de négociation.

VI - Conclusion

L'IUP ingénierie du management, de création récente, répond à une demande tant d'étudiants peu à l'aise avec les cycles universitaires traditionnels

que d'entreprises recherchant des cadres intermédiaires rapidement opérationnels. Il a su concevoir et mettre en place des formations en gestion de qualité.

Comme pour la FSEG, la consolidation de l'acquis suppose un élargissement des équipes d'enseignants chercheurs de gestion permanents. Ceci est vital pour l'IUP. Sans ce développement d'une équipe de gestionnaires le risque est grand de ne pas parvenir à l'équilibre nécessaire entre formation technique de nature à répondre aux besoins à court terme des entreprises, et formation plus conceptuelle fournissant les grilles d'analyse dont dépend la capacité véritable d'adaptation des étudiants devenus acteurs de la vie professionnelle.

Le problème des locaux se pose également pour l'IUP et devrait être résolu dans le cadre de l'aménagement du pôle tertiaire à la Rotonde.

En ce qui concerne la recherche, il conviendrait de créer une dynamique de recherche au sein de l'IUP, en collaboration évidemment avec les centres déjà existants au sein de l'université de Clermont I. Si l'IUP n'a sans doute pas vocation à développer une recherche de nature fondamentale, les relations qu'il entretient au plan international ouvrent des perspectives de recherche en management comparé qui méritent d'être développées.

Sur un plan plus général, l'université devra veiller à bien intégrer l'IUP parmi les filières du pôle tertiaire. Notamment si l'IUP attirait surtout les étudiants de l'IUT, il s'éloignerait de ce qui pourrait être sa véritable vocation, être une alternative pour des étudiants qui obtiennent une première année universitaire mais ne se sentent pas très tentés par la poursuite d'études universitaires classiques. Ce pari ne pourra être tenu par l'IUP que si des relations solides sont établies entre lui-même et les composantes susceptibles de lui envoyer des étudiants, en tout premier lieu la FSEG, de façon à accroître les possibilités de réorientation des étudiants clermontois. Il devra donc pour cela, éviter un recrutement national de ses étudiants.

L'université Clermont I

**Les UFR de médecine et de pharmacie
Structures et enseignements communs**

Avertissement

Historiquement, l'UFR de médecine et l'UFR de pharmacie ont vu leurs activités et leur fonctionnement étroitement mêlés. Aujourd'hui encore, tant par leur répartition des locaux, et la mise en commun de personnels non enseignants, que par certaines de leurs activités d'enseignement et de recherche, il n'est pas toujours possible d'isoler complètement une UFR de l'autre.

Pour cette raison, ce chapitre est consacré à l'organisation et aux activités menées conjointement par les deux UFR, les chapitres suivants n'ayant trait qu'à ce qui revient en propre à chacune d'entre elles.

Historique

Héritière des enseignements de médecine implantés à Clermont en 1806, l'école préparatoire de médecine et de pharmacie fut créée en mars 1841. Elle n'assurait qu'un enseignement partiel. Elle était transformée en septembre 1928 en école de plein exercice, qui délivrait la totalité des enseignements, et où les étudiants subissaient tous les examens, sauf le dernier. Par la loi du 3 mars 1954, elle devenait faculté mixte de médecine et de pharmacie, et était alors indépendante des autres facultés de santé françaises.

Elle fut scindée en 1968 en deux facultés distinctes, l'une de médecine, l'autre de pharmacie. La création des deux universités clermontoises en 1976, ne modifia guère les structures ou le fonctionnement des deux facultés.

I - Structures et activités communes de l'UFR de médecine et de l'UFR de pharmacie

Les deux composantes, qui avaient si longtemps été étroitement associées, n'ont évidemment pas pu, au jour de leur scission, établir des structures totalement indépendantes. Et cela est sans doute appréciable pour des services tels que la cafétéria, la bibliothèque, ou pour le développement d'enseignements communs. Mais cela devient plus discutable à propos de l'imbrication des locaux et des services universitaires, ou de l'existence d'un unique service de scolarité, ou encore d'un unique service de secrétariat général.

Toutes les structures et services communs aux deux facultés seront d'abord analysés.

1 - Localisation

La composante hospitalière universitaire est actuellement répartie (pour les lits de court séjour) sur quatre sites dont deux principaux: G. Montpied (650 lits), à proximité immédiate des facultés de médecine et de pharmacie, et Hôtel-Dieu (600 lits). Une restructuration est en cours, avec la concentration des lits de court séjour sur ces deux seuls sites et la construction d'une extension à G. Montpied, qui en portera la capacité à 850 lits (1996-97), et le maintien du pôle de l'Hôtel-Dieu avec 600 lits, pour un total de lits de court séjour de l'ordre de 1500. Toujours dans l'environnement immédiat des facultés, se situe le centre Jean Perrin (construit en 1973, 137 lits), dont tous les chefs de service sauf un sont professeurs de médecine, et qu'une longue tradition relie étroitement, par

l'intermédiaire du service de médecine nucléaire, à la faculté de médecine et à l'unité INSERM U 71.

On relèvera que, si les enseignants de la faculté de médecine interviennent beaucoup dans les services hospitaliers, il n'en est pas de même pour les enseignants pharmaciens.

2 - Locaux d'enseignement et de recherche

Les bâtiments, d'une surface totale de 33 000 m², sont implantés sur un terrain de 38 000 m². Ils ont été réalisés en 2 tranches. La première, d'une surface de 28 500 m², construite pour la faculté mixte, a été achevée en 1967. La seconde a été réalisée en 1976, après la séparation des deux facultés, mais n'a pas modifié leur totale imbrication. L'ensemble des locaux est partagé par la médecine et la pharmacie. Le bâtiment se prolonge sur le CHR sans que la séparation géographique des activités hospitalières et universitaires soit nettement tranchée. Le bâtiment comporte 6 niveaux. Le grand axe longitudinal est dévolu aux locaux d'enseignement. Les ailes perpendiculaires réunissent les laboratoires de recherche et pour 1 500 m² environ des laboratoires hospitaliers.

Les locaux d'enseignement (médecine + pharmacie) comprennent un auditorium de 650 places, un amphithéâtre de 350 places, un amphithéâtre de 250 places, et 7 amphithéâtres de 150 places; les salles d'enseignement dirigé, au nombre de 13, comportent 20 à 50 places. Compte-tenu de l'utilisation commune par la médecine et la pharmacie, et du fait de la diversification et du grand nombre des enseignements effectués, ces locaux sont très utilisés, notamment les petites salles d'enseignement. Ils présentent, dans une structure âgée de près de 30 ans, des problèmes d'inadaptation aux besoins de l'enseignement actuel.

A ceux-ci s'ajoutent l'unité INSERM U 71, la bibliothèque et la cafétéria.

Tout cet ensemble, où les responsabilités sont très dispersées, est difficile à gérer. L'absence de fléchage des services exprime cette difficulté car l'implantation de ceux-ci, marquée par l'histoire, est un peu anarchique : le service de scolarité est coupé en deux par la cafétéria, le service de biopharmacie est localisé en 3 sites distincts... Une bonne gestion des locaux disponibles pour l'enseignement (y compris la formation continue) par le service de scolarité et une organisation rationnelle des espaces laissés à la disposition des services permettent cependant de fonctionner dans ces locaux inadaptes.

Prévu dans le programme Université 2000, l'aménagement d'une animalerie est actuellement en suspens. Il n'a pas été donné suite à une demande d'extension de 500 m² pour la construction d'une nouvelle cafétéria (coût : 5 MF). Le projet d'une construction additionnelle de 5 300 m² (coût : 40 à 50 MF) serait réalisé à partir de 1996 et permettrait un remodelage des locaux et un fonctionnement correct des facultés, compte tenu en particulier du développement prévisible de la recherche et des enseignements complémentaires.

Un réaménagement des locaux pour, d'une part, répartir harmonieusement les surfaces existantes et les adapter au mieux aux besoins qualitatifs et quantitatifs actuels des UFR et pour d'autre part, les mettre en conditions de sécurité est une priorité (rescellement des plaques de façades, gaines et installations électriques, canalisations d'eau à réaliser). Actuellement des travaux de mise en sécurité sont en cours, pour un montant total de 12 MF (les travaux réalisés jusqu'ici l'ont été à hauteur de 3 500 kF).

Le matériel pédagogique n'a pas été changé depuis l'installation des deux facultés, et son renouvellement est estimé à un coût fort élevé.

3 - Le budget

Le budget du fonctionnement général et des infrastructures est administré d'une manière centralisée et communautaire pour les 2 facultés de médecine et de pharmacie avec l'aide de 3 agents

administratifs (1 secrétaire général, 1 responsable de scolarité et 1 responsable des services financiers). Les fonds gérés sont prélevés forfaitairement à raison de 2/3 sur le budget médecine et 1/3 sur le budget pharmacie, les décisions d'engagement relevant en grande partie de l'accord des 2 doyens.

Le budget dont disposent les composantes est de 9 400 kF pour la médecine et d'environ 4 000 kF pour la pharmacie. La subvention d'Etat représente environ 1/3 des recettes, les droits universitaires 10 %, les contrats publics et privés, les taxes d'apprentissage et produits financiers 40 %, le reste provenant des sommes versées par la DRED en soutien du programme pluriannuel des équipes de recherche et par la région selon des projets spécifiques déposés par les professeurs.

Les dépenses du service général absorbent la moitié de ces recettes pour l'entretien de l'infrastructure, les coûts de maintenance et les dépenses communes concernant les grands investissements et la gestion des activités d'enseignements et de recherche. La part des ressources reversées aux services pour des actions pédagogiques représente le 1/3 de la subvention d'Etat. Le reste des dépenses de fonctionnement concerne la recherche.

Le service centralisé de comptabilité prend en compte 82 unités de compte dans la faculté de médecine et 29 unités dans la faculté de pharmacie. Il tient à jour l'ensemble des ratios de dépenses des différents secteurs et assure le suivi des opérations comptables. Au niveau décentralisé, les engagements sont effectués par les responsables des différentes disciplines, disposant de crédits répartis en fonction de leurs charges pédagogiques, dont les critères sont revus chaque année par les instances dirigeantes de chaque UFR.

4 - Les IATOS

Au total 98 agents interviennent dans le bloc santé : 6 A, 30 B et 62 C. Une dizaine sont recrutés sur ressources propres. Ce nombre d'agents relativement important, en comparaison des effectifs généralement constatés ailleurs dans des situations analogues, est cependant en régression à la suite d'une reprise d'emplois effectuée pendant plusieurs années.

Les personnels sont nommés à l'université, et mis à la disposition des doyens de médecine et de pharmacie, à partir d'une répartition faite au moment de la séparation des deux UFR. Ce personnel est réparti en 3 groupes distincts. L'un est intégré dans les services communs aux 2 facultés (environ 1/3) car l'imbrication des locaux universitaires fait que les personnels administratifs et de service travaillent, sauf quelques exceptions, pour l'ensemble du secteur santé. Les deux autres groupes sont mis à la disposition des activités d'enseignement et de recherche de l'une et l'autre des deux composantes.

L'évolution des missions pédagogiques et de recherche dans les UFR ne pourra pas longtemps se contenter de cette dissémination et de temps partagé pas toujours efficace. D'autre part, des compétences nouvelles sont attendues d'un personnel qui a été recruté sur des besoins antérieurs, ignorant l'informatique et les techniques modernes de laboratoire. Il est heureux de constater que le programme d'établissement a inscrit dans ses priorités un effort de formation de ses personnels. Il faudra ensuite tenir compte des spécificités acquises pour redistribuer les tâches des IATOS à l'intérieur des facultés. Cette réorganisation ne pourra être bénéfique que si on procède préalablement à un regroupement géographique et administratif des différentes disciplines.

Le personnel de service chargé de l'entretien des 33 866 m² de surface des locaux du complexe santé, en effectif relativement réduit, est aidé dans sa tâche par des contrats extérieurs de nettoyage et de maintenance.

Pour tous les personnels IATOS, le temps de service hebdomadaire est de 37h30 en application des normes de l'université. La durée totale des congés annuels est de 45 jours. L'implantation d'activités hospitalières dans les locaux universitaires pose le problème d'un gardiennage permanent pas toujours compatible avec les souhaits horaires du personnel.

5 - Services communs aux UFR de médecine et de pharmacie

Le secrétariat général des UFR

Une seule personne assure la fonction de secrétaire général pour les deux UFR avec une double nomination. Bien que cette organisation puisse conduire à une certaine optimisation des moyens, il paraîtrait plus logique que chaque UFR ait un secrétariat général qui lui soit propre. Et, alors que la médecine semble se satisfaire de la situation actuelle, les responsables de la pharmacie s'en préoccupent.

La scolarité

Il existe un service de scolarité pour les deux UFR, placé sous la responsabilité d'une attachée principale d'administration qui coordonne et veille à la gestion des locaux d'enseignement.

Le traitement des opérations pédagogiques du 1er, du 2e et du 3e cycle court des études est différencié entre les 2 UFR. Seule l'administration du DEUG, des DEUST et des 3e cycles longs des différentes études est commune. Le service de scolarité est ainsi scindé en 3, en plus d'une séparation géographique nuisible au bon fonctionnement.

Les pré-inscriptions des étudiants des 1ères années sont prises par minitel avec confirmation de choix en juillet et prise en compte de ce choix jusqu'à la phase du paiement. L'inscription définitive se prend ensuite sur rendez-vous dans l'UFR.

Depuis 2 ans, les listes d'étudiants, les résultats d'examens et les suivis pédagogiques sont informatisés. L'UFR étudie ainsi les étudiants dans leurs effectifs et dans leurs succès avec prise en compte de leur sexe, de leur nationalité, de leur origine géographique, de leur origine scolaire (type de baccalauréat obtenu etc...). Ces informations sont précieuses dans le cadre de l'orientation ou de la réorientation des étudiants dont la faculté se préoccupe particulièrement. Un tableau de bord des diplômés en formation initiale et continue est ainsi constamment remis à jour.

La bibliothèque

Antenne de la bibliothèque des universités de Clermont-Ferrand, la bibliothèque universitaire de médecine, de pharmacie et d'odontologie s'étend au centre du bâtiment du bloc santé et offre une salle de lecture de 300 places. Elle donne accès à 398 périodiques (195 français, 203 étrangers) et à environ 30 000 volumes et 140 000 thèses de doctorat.

Cette bibliothèque rassemble en effet un fonds documentaire national des thèses de doctorat en médecine, pharmacie et odontologie soutenues dans la France entière et publie annuellement un inventaire national de ces thèses.

La bibliothèque met à la disposition des étudiants des livres usuels d'enseignement, un service de prêt, l'accès à différents fichiers, notamment Pharmadoc relatif aux questions d'internat en pharmacie, des instruments bibliographiques tels que Medline, Pascal, Current Contents... en banques de données informatisées, des outils tels que cabines de langues, photocopieurs, lecteurs-reproducteurs de microfilms. Elle délivre à ses lecteurs après inscription une carte "intersection" permettant l'accès aux autres bibliothèques des universités.

Elle est en relation avec des bibliothèques sectorielles de documentations spécialisées implantées dans 10 services de médecine et 4 de pharmacie, ce qui favorise une coopération propre à enrichir le fonds documentaire global, mais ces bibliothèques délocalisées n'offrent pas les conditions d'hébergement et de personnel compétent pour constituer de véritables antennes.

La cafétéria

Rappelons pour mémoire le problème posé par l'emplacement inapproprié de la cafétéria, au sein des bâtiments des UFR de santé.

II - Enseignements communs : les filières parallèles aux formations médicales et pharmaceutiques

Parallèlement aux études normales, l'UFR de médecine et celle de pharmacie ont mis en place, dès 1984, des filières parallèles de réorientation consistant en un premier cycle rénové en sciences biologiques et de la santé avec 3 filières distinctes, s'adressant indifféremment aux étudiants des deux UFR.

L'UFR de pharmacie gère un DEUST technicien en pharmacie industrielle, l'UFR de médecine un DEUST délégué médical et un DEUG SNV, option biomédicale.

Pour les DEUST préparés en 2 ans, la 1ère année consiste à prendre en compte une partie des enseignements communs aux études de 1ère année de pharmacie et de médecine et à la sanctionner en exigeant la moyenne à l'ensemble des disciplines retenues et un avis favorable après entretien avec un jury d'admission comprenant des professionnels. La 2e année comprend pour 1/3 un complément de base commun aux 2 DEUST et pour 2/3 des enseignements de pré-professionnalisation différents (renforçant la technologie des disciplines dans le 1er DEUST et l'enseignement théorique dans le 2e). Des stages professionnels (4 mois dans le 1er DEUST, 2 semaines dans le 2e) viennent compléter l'enseignement dispensé.

Ces formations réalisées avec la contribution de professionnels susceptibles d'être des employeurs potentiels concernent au maximum 20 étudiants par année et par filière. Elles ne semblent pas, jusqu'ici, poser aux diplômés des problèmes de débouchés. On relève cependant depuis la création de ces DEUST un fléchissement dans leurs effectifs d'étudiants.

La faculté de pharmacie projette de mettre en place un nouveau DEUST technicien en pharmacie officinale. Cette forme de diplôme exige cependant une concertation préalable avec les employeurs éventuels, c'est-à-dire les pharmaciens d'officine. Or des écoles professionnelles conduisent aux mêmes emplois et ceci peut provoquer des difficultés d'insertion dans la vie active des futurs diplômés de ce DEUST, bien que le niveau des préparations actuelles soit relativement faible.

Un arrêté du 20 janvier 1993 donne une équivalence de la 1ère année de DEUG mention sciences de la vie aux étudiants reçus aux épreuves de PCEM 1 et de PCEP I. Une 2e année est proposée dans le bloc santé à certains de ces étudiants ayant échoué à leurs concours respectifs avec un cursus comprenant des enseignements complémentaires pour atteindre le niveau d'un DEUG et des enseignements spécifiques précisant une option biomédicale. Ceux-ci peuvent aussi obtenir le DEUG sciences de la nature et de la vie, option biomédicale. Par rapport à l'objectif recherché on peut regretter que cette 2e année ne compte pas davantage d'enseignements pratiques pour compenser leur absence en 1ère année d'études.

L'étudiant ayant acquis ce diplôme a accès de plein droit à un 2e cycle, comme d'autres étudiants du bloc santé ayant pu rejoindre par équivalence la filière DEUG SNV enseignée en UFR des sciences.

Dans le prolongement du DEUG SNV option biomédicale, une licence de biologie cellulaire et physiologie (option nutrition) a été créée en 1993 dans le bloc santé de l'université d'Auvergne. Réservée à une vingtaine d'étudiants par an au travers de 8 modules d'enseignements (5

obligatoires, 3 optionnels), cette licence biomédicale marque le souci d'offrir une filière nouvelle finalisée devant se prolonger sur une maîtrise en 1994 et ensuite un DEA demandé conjointement par les 2 universités de Clermont-Ferrand en complément du DEA de biologie actuel, et comportant 3 options : nutrition humaine, science des aliments, génie des procédés.

De création récente, la filière nutrition co-gérée par la faculté de médecine et la faculté de pharmacie, en collaboration avec la faculté de droit et de sciences économiques au sein de l'université d'Auvergne, et en partenariat avec l'INRA et avec des entreprises (une vingtaine d'enseignants de la maîtrise seront des industriels de l'agro-alimentaire, Rhône-Poulenc, Sanofi ...), représente actuellement l'un des points forts de Clermont I, qui s'inscrit également dans le dynamisme créé autour du centre de recherche en nutrition humaine (CRNH).

Créée en 1989, l'année préparatoire à l'école de masso-kinésithérapie de Vichy (APEMK) s'inscrit dans la diversification du premier cycle et la lutte contre l'échec universitaire entreprise à la faculté de médecine de Clermont-Ferrand depuis 1985. Une partie de l'enseignement de l'APEMK est commun avec celui du PCEM 1 de sorte que, pour ces enseignements, le nombre des étudiants inscrits à la première année du premier cycle est de l'ordre de 700 (en 1993-1994, 458 inscrits en PCEM 1 et 236 inscrits en APEMK).

Le nombre de reçus à l'APEMK est de 44 (soit, pour l'année 1992-1993, 20,6%). On estime à une vingtaine le nombre des étudiants en médecine et pharmacie (dont environ les deux tiers pour la médecine), qui se dirigent vers l'APEMK après avoir échoué en première année du 1er cycle. Au total, ce sont près de 100 étudiants, dont environ les deux tiers proviennent du PCEM1, qui sont aussi réorientés chaque année. 438 heures d'enseignement sont dispensées en APEMK, réparties dans 3 modules spécifiques et 7 modules communs avec ceux de PCEM1.

III - La recherche

En dehors des activités de recherche développées dans l'une ou dans l'autre des deux UFR, et qui seront décrites dans les chapitres correspondants, on relève que deux équipes importantes réunissent des chercheurs de médecine et de pharmacie.

L'unité 71 : étude métabolique des molécules marquées, créée en 1969 par le Pr G. Meyniel, occupe un bâtiment propre de l'INSERM (500 m²), au contact immédiat du centre Jean Perrin (où les services de médecine nucléaire et de cancérologie clinique, et le laboratoire d'oncologie, sont étroitement associés à l'unité 71), et dans le proche voisinage de l'hôpital G. Montpied et des facultés où l'unité possède également des locaux en biophysique.

Ce laboratoire réunit des personnels de la faculté de médecine (7 professeurs et 5 maîtres de conférences hospitalo-universitaires), de la faculté de pharmacie par son laboratoire de biophysique (6 enseignants chercheurs, 4 ATOS), deux directeurs de recherche, quatre chargés de recherche, six ingénieurs et 11 techniciens, ainsi que des médecins du centre Jean Perrin, et de nombreux DEA et doctorants. L'unité est site d'accueil pour le DEA de **pharmacocinétique fondamentale et expérimentale et effets du médicament chez l'homme** (co-habilitation Aix Marseille 2, Clermont I et Lyon I) et pour trois autres DEA dont celui de biologie (Clermont I et II), option nutrition. De 1989 à 1992, 9 DEA et 5 thèses ont été soutenus.

L'unité possède un équipement analytique important, notamment un spectromètre RMN.

La thématique de l'U 71 est axée sur la radiopharmacologie ; elle s'attache à développer des molécules marquées utilisées en médecine nucléaire dans un but diagnostique et thérapeutique, et elle comporte une dimension de recherche clinique en cancérologie. Une collaboration se développe avec le laboratoire de nutrition humaine, LNH, par la préparation de molécules marquées par les

isotopes stables. L'unité est étroitement associée à la thématique développée dans le laboratoire de biophysique sur l'électrophysiologie des cellules excitables, au niveau de la rétine et du myocarde.

La production scientifique de l'U 71 s'est concrétisée, de 1989 à 1992, par 75 publications originales dans des journaux avec comité de lecture, pour la plupart internationaux. Plusieurs molécules ont fait l'objet de brevets internationaux.

La jeune équipe de bactériologie-virologie (JE 222) réunit des chercheurs de l'UFR de médecine et de l'UFR de pharmacie. Elle travaille sur les mécanismes moléculaires de la résistance des bactéries aux antibiotiques, les facteurs de virulence des bactéries pathogènes et la variabilité antigénique et génétique des entérovirus. Elle réunit 12 enseignants chercheurs. La participation de l'UFR de pharmacie concerne la bactériologie, dans les deux premiers axes de recherche, avec 5 enseignants chercheurs et 3 doctorants.

Cette jeune équipe est laboratoire d'accueil du DEA de biologie des universités de Clermont et de microbiologie des universités de Paris VI et Paris XI. Elle dispose des crédits de jeune équipe (300 kF) et de contrats d'une valeur de 115 kF. Sa production scientifique en 1992 est relativement importante : 6 publications internationales, 5 communications et 1 thèse d'Etat soutenue.

En dehors de ces deux équipes existent des collaborations plus ponctuelles entre les enseignants des deux UFR, qui n'ont pas été répertoriées.

L'université Clermont I

L'UFR de Médecine

Avertissement

Ce chapitre regroupe les activités et le fonctionnement propres à la faculté de médecine, les activités que cette faculté a en commun avec la faculté de pharmacie ayant déjà été examinées dans le chapitre précédent.

I - Fonctionnement général et budget

Les conseils statutaires (conseil d'administration, conseil scientifique, commission de la pédagogie, ...) fonctionnent normalement.

Le budget (section fonctionnement) est de 8 500 kF (dont environ 3 300 kF de ressources propres). Les crédits consacrés à l'enseignement (environ 4 000 kF) proviennent en grande partie des ressources propres. Le budget d'investissement s'élève à 990 kF actuellement.

II - L'enseignement

Les inscriptions pédagogiques peuvent se répartir en 3 sous-ensembles : 2 000 étudiants dans le cursus de formation initiale ; 350 inscrits aux formations para médicales ; 188 en DES, MSBM, DEA ; 450 dans les différents diplômes d'université, 10 % de l'ensemble sont étrangers.

1 - Les étudiants

1er cycle des études médicales (PCEM)

Le numerus clausus qui limite le nombre des étudiants accédant à la deuxième année de médecine est (en 1992-1993) de 70 (il était de 81 en 1987-1988). Le nombre des inscrits au PCEM 1 (5,1% des bacheliers de l'académie de Clermont en 1993) est actuellement (1993-1994) de 458 (il était de 497 en 1987-1988, puis a oscillé entre 400 et 450). En 1992-1993, le taux de réussite pour l'ensemble médecine et odontologie a été de 26% (17,9% pour la seule médecine). En 1992-1993, sur 392 inscrits, il y avait 112 places offertes. 233 se sont présentés pour la première fois et 21 ont été reçus ; 155 redoublaient, parmi eux 84 ont réussi à entrer en 2e année.

Evolution du nombre des étudiants

Année	P1*	P2	D1	D2	D3	D4	T1	T2	Thèses méd
1989-1990	420	83	85	90	99	119			85
1990-1991	435	85	82	84	91	120	88	109	76
1991-1992	414	84	90	78	87	104	89	109	91
1992-1993	392	78	80	95	79	113	72	70	59
1993-1994	458	72	77	87	97	97	79	42	55

* S'y ajoutent les étudiants inscrits à l'APEMK (236 en 1993-1994).

Deuxième cycle des études médicales (DCEM)

Pour l'année 1993-1994, on compte 440 étudiants du PCEM 2 au DCEM 4 inclus (le chiffre était de 476 pour l'année 1989-1990).

Maîtrise des sciences biologiques et médicales (MSBM)

En 1992-1993, on notait 176 inscriptions en MSBM (tous certificats confondus).

Troisième cycle des études médicales (TCEM)

L'évolution du nombre des étudiants en TCEM 1 et 2, ainsi que l'évolution du nombre des inscrits dans les différentes filières de DES, en DIS, et en DEA, figurent sur les tableaux qui suivent.

Les étudiants inscrits en diplôme d'études spécialisées (DES) seront revus plus loin. Il est à noter que tous les étudiants inscrits en DIS (diplôme inter-universitaire de spécialité, réservé aux étrangers hors CEE) sont pour leur très grande majorité du type ancien régime (parmi les 59 DIS inscrits en 1993-1994, 3 seulement ont passé le concours de sélection instauré en 1992).

Il existe, au sein de l'école doctorale des sciences de la vie et de la santé environ 220 doctorants dont un tiers appartient à l'université d'Auvergne (dont une vingtaine de médecins), les deux autres tiers appartenant à l'université Blaise-Pascal.

Comme dans beaucoup d'autres facultés de médecine, on observe un nombre important d'inscriptions en diplômes d'université et en capacités (tableau II), la prolifération des DU (au nombre de 11), celle des DIU (diplômes inter-universitaires, au nombre de 11) et des capacités (5) fournissant des ressources financières pour pallier l'insuffisance de la dotation pédagogique, mais aussi justifiant l'important encadrement de la faculté.

Licence de biologie cellulaire et physiologie (mention nutrition)

Mise en place en octobre 1993, cette filière accueille 26 étudiants (le nombre maximum projeté est de 40). Elle devrait être suivie, en 1994-1995, par la mise en place d'une maîtrise.

L'internat (DES)

La répartition des étudiants inscrits en DES dans les différentes filières est indiquée dans le tableau suivant.

Evolution du nombre des inscrits

Année	MSBM	DES Méd	DES Chir	DES Psy	DES SP	DES MT	DES Biol
1989-1990	104	80	45	5	1	1	10
1990-1991	121	79	57	6	1		12
1991-1992	175	71	55	5	1	2	10
1992-1993	176	87	54	7	2	9	7
1993-1994		85	58	8	1	10	5

Année	DIS	DEA Thèse	Science*	DU	Capacité
1989-1990	76	12	23		
1990-1991	115	9	26	239	112
1991-1992	87	12	30	209	122
1992-1993	70	11	42	310	111
1993-1994	59	12	70	350	197

MSBM : maîtrise des sciences biologiques et médicales,
DES Méd : internat spécialités médicales,
DES Chir : internat spécialités chirurgicales,
DES Psy : internat psychiatrie,
DES SP : internat santé publique,
DES MT : internat médecine du travail,
DES biol : internat biologie,
DIS : diplôme interuniversitaire de spécialité,
Sciences * : inscrits en thèses d'université nouveau régime.

Depuis 1990, on observe une diminution des effectifs en DIS résultant de l'instauration du concours national et de l'obligation d'offrir un poste aux candidats reçus. Clermont I a ouvert 0 poste en 1992, 3 postes en 1993, 7 postes en 1994.

Depuis 1987, 5 internes DES ont bénéficié d'une année recherche pour effectuer un DEA ; un sixième étudiant prépare un DEA hors année de recherche. Trois de ces 6 DEA sont présentés dans d'autres universités (en neurobiologie; en santé publique; et en sciences chirurgicales) ; 3 ont été effectués à Clermont (biochimie; biologie cellulaire; et nutrition, ce dernier ayant eu pour lieu de stage le centre INRA de Theix).

Il n'existe pas à proprement parler de politiques de régulation des flux pour les internes de spécialité, sauf pour celles qui ont fait l'objet d'une prise de position par certains collèges nationaux de spécialistes.

2 - Les formations

PCEM et APEMK

L'arrêté de réforme du PCEM et du DCEM 1 a été appliqué à la rentrée 1993 pour le PCEM 1 ; il le sera en octobre 1994 pour le PCEM 2 et 1995 pour le DCEM 1.

Pour le PCEM 1, le nombre d'heures est de 345 (254 en cours magistral et 91 en enseignement dirigé) pour les modules obligatoires, et de 180 pour les modules complémentaires. L'examen sélectif se déroule en deux périodes (fins du premier et du deuxième quadrimestres) ; les notes attribuées aux épreuves de la première période restent secrètes jusqu'au résultat final ; 90% de l'enseignement du PCEM 1 est assuré par des enseignants de médecine.

Le PCEM 2 comporte 685 heures (504 de CM, 89 d'ED et 92 de TP).

DCEM

Le DCEM 1 comporte 446 heures (394 en cours magistral (CM), 18 en ED et 34 en TP). A partir du DCEM 2, l'enseignement est effectué, de façon classique, par certificat de discipline et pour sa plus grande part sous forme de CM. Le DCEM 2 comporte 335 heures (256 en CM et 79 en ED), et le DCEM 3, 310 heures (292 en CM et 18 en ED). En DCEM 4, année du concours de l'Internat, l'enseignement comporte encore 300 heures (mais certains certificats, sauf le CSCT, peuvent être anticipés), dont 130 consacrées au seul CSCT (certificat de synthèse clinique et thérapeutique).

Deux enseignements optionnels doivent être validés au cours du deuxième cycle, à choisir parmi 10 modules (urgences, anglais, diététique, communication médicale ...), comportant chacun 25 à 35 heures. Un certificat de MSBM équivaut à un module optionnel. Le contrôle des connaissances est effectué par une épreuve écrite anonyme (2 sessions), sous forme de questions rédactionnelles, QCM, QROC, ou cas cliniques. Il n'existe pas d'épreuves orales (sauf en travaux pratiques).

Comme dans la plupart des facultés de médecine, la présence aux CM (et même aux ED) décroît massivement à partir du DCEM 2.

La maîtrise des sciences biologiques et médicales (MSBM)

La faculté de médecine prépare à 6 certificats C1 et 12 certificats C2, qui concernent des domaines très divers, d'ordre général pour les C1 (anatomie et organogenèse ; bactériologie générale ; pharmacologie générale ; physiologie générale ...), plus spécialisés et plus méthodologiques pour les C2 (radio-anatomie ; bases conceptuelles de la nutrition humaine ; biochimie hormonale ; méthode en pharmacologie clinique ...).

Stages hospitaliers

Le premier contact des étudiants avec l'hôpital a lieu en PCEM 2 (stage infirmier). En DCEM 1, l'enseignement pratique de la séméiologie est effectué sous forme de 2 matinées hospitalières par semaine sur l'ensemble de l'année.

Les stages hospitaliers comportent 2 quadrimestres en DCEM 2, puis 3 quadrimestres en DCEM 3 et 4, soit au total 8 quadrimestres. L'encadrement des étudiants lors de ces stages est très variable. Le stage est noté sur l'assiduité et les qualités globales de l'étudiant, mais il n'existe pas d'examen clinique de fin de stage, ni de contrôle des connaissances acquises lors de celui-ci.

Concours de l'internat

La préparation à l'internat est effectuée, de manière classique, par conférences locales ou même parisiennes. La faculté n'est pas impliquée, mais les enseignants des certificats cliniques s'efforcent de suivre le programme du concours, sans pour autant se limiter à celui-ci.

Au dernier concours (1992-1993), Clermont a eu un excellent taux de réussite (58,1%), qui l'a placé au neuvième rang des 43 CHU. Sur 53 postes mis au concours en 1992-1993, 50 ont été occupés. En 1993-1994, 57 postes sont affichés.

Il existe un enseignement local des DES pour certaines disciplines. Quelques disciplines bénéficient d'un enseignement inter-régional (avec Marseille, Montpellier et Nice).

Toutes les disciplines cliniques sont représentées au CHU (sauf un service de grands brûlés). Dans les disciplines suivantes existent deux services hospitaliers : anatomie et cytologie pathologiques, biochimie et biologie moléculaire, bactériologie-virologie, neurologie, psychiatrie, chirurgie orthopédique et traumatologie, cardiologie et maladies vasculaires, médecine interne, pédiatrie, gynécologie et obstétrique. Mais, compte tenu de la taille du CHU il n'existe le plus souvent qu'un seul service par discipline. Hors CHU, mais de façon variable selon les disciplines, 0 à 4 services ont l'agrément de formation. Les internes clermontois peuvent effectuer des stages extérieurs dans d'autres CHU, mais la possibilité en est numériquement réduite. Relativement peu d'entre eux, on l'a vu (6 depuis 1987), ont effectué un DEA au cours d'une année de recherche à temps plein.

Les enseignements de 3e cycle

Le 3e cycle de médecine générale fait appel, pour les 3 semestres hospitaliers effectués en dehors du CHU, aux hôpitaux de la région. Ces stages ne posent pas de problème, mais la conjonction de la réduction du *numerus clausus* et du succès au concours d'internat fait que le nombre des résidents s'amenuise. Le stage chez le praticien, auquel participent une quarantaine de généralistes à Clermont et dans les environs, pose surtout le problème de son évaluation. Le problème le plus difficile est celui de l'enseignement théorique, qui intervient sur des sites forcément dispersés, et relativement éloignés du CHU. La formation n'est pas sanctionnée par un contrôle de connaissances.

L'enseignement des DES a été évoqué plus haut.

Vingt-huit diplômes de 3e cycle sont préparés: 5 capacités ; 11 diplômes inter-universitaires (DIU); 11 diplômes d'université (DU) et un certificat inter-universitaire. On peut citer parmi ces enseignements très diversifiés la capacité d'hydrologie et climatologie médicale, le DU de nutrition humaine et diététique, le DIU de nutrition artificielle et, surtout, le DU d'endoscopie opératoire en gynécologie, particulièrement attractif (150 inscrits) et de caractère international.

L'école doctorale des sciences de la vie et de la santé

Elle vient d'être mise en place sous la direction d'un enseignant de médecine et regroupe, en association avec l'université Blaise-Pascal, deux DEA "constitutifs" (biologie ; nutrition et sciences des aliments) et 3 DEA associés, communs à d'autres écoles doctorales (pharmacocinétique fonctionnelle et expérimentale et effets des médicaments chez l'homme ; biologie de l'exercice musculaire ; chimie). Outre son rôle d'animation et de stimulation, l'école doctorale développe des liaisons fortes avec l'université Blaise-Pascal et avec l'INRA.

La formation continue

Représentée au conseil pédagogique de la formation médicale continue (FMC), la faculté entretient de bonnes relations avec les associations de FMC, mais elle n'est pas réellement impliquée dans celle-ci.

Relations internationales

Une convention pédagogique et scientifique a été établie entre l'université d'Auvergne et l'université d'Oklahoma aux États-Unis. Au niveau médical, des échanges d'étudiants ont lieu en 2e et 3e cycles. Les étudiants de DCEM1 peuvent, après une mise à niveau linguistique, suivre les cours et les stages pendant l'année universitaire ; la validation obtenue à Oklahoma est valable dans le cursus clermontois. Pour les résidents ou les internes, des échanges d'une durée de 4 mois sont proposés.

III - Les personnels

Le personnel **IATOS** a été précédemment présenté (paragraphe I - 4) dans la partie commune aux deux facultés.

Le corps enseignant

La faculté de médecine compte en 1992, 197 **enseignants** : 82 professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PUPH), 37 maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers, 75 chefs de clinique-assistants, 2 maîtres de conférences des disciplines pharmaceutiques qui enseignent en médecine, et 3 moniteurs.

A côté de cet effectif statutaire, la plupart des chercheurs des différentes équipes de la faculté de médecine et de l'INSERM, ainsi que du centre de recherche en nutrition humaine (pour ce dernier, notamment, des chercheurs de l'INRA), participent (au moins pour une dizaine d'heures par an chacun) aux divers enseignements de maîtrise et de DEA.

Si l'on s'en tient à l'effectif statutaire, et que l'on compare le nombre des enseignants à celui du numerus clausus, on obtient un rapport (2,8) qui est sans doute favorable par rapport à la moyenne nationale. Cependant, si l'on prend en compte l'ensemble des inscriptions dans les différentes filières, on aboutit à un total d'environ 2200, ce qui donne un rapport un peu inférieur à un enseignant pour dix "enseignés".

Bien que l'encadrement en enseignants paraisse globalement correct (avec toutefois une insuffisance numérique au niveau des enseignants de rang B), il n'existe pas d'enseignant de rang A dans 5 disciplines (parasitologie, immunologie biologique, rééducation fonctionnelle, biologie cellulaire, nutrition). Pour la nutrition, une nomination devrait intervenir dans un proche avenir. De fait, compte-tenu de la diversification des filières d'enseignement avec, notamment, l'APEMK, le premier cycle rénové, les MSBM, et avec la filière nutrition qui se met en place, les besoins en enseignants sont importants, et ne sont sans doute que partiellement compensés par la participation des chercheurs aux enseignements.

Préparation des recrutements de professeurs

La procédure d'habilitation à la direction de recherche (HDR) ne semble pas poser de problème. C'est la modalité utilisée pour tester les aptitudes des postulants potentiels au grade de professeur.

La révision des effectifs hospitalo-universitaires et hospitaliers est préparée annuellement par une réunion de tous les chefs de service et de laboratoire, qui argumentent leurs demandes. Les propositions à transmettre aux ministères sont ensuite arrêtées conjointement par le doyen, le président de la commission médicale d'établissement (CME), et le directeur général du CHU, puis présentées au conseil d'administration de la faculté et à la CME. Les décisions portent sur une année et évitent de s'engager pour les années suivantes.

Parmi les disciplines non pourvues en enseignant de rang A, un poste de PUPH en nutrition sera proposé dans un proche avenir, en raison de l'importance de cette thématique et des efforts déjà faits dans ce domaine tant pour l'enseignement (cf la filière nutrition) que pour la recherche avec, notamment, la création du laboratoire de nutrition humaine.

IV - La recherche

Bénéficiant d'un nombre important de compétences et de moyens, notamment du fait de son intrication avec la faculté de pharmacie, mais aussi par une volonté affirmée au cours des 30 dernières années, la faculté de médecine s'est dotée de plusieurs structures de recherche. Il existe actuellement 2 unités INSERM (la fermeture récente de l'une des 2 unités préexistantes a été compensée par l'ouverture d'une nouvelle unité en janvier 1994) ; le laboratoire de nutrition humaine (LNH) ; une jeune équipe ; 7 équipes d'accueil ; et 4 équipes recommandées.

1 - Les unités INSERM

L'unité 71 : étude métabolique des molécules marquées, où est observée une étroite collaboration avec l'UFR de pharmacie, a été analysée précédemment.

L'unité 384 : interactions génétiques et cellulaires au cours de la différenciation, vient d'être créée (1er janvier 1994). Elle fait suite à un contrat jeune formation (CJF). Implantée dans une partie des locaux de biochimie médicale à la faculté de médecine, elle occupe également une portion des locaux de biophysique médicale, avec une surface d'ensemble de l'ordre de 600 m². Un professeur hospitalo-universitaire, 3 chargés de recherche INSERM (un quatrième est en cours de recrutement), 1 directeur de recherche et 3 chargés de recherche CNRS, en représentent l'équipe permanente, à laquelle s'associent d'autres enseignants-chercheurs, des DEA et des doctorants. La thématique, qui fait appel à la génétique moléculaire, comporte deux axes principaux : la régulation de l'expression de gènes et la différenciation cellulaire (chez la drosophile) avec notamment l'étude des mécanismes de dérégulation d'un gène par l'insertion d'une séquence étrangère ; et l'expression et le rôle de glycoprotéines au cours du développement du système nerveux central.

Ce laboratoire est site d'accueil pour le DEA de biologie cellulaire et moléculaire des deux universités. De 1988 à 1992, 6 thèses et 10 DEA ont été soutenus. A l'origine de la production de 41 articles originaux dans des journaux à comité de lecture de 1988 à 1992, pour la très grande majorité à diffusion internationale, l'unité entretient de nombreuses collaborations nationales et internationales, notamment avec les universités de Californie, Leipzig, Edimbourg et Naples.

Le laboratoire de nutrition humaine (LNH) et centre de recherche en nutrition humaine (CRNH). Outil central du CRNH, dont la structure administrative est celle d'un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 1992 et associant 5 partenaires (INRA, université Clermont 1, CHU, INSERM, centre Jean Perrin), le LNH est implanté dans un bâtiment propre de 800 m², inauguré fin 1992, sur le site du CHU, à proximité immédiate de l'Hôpital G. Montpied, du centre J. Perrin, de l'unité 71, et de la faculté de médecine. Doté de 6 chambres pour volontaires sains, de 2 lits d'exploration métabolique, de 2 chambres calorimétriques, d'un spectromètre de masse particulièrement performant, d'un personnel spécifique (médecins, chercheurs, infirmière, diététicienne, ingénieur, technicien de recherche, rémunérés par le CHU et - ou - l'INRA), le LNH permet de recevoir des sujets sains et des patients pour des études nutritionnelles prolongées. Outre ses thèmes de recherche propres, en particulier dans le domaine du métabolisme protéino-énergétique et du vieillissement, le LNH est également conçu comme un service commun permettant aux différents laboratoires constitutifs du CRNH de développer une recherche en nutrition chez l'homme, et comme un prestataire de services à l'industrie, notamment agro-alimentaire.

Structure unique en France à ce stade de fonctionnement, le LNH représente un centre d'investigation clinique en nutrition humaine exemplaire. Outre les collaborations entre les 5 partenaires du CRNH, le LNH est un partenaire privilégié pour les industries agro-alimentaire et pharmaceutiques. Il représente aussi un site approprié pour l'enseignement et la recherche en nutrition, avec l'accueil de DEA (biologie ; nutrition et sciences des aliments) et la mise en place en 1993 de la licence, puis en 1994 de la maîtrise de biologie cellulaire et physiologie, option nutrition.

C'est enfin un outil idéal pour développer la recherche clinique en nutrition humaine, comme en attestent les collaborations déjà entreprises avec les services de gastro-entérologie médicale et chirurgicale, d'endocrinologie-métabolismes, et de médecine nucléaire.

2 - Equipes de recherche reconnues

Outre une **jeune équipe en bactériologie-virologie** qui travaille sur les mécanismes moléculaires de la résistance aux antibiotiques, les facteurs de virulence des bactéries pathogènes, et sur la variabilité antigénique et génétique des entérovirus, il existe actuellement (quadriennal 1992-1995) 7 équipes d'accueil (EA) : **biologie de la reproduction** (pouvoir fécondant du spermatozoïde et rôle des lipides) ; **biostatistique** (électrophysiologie visuelle et micro-optique rétinienne) ; **cancérologie** (chimio-résistance des cancers du sein ; marqueurs génétiques liés à la prédisposition héréditaire aux cancers) ; **endocrinologie-métabolismes** (métabolisme protidique dans l'hyperthyroïdie) ; **gastro-entérologie** (surfactant gastrique et effet anti-ulcéreux) ; **chirurgie digestive** (nutrition et facteurs de croissance des cancers colo-rectaux) ; **physiologie et biologie du sport** (effets de la nutrition et de l'altitude). Les équipes recommandées (ER) sont au nombre de 4 : **cytogénétique** ; **histopathologie** ; **immunologie** ; **médecine du travail et risques professionnels**.

D'une manière générale, chacune des 7 EA et des 4 ER a reçu au moins un étudiant en DEA au cours des deux dernières années (1992-1993) et a produit plusieurs publications dans des journaux à comité de lecture.

La recherche développée par ces équipes est assez largement clinique. Parmi les demandes effectuées récemment dans le cadre de l'enveloppe de recherche clinique du ministère de la santé, outre des projets présentés par diverses équipes sur le thème nutrition humaine, on observe des projets coopératifs entre la médecine nucléaire et la cardiologie, et des programmes plus vastes (type Projets A de l'appel d'offre du ministère) correspondant au projet d'établissement du CHU, tels que les techniques chirurgicales nouvelles (endoscopie opératoire; transplantations d'organes), la chirurgie et la réanimation néonatales, la pathologie de l'adolescent, le vieillissement cérébral, pour ne citer que ces quelques grands domaines.

V - Rencontre avec les étudiants et les ATOS

Les étudiants rencontrés (2 de PCEM 1, 2 de PCEM 2, 1 de DCEM 2 ; les représentants des autres années, et ceux du troisième cycle, ne sont malheureusement pas venus à cet entretien) souhaitent, pour ceux du premier cycle, une plus grande concertation entre les enseignants pour éviter des enseignements répétitifs ; l'intérêt des ED et TD du PCEM 1 est jugé inégal (mais surtout dans l'optique de l'examen sélectif de PCEM 1). D'une manière générale, le contenu de l'enseignement de deuxième cycle vis-à-vis du programme de l'internat est jugé satisfaisant ; les étudiants souhaiteraient cependant une implication de la faculté dans cette préparation, avec au moins un local pour effectuer un concours "blanc". Les souhaits portent aussi sur une plus grande disponibilité des annales des examens, et l'acceptation plus générale par les enseignants de corriger les cours édités par les étudiants. Les modalités du contrôle des connaissances ne paraissent pas soulever de problème. Les observations critiques formulées par les étudiants présents ont porté sur 4 points. L'enseignement devrait comporter une plus grande proportion d'ED (par rapport aux CM), mais les salles d'ED sont en nombre insuffisant. Les stages hospitaliers de deuxième cycle sont jugés assez souvent insuffisamment encadrés ; les observations cliniques sont rarement lues et commentées par les médecins "senior" ; il n'existe pas, au terme du stage, d'examen clinique ni de contrôle des connaissances acquises ; les gardes hospitalières ne sont pas rémunérées. La bibliothèque n'est ouverte que de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi ; la photocopie y est jugée coûteuse (0,5 F/feuille), et les étudiants souhaitent une ouverture en soirée au moins deux fois par semaine et - ou - le samedi matin. Enfin, la cafétéria, bien que lieu de rencontre important, n'offre pas de

véritable restauration ; elle est mal située, et ne peut remplir son rôle de foyer et d'animation conviviale dans la faculté.

Les personnels administratifs, ingénieurs, techniciens, et de service rencontrés (au nombre de 6) ont souligné leurs bonnes relations avec les enseignants et les étudiants. Les observations critiques portent sur la difficulté de mise en commun des moyens, la dispersion des différents services qui complique les communications, surtout le sous-équipement informatique qui rend la gestion difficile. Une redistribution des locaux, notamment au niveau des laboratoires, est souhaitée par certains, qui soulignent que celle-ci remonte pour l'essentiel à l'origine du bâtiment en 1967, et que les locaux sont inégalement occupés. L'occupation d'une partie des locaux par le CHU est critiquée. Comme les étudiants, les personnels estiment que la faculté manque de salles d'enseignement de capacité moyenne (60 à 70 places), par rapport notamment à la diversification et au nombre croissant des enseignements. Le laboratoire de langues étrangères ne comporte que 20 postes de travail pour les 2 facultés. Le manque d'une véritable cafétéria est également ressenti. Les travaux de mise en conformité de la faculté, dont la construction remonte à près de 30 ans, se heurtent à des limitations budgétaires et à un effectif insuffisant en agents de service. Bien que les différents délégués du personnel s'expriment dans les divers conseils, leur impression est qu'ils ne sont pas suffisamment écoutés. Cependant, la plupart des personnes rencontrées soulignent leur désir de travailler ensemble à améliorer le fonctionnement de leur faculté.

VI - Commentaires-recommandations

La faculté de médecine de Clermont-Ferrand a connu un développement considérable au cours des 25 dernières années. La synergie pédagogique, mais aussi de recherche, entre la médecine et la pharmacie grâce à l'unicité du site, l'édification d'un potentiel important de recherche biomédicale, le regroupement géographique de la partie la plus importante du CHU à proximité immédiate de la faculté sur le plateau Saint-Jacques où se trouvent également le centre Jean Perrin, l'unité INSERM U 71 et le laboratoire de nutrition humaine, représentent des atouts considérables pour amplifier encore la recherche, notamment clinique.

Il convient de saluer deux réalisations majeures au cours des 10 dernières années. La première, entièrement au crédit de la faculté de médecine (en collaboration avec celle de pharmacie), est l'effort considérable et fructueux de rénovation du 1er cycle, avec le DEUG sciences de la nature et de la vie, le DEUST délégué médical, et le DEUST de technicien en pharmacie industrielle (ce dernier organisé par la faculté de pharmacie). Il faut y ajouter l'année préparatoire à l'école de masso-kinésithérapie (APEMK) de Vichy : 60 à 70 étudiants de PCEM 1 par an peuvent ainsi être sauvés de l'échec en étant réorientés vers ces différentes filières. La seconde est la participation de la faculté au GIP constitutif du centre de recherche en nutrition humaine (CRNH), dont le laboratoire (le LNH) représente au contact de la faculté et de l'hôpital un centre d'investigation clinique en nutrition humaine exemplaire, et dont la filière d'enseignement (mise en place d'une licence en 1993, puis d'une maîtrise en 1994) fait de la nutrition un thème biomédical d'excellence pour Clermont et sa région, avec l'existence à Theix du deuxième centre, par son importance, de l'INRA en France.

L'environnement industriel est porteur. Le LNH entreprend des collaborations avec l'industrie agro-alimentaire, ainsi qu'avec l'industrie pharmaceutique. Celle-ci est également fortement implantée dans la région, qui compte près de 20 sociétés ou laboratoires pour la plupart regroupés au sein d'un groupement industriel du médicament de la région Auvergne (GIMRA), dont l'un des buts est de développer une étroite relation industrie-université. La compétence clermontoise dans le domaine des radiopharmaceutiques (unité INSERM U 71, biophysique médicale de la faculté, service de médecine nucléaire du centre Jean Perrin) est à l'origine d'un axe fléché par l'INSERM (chimie isotopique : diagnostique, thérapeutique et nutrition). L'université d'Auvergne a pris l'initiative de créer un axe régional fédérateur chimie-médicament-santé.

Les points à améliorer, dont l'énoncé ne doit pas atténuer la très bonne impression d'ensemble donnée par cette faculté, sont de quatre ordres. Le premier concerne la nécessité d'un certain décloisonnement interne. Encore trop peu d'étudiants, notamment d'internes, et probablement d'enseignants, tirent avantage du potentiel important de formation et de recherche existant. Un effort d'information est sans doute à faire, qui devrait être également dirigé vers l'ensemble des personnels de la faculté, dont l'excellent esprit "maison" est à souligner. Le second porte sur le nécessaire développement des moyens informatiques pour la gestion de la faculté ; il faut également évoquer ici la nécessité d'horaires plus souples pour l'ouverture de la bibliothèque, et la localisation de la cafétéria. Dans le même domaine, les travaux de mise en conformité et de sécurité sont à poursuivre et, à moyen terme, une solution devra être trouvée (construction additionnelle ?) en raison de la surcharge des surfaces d'enseignement, après un examen attentif de l'utilisation de l'ensemble des locaux. Le troisième concerne, comme dans beaucoup d'autres facultés de médecine et CHU, les stages hospitaliers qui devraient être améliorés sur le plan de l'encadrement et du contrôle des connaissances pratiques et théoriques en fin de stage. Le dernier point porte sur la nécessité d'amplifier encore la recherche biomédicale, avec pour objectif la création à court ou moyen terme d'une troisième unité INSERM (sans doute à partir du thème électrophysiologie des cellules excitables, où un potentiel important existe déjà).

La faculté de médecine de Clermont-Ferrand possède des atouts considérables et, dans beaucoup de domaines, un savoir-faire largement développé. Son "faire-savoir" est sans doute encore insuffisant. Il devrait se développer non seulement au plan régional, ce qui est déjà, on l'a vu, largement fait, mais aussi au plan national, européen et international, pour permettre à la faculté de médecine et au CHU de jouer leur rôle d'attraction et de formation au plus haut niveau.

L'université Clermont I

L'UFR de Pharmacie

Avertissement

Ce chapitre regroupe les activités et le fonctionnement propres à la faculté de pharmacie, les activités que cette faculté a en commun avec la faculté de médecine ayant déjà été examinées.

I - Historique

L'autonomie acquise en 1968 par l'enseignement pharmaceutique l'a privé en partie de ses partenaires naturels. Mais, dans l'impossibilité d'assurer elle-même son autofonctionnement, l'UFR s'est tout d'abord appuyée sur le dynamisme de ses anciennes chaires avec des modalités de fonctionnement héritées de l'ancienne faculté mixte.

Cette situation a peu à peu évolué, et une véritable identité a été créée.

Parallèlement se présentaient d'importants problèmes, liés en particulier à l'installation d'un concours en fin de 1ère année et au numerus clausus, qui entraînaient une baisse importante des effectifs d'étudiants. L'UFR, dans un souci de lutte contre l'échec, participait à la mise en place de filières de réorientation pour les étudiants exclus au concours d'accès : DEUG et DEUST. Simultanément, elle augmentait ses prestations en formation continue.

La nécessité pour l'université d'Auvergne et l'UFR de pharmacie de construire une politique contractuelle de recherche cohérente et la volonté des deux présidents d'université de Clermont-Ferrand actuellement en exercice d'accentuer leur collaboration ont permis de regrouper les potentialités de recherches locales autour de deux axes annoncés comme priorité régionale, l'un correspondant à "chimie médicament santé", l'autre concernant la nutrition humaine.

Depuis 1991 les équipes de recherche et les enseignants chercheurs de l'UFR ont décidé pour la plupart d'articuler leur activité dans deux types de coopération interne, l'un lié à une thématique de recherche menée en complémentarité, l'autre consistant à mettre à disposition une compétence technologique et un équipement technique pour des actions intra ou extra universitaires.

La politique scientifique ainsi suivie, qui demande une concentration des moyens vers des objectifs clairement définis, s'accommode mal de la dispersion qui marque le fonctionnement de l'UFR, dispersion géographique difficile à corriger dans une infrastructure médicopharmaceutique figée, dispersion des moyens répartis au travers de trop nombreux services fédérés.

Il est souhaitable que se trouvent réunies les conditions propices à dégager une politique propre de l'UFR à travers ces multiples collaborations et ces multiples contraintes logistiques.

II - Structure et fonctionnement de la composante

La faculté de pharmacie est représentée d'une manière équitable dans les différents conseils de l'université avec :

- 6 représentants (2A, 2B, 2 étudiants) dans son conseil d'administration de 60 membres
- 6 représentants (3A, 2B, 1 étudiant) dans son conseil scientifique de 40 membres

-8 membres pour le bloc santé (4A, 4B) et 2 étudiants dans le conseil des études et de la vie universitaire.

L'UFR est dirigée par un doyen assisté de 3 assesseurs dont 1 vice-doyen ; ceux-ci sont responsables des 3 cycles d'enseignement.

Le conseil de la faculté a une composition classique (40 membres avec 10A, 10B, 9 étudiants, 3 ATOS, 1 responsable du conseil régional, 6 représentants de la profession pharmaceutique, 1 personne cooptée). Un conseil d'enseignement pharmaceutique hospitalier comprend 12 membres. Un comité scientifique comporte, outre les représentants du conseil scientifique de l'université, 12 membres élus et 2 personnes extérieures cooptées. Depuis 1991 ce comité a vu son rôle amplifié avec l'élaboration de la nouvelle politique de recherche dans l'UFR, l'examen des regroupements d'équipes et la définition des profils de recrutement des nouveaux enseignants chercheurs. Une commission est chargée d'interpréter les règlements et de préparer le budget.

Une commission pédagogique dans chaque cycle d'enseignement est chargée de planifier les enseignements et les examens. Les étudiants souhaitent que ces commissions se réunissent au moins 2 fois par an, au début de l'année universitaire pour organiser l'année d'enseignement et à la fin pour établir un bilan.

L'implication d'un pouvoir de décision est plus marquée dans les instances extérieures où l'UFR est partenaire, qu'à l'intérieur de l'UFR elle-même, conformément aux dispositions régissant les universités. La composante prend une part active dans l'élaboration et la réalisation de projets contractuels sur le plan pédagogique et sur le plan de la recherche dans son université. La présidence de l'université exercée actuellement par un de ses enseignants chercheurs facilite sûrement la prise en compte et le suivi de ces initiatives.

En revanche, les modalités de fonctionnement interne de l'UFR réglées une fois pour toutes n'appellent plus de décisions importantes sur le plan pédagogique ; l'UFR suit scrupuleusement les directives officielles concernant les contenus d'enseignements ainsi que la distribution en unités de valeurs obligatoires, optionnelles (laissées sans contrainte au libre choix de l'étudiant) et libres (très ouvertes dans la prise en compte d'enseignements extérieurs permettant ainsi de valoriser des acquis).

Le budget de recherche est pratiquement réparti au niveau de l'université à partir du plan quadriennal laissant peu d'initiatives à l'UFR, chaque discipline gérant les fonds propres qu'elle a pu acquérir par contrats publics ou privés. La répartition de crédits pédagogiques s'effectue d'une manière homogène entre 24 unités de comptes séparés correspondant aux 24 disciplines pharmaceutiques enseignées, en tenant compte des charges d'enseignement de chacune d'elles.

Les moyens en personnel, s'ils relèvent d'une décision centralisée, sont attribués en fait sur critères liés aux charges de service des uns et des autres. Il est à noter que les heures complémentaires ne sont attribuées qu'à des intervenants extérieurs à la faculté (enseignants chercheurs d'autres UFR pour des disciplines non représentées à la faculté, représentants de divers secteurs de la profession).

En conséquence, le doyen dispose d'une équipe soudée de quelques personnes motivées pour suivre les différents dossiers normalisés sur les plans pédagogique et scientifique. On peut regretter par contre qu'il soit privé d'un soutien administratif propre à la composante en plus de son secrétariat particulier ; beaucoup de problèmes quotidiens seraient réglés sans la nécessité de son intervention.

III - Le personnel

Personnel enseignant chercheur

La faculté de pharmacie dispose en 1992-1993 plus de 72 emplois d'enseignants chercheurs :

- 22 professeurs, 2 en surnombre,
- 40 maîtres de conférences avec 3 postes vacants occupés par des ATER,
- 3 assistants,
- 1 certifié ;

auxquels viennent s'adjoindre 3 maîtres de conférences associés et 4 moniteurs.

La répartition de ces enseignants entre les sections du CNU est homogène (25 en 39e section, 25 en 40e section, 19 en 41e section). Il y a en moyenne dans les différentes disciplines 2 enseignants de rang B pour 1 de rang A. Le nombre de ces enseignants demeure à peu près stable depuis plusieurs années ; les charges de services d'enseignement n'ont pas suivi la même diminution que le nombre d'étudiants en pharmacie soumis à un *numerus clausus* en régression, avec 1 enseignant pour 10 étudiants, par suite de la création de nouveaux diplômes en formation initiale (DEUG, DEUST) et continue (DU), et aussi en raison de la pluridisciplinarité de la formation.

Presque tous les enseignants sont résidents dans la région (1/5 des enseignants de l'UFR sont d'ailleurs apparentés entre eux).

Jusqu'à ces derniers temps, le recrutement de nouveaux enseignants chercheurs a pu être assuré grâce à une production honorable de docteurs d'Etat à l'intérieur de la composante, mais beaucoup de thésards quittent ensuite l'UFR. Cependant, les préoccupations des besoins de la recherche intervenant de plus en plus dans la politique de la composante, il a été nécessaire de recourir à des recrutements d'enseignants chercheurs possédant soit la double formation de médecine et de pharmacie en soutien d'équipes mixtes, soit une spécialité scientifique intéressant le médicament même en l'absence de diplômes pharmaceutiques, soit une expérience professionnelle en entreprise et en recherche appliquée. Cette politique facilite beaucoup la pluridisciplinarité dans la recherche et deviendra de plus en plus nécessaire puisqu'on constate que la pyramide des âges des enseignants en poste dans l'UFR se situe autour d'une moyenne de 53 ans dans le collège A et de 50 ans dans le collège B. La relève ne pourra être assurée que si les candidats locaux sont plus nombreux et que si une coopération se développe avec les facultés de pharmacie voisines. Dès maintenant, en particulier dans les disciplines fondamentales, un aménagement des modalités de formation permet de faciliter l'accès à la recherche des étudiants les mieux qualifiés.

Les enseignants de l'UFR assurent à 99% leurs obligations statutaires en services d'enseignements, certaines disciplines n'offrant qu'une charge horaire modeste dans le cursus pour l'enseignement de la spécialité. Dans chacun des 3 cycles, 1/3 de l'enseignement est assuré par les professeurs et 2/3 par les maîtres de conférences. 1/8 de l'enseignement est assuré sur budget d'heures complémentaires par des enseignants d'autres UFR (droit et sciences pour 2,5 %) et par des personnalités extérieures pour 10 %. Ces dernières sont recrutées par appréciation de leur compétence et de leur position professionnelle, au niveau du 3e cycle des études pharmaceutiques et de la formation continue.

Personnel non enseignant

Le personnels IATOS a été précédemment présenté dans le chapitre commun aux deux facultés de médecine et de pharmacie.

Parmi l'effectif des personnels IATOS travaillant dans le bloc santé 53 emplois intéressent spécifiquement l'UFR de pharmacie : 9 sont de catégorie A, 13 de catégorie B, 32 de catégories C et D. 8 ont été recrutés sur ressources propres. Une trentaine sont répartis par groupes de 3 ou 4 dans les services d'enseignement et de recherche.

IV - Les formations

La faculté de pharmacie prépare au diplôme de docteur en pharmacie dans ses différentes orientations : officine, industrie et biologie (à travers l'internat). Elle prolonge cette formation par l'accès aux cinq diplômes d'université (pharmacie vétérinaire, orthopédie, biopharmacie, recherche universitaire et ingénierie) ouverts à des professionnels en formation continue. Elle participe enfin aux enseignements de la maîtrise des sciences biologiques et médicales et à 2 DEA que l'université d'Auvergne est habilitée conjointement à délivrer : un DEA de pharmacocinétique fondamentale et expérimentale où l'UFR intervient dans le profil chimie et un DEA de chimie dans son option chimie thérapeutique.

1 - 1er cycle

L'établissement d'un numerus clausus a occasionné une diminution constante (15 %) du nombre des étudiants dans l'UFR pendant les 5 premières années. Mais depuis 5 ans on observe également une diminution d'1/3 du nombre des étudiants en 1ère année, ramenant les chances de l'étudiant au concours terminal de 1/5 à 1/3. Cet effet dissuasif a été le même pour les nouveaux inscrits que pour les anciens, ce qui maintient à 56 % et 44 % les pourcentages relatifs du nombre de ces étudiants en 1ère année.

Dans ces conditions l'effectif des étudiants de 1ère année représente près du 1/3 de celui de l'UFR et celui du 1er cycle (1ère et 2e années) près de la moitié, le chiffre total des étudiants de pharmacie dans l'UFR étant de 719.

Durant les 5 dernières années, pour un numerus clausus stable, on peut observer en moyenne que 50 % des redoublants de la 1ère année des études pharmaceutiques accédaient à la 2e année, alors qu'une proportion plus faible était observée en ce qui concerne les triplants (4 % de l'effectif). Les nouveaux inscrits ne réussissaient que dans la proportion de 6 % dans leur premier concours. Les étrangers en nombre relativement faible (inférieur à 10 % de l'effectif) n'ont pas bénéficié des possibilités du surnombre qui leur étaient réservées dans l'application du numerus clausus.

2 - 2e et 3e cycles

Ayant franchi le cap de la 1ère année, les étudiants ont dans les années supérieures un taux de réussite aux examens généralement supérieur à 90 %.

A la fin du 3e cycle un cinquième des étudiants prend l'option industrie. Il y a peu d'inscriptions (25 % des inscrits) et peu de réussites au concours d'internat en pharmacie. La plupart des étudiants s'orientent vers l'officine. Ces proportions sont à rapprocher des statistiques du conseil de l'Ordre des pharmaciens qui expriment que, pour la région Auvergne qui abrite 2,3 % de la population française, le nombre de pharmaciens en officine correspond à un taux de 2,7 % des officinaux exerçant sur le territoire national, les pharmaciens en industrie 3,9 % et les pharmaciens biologistes 2,2 %. On relève ainsi la proximité d'établissements pharmaceutiques de fabrication.

Le programme pédagogique des études pharmaceutiques dans l'UFR est très classique, suivant de près les directives ministérielles : 500 heures d'enseignements dans les 4 premières années et 400 heures pour le 3e cycle à assumer par l'étudiant.

Dans le 2e cycle 10 unités de valeurs optionnelles de 100 heures sont proposées aux étudiants : 5 UV fondamentales traitant respectivement de chimiothérapie et syndromes infectieux, de biotechnologies, de pharmacologie des médicaments, de dispensation courante à l'officine, de la conception à l'obtention du principe actif, de pharmacotechnie industrielle et 5 UV méthodologiques en biologie médicale, méthodologies analytiques, anglais, préparation à l'exercice officinal et

préparation à une carrière industrielle. L'étudiant choisit librement au cours du 2e cycle 2 de ces UV en fonction de son orientation vers l'officine, l'industrie, la recherche ou l'internat. Le bilan indique que 6 de ces UV sont particulièrement fréquentées par les étudiants par rapport aux 4 autres.

Des réunions d'information sur les différentes UV sont organisées chaque année par les assesseurs responsables des 2e et 3e cycles. Cependant, les étudiants, souvent peu compétents pour assumer ces choix, souhaiteraient être mieux informés, tant au plan individuel qu'au plan collectif.

Le trimestre de synthèse de 5e année consiste en des travaux de synthèse par groupes d'étudiants sur des thèmes pathologiques, biologiques ou thérapeutiques, validés par un examen. De plus, les étudiants réalisent en groupe un mémoire portant sur un thème interdisciplinaire, en présence d'un enseignant tuteur. Le mémoire est présenté oralement par l'un d'entre eux, à l'ensemble des étudiants de 5e année, devant un jury.

Les stages hospitaliers s'effectuent tous au CHRU de Clermont-Ferrand jouxtant les bâtiments de l'UFR. Les étudiants suivent tous leur stage en 4 parties (1/4 en pharmacie hospitalière, 1/4 en laboratoire, 1/4 dans un premier service clinique médical et 1/4 dans un deuxième). Une bonne collaboration médicale apporte une réelle qualité à ces stages qui se révèlent satisfaisants. De plus, des étudiants sont autorisés à accomplir leur stage pendant l'été dans des établissements hospitaliers de la région, liés par convention avec le CHRU. Enfin, depuis 1993, des étudiants sont accueillis dans des hôpitaux canadiens (Laval).

Les étudiants ont la possibilité de préparer leurs thèses d'exercice dès leur 5e année d'études.

Sur le plan pédagogique, les étudiants de 3e cycle pharmaceutique doivent valider un enseignement de 400 heures. Dans l'option officine il s'agit pour 3/4 d'enseignements obligatoires sur les connaissances intéressant l'exercice officinal de base et pour 1/4 de modules de renforcements spécialisés cohérents laissés au choix de l'étudiant. Dans l'option industrie il s'agit pour moitié d'enseignements obligatoires portant sur des connaissances administratives et pharmaceutiques intéressant l'industrie du médicament et pour l'autre de modules optionnels regroupés en 5 filières distinctes qui pré-professionnalisent l'étudiant dans 5 domaines de compétence (développement, contrôle, distribution, production, information-marketing-gestion). Les candidats à l'internat ou à la recherche ont à leur disposition des UV spécifiques de préparation. Certaines UV optionnelles du 2e cycle restent également accessibles aux étudiants du 3e cycle.

La complexité du système mis en place témoigne du souci des enseignants de valider au mieux la formation de leurs étudiants, mais explique aussi l'embarras des étudiants au moment de leurs choix en absence d'explications suffisantes.

Les stages terminaux, effectués en officines ou dans les entreprises industrielles suffisamment nombreuses de la région d'Auvergne, sont sanctionnés par des avis de maîtres de stage et un rapport de stage présenté et discuté sous forme d'épreuve orale. Quelques étudiants ont accompli leur stage à l'étranger, en Europe avec des bourses COMETT, ou aux USA, auprès de la Food and Drug Administration en particulier, avec l'aide du conseil régional.

Privée d'enseignants hospitaliers hormis quelques vacataires, l'UFR n'a pas pris l'initiative (non recommandée d'ailleurs) de préparer spécifiquement les étudiants au concours d'internat, mais il serait pourtant très utile qu'un soutien de préparation à l'internat soit réalisé par des responsables universitaires.

La faculté participe à des DEA extérieurs à la composante, mais elle ne gère pas les étudiants inscrits. Elle prépare cependant certains de ses étudiants à la recherche. Un certain nombre d'étudiants suivent en 3e et 4e années la MSBM en chimie des substances naturelles, méthodologie d'analyse, immunologie et pharmacochimie. Ces certificats peuvent être pris en compte pour une inscription aux DEA copilotés par l'université d'Auvergne.

Plusieurs équipes de recherche sont équipes d'accueil pour une formation doctorale. Cette responsabilité se concrétise par la soutenance de 3 à 5 thèses par an (doctorat d'Etat et nouvelle thèse de 1984), c'est à dire 20 sur 5 ans, 4 d'entre elles étant l'oeuvre d'étudiants étrangers.

3 - Formation continue

En formation continue la faculté de pharmacie offre des formations longues menant à 5 diplômes d'université déjà mentionnés, renforçant des spécificités disciplinaires. S'appuyant sur son expérience l'UFR propose même la création d'un diplôme d'ingénieur en productique pharmaceutique qui serait ouvert aux étudiants du DEUST pharmaceutique et à des techniciens justifiant d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle. Cet enseignement porterait sur 3 années complémentaires (au niveau bac + 5).

L'UFR offre également des formations courtes de quelques dizaines d'heures rassemblées ou disséminées dans l'année universitaire, mais à valeur qualifiante.

Enfin, l'UFR participe par ses enseignants chercheurs à un programme de formation continue pluriuniversitaire plus étendu sur Clermont-Ferrand dans le secteur de la chimie et de la biologie.

Le nombre de diplômes d'université délivrés annuellement (plus de 100) montre que ces formations répondent à des besoins. De plus, les prestations ainsi rendues alimentent en quantité non négligeable les ressources propres de l'UFR.

4 - Remarques générales

L'organisation du contrôle des connaissances des différentes formations imbriquées les unes dans les autres est complexe, mais relève d'une procédure classique dans les modalités et le déroulement. Elle n'appelle donc aucun commentaire. Cependant on se heurte ici à des échéances de calendrier. Aussi l'UFR de pharmacie envisage-t-elle de regrouper en temps limité les 2 sessions d'examens de chaque diplôme. Ces propositions appellent les réserves d'usage concernant les cas d'étudiants salariés ou de ceux qui sont indisponibles temporairement pour cause de maladie. Mais surtout, le court délai laissé aux étudiants entre les deux sessions ne leur permet pas de combler les lacunes ou insuffisances constatées lors des premières épreuves.

L'analyse du dispositif de formation de l'UFR de pharmacie de Clermont-Ferrand montre donc dans les contenus et dans le déroulement pédagogique, une bonne cohérence et les résultats se révèlent globalement satisfaisants.

Peut-être conviendrait-il de prendre en compte certains souhaits des étudiants, les associer dans les informations faites aux étudiants et dans la rédaction des polycopiés qui leur font défaut, leur permettre d'accéder aux corrigés des épreuves d'examens et mettre à leur disposition un livret de l'étudiant permettant de les guider dans leurs choix et leurs cursus pharmaceutiques.

V - La recherche

Depuis 25 ans, se sont développées à partir des anciennes chaires, des équipes monodisciplinaires ou pluridisciplinaires (avec le secteur médical) qui ont fait naître des laboratoires de recherche, attirant des collaborations extérieures et des contrats, augmentant leur nombre de chercheurs et leurs moyens. Actuellement on retrouve à travers les successeurs de ces pionniers les axes fondamentaux de l'UFR qui sont reconnus par le ministère ou l'INSERM.

Trois équipes d'accueil de doctorants sont propres à l'UFR de pharmacie mais 2 d'entre elles furent victimes d'une mauvaise qualification lors de l'établissement du dernier contrat quadriennal de recherche en 1992 :

- **1 groupe de recherche en pharmacochimie** associant les disciplines : chimie thérapeutique, chimie organique, pharmacologie et récemment chimie structurale. Ce groupe est responsable de l'option "chimie thérapeutique" du DEA de chimie de l'université Blaise-Pascal,

- **1 groupe de recherche en biodynamique** des médicaments associant la biopharmacie, la chimie analytique et la chimie structurale,

- **1 groupe pratiquant l'extraction et la purification de corps d'origine naturelle** associant la pharmacotechnie et la pharmacognosie.

Deux équipes mixtes réunissant des chercheurs de l'UFR de médecine et de pharmacie, ont été décrites précédemment (paragraphe I-6) :

- **1 jeune équipe de recherche en bactériologie et virologie,**

- **1 équipe associée INSERM (U71)** dans laquelle intervient la biophysique de l'UFR.

Cinq autres équipes (en biologie cellulaire, biochimie, chimie minérale, écologie végétale et cellulaire, immunologie) sont animées par des professeurs recrutés récemment. Elles ne sont pas encore insérées et reconnues malgré une production scientifique antérieure honorable. Ces équipes essayent de se développer soit par regroupements internes, soit avec des coopérations extérieures (notamment avec des unités scientifiques de l'université Blaise-Pascal).

Au total, l'effectif des chercheurs dans la faculté était en 1992 de 129 chercheurs, avec 76 enseignants chercheurs statutaires, dont 53 habilités à diriger des recherches, et 53 chercheurs non statutaires.

Il y a 10 laboratoires d'accueil d'un ou de deux DEA. Les crédits d'Etat affectés à l'ensemble des équipes (hors INSERM) atteignent 414 kF. L'activité scientifique globale de l'UFR en 1992 s'est manifestée par 102 publications (dont 68 de caractère international), 80 communications, dont 47 dans des colloques internationaux et la soutenance de 8 thèses d'Etat.

La politique scientifique de l'UFR est suivie par un comité scientifique représentatif de toutes les catégories de chercheurs et redynamisé récemment. Il prend dorénavant en compte 3 axes de recherches dans l'UFR, autour desquels sont suscités des regroupements :

- l'axe médicament s'inscrit dans l'axe régional chimie-médicament-santé. Il fédère les 3 équipes d'accueil et recouvre les 2/3 de la production scientifique de l'UFR. Ces équipes sont en interactions étroites avec les unités INSERM et CNRS des deux universités et avec plusieurs laboratoires de l'industrie pharmaceutique ;

- l'axe biologie bénéficie du soutien actif de l'équipe INSERM et de la jeune équipe. Il doit réunir d'autres laboratoires et 2 équipes médicopharmaceutiques en neuropsychopharmacologie et dans le métabolisme protéino-énergétique du vieillissement, qui cherchent à être reconnues prochainement comme jeunes équipes.

Dans ce secteur on perçoit l'émergence d'un pôle d'excellence régionale sur la nutrition humaine (CRNH) où 5 laboratoires de la faculté (biochimie, pharmacognosie et biotechnologie, bactériologie-virologie, pharmacie galénique et pharmacotechnie, technologie nutrition et alimentation) se trouveront, à terme, impliqués en association avec des laboratoires médicaux, hospitaliers et de l'INRA, les autres partenaires du centre ;

- l'axe nature et environnement concerne des équipes non encore insérées, mais ayant fait preuve de compétence et d'efficacité dans ce domaine. L'une d'entre elles, de recherches en biologie cellulaire et environnement, postule à être reconnue comme équipe d'accueil de doctorants.

1 - Equipes reconnues

Le groupe de recherches en pharmacochimie (EA 978) regroupe actuellement 12 enseignants chercheurs dont 10 habilités, 5 ITA et 10 autres chercheurs dont 5 doctorants. Son budget est de 139 kF auxquels s'ajoutent 110 kF de contrats publics.

Il développe des programmes de recherches portant sur des composés azotés ou soufrés agissant sur le système nerveux central, à propriétés immunomodulatrices ou à activités antitumorale et antivirale et sur des dérivés organo-soufrés à activités biologiques. Ces recherches sont complétées par des études pharmacologiques de biomolécules intervenant sur le système nerveux central.

Ce groupe est école doctorale pour les sciences de la vie et de la santé à Clermont-Ferrand. Il participe à des réseaux clermontois (axe chimie-médicament-santé, département d'analyse structurale et de pharmacologie) collaborant avec l'unité INSERM U71, l'INRA CNRS 485 et des équipes de l'université Blaise-Pascal.

Il est en relation avec les universités de Besançon et de Barcelone. Durant 1992, il a produit 11 publications internationales et a donné 10 communications à des congrès internationaux ou nationaux. Il a mené à terme 3 thèses de doctorats d'Etat durant les 2 dernières années.

Le groupe de recherches en biodynamique du médicament (EA 977) regroupe actuellement 15 enseignants chercheurs avec 6 doctorants, 3 DEA et 6 ATOS. Il accueille les étudiants de 3 DEA. Son budget est de 400 kF dont la moitié vient de contrats privés.

Son thème de recherches porte sur le développement de nouvelles formes galéniques sous ses aspects analytiques, métaboliques, pharmacocinétiques et biopharmaceutiques, et fait intervenir les 3 disciplines : biopharmacie, chimie analytique, chimie structurale. Les études concernent, par exemple, des formes énantiomères de principes actifs examinés sous l'aspect pharmacologique, métabolique et biopharmaceutique, ou l'influence de l'alimentation sur la biodisponibilité de principes actifs, ou l'utilisation de certains composés alimentaires comme excipients de formes galéniques.

Parallèlement à ces actions spécifiques, le groupe, par sa capacité d'études, est ouvert à de nombreuses collaborations extérieures et des travaux ont été réalisés avec d'autres laboratoires à Clermont et ailleurs, même à l'étranger (Maroc, Uruguay, Argentine). Ils intéressent des industries alimentaires, pharmaceutiques et le secteur hospitalier. Certains travaux peuvent s'insérer dans les objectifs du centre régional de nutrition humaine de Clermont-Ferrand. Le groupe souhaiterait d'ailleurs que soit créé à Clermont-Ferrand un autre type de Centre de transfert technologique dans le secteur scientifique qui le concerne plus spécifiquement.

La production scientifique du groupe en 1992 est de 10 publications internationales et 5 communications ou conférences. 1 thèse d'Etat a été soutenue en 1992 et 4 en 1993.

Le groupe de recherches en extraction et purification de corps d'origine naturelle (EA 981) regroupe actuellement 8 enseignants chercheurs habilités, 4 doctorants, 1 DEA, 1 boursier étranger et 6 ATOS. Il est laboratoire d'accueil pour un DEA de Lyon I et dispose d'un budget de 143kF dont 60kF par contrats industriels. Les recherches du groupe utilisent la complémentarité de la pharmacognosie et de la pharmacotechnie. Elles consistent à utiliser des biotransformations permettant l'obtention de principes actifs intéressants pour étudier ensuite les produits extraits et, en fonction de leur action thérapeutique, de concevoir les formes galéniques les mieux adaptées à leur utilisation.

A travers les différents travaux entrepris on relève que certains, comme l'influence des composés apportés par les végétaux dans l'alimentation au niveau des processus digestifs et métaboliques, menés en association avec l'INRA, prédispose ce groupe à s'insérer dans l'axe nutrition.

En 1992 le groupe a présenté 4 publications internationales, des communications et la soutenance d'une thèse d'Etat.

2 - Autres filières

Trois autres équipes, animées par des professeurs récemment recrutés dans l'UFR, et non encore reconnues, disposent de moyens limités. Elles essayent d'émerger et de s'insérer dans le réseau scientifique de la faculté.

L'une d'entre elles concerne un secteur de la pharmacologie non intégré dans l'axe pharmacochimie, développant des recherches en pharmacie clinique et en neuropsychopharmacologie avec notamment l'étude des mécanismes d'action d'antidépresseurs. Cette équipe a bénéficié en 1993 de crédits promotionnels au titre du bonus qualité recherche et aspire à être reconnue comme jeune équipe. Ses travaux la prédisposent à rejoindre l'axe biologie dans la politique de regroupement de la faculté

Une deuxième équipe regroupe dans un laboratoire de biochimie, biologie moléculaire et nutrition un ensemble de 6 chercheurs dont 3 habilités. Animée actuellement par une nouvelle direction, cette unité étudie l'adaptation du métabolisme protéique à l'agression lors du vieillissement et se trouve déjà membre du CRNH de Clermont-Ferrand. Elle a été soutenue financièrement en 1992 et 1993 par un bonus qualité recherche, des produits de taxe d'apprentissage de contrats privés et publics (programme MRT Aliments 2000), une subvention d'équipement de la région d'Auvergne. Elle souhaite normalement être reconnue comme jeune équipe.

Une troisième équipe s'intéresse à la biologie cellulaire, la botanique et microbiologie, l'hydrologie, l'hygiène et l'environnement. Elle regroupe 5 enseignants chercheurs, 5 ITA et 2 thésards de l'UFR avec le laboratoire de parasitologie de l'UFR de médecine. Ces composantes collaborent déjà avec des composantes homologues de l'université de Clermont II et l'URA CNRS 138. Son programme de recherches sur l'utilisation de modèles cellulaires en culture in vitro, en système pilote ou en site naturel, pour l'étude de molécules à visée thérapeutique et de xénobiotiques, peut s'insérer dans un axe de recherche nature et environnement sur Clermont avec antenne pharmaceutique. Cela permettrait l'accueil de DEA et la reconnaissance de ce groupe en laboratoire d'accueil de doctorants. Malgré ses moyens limités, l'activité scientifique de cette composante en 1992 est loin d'être négligeable (6 publications, 9 communications et 2 thèses d'Etat, plus 2 en 1993).

Les autres recherches menées à l'intérieur de la faculté sont plus individualisées mais non stériles, simplement limitées au niveau des moyens. Un rapprochement avec des équipes homologues situées à l'extérieur de l'UFR est vivement souhaitable pour leur survie, notamment en ce qui concerne l'écologie végétale et cellulaire, travaillant actuellement sur un programme du ministère de l'environnement et ayant projet d'association avec l'INRA et le parc des volcans. Une collaboration avec des laboratoires de l'université de Clermont II travaillant dans des filières parallèles semble possible et cohérente.

3 - Conclusions

On observe donc qu'au niveau de la recherche un virage a été pris dans les habitudes de l'UFR pour répartir les tâches et les missions et effectuer des regroupements. Ceux-ci peuvent constituer un ensemble cohérent et efficace si chaque équipe veut apporter un soutien objectif et logistique à cette politique unitaire, mais ils risquent d'être artificiels si les équipes conservent leur indépendance.

L'UFR s'est engagée en particulier vers la nutrition humaine, profitant de la création du Centre de recherche en nutrition humaine (CRNH) qui assure un regroupement des centres de recherche, conduit à des transferts technologiques, et est un fédérateur de compétences. Dans cette voie, l'UFR a recruté un professeur spécialisé en technologie de la nutrition et de l'alimentation

chargé d'animer, de coordonner et de développer les missions de ce centre en enseignements, en recherches et en transferts technologiques.

Dans le soutien logistique de la recherche réalisée dans l'UFR de pharmacie de Clermont-Ferrand, l'aide publique n'est certes pas négligeable, mais le volume des contrats privés de certaines équipes de l'UFR témoigne qu'elles sont dynamiques et ne négligent pas les domaines d'application de leurs recherches.

VI - Politique de communication

L'UFR de pharmacie édite une plaquette destinée au grand public dans laquelle elle se présente avec ses liens privilégiés avec l'UFR de médecine (dans l'enseignement, la recherche et les stages) et avec les facultés de droit et d'économie (création d'un centre de droit pharmaceutique destiné à s'ouvrir vers un centre de droit et d'économie de la santé).

Elle décrit dans ce document ses filières d'enseignements, leurs articulations, leurs débouchés, la formation continue qu'elle offre, la politique et les atouts de sa recherche. Les étudiants peuvent y trouver des informations intéressantes concernant le logement, la restauration, les activités sportives et les prestations de l'UFR, sans que cette plaquette puisse constituer pour eux un guide précis sur leurs contenus pédagogiques.

La vie associative ne semble pas mobiliser fortement les étudiants de pharmacie. L'association des internes et anciens internes de l'UFR de pharmacie de Clermont-Ferrand n'a pas réussi à créer une dynamique suffisante pour attirer les étudiants en grand nombre dans cette filière. L'association la plus efficace est l'AEPIC, association des étudiants et anciens étudiants de l'UFR de pharmacie ayant opté pour une carrière industrielle, qui contribue beaucoup à resserrer les relations industrie/université.

L'UFR de pharmacie participe activement à la vie de l'université. Elle est liée avec les autres UFR de son université, avec des équipes de l'université de Clermont II, avec les antennes des grands organismes de recherche, (INRA, CNRS, INSERM), avec les collectivités locales dans une région qui soutient ses universités et lui apporte des crédits d'équipement distribués sélectivement par le CART et inscrits dans les demandes de l'université.

Les relations avec les autres universités, plus éloignées (nationales et internationales) sont plus modestes. Pas d'échanges ERASMUS, peu d'échanges d'enseignants, peu de stages à l'étranger sont à noter.

Les contrats internationaux sont souvent limités à des collaborations bilatérales à travers les équipes de recherche. Cette situation devra cependant s'améliorer lorsque les effets de la politique d'expansion menée actuellement conduiront naturellement à ouvrir le réseau de cette communication.

VII- Conclusions et recommandations

Faisant preuve d'autonomie dans sa politique pédagogique et scientifique, la faculté de pharmacie reste marquée par son histoire. L'individualisation de la faculté de pharmacie est intervenue en 1968 après l'installation de la faculté mixte de médecine et de pharmacie dans les bâtiments actuels. Au sein de cette structure commune, elle n'a pas trouvé son unité géographique.

Associée pour la gestion et l'administration à une composante majoritaire qui bénéficie au sein de l'université d'un statut dérogatoire, elle paraît victime de la différence numérique des effectifs avec l'UFR de médecine.

L'UFR de pharmacie de Clermont-Ferrand fournit d'excellentes prestations. L'enseignement menant au diplôme de doctorat en pharmacie se déroule dans la cohérence, avec une bonne ouverture optionnelle, mais au travers d'un système de modules à découpage complexe.

La faculté a eu l'initiative de mettre un certain excédent de son potentiel d'enseignants au service de la création de filières nouvelles d'enseignements, ouvertes à la réorientation et non pas à l'impasse. On peut apprécier que l'UFR cherche souvent à collaborer avec d'autres compétences pédagogiques et ne pratique plus dans le choix de ses nouveaux enseignants un recrutement exclusivement pharmaceutique.

Il est donc nécessaire de réexaminer les structures et les fonctionnements de certains services communs, partagés entre les deux UFR. La situation actuelle, en se prolongeant, ne peut être que sources d'ennuis et même de conflits.

Dans le domaine de la pédagogie il conviendrait que les enseignants accentuent leur dialogue avec les étudiants, ceux-ci s'estimant un peu sevrés d'explications sur leurs cursus. Il conviendrait également, comme cela est envisagé, de mieux prendre en compte la préparation au concours de l'internat pour augmenter le nombre de candidats et le taux de réussite.

Dans le domaine de la recherche la faculté a engagé progressivement une politique de regroupement et oriente ses équipes dans une double activité, l'une thématique pour affermir les orientations régionales de développement que sont les axes "chimie médicaments santé" et "nutrition humaine", l'autre logistique pour mettre à disposition un savoir faire collectif des chercheurs tel que le propose le département d'analyses structurale et de pharmacologie créé en 1992 et regroupant 7 laboratoires de la faculté et plus de 40 chercheurs compétents dans 8 domaines de technologie scientifique avec le souci de servir les chercheurs, les industriels et l'innovation pharmaceutique.

A travers ce maillage pédagogique et scientifique entrepris avec de nombreux partenaires, l'UFR de pharmacie, à l'ombre de l'UFR de médecine, cherche à évoluer mais cette politique s'harmonise mal avec des structures dépassées, une implantation un peu anarchique dans les bâtiments du bloc santé devenus inadaptés, l'absence d'une cellule administrative autonome chargée de l'exécution de leurs projets. Il faudrait également que soient revues les procédures de répartition des moyens (budget, personnel ATOS) en fonction d'objectifs déterminés par les instances responsables de l'UFR.

Enfin le partenariat assez efficace qu'a engagé la faculté avec ses différents partenaires locaux devrait s'ouvrir davantage à des collaborations plus extérieures, créant des réseaux d'échanges internationaux comme il conviendra de le faire de plus en plus dans l'avenir.

L'université Clermont I

L'UFR d'Odontologie

I - Historique

L'UFR d'odontologie est issue d'une école municipale dentaire qui, en 1968, est devenue école nationale de chirurgie dentaire puis UER dans le cadre de l'unique université de Clermont-Ferrand. Cette école a été intégrée à l'université Clermont I en 1976. Elle est devenue UFR en application de la loi du 26 janvier 1984, mais elle continue de s'appeler faculté de chirurgie dentaire.

Depuis 1980, intervient un concours avec numerus clausus, à la fin de l'année de PCEM1 réalisée en faculté de médecine. L'accès à la 1ère année d'enseignement odontologique a été successivement limité aux nombres d'étudiants suivants : 60 en 1980, 47 en 1985, 44 en 1989, et 42 depuis 1991.

Des étrangers peuvent être acceptés en surnombre dans la limite de 3 étudiants (les autres étant comptés dans le numerus clausus).

II - Moyens et fonctionnement

1 - Locaux

L'UFR a été implantée, en 1970, dans l'ancienne faculté de médecine dont les terrains sont propriété des hôpitaux (CHRU). A partir de 1989, est intervenue une restructuration complète des locaux dans le but d'accueillir 55 étudiants par année avec organisation des services sur 5 niveaux. Leur superficie est de 5 026 m².

Le niveau I est destiné à la recherche sur 450 m² avec 3 laboratoires et à un amphithéâtre de 330 places, équipé de moyens audiovisuels puissants. Celui-ci fait souvent l'objet d'un prêt payant pour différentes manifestations extérieures.

Le niveau II est occupé essentiellement par le centre de soins et de traitement dentaires (CSTD) dit "service d'odontologie". Ce service, très moderne, remarquablement équipé, occupe une surface de 1 200 m². Le coût des travaux de rénovation, 5,4 MF, a été assuré par le CHRU, et financé par le MESR. Ce niveau est également occupé par la bibliothèque et des services administratifs.

Le niveau III comporte trois salles de cours de 60 places, les bureaux des enseignants pour les 9 sous-sections, un studio de vidéo et une salle d'informatique avec 25 modules.

Le niveau IV est consacré à l'enseignement dirigé avec 2 salles de travaux pratiques de 55 places pour les équipes de simulation clinique sur fantômes. Il comporte aussi le laboratoire de prothèse ainsi que le local de l'amicale des étudiants.

Le niveau V est réservé à la radiologie, à l'orthodontie, et de façon plus réduite, à un laboratoire d'histologie et un laboratoire de bactériologie. A ce niveau se trouve la cafétéria.

En fonction de la restructuration établie depuis 1987, il est affecté par étudiant : 1,5 m² pour les cours et 3 à 4 m² pour les TP, ce qui est conforme aux normes. Les locaux ne sont pas surchargés en étudiants et correspondent aux besoins.

2 - Les statuts

La faculté est administrée par un directeur, qui prend le nom de doyen, assisté de 3 vice-doyens.

Au conseil d'administration siègent 21 membres élus dont 5 membres de collège A, 5 membres de collège B, 2 personnels AITOS, 4 personnalités extérieures dont un représentant de la caisse régionale d'assurance maladie, un représentant du conseil de l'ordre des chirurgiens dentistes du Puy de Dôme, un représentant du conseil général du Puy-de-Dôme et un représentant du conseil régional d'Auvergne.

Plusieurs commissions sont prévues : commission scientifique, commission des études de la vie universitaire et des affaires internationales, commission des statuts, des finances, du personnel et des bâtiments, commission hospitalo-universitaire.

Les sous-sections d'enseignement, au nombre de 9, sont chargées de faire des propositions pédagogiques au conseil.

3 - Le personnel

Le personnel enseignant

. Effectifs

En 1992-1993 l'enseignement est assuré, pour les 178 étudiants de 2e cycle, les 83 étudiants de 3e cycle et les 51 étudiants en thèse, par 39 enseignants titulaires, soit : 2 professeurs des universités, 5 professeurs de 1er grade, 14 maîtres de conférences et 18 assistants. Viennent se joindre à eux, 51 enseignants vacataires, la plupart anciens assistants ayant terminé leur contrat et n'ayant pu être intégrés à la faculté. Quelques enseignants des UFR de médecine et de pharmacie interviennent en certaines matières.

Comme dans beaucoup d'UFR d'odontologie, on note qu'une forte majorité des enseignants bénéficient du statut de temps partiel, situation entraînant des difficultés de fonctionnement.

Les responsables des sous-sections sont élus par les enseignants intégrés dans la sous-section.

. Evaluation des besoins

Le rapport des effectifs étudiants à celui des enseignants est de 312/39 soit 8 (valeur inférieure à la moyenne nationale) et montre un encadrement satisfaisant.

On note cependant la faible proportion d'enseignants de rang A, conduisant à ce que certaines sous-sections soient placées sous la responsabilité d'assistants et à ce que les assistants soient chargés non seulement de l'enseignement clinique, mais également de l'enseignement théorique. Des attachés, pour la plupart anciens assistants, participent aux cours théoriques et surtout à l'encadrement des TP. De plus, 2 professeurs de 1er grade vont cesser leur activité pour raison de retraite dans les deux années à venir. Aucun poste n'est prévu pour les remplacer. Or l'absence actuelle de possibilité de promotion fait que certains jeunes enseignants réduisent leur activité de recherche, ce qui conduira dans quelques années à ce que les éventuelles offres de promotion ne puissent être satisfaites de façon convenable faute de candidats. C'est un problème général à l'odontologie auquel les responsables nationaux devraient porter attention.

En conclusion, dans le cadre d'une politique d'établissement à 4 ans, il serait nécessaire de prévoir 5 enseignants de rang A et 8 enseignants de rang B.

. Heures complémentaires

L'insuffisance en nombre des enseignants conduit à recourir à des services annexes sur budget d'heures complémentaires. Les services d'enseignement effectués par corps et par cycle font apparaître 7 210 HC pour le 2^e cycle et 929 HC pour le 3^e cycle, soit un total de 8 139 heures complémentaires :

	2e cycle	3e cycle
- professeurs	1 014	330
- maîtres de conférences	2 216	472
- assistants	3 020	52
- ATER	482	
- intervenants extérieurs	478	75

En fait, le volume des heures complémentaires pour 1992-1993 assurées par des enseignants chercheurs de l'université est de 285 HC et 105 sont assurées par des enseignants chercheurs d'autres établissements, soit un total de 390. Ceci est en régression par rapport à l'année 1991-1992 où le total des heures complémentaires était de 474.

Le personnel IATOS

Il est au nombre de 18,5, dont 2,5 contractuels et 2 CES, mais il est actuellement réduit à 16,5 en raison de décharges syndicales ou d'arrêt de longue maladie.

Les obligations de service sont pour tous les personnels de 39 h par semaine et 169 heures par mois. Il n'existe pas de pointage, seul un contrôle de la présence visible est appliqué.

L'affectation des personnels se fait suivant leur profil et à la demande de l'université, puisque ces postes sont gérés par l'université. Il faut souligner que l'accroissement des charges et que l'introduction de nouvelles techniques de gestion ont été supportés sans réticence. Mais le renforcement de l'équipe semble nécessaire.

Les personnels administratifs reçoivent une formation continue en informatique, en comptabilité, en droit administratif. Les prothésistes suivent des cours de formation continue dans leur spécialité.

4 - Les crédits

La dotation de fonctionnement issue du ministère a été de 606 850 F en 1993. Le CHR couvre les frais de fonctionnement du centre de soins. Cependant l'application du système SANREMO, faisant intervenir le nombre d'étudiants à la place de la surface, engendre du fait du numerus clausus une diminution des crédits de l'ordre de 10,4 %.

La subvention ministérielle, les droits d'inscription et le budget par étudiant s'élèvent en 1993 à :

Nb étud 2e cycle	Nbre étud 3e cycle	Total	Subv ministère	Droits inscription	Total	Budget par étud 2e cycle	Budget par étud 3e cycle	Budget moyen 2e et 3e cycle
227	83	298	606 850	153 648	760 498	3 032	1 018	1 552

De plus, il existe pour l'enseignement spécifique de 3^e cycle, une dotation spéciale : pour la recherche de 154 691 F et pour la rénovation du matériel de 70 000 F. Les ressources propres s'élèvent à 60 000 F de taxe d'apprentissage et 153 648 F de droits d'inscription. Les ressources sont réparties par la commission du budget et des bâtiments.

Il faut remarquer qu'il n'existe pas de produit financier sauf pour l'université qui apporte une dotation pour contrebalancer la diminution des crédits de fonctionnement. Il est prévu également un budget d'orientation, qui permettra de demander une dotation globale sur fonds de l'université.

Le contrôle des dépenses est réalisé, pour chaque mois, par informatique, et permet d'établir des ratios et un tableau de bord à jour. L'importance des dépenses est ainsi appréciée au mieux des intérêts de l'enseignement et de la recherche.

5 - Les services annexes

La bibliothèque

Elle vient d'être rattachée à la bibliothèque inter-universitaire et pourra donc bénéficier du régime spécial de cet organisme. Elle a été ouverte il y a 2 ans. Il n'y avait pas de dotation au départ. Elle a vécu jusqu'ici grâce à des crédits de 25 000 Frs sur les ressources propres. En fait, les dépenses ont été de 42 000 francs en 1992-1993.

Les surfaces occupées sont de 120 m², mais une mezzanine n'est pas encore installée. Le nombre de places assises est de 50. Elle contient 675 volumes, 43 périodiques et 423 thèses.

Elle est ouverte 35 h par semaine. Il serait profitable qu'elle soit également ouverte en fin d'après-midi et même le soir jusqu'à 21 h, et de plus le samedi matin au moment où les étudiants sont libres. Un agent administratif à mi-temps s'occupe de cette bibliothèque. Cela est nettement insuffisant.

La cafétéria

Dans le cadre de vie de cette faculté la nouvelle cafétéria joue un rôle important de lieu de rencontre des étudiants et d'échanges d'idées. Ouverte en mai 1993, elle était nécessaire, les étudiants devant se rendre auparavant dans d'autres cafétérias situées à bonne distance de la faculté.

Sa surface est de 240 m². La gestion et la maintenance sont assurées par le CROUS, sur la base de 108 000 F par an. Le personnel (2 agents) dépend du CROUS. Elle peut accueillir 120 personnes pour des repas assis distribués en self-service. Cette capacité permet d'accueillir des étudiants de médecine et de pharmacie, ce qui conduit à d'excellents brassages.

Cet endroit est très attrayant et très moderne avec son architecture de verre et de poutres métalliques qui donne sur l'environnement et les monts d'Auvergne.

III - Les enseignements

La politique générale de l'UFR est fondée sur l'enseignement clinique, avec la volonté de former de bons praticiens pour la région d'Auvergne.

1 - 1er cycle

Les étudiants non classés en rang utile, mais ayant la moyenne aux épreuves, peuvent se diriger vers le DEUG sciences de la nature et de la vie, pour lequel ils ont l'équivalence de la 1ère

année. Ils peuvent également être intéressés par l'agroalimentaire ou la nutrition, car ces deux secteurs sont bien développés dans la région.

Jusqu'ici, un certain nombre des étudiants exclus de l'odontologie se dirigeaient vers le droit (parmi eux 11 % obtiennent la licence en 3 ans, et 16 % le DEUG en 2 ans) ou vers les sciences économiques (parmi eux 8 % obtiennent la licence en 3 ans et 12 % le DEUG en 2 ans).

2 - 2e cycle

De la deuxième année jusqu'à la cinquième année, le cursus est composé de matières fondamentales et spéciales de chirurgie dentaire.

A partir de la quatrième année, l'enseignement clinique est dispensé au centre de soins (6 vacations de 2 heures par semaine; le centre de soins est ouvert 52 semaines par an). Cet enseignement comporte les spécialités cliniques de prothèse, d'ODF, de pédodontie et prévention, de chirurgie, de pathologie et thérapeutiques buccales, de parodontologie et d'odontologie conservatrice. De plus l'étudiant assure chaque semaine une vacation, dite d'"accueil". Ainsi, au cours de son 2e cycle, chaque étudiant réalise 70 semaines d'enseignement clinique, auxquelles s'ajoutent 5 semaines de stage d'été.

Après la cinquième année, l'étudiant soutient une thèse pour obtenir le diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire.

L'enseignement est délivré en 35 semaines, car à partir du 1er juin interviennent les périodes d'examen, qui comprennent 2 sessions. De plus, en 2e, 3e et 4e années existent des examens partiels en mars, avec arrêt des cours pendant, au total, deux semaines.

Un très grand effort est réalisé vers les nouvelles techniques d'enseignement ; la faculté de Clermont tient un rôle important au plan national dans l'application de l'informatique et de la vidéo à l'enseignement odontologique. Ces réalisations sont à encourager tout particulièrement car elles vont conduire, à Clermont comme peut-être au plan national, à une rénovation des enseignements qui ne pourra être que bénéfique à l'odontologie.

3 - 3e cycle

Les CES de groupe A portent sur la biologie buccale, option anatomophysiologie, et la technologie des matériaux employés en art dentaire. Les CES de groupe B sont délivrés en odontologie chirurgicale, en orthopédie dentofaciale, en prothèse adjointe, complète ou partielle. Il n'existe pas de CES de prothèse fixée. La préparation des CES de groupe B est conditionnée par l'obtention d'un CES de groupe A ou d'un titre admis en dispense (DEUG de sciences biologiques ou médicales). Conformément aux textes réglementaires ces CES comportent un enseignement pratique mais pas d'enseignement clinique.

Un diplôme d'université de chirurgie dentaire est délivré sous 2 options : prothèse adjointe complète et prothèse adjointe partielle.

A côté, il existe une formation spécialisée sur 4 ans : le certificat d'études cliniques spéciales - mention orthodontie (CECSMO). Ce certificat est orienté, d'une part vers l'initiation aux méthodes fondamentales, et d'autre part vers la formation des futurs attachés. Les candidats du CECSMO sont sélectionnés par un examen ; tous les reçus sont déjà titulaires du CES d'orthodontie. Les examens suivants tiennent compte à la fois des connaissances théoriques, du suivi des patients et des résultats des analyses et traitements. Les étudiants peuvent ensuite se diriger vers la recherche, vers un DEA ou vers l'assistantat.

Les laboratoires de la faculté qui effectuent de la recherche sont laboratoires d'accueil pour les DEA suivants :

- biologie (Clermont I),
- génie biologique et médical (Lyon),
- biologie et biomatériaux du milieu buccal et osseux (Paris V et Paris VII).

Il est à déplorer qu'il n'y ait pas assez d'enseignants qualifiés pour assurer l'enseignement du 3e cycle. Ceci conduit à ce que les étudiants désireux d'effectuer des travaux de recherche se dirigent le plus souvent vers d'autres UFR.

4 - Le contrôle des connaissances

Les modalités sont discutées en commission pédagogique et soumises au conseil d'administration.

Pour l'ensemble des sessions de juillet et de septembre, on ne note que 10 % d'échecs. Les étudiants peuvent garder les notes supérieures à la moyenne pour la deuxième session. Toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire aux épreuves écrites. Les modalités des contrôles sont différentes d'une matière à l'autre. Il peut exister une seule épreuve de fin d'année, éventuellement avec une épreuve partielle de printemps. Mais en odontologie conservatrice, les étudiants sont soumis à un examen continu ; les cours magistraux sont photocopiés et distribués aux étudiants lors des TP ; ils sont commentés en entretien dirigé par petits groupes ; les étudiants sont interrogés tous les 15 jours par QCM. Ceux qui n'ont pas bien réussi sont réunis par petits groupes -genre TD- et peuvent obtenir la validation de leur épreuve après entretien. Les échecs sont ainsi moins nombreux.

Pour les examens de TP, chaque TP est validé indépendamment des autres. La validation n'est acquise que pour l'année en cours.

Pour le contrôle des connaissances cliniques, un quota d'actes doit être réalisé, chaque acte correspondant à un nombre de points acquis. Mais les étudiants sont aussi jugés sur la globalité des traitements accomplis sur les patients et sur leur attitude vis à vis de leurs patients.

5 - Formation continue

Aucune formation n'est prévue, bien que les responsables montrent la volonté d'établir une relation avec les professionnels de la région. Toutefois un congrès annuel original (essentiellement sous forme ateliers pratiques) a été testé pour la discipline de prothèse jusqu'en 1992 ; il devrait renaître avec quelques modifications prochainement.

6 - Relations internationales

Dans le cadre du programme Erasmus, l'UFR a reçu en 1993 1 étudiant italien qui a séjourné 3 mois et validé son stage clinique. Cette année l'échange avec la Grande Bretagne n'a pas pu être poursuivi, en raison de la prolongation à 6 ans des études anglaises.

Des conventions existent avec la Côte d'Ivoire et le Mali concernant l'accueil d'étudiants africains en 2e cycle. Existe également un accueil d'enseignants marocains et libanais sans convention.

IV - Les effectifs d'étudiants

1 - Effectifs

Pour l'année 1992-1993, les inscrits administratifs sont : 1ère année 48, 2e année 42, 3e année 35, 4e année 53, soit un total de 178 en 2e cycle. Les thèses de doctorat en chirurgie dentaire soutenues dans les 5 dernières années ont été au nombre de 51, 35, 35, 38, 51.

Pour le 3e cycle, les nombres d'inscrits administratifs en 1992-1993, sont de 37 dans 2 CES A, 13 dans 3 CES B.

Pour la MSBM, la recherche et le CECSMO en chirurgie dentaire pour l'année 1992-1993, on relève 19 étudiants en MSBM, 0 en DEA, 12 en doctorat de recherche et 5 en 4e année de CECSMO.

Un seul étranger hors CEE s'est inscrit en thèse en 1992-1993. Ils étaient 3 en 1988-1989. Les candidats qui ont soutenu leur thèse ont été de 2 en 1990, 3 en 1991 et 2 en 1993.

Au total, le nombre d'inscrits administratifs pour le 3e cycle est donc en 1990-1991 de 97, en 1991-1992 de 88, en 1992-1993 de 75.

Il est à souligner l'absence d'inscriptions en DEA et à l'habilitation à diriger les recherches.

2 - La vie des étudiants

Vie sur le campus

L'Amicale des étudiants reçoit une subvention de 6 000 F par an sur présentation d'un budget prévisionnel. L'Amicale dispose d'un local entretenu par la faculté.

Les étudiants sont accueillis par le doyen en début d'année universitaire, et un contact peut être établi avec le doyen ou le responsable administratif pour tous les cas imprévus ou délicats.

Une plaquette de présentation de l'UFR existe depuis 1991, une autre est prévue en 1994. Elles sont surtout destinées aux étudiants afin que, dès leur entrée, ils perçoivent les possibilités d'acquiescer un métier, ainsi qu'une culture médicale et dentaire aux larges ouvertures.

Rencontres avec les étudiants

Six étudiants de 2e année inscrits pour la 1ère fois en 1993 ont été rencontrés. Ils sont nés en moyenne en 1975 et ont passé leur baccalauréat en Auvergne : 5 en 1991 et 1 en 1990. Deux des étudiants souhaitent se diriger vers la médecine, mais leur rang au concours ne leur en a pas laissé la possibilité. Tous ont l'intention d'arrêter leurs études dès l'obtention de leur doctorat.

Six étudiants de 5e année ont également été rencontrés. Ils sont nés en moyenne en 1970. Pour moitié ce sont des filles, qui ont préféré l'odontologie à la médecine (études moins longues, pas de gardes, un corps de métier non saturé et pour certaines un côté esthétique dans la réalisation pratique d'un "objet" prothétique nécessaire). En 4e année, ils ont obtenu les quotas cliniques sans problème. Ils espèrent qu'en 5e année il en sera de même. Ils sont plus partagés que les étudiants de 2e année sur leur devenir après le doctorat d'exercice, trois d'entre eux estimant nécessaire de parfaire certaines connaissances car le temps des études cliniques en particulier est un peu court. Le besoin d'une 6e année se fait sentir. Le choix dans la poursuite des études se fait pour moitié entre les CES et la MSBM. Plusieurs trouvent également nécessaire de suivre des cours de langue, anglais en particulier, pour vivre dans la future unité européenne.

Ils souhaitent une amélioration de la coordination entre les différents services de la faculté. Sur le plan pédagogique, ils remettent en question le cours magistral qui ne devrait pas dépasser 50 % des enseignements. Ils demandent plus de diapositives et surtout plus de TD mais sont conscients du manque d'effectif d'enseignants dans cette petite faculté. Ils jugent insuffisants les travaux dirigés et l'enseignement clinique : la création d'une 6e année d'études leur paraît nécessaire. Ils se plaignent du prix élevé (25 000 F pour les 4 années) de leur trousse personnelle d'instruments. Ils la retrouveront, cependant, en partie, lors de leur établissement futur.

Ils estiment qu'ils seront bien formés pour l'exercice quotidien de leur métier en cabinet libéral, mais insuffisamment préparés pour maîtriser les cas difficiles. La moitié estime qu'il leur faudra commencer par des remplacements et envisager au départ une collaboration avec un praticien entraîné.

Ils constatent une bonne ambiance, améliorée par la nouvelle réalisation de leur cafétéria.

En résumé, les étudiants sont peu revendicateurs. Ils sont conscients des difficultés que rencontrent leurs enseignants.

V - Les départements

Les activités des différents services de l'UFR sont analysées dans ce qui suit, par sous-section.

1 - Sous-section 5601 : pédodontie

Cette sous-section est essentiellement composée d'enseignants à temps partiel : 1 professeur de 1er grade, 1 MCU, 2 assistants. 3 vacataires viennent encadrer en clinique.

Les cours de pédodontie se font en 3e, 4e et 5e années. Un cours d'hygiène est assuré en 3e année essentiellement par des enseignants intégrés au centre de soins dentaires. Les travaux pratiques ont lieu en 4e année.

Des soins sous anesthésie générale sont pratiqués régulièrement sur des "cas difficiles" envoyés par des confrères. Il est pratiqué une odontotomie prophylactique très largement sur les enfants dont l'hygiène est douteuse. On ne réalise pas de "sealant" dans le cadre de la prophylaxie comme cela est recommandé dans les pays scandinaves et au Canada .

La recherche est principalement clinique.

2 - Sous-section 5602 : orthopédie dento-faciale

Le département ODF, composé de cinq enseignants à temps partiel (deux MCU-PH et trois assistants), participe à la formation des chirurgiens-dentistes dans le cadre du deuxième cycle et assure la formation des spécialistes dans le cadre du troisième cycle (CES et CECSMO)

Globalement, l'enseignement prodigué durant les quatre années du deuxième cycle est scindé en deux modules, l'un essentiellement à visée fondamentale s'adressant aux étudiants de 2e et 3e années et le deuxième, plus clinique, pour les étudiants de 4e et 5e années. Le contrôle des connaissances est assuré par deux examens écrits (fin de 3e et de 5e années) et un contrôle continu.

En accord avec les moyens en personnel, les potentialités d'accueil clinique et l'objectif d'assurer la formation de spécialistes, le département intègre une promotion d'étudiants tous les quatre ans dans le cadre du CECSMO.

3 - Sous-section 5603 : épidémiologie - prévention - déontologie - économie de la santé et vie professionnelle

Faute d'un enseignant titulaire, la responsabilité du département est confiée à une assistante.

L'enseignement a pour objectif en 4e et 5e années de favoriser l'insertion des jeunes praticiens dans la vie professionnelle (déontologie, gestion, ergonomie, assurance maladie). De plus, en 5e année, les étudiants sont initiés à l'économie de la santé et à l'épidémiologie. La création d'un module "prévention et santé publique" concernant les étudiants de 4e année est en cours.

La section assure des consultations de dentisterie préventive dans le cadre de la médecine préventive universitaire.

En matière de recherche, le service a été chargé d'évaluer un programme pilote de prévention mis en place par la caisse maladie régionale des travailleurs indépendants.

4 - Sous-section 5701 : parodontologie

Tous les enseignants (2 MCU + 1 assistant) sont à temps partiel. Ils sont aidés par 8 attachés pour les travaux pratiques. L'enseignement commence dès la 2e année avec l'étude du parodonte sain et des travaux pratiques sur la motivation des patients et le détartrage ; puis sont enseignées en 3e année la pathologie parodontale (travaux pratiques sur divers procédés de contention) et en 4e année les thérapeutiques des maladies parodontales ; en synchronisation avec le cours, des travaux pratiques sur modèles pédagogiques initient les étudiants à différentes techniques chirurgicales.

En 5e année, des conférences ont pour thème les sujets d'actualité (régénération tissulaire, comblements, moyens de diagnostic tels que sondes ADN, enquêtes épidémiologiques, etc....). En clinique les étudiants peuvent pratiquer certains actes simples de chirurgie parodontale.

5 - Sous-section 5702 : pathologie et thérapeutique - chirurgie buccale - anesthésie et réanimation

La sous-section est composée de deux professeurs de 1er grade, d'un maître de conférences et d'un assistant.

L'enseignement de la 3e année est axé sur l'exercice clinique qui interviendra en 4e et 5e années. Les pathologies générales médicale et chirurgicale sont enseignées en 3e année (service de médecine interne) et en 4e année (service de chirurgie maxillo-faciale). En quatrième année, sont présentées les techniques chirurgicales. En cinquième année, sont enseignés la pathologie du plancher et des glandes salivaires, les malformations maxillo-faciales, les cancers, la traumatologie, les syndromes de l'ATM. Le service de pathologie assure l'enseignement de la prothèse maxillo-faciale, mais celui-ci ne semble pas suffisant pour donner aux étudiants une réelle maîtrise en cette discipline.

Les travaux pratiques comportent : des pratiques d'anesthésiologie et d'exodontie ; des notions sur la connaissances des états pathologiques, sur l'utilisation des matériels chirurgicaux, sur l'aseptie et la stérilisation.

Dans le CES d'odontologie chirurgicale est inscrit 1 candidat. Une recherche clinique en pathologie muqueuse est réalisée à la faculté de médecine.

6 - Sous-section 5703 : sciences biologiques

Le département comprend deux maîtres de conférences et un assistant.

Dès la deuxième année sont enseignées la microbiologie, l'histologie, l'embryologie. En troisième année, la microbiologie dentaire ainsi que l'anatomie pathologique générale. L'anatomie pathologique spéciale est enseignée en quatrième année.

Les travaux pratiques de deuxième année permettent l'étude des flores buccales par microscopie mais également l'étude de l'histologie dentaire et de l'embryologie cranio-faciale.

7 - Sous-section 5801 : odontologie conservatrice

L'enseignement théorique se caractérise par une visée pratique. L'enseignement pratique préclinique utilise une vidéo qui permet de suivre en temps réel les démonstrations de restauration ou d'endodontie. Il est assuré en 2e et 3e année.

La pratique hospitalière s'effectue dans le cadre de la polyclinique étudiante et dans celui de la consultation spécialisée où exercent des enseignants praticiens hospitaliers.

En clinique, de nombreux travaux de restauration et d'endodontie sont demandés en nombre élevé aux étudiants. Un système de contrôle de connaissances original est expérimenté semble-t-il avec succès.

En consultation spécialisée, sont accueillis des patients médicalisés adressés par d'autres services de l'hôpital, des cas difficiles adressés par les praticiens de ville ou par la polyclinique étudiante et des psychotiques ou polyhandicapés. Un tiers de ces derniers sont traités sous anesthésie générale.

8 - Sous-section 5802 : prothèse

Les enseignements sont répartis selon 3 thèmes : prothèse adjointe complète, prothèse adjointe partielle, prothèse fixée. Ces thèmes sont développés en cours théoriques de la seconde à la cinquième année, et dans des travaux pratiques en 2e et 3e années. On y réalise une approche des techniques de laboratoire, en distinguant les rôles du praticien et du technicien.

En prothèse adjointe complète, les travaux pratiques concernent essentiellement un travail sur fantôme avec prise d'empreinte au silicone pour réaliser une simulation d'empreinte. Les étudiants réalisent des porte-empreinte individuels et des maquettes de montage sur articulateur pour établir l'équilibre.

En prothèse partielle adjointe est effectuée une semblable simulation d'empreinte pour établir un modèle de montage et surtout dessiner la maquette de la prothèse et décider du choix des dents. La maquette en cire est réalisée par l'étudiant.

En prothèse fixée, les étudiants de 3e année s'exercent sur fantôme et l'expert a assisté à un TP de taille de modèle de couronne, où les étudiants effectuent sur le modèle les différentes étapes qu'ils suivent sur leur écran de télévision, réalisées par l'assistant devant eux.

En 4e et 5e années, l'étudiant doit impérativement réaliser en clinique un certain nombre d'actes de prothèse. La validation du stage clinique de prothèse est obtenue si la qualité de la réalisation clinique est satisfaisante.

Dans le laboratoire de prothèse deux prothésistes (personnel sur budget MERS) réalisent une partie des prothèses destinées aux patients du centre de soins (les autres étant confiées à des laboratoires extérieurs, où sont admis les étudiants). Ces prothésistes participent également à certains travaux pratiques.

9 - Sous-section 5803 : anatomie - biomatériaux - biophysique - physiologie - radiologie

Elle compte un professeur de 1er grade (admis à la retraite au 31/08/1994) et deux maîtres de conférences.

Au niveau du 2e cycle, elle délivre l'enseignement de l'anatomie, des biomatériaux, de la physiologie et de la radiologie. Au niveau du 3e cycle, elle assure la direction de CES de biologie buccale option anatomie et physiologie et du CES de technologie des matériaux utilisés en art dentaire.

Les cours d'anatomie sont dispensés en 2e année pour l'anatomie dentaire et en 2e et 3e années pour l'anatomie cranio-faciale. Ils sont associés à des travaux pratiques.

L'enseignement des biomatériaux est réparti sur les quatre années. En 2e et 3e années, les cours s'intègrent à ceux d'odontologie conservatrice et de prothèses qui utilisent les biomatériaux. En 4e année, les cours traitent des notions de métallurgie et des alliages précieux et non précieux utilisés au laboratoire de prothèse dentaire. En 5e année, l'étude de la céramique domine l'enseignement avec distribution de photocopiés sur les techniques de cuisson et de maquillage. Le 3e cycle s'intéresse aux biomatériaux en général au niveau de leur technologie ou de la recherche.

L'enseignement de la physiologie est sous la responsabilité d'un maître de conférences.

10 - Activités hospitalières des disciplines cliniques

Toutes les disciplines cliniques développent une activité de soins spécialisés. Certaines disciplines (odontologie conservatrice, prothèse, chirurgie buccale) accueillent des patients médicalisés adressés par d'autres services de l'hôpital, des cas difficiles adressés par les praticiens de ville ou soustraits à la polyclinique étudiante et des psychotiques ou polyhandicapés (un tiers de ces derniers sont traités sous anesthésie générale dans le service de traumatologie de l'Hôtel-Dieu) Une consultation pluridisciplinaire d'implantologie (chirurgie, parodontologie, prothèse) fonctionne depuis 1990 .

Le département d'épidémiologie assure, en coordination avec le service de médecine préventive universitaire, une consultation de prévention au bénéfice des étudiants des deux universités de Clermont-Ferrand.

11 - Conclusions

Les responsables des départements soulignent le manque d'enseignants dans les disciplines de parodontologie - bactériologie, d'épidémiologie, d'anatomie.

Soulignons que l'UFR, dans ses enseignements, à côté d'un souci de qualité, qui est primordial, assure la recherche du contact permanent avec l'étudiant afin qu'il devienne un praticien rodé à toutes les pratiques classiques.

VI - La recherche

Dans la liste des laboratoires publiée par l'université, où figurent 27 laboratoires reconnus par les grands organismes ou la DRED, on ne relève qu'une seule équipe de l'UFR d'odontologie : le **laboratoire de physiologie orofaciale**, JE 221, récemment associée à l'INRA.

Ce laboratoire réunit 2 enseignants de rang A, 8 enseignants de rang B, 2 chercheurs titulaires et 2 chercheurs bénévoles. 5 étudiants sont inscrits en thèse. 7 docteurs et 2 DEA ont été formés au cours des 5 dernières années. La dotation du MENC a été de 288 kF en 1993.

Les sujets étudiés se rapportent à la perception de la texture de bol alimentaire pendant la mastication et aux mécanismes des douleurs orofaciales dans le complexe sensitif du trijumeau, permettant l'évaluation épidémiologique d'un programme de prévention de la carie dentaire.

A côté de ce laboratoire il existe deux équipes aux activités non reconnues actuellement.

Le **laboratoire des biomatériaux** étudie l'adaptation des matériaux nouveaux au domaine de l'odontologie (microstructure et propriétés d'alliages de titane ou de cobalt-chrome moulés, matériaux composites PMMA-fibres) et l'évolution des comportements des biomatériaux vieilliss artificiellement. Un étudiant en DEA y a été formé récemment. Ce laboratoire a établi des conventions avec trois laboratoires de l'université Blaise Pascal (Clermont II), avec le CUST de Clermont-Ferrand ainsi qu'avec deux industriels.

Le **laboratoire d'odontologie conservatrice et d'endodontie** réunit des thèmes assez divers : l'action des solutions acides faibles sur les tissus dentaires, l'évolution de l'efficacité mécanique des instruments utilisés en endodontie et les amalgames. 2 étudiants de DEA y ont été formés récemment.

Ces trois laboratoires disposent d'équipements de qualité : microscope optique avec vidéo, chaîne calorimétrique, microscope électronique à balayage, microsonde de Castaing, ainsi que d'une animalerie contenant plus de 100 rats, tenue par un agent spécialisé.

Plusieurs enseignants chercheurs effectuent leurs recherches dans des laboratoires extérieurs, à l'INRA, à la faculté de médecine ou dans les services du CHRU. Il existe une réelle interférence avec médecins et biologistes.

Depuis 1982, 12 thèses de recherche, issues essentiellement du laboratoire de physiologie orofaciale, ont été soutenues. La majorité de leurs auteurs ont été intégrés MCU, montrant qu'il existe dans ces laboratoires un véritable tutorat qui permet une insertion rapide dans l'UFR.

En conclusion, la recherche odontologique est gênée par l'effectif élevé d'enseignants à temps partiel qui ne peuvent s'y consacrer, et par la modicité des crédits de fonctionnement de la faculté. Cela constitue un handicap pour les étudiants qui souhaiteraient entreprendre des travaux de recherche. Il semble cependant qu'un effort important soit entrepris en ce domaine. Il devrait davantage s'appuyer sur des structures existant dans la région clermontoise.

VII - Contrats et conventions

La faculté a des contrats avec le CHRU pour la gestion du centre de soins.

Des conventions ont été établies pour l'accueil d'étudiants étrangers en 2e cycle avec le Mali et avec la Côte d'Ivoire. Un contrat ERASMUS est établi avec les facultés de Dundee (Grande Bretagne), de Chiéti (Italie) et de Rome.

Enfin des conventions de recherche existent avec l'INRA et avec le GEPTA (groupe d'études de la perception de la texture des aliments) portant sur la nutrition humaine, et avec l'université de Toronto sur le thème de la sensibilité et de la neuro-perception. Dans le domaine des biomatériaux, 3 autres conventions existent avec des laboratoires de l'université Blaise Pascal ainsi que deux avec des industriels.

Il faut veiller à ce que ces conventions d'enseignement et de recherche conduisent à des actions efficaces, afin que la faculté ne vive pas repliée sur elle-même.

Par ailleurs, dans les contrats établis par l'université avec le MEN, peu d'actions concernent directement l'UFR d'odontologie. Dans le contrat Université 2000, signé en avril 1992, était prévue la réalisation de la cafétéria, intervenue depuis. Dans le contrat quadriennal de développement de l'université, signé en juillet 1991, les préoccupations concernent tout l'ensemble des sciences de la santé (réorientation des étudiants éliminés en 1ère année, accueil des étudiants par une équipe pédagogique, tutorat). Dans le contrat quadriennal de la recherche, signé en janvier 1992, l'odontologie n'est pas envisagée. Il faut cependant noter que les travaux de restructuration étaient réalisés ou en cours de réalisation lors de l'élaboration de ces divers contrats.

VIII - Conclusions et recommandations

La faculté de chirurgie dentaire de Clermont-Ferrand a souffert pendant longtemps d'une relative stagnation. Mais depuis quelques années on assiste à un effort notable de réorganisation et de développement concrétisé notamment par la restructuration des locaux.

1 - Locaux et équipements

Les locaux, récemment remis en état et restructurés, sont bien adaptés au flux actuel d'étudiants et aux conditions modernes de l'enseignement de l'odontologie. Un équipement récent a permis une introduction de méthodes de simulation clinique, faisant que l'enseignement pratique donné aux étudiants les conduit sans discontinuité à réaliser des interventions réelles. La faculté a su jouer au plan national un rôle essentiel dans l'application de l'informatique et de la vidéo à l'enseignement des techniques odontologiques.

Les conditions d'accueil des étudiants ont été améliorées en 1992 par l'ouverture d'une cafétéria fort agréable.

2 - Personnels enseignants

L'effectif et la nature des enseignants posent problème. Si le numerus clausus est faible, il n'empêche que les enseignements doivent continuer à être assurés dans toutes les matières du programme, ainsi que dans les différents diplômes nationaux pour lesquels la faculté est habilitée. Il en résulte une nette insuffisance d'enseignants, à laquelle il n'est fait face qu'avec un volume important d'heures complémentaires -mais celui-ci vient d'être réduit par application des normes SANREMO- De plus, la majorité des enseignants possède le statut de temps partiel, ce qui gêne fortement le fonctionnement de la faculté. Enfin, 2 professeurs de 1er grade -corps en extinction- vont partir en retraite d'ici 2 ans et rien n'est prévu pour les remplacer.

Il est nécessaire, si l'on veut que l'enseignement odontologique puisse continuer d'être assuré à Clermont-Ferrand, de prévoir dans un délai très court des créations d'emplois de catégorie A et de catégorie B. Dès maintenant, un emploi de MCU s'avère indispensable et les 2 emplois de professeurs de 1er grade sont à remplacer.

3 - Personnels IATOS

Les effectifs paraissent dans leur ensemble satisfaisants. Cependant des répartitions et des redistributions doivent être envisagées. L'indisponibilité actuelle d'un agent technique devrait être traitée.

4 - Crédits de fonctionnement

Ceux-ci ont diminué par application des normes SANREMO. L'appel à des ressources annexes est nécessaire, que ce soit par l'intermédiaire de l'université ou par des ressources propres. Il s'agit là d'un problème important pour la faculté, qui s'est heureusement engagée vers les nouvelles technologies d'enseignement, mais risque d'être paralysée dans cet effort.

5 - Enseignement et recherche

La faculté souhaite développer la réforme, déjà engagée, des programmes et des méthodes pédagogiques reposant essentiellement sur un auto-apprentissage et une auto-évaluation, sur une ouverture nouvelle vers les patients, et sur une possibilité d'évolution permanente du praticien. Ces actions doivent être très fortement soutenues car elles représentent une démarche encore peu envisagée en France, mais qui se développe dans plusieurs pays étrangers.

La réorientation des étudiants ajournés en fin de PCEM1 pose problème comme dans toutes les universités. Des efforts sont entrepris en ce domaine, qui sont à développer, car ils ne concernent jusqu'ici qu'un nombre trop restreint d'étudiants.

Le tutorat est à améliorer afin de mieux diriger l'étudiant au cours de ses études, d'éviter les erreurs d'orientation ou les hésitations trop prolongées, de faire comprendre au futur dentiste le rôle qu'il devra assurer dans la vie, dans sa ville et dans sa région.

La recherche -compte tenu de la forte proportion d'enseignants à temps partiel- est peu développée. Une jeune équipe vient cependant d'être reconnue. Quelques autres équipes semblent se développer. Il est essentiel que des efforts importants soient faits en ce domaine, s'appuyant en particulier sur les équipes existant dans les laboratoires de Clermont I et de Clermont II et vers les laboratoires industriels de la région.

6 - Relations régionales, nationales et internationales

La direction de l'UFR doit améliorer les ouvertures sur la ville, la région, les industries locales, et accroître tout particulièrement les relations avec les professionnels par une intervention plus forte dans le domaine de la formation continue. Par ailleurs, les relations internationales sont à développer, à la fois au plan de l'enseignement et à celui de la recherche.

L'université Clermont I

L'Institut universitaire de technologie

I - Présentation et organisation

Résultat du partage de l'université de Clermont-Ferrand décidé en 1976, l'IUT de Clermont-Ferrand bénéficie d'une position originale : il est rattaché administrativement à l'université de Clermont I, tout en étant géographiquement implanté sur le campus des Cézeaux dominé par l'université de Clermont II. Il accueille plus de 1 300 étudiants et se compose de 6 départements dont :

5 situés sur le site de Clermont-Ferrand :

- département de biologie appliquée, créé en 1967,
- département de gestion des entreprises et des administrations, créé en 1968,
- département d'informatique, créé en 1968,
- département de mesures physiques, créé en 1968,
- département de maintenance industrielle, créé en 1989.

et 1 délocalisé à Aurillac :

- département de gestion des entreprises et des administrations, créé en 1992.

L'ouverture de nouveaux départements délocalisés est prévue à Aurillac en biologie appliquée, option environnement et option agronomie, et au Puy en chimie, option sciences des matériaux.

La structure de l'IUT est classique avec, à la tête, un directeur assisté par un conseil et une responsable administrative qui dirige les services centraux administratifs et financiers . Les tâches administratives relatives aux départements délocalisés, créés ou en cours de création, relèvent d'une seconde responsable administrative, spécifiquement affectée.

Un conseil de direction rassemble les chefs de département, le responsable des relations extérieures et les responsables administratives. Ce conseil coordonne les activités et donne son avis sur les problèmes de fonctionnement de l'IUT : vie de l'IUT, relation avec les milieux économiques, recrutement, poursuite d'études, formation continue, délocalisation, activités de recherche.

Chaque département est dirigé par un chef de département assisté d'un conseil de département. Enfin, quelques équipes de recherche sont implantées dans les locaux de l'IUT.

L'IUT est bien intégré dans l'université, en particulier pour la formation continue et les activités de recherche des enseignants chercheurs, la formation du personnel et les relations avec l'IUP de gestion, et bénéficie de sa localisation dans le campus universitaire. Il ne jouit pas moins d'une très large autonomie et a développé d'importants services.

Le service de la bibliothèque est dirigé par un enseignant qui centralise les achats ; il est doté d'un adjoint administratif et d'un CES qui est chargé de l'organisation. Ce service dispose d'un budget de l'ordre de 120 kF, affecté par l'IUT et abondé par certains départements en fonction de leurs besoins. Son informatisation est en cours. Le service occupe 390 m² et dispose d'un photocopieur à carte ; ouvert pendant les horaires classiques, il bénéficie d'une permanence entre 12 heures et 14 heures et il est largement fréquenté par les étudiants et le personnel, d'autant que l'accès à la bibliothèque universitaire, davantage fréquentée par les enseignants, pose un problème d'horaires pour les étudiants.

Le service audiovisuel est géré par les enseignants et un technicien. Il est équipé d'un studio, de quatre laboratoires de langues, de plusieurs salles d'audiovisuel et est doté de matériels audiovisuels mobiles. Le département GEA possède en outre des équipements propres. Les enseignants de communication et de langues sont structurés en équipe pour assurer l'homogénéité des contenus d'enseignement et permettre plus de souplesse dans l'organisation pédagogique des départements.

Le service des relations extérieures constitue un élément remarquable de l'IUT. Créé en 1970, il centralise l'ensemble des actions de l'IUT dans les domaines suivants :

- contacts avec les entreprises,
- recherche et suivi des stages,
- recherche et diffusion des offres d'emplois,
- suivi de chacune des promotions pendant cinq ans,
- collecte de la taxe d'apprentissage,
- poursuite d'études,
- relations internationales en lien avec la commission des relations internationales.

Ce service est dirigé par un enseignant, directeur des études de l'IUT bénéficiant d'une décharge totale de service, et par 2 agents administratifs à 80 % de temps partiel. Tous les stagiaires sont visités sur place et doivent présenter, en plus d'un rapport écrit, une soutenance devant un enseignant et le responsable de l'entreprise : malgré une dispersion géographique importante de ces stages, près de 70 % des entreprises sont présentes à cette soutenance.

Un serveur minitel IUT-JOB a été mis en place pour permettre aux anciens étudiants d'avoir connaissance des offres d'emploi transmises à l'IUT. Le service exploite aussi un questionnaire envoyé aux anciens élèves pour suivre leur devenir pendant 5 ans. Les résultats sont publiés en moyenne tous les deux ans dans un important rapport annuel couvrant différents domaines (placement, salaires, répartition géographique et sectorielle, poursuite d'études et l'évolution des débouchés...) : l'IUT dispose ainsi d'un outil remarquable pour apprécier l'adéquation des formations aux besoins des différents secteurs professionnels.

Le service formation continue a mis en place plusieurs actions spécialisées qui ont obtenu le label de diplôme d'université : une de ces actions a été à l'origine de la création de l'IUP. Les objectifs de l'IUT sont de proposer certaines qualifications à des demandeurs d'emploi ou d'assurer des formations spécifiques à la demande des entreprises. Ce service est géré au moyen de deux emplois gagés et présente un budget de l'ordre de 2 MF en 1992.

Des services communs sont également assurés dans le domaine de la logistique : le **service de reprographie**, avec un technicien, le **service technique**, avec un technicien et 2 OP, pour la maintenance des bâtiments, et le **service d'entretien**, avec 9 ATOS, l'équivalent de 2 agents sur budget propre et 2 CES, pour le nettoyage.

L'ensemble des services fonctionne de façon satisfaisante. L'organisation est répartie entre une centralisation des grands services et notamment de la gestion des ressources humaines et financières, une mise en commun de certaines structures pédagogiques et une décentralisation logistique au niveau des départements. Par contre, il n'y a pas de mise en commun des moyens avec ceux de l'université, sauf en ce qui concerne le **service communication de l'université** qui intervient ponctuellement à la demande de l'IUT, en liaison avec un enseignant de l'IUT qui prend en charge certaines actions spécifiques.

II - Les personnels

L'IUT comporte 125 enseignants (cf. tableau chiffres clés).

Les enseignants des départements de l'IUT installés à Clermont-Ferrand, résident sur place, ce qui favorise un important partenariat avec l'environnement économique et de fortes activités de recherche. En ce qui concerne les personnels en poste dans le département GEA à Aurillac, 6 des 8 enseignants sont de statut du second degré, ce qui atténue les difficultés liées aux activités de recherche. Le recrutement est essentiellement local et les effectifs ont connu une croissance régulière ces dernières années.

Il existe une proportion importante d'enseignants relevant de l'enseignement supérieur (2 sur 3), conséquence de la création de 4 départements en 1967 et 1968 (par exemple, le département de biologie appliquée compte 28 professeurs, maîtres de conférences ou assistants et seulement 4 enseignants du second degré). Le rapport professeurs/maîtres de conférences est assez bon pour un IUT (1 / 2,7). 7 assistants dont 5 sont affectés au département d'informatique, ne possèdent pas les titres pour postuler à un emploi de maître de conférences : leur situation devrait évoluer favorablement à terme.

Il s'ajoute à ces personnels titulaires environ 220 intervenants extérieurs recrutés pour faire face aux heures complémentaires qui représentent plus de 50 % des charges totales. Ces intervenants sont recrutés parmi les enseignants universitaires ou de second degré et dans la profession (130 intervenants). L'excellente insertion de l'IUT dans le milieu professionnel permet une bonne participation des professionnels aux enseignements de spécialité et technologiques ; par exemple : en informatique, une vingtaine d'informaticiens professionnels interviennent ; en maintenance industrielle, de nombreux intervenants travaillent dans de grandes entreprises telles Michelin, OTIS, EDF ; en biologie appliquée, 70 viennent de l'industrie pharmaceutique et des grands centres de recherche en agronomie ; en GEA, les professions libérales participent aux enseignements du droit, de la psychologie et de la comptabilité.

Il reste que le taux d'encadrement a nécessité en 1992 la consommation de plus de 21 000 HC : l'essentiel de ces heures complémentaires doivent être assurées par les enseignants en poste, soit 14 200 HETD et dans ce contexte, certains enseignants acceptent d'effectuer 300 à 400 HC, voire nettement plus. Leur investissement pédagogique est très important et explique le nombre de primes pédagogiques dont bénéficie l'IUT.

Le personnel non-enseignant comprend 53 IATOS répartis en 19 administratifs dont 3 attachés et 2 emplois gagés sur ressources de formation continue, 24 personnels techniques dont 3 ingénieurs, 11 ouvriers et agents de service et une infirmière. S'y ajoutent 2 personnels administratifs et l'équivalent de 2 agents de service, ainsi que 12 CES, recrutés sur ressources propres. Ce personnel effectue un service hebdomadaire de 37,5 heures pour les administratifs et de 39 h pour les personnels techniques. Chaque département dispose d'une secrétaire pour son administration, mais le nombre de personnels techniques affectés dans certains départements comme informatique ou MI est insuffisant et constitue un frein au développement. Le taux d'encadrement par étudiant (de l'ordre de 18 étudiants par IATOS) est inférieur à la moyenne nationale.

Un plan de formation du personnel a été élaboré au niveau de l'université dans le cadre du contrat d'établissement, complété par des actions spécifiques en langues pour l'ensemble du personnel et en bureautique, financées sur le budget propre de l'IUT.

III - Ressources matérielles

1 - Les locaux

L'IUT dispose dans le campus de 19 540 m² bâtis, dont 200 m² affectés à la recherche et de 31 663 m² non bâtis, ce qui donne de l'ordre de 14,5 m² par étudiant pour l'enseignement.

Les locaux des services communs et des départements BA, GEA Clermont-Ferrand, MP et informatique datent de la création de l'IUT en 1967-1968. Ils font depuis l'objet d'un gros effort de maintenance lourde et de rénovation grâce aux crédits affectés par le MEN à l'université, en moyenne 500 kF par an abondés de 250 kF par l'IUT. Ces locaux sont agréables et bien entretenus.

Le département MI a disposé, à son ouverture en 1989, de locaux neufs mais d'une surface de seulement 600 m² qui ne peut accueillir que 3 salles de TD et une partie des laboratoires de TP : il utilise des locaux d'autres départements et a notamment dû implanter des TP d'hydraulique, de

mécanique et d'automatique dans le département MP. Cette insuffisance de place constitue incontestablement un frein au développement du département qui accueille actuellement et depuis sa création 2 groupes d'étudiants en 1ère année. La création d'un groupe supplémentaire est envisagée, et prévue au contrat d'établissement, mais toute augmentation ultérieure sera conditionnée par la construction de locaux supplémentaires.

Dans le cadre de l'amélioration de la vie étudiante, un montant de 1 MF est prévu par le contrat d'établissement pour l'aménagement d'un foyer-caféteria de 200 m² pour les étudiants.

Enfin, l'antenne d'Aurillac est installée dans les anciens locaux de l'école normale, entièrement remis à neuf par les collectivités locales (conseil général et district) : ces locaux, très fonctionnels, extrêmement agréables et bien aménagés, comportent 2 amphithéâtres, 1 salle de conférences, 1 salle de plus de 100 places, de nombreuses salles de TD équipées, 1 salle de langues et 1 salle d'informatique. Des moyens communs avec l'université (1er cycle en AES), et l'IUFM existant (accueillant des enseignants en formation continue) permettent de disposer d'une bibliothèque, d'un centre audiovisuel et d'un restaurant universitaire. La bibliothèque commune aux 450 étudiants du site est gérée par un bibliothécaire assisté d'un CES : elle offre des conditions de travail très agréables et répond largement aux besoins des étudiants, sauf durant le créneau 12 h - 14 h qui devrait être davantage accessible pour les étudiants.

2 - Les équipements remarquables

Le département biologie appliquée constitue un pôle d'excellence en analyses biologiques et biochimiques et dispose en particulier d'équipements spécifiques en pharmacologie : sa collaboration avec les laboratoires de l'industrie pharmaceutique et la faculté de pharmacie permet d'obtenir un matériel de haut niveau en biologie moléculaire et une animalerie conforme aux normes récentes avec sas d'entrée et équipée de façon exceptionnelle pour l'expérimentation animale.

Le département GEA de Clermont-Ferrand est très bien équipé avec environ 60 postes informatiques permettant un travail individuel. Le département envisage son transfert dans un bâtiment de l'université (La Rotonde) permettant de regrouper les activités de l'université en sciences économiques et favorisant en particulier une synergie de moyens avec l'IUP d'ingénierie du management.

Le département informatique a d'importantes ressources informatiques et notamment 7 salles d'informatique. Il présente en particulier une forte composante en réseaux de communication, confortée d'ailleurs par les activités de recherche : le département dispose ainsi d'une salle télématique, d'un serveur central, de réseaux reliant les salles informatiques, les postes minitel et les kits de développement sur PC. Cet équipement, remarquable tant quantitativement que qualitativement, a été acquis en particulier dans le cadre des dotations spécifiques quinquennales de 1 MF attribuées aux départements informatiques : cette politique devra être poursuivie impérativement par le MEN, sous peine d'une obsolescence rapide des matériels.

Le département mesures physiques est pourvu d'un atelier de mécanique totalement équipé, mis également à la disposition du département MI. Il collabore de façon remarquable avec la CEGEDUR à Issoire qui accueille pendant 3 jours les étudiants de l'option mesures physico-chimiques pour une spécialisation dans le domaine de la caractérisation physico-chimique en métallurgie. Il convient cependant de souligner que le matériel lourd en mécanique et fabrication mécanique est âgé de 25 ans et qu'il est nécessaire de disposer de crédits spécifiques de plusieurs MF pour son renouvellement. De même, il est nécessaire de prévoir la mise en conformité électrique du bâtiment et des matériels de l'atelier.

Le département maintenance industrielle est fortement orienté vers les automatismes industriels et se trouve donc particulièrement bien équipé en automates programmables industriels et en informatique industrielle. Il est doté en outre de matériels remarquables dans les domaines de l'analyse vibratoire et de la maintenance des systèmes automatisés. Cette orientation est particulièrement appréciée par l'industrie régionale et s'appuie sur une tradition ancienne de stages de

formation continue en maintenance des systèmes automatisés. Il serait cependant souhaitable de mettre à profit l'existence du département mesures physiques pour développer davantage le domaine de la mécanique.

Le département gestion des entreprises et des administrations d'Aurillac profite des remarquables équipements pédagogiques de ce site délocalisé : en particulier, il dispose de matériels performants en audiovisuel, incluant un système de réception par antenne satellite.

4 - Le budget

Le budget global de l'IUT a évolué de 12,1 MF en 1988 à 15,3 MF en 1990 et 18,8 MF en 1992. Les recettes prévisionnelles de 1993 s'élèvent à 15,6 MF, mais cette baisse apparente traduit une politique prudente de l'IUT en la matière et ne fait pas apparaître un certain nombre de recettes espérées, y compris en recherche.

Crédits de fonctionnement

Ces crédits ont évolué de 10,8 MF en 1988 à 13,9 MF en 1990 et 17,1 MF en 1992.

Les ressources du compte financier détaillé 1992 se répartissent en 10 MF provenant du MEN (sur un total fonctionnement + équipement de 11,7 MF représentant 62 % du budget global), en 6,8 MF provenant des activités propres de l'IUT (36 %), (4,8 MF pour les activités de formation permanente, 1,1 MF pour la taxe d'apprentissage, 0,8 MF pour les prestations de service), et 0,3 MF provenant des collectivités locales ou d'autres organismes publics, soit moins de 2 %.

Cette part des organismes publics et parapublics est sans doute plus élevée à Clermont que dans les autres IUT (rien en 1988, 0,6 MF en 1990 et 0,9 MF prévus en 1993). Cependant la part de la subvention de la région est en baisse puisque les dotations correspondantes sont de 0,5 MF en 1988, 0,6 MF en 1990, 0,02 MF en 1992 et 0,2 MF prévus en 1993. La part des collectivités est assez faible.

La taxe d'apprentissage, en augmentation depuis 1988 (0,8 MF en 1988, 1,0 MF en 1990), se monte à 1,1 MF en 1992 et 1993, ce qui témoigne des relations étroites que l'IUT a su nouer avec les entreprises régionales ; rappelons que la collecte de la taxe d'apprentissage est assurée directement par le service des relations extérieures et globalisée au niveau de l'IUT. Il faut souligner également l'importance remarquable des activités de formation continue (formation permanente et prestations de service) qui s'élèvent à 2,2 MF en 1988, 2,4 MF en 1990 et 1,9 MF en 1992. Elle représente une part importante du budget de l'IUT, ce qui atteste du dynamisme de l'IUT dans ce domaine. Enfin, les subventions spécifiques de fonctionnement du MEN ont évolué de 5,8 MF en 1988 à 8,9 MF en 1990, 9,5 MF en 1992 et 10,8 MF en 1993 : ces augmentations s'expliquent en particulier par l'augmentation des effectifs étudiants.

L'ensemble du budget de fonctionnement est centralisé au niveau de l'IUT et réparti ensuite entre les départements en distinguant d'une part les besoins en heures complémentaires et d'autre part les crédits de fonctionnement pédagogique : la clé de répartition est calculée par référence au programme pédagogique, aux anciennes normes GARACES et au modèle SANREMO. Les crédits relatifs à la taxe d'apprentissage sont gérés au niveau de la direction et répartis selon les besoins exprimés par les départements. Cette gestion fortement centralisée se retrouve d'ailleurs dans la politique de renouvellement de matériel et dans la programmation des actions de maintenance et d'aménagement de salles : l'IUT peut ainsi assurer une réelle politique d'investissement et de maintenance.

Il existe un prélèvement de 2 % des services de l'université sur la dotation du MEN ; par contre, l'IUT ne bénéficie pas des intérêts des fonds placés par l'agence comptable.

Enfin, les conventions de recherche avec les entreprises constituent une part importante des ressources des laboratoires de recherche et sont affectées totalement à ces laboratoires.

Crédits d'équipement

Les recettes d'équipement pour l'enseignement correspondant au chapitre 66.70 sont de 1,35 MF en 1988, 1,34 MF en 1990 et 1,53 MF en 1992 : elles sont d'une part en particulier liées à la création de groupes et de départements et d'autre part relatives aux crédits de renouvellement de matériels, gérés par la direction de l'IUT. Les ressources propres permettent d'abonder ces dotations et de mettre en oeuvre une politique de renouvellement de matériel pour un montant de l'ordre de 1 MF par an. Enfin, l'IUT bénéficie de dotations en recherche dont la croissance témoigne de l'augmentation des activités des laboratoires : 0,15 kF en 1988, 62 kF en 1990 et 180 kF en 1992.

L'IUT a ainsi effectué des investissements pour des montants de 2,3 MF en 1988, 2,7 MF en 1990 et 3 MF en 1992, tant pour l'acquisition que pour le renouvellement des matériels, qui représentent par rapport au budget total 19 % en 1988, 18 % en 1990 et 16 % en 1992.

IV - Les étudiants

L'origine sociale est diversifiée, avec un taux de boursiers de l'ordre de 37 %, également constant sur la période 1992-1993 et supérieur à la moyenne nationale de 32 % pour les IUT. Les étudiants sont en majorité de sexe féminin pour les départements biologie appliquée (60 %) et GEA (Clermont-Ferrand : 68 % et Aurillac : 61 %) et de sexe masculin pour les départements informatique (74 %), maintenance industrielle (95 %) et mesures physiques (76 %).

La nature du baccalauréat dont sont titulaires les étudiants varie fortement avec les départements, mais les baccalauréats d'enseignement général (A, B, C, D et E) représentent globalement 75 % des inscrits en 1ère année, dont 29 % pour les bacs C et 30 % pour les bacs D :

- en biologie appliquée, les bacs C (28 %) et surtout D (60 %) constituent l'essentiel des inscrits. Les bacs F représentent 12 % et sont en augmentation depuis 1988 (5 %) ;

- en GEA (Clermont-Ferrand et Aurillac), les bacs B (41 %) et G (53 %) constituent l'essentiel des inscrits, les bacs C et D ne représentant qu'une faible partie de l'ensemble ;

- en informatique, les bacs C (48 %) et D (39 %) constituent l'essentiel des inscrits, seuls 7 % de bacs H sont inscrits, taux représentatif des dernières années ;

- en maintenance industrielle, les bacs technologiques F représentent en moyenne 67 % des inscrits ; les bacs C et D 29 % et les bacs E seulement 4 % ;

- en mesures physiques, les bacs C (60 %) et D (30 %) constituent l'essentiel des inscrits, les bacs F représentant 6 %.

Le recrutement des étudiants se fait sur dossier à partir des résultats de la terminale et éventuellement de la première, en fonction de la nature des baccalauréats. Ce recrutement donne lieu à une sélection forte, particulièrement sévère en BA et en GEA Clermont-Ferrand. Par exemple, pour l'année 1992-1993 :

Département	Dossiers déposés	Candidats appelés	Nombre d'admis en 1ère année
BA	1741	479	136
GEA (C-F)	1467	431	200
GEA (A)	363	151	56
informatique	655	412	130
MP	925	445	130
MI	499	266	52
Total	5650	2184	704

De façon générale, on observe une stagnation de la demande depuis 1990, mais l'évolution du nombre de candidats est très différenciée selon les spécialités : une légère baisse est constatée pour BA, elle est beaucoup plus importante en informatique (1010 candidats en 1986, 826 en 1990, 655 en 1992) ; au contraire, une augmentation est constatée en GEA et en maintenance industrielle.

V - Les enseignements

1 - Les spécificités des départements

Les programmes sont nationaux et n'ont donc pas à être détaillés : cependant certains départements orientent leurs enseignements en utilisant les 10 à 20 % d'adaptation locale prévus au programme pédagogique.

De façon générale, l'enseignement est lourd (30 à 35 heures par semaine sur 32 semaines en 1ère année) et comporte des stages de 8 à 10 semaines, souvent rémunérés : de nombreux stages offrent des possibilités de pré-emploi, grâce à l'action du service relations extérieures (61 en 1992).

Les taux de passage de 1ère en 2e année varient entre 74 et 88 % selon les départements : 74 % pour GEA et informatique, 83 % pour MI, 86 % pour BA et 88 % pour MP. Les taux de redoublements varient entre 5 et 11 %, sauf pour MI dont la politique consiste à éviter de préférence les redoublements. Le taux de réussite des étudiants en 2 ou 3 ans s'établit aux environs de 71 % pour informatique et GEA, 80 % pour BA et MP et 95 % (en 2 ans) pour MI. Ces taux de réussite sont élevés par rapport aux taux de réussite dans les DEUG, mais ils pourraient vraisemblablement être améliorés en GEA compte tenu de la sélection initiale ; ce taux provient essentiellement du nombre d'éliminés en 1ère année, en particulier au niveau des bacs A et B. De même en informatique où le taux de passage en 2ème année des bacs D est de l'ordre de 62 % : on constate effectivement une baisse de la sélectivité liée à la baisse des candidatures, mais ce taux de réussite global varie entre 60 et 71 % depuis 1990, avec un taux de réussite moyen en 2 ans de l'ordre de 55 %.

Dans le domaine pédagogique, les départements présentent un certain nombre de spécificités :

Biologie appliquée

Les deux options préparées sont agronomie et analyses biologiques et biochimiques. Le département est fortement lié aux facultés de médecine et de pharmacie. Il prépare, tant en formation continue qu'en formation initiale (stage d'une semaine en juillet), les étudiants au "diplôme de qualification pour l'expérimentation animale agréé par le ministère de la pêche et de l'agriculture. Le département organise également une semaine intitulée "sport et études" en 2e année, comportant des activités de ski à mi-temps, des conférences et la simulation d'entretiens.

GEA (Clermont-Ferrand)

Les options préparées sont finances-comptabilité et GAPMO. Ce département développe des relations de partenariat très fortes avec le secteur des sciences économiques de l'université et en particulier, son ancien chef de département assure des fonctions de coordination des enseignements

tertiaires à l'université. L'option GAPMO est orientée vers la vente, 30 % des débouchés étant dans le secteur commercial. Les enseignements comportent 3 semaines spéciales (1 en 1^{ère} année et 2 en 2^{ème} ans) consacrées aux études de cas et aux jeux de simulation. Le département a développé depuis 3 ans une formation originale dite "multimédia" consistant en un enseignement à distance, avec soutien tutoré et regroupements hebdomadaires les jeudis et vendredis : les étudiants disposent de photocopies, de disquettes et ont accès aux moyens informatiques et aux logiciels de simulation. La préparation au DUT est prévue en 3 ans et chaque promotion comporte une quinzaine d'inscrits : les premiers DUT seront définis en juin 1994.

Le département entretient de fortes relations avec le monde économique et a créé diverses formations, comme des années spéciales ou le diplôme technologique de management européen (diplôme d'université Bac + 4) qui a servi de maquette lors de la création de l'IUP de gestion.

Informatique

L'enseignement est fortement orienté vers l'aspect matériel et le génie informatique, l'habilitation pour l'option informatique des systèmes industriels étant actuellement en cours.

Compte tenu des difficultés rencontrées au niveau du recrutement, de sa spécificité et de l'existence d'équipes de recherche en réseaux et en intelligence artificielle, le département, soutenu par la direction de l'IUT, souhaite la création d'un département de génie des télécommunications et réseaux à partir de l'option informatique des systèmes industriels existante. Cette demande est effectivement à encourager en raison de l'environnement favorable.

Mesures physiques

Les options préparées sont mesures physico-chimiques et techniques instrumentales. Les effectifs ont été augmentés d'un groupe en 1992 et aucune augmentation supplémentaire n'est prévue dans l'immédiat : il convient de souligner qu'une salle de TP sert à 3 disciplines et nécessite une organisation par trimestre, ce qui pose des problèmes d'organisation et constitue un frein au développement de la spécialité. L'enseignement comporte une manipulation originale d'étalonnage de masse, agréée en métrologie légale. Deux spécialisations complémentaires de 30 h chacune sont organisées pour des groupes de 20 à 25 étudiants, dans les domaines de l'hygiène hospitalière et des opérations pharmaceutiques industrielles.

Maintenance industrielle

L'orientation de maintenance des systèmes automatisés est confortée par la préparation d'un diplôme d'université d'un niveau Bac + 3 en automatisme industriel et maintenance des systèmes automatisés ; d'une durée de 14 mois, cette formation s'adresse aux titulaires de diplômes Bac + 2 et concerne la formation initiale et la formation continue ; elle est soutenue par la région Auvergne. Elle est financée par les étudiants pour la formation initiale et par la région pour les stagiaires en formation continue et elle conduit à une excellente insertion professionnelle.

GEA Aurillac

L'option préparée est GAPMO, avec possibilité de passage entre les deux départements GEA et notamment l'accès à l'option finances-comptabilité du département installé à Clermont-Ferrand.

2 - Les débouchés

Les informations dans ce domaine sont exceptionnellement nombreuses ; elles sont obtenues par voie d'enquêtes annuelles effectuées par la direction des études de l'IUT auprès des cinq dernières promotions, avec un taux de réponse moyen supérieur à 70 %, variant entre 94 % pour la promotion sortante et 55 % pour la promotion sortie il y a cinq ans. Les résultats font l'objet d'un rapport détaillé et fortement documenté qui paraît en moyenne tous les deux ans.

Le bilan provisoire pour l'année 1993 fait apparaître pour les 562 diplômés de la promotion 1992 un ensemble de 428 offres d'emploi contre 692 l'année précédente : l'amplitude de cette réduction, pour importante qu'elle soit (30 %) reste cependant inférieure à la moyenne nationale qui se situe entre 50 et 60 %.

La répartition géographique de ces débouchés marque une grande dispersion : 22 % des étudiants trouvent des emplois dans la région Auvergne (dont 18 % dans le département du Puy-de-Dôme), 39 % vont en région parisienne et 39 % se placent dans le reste de la France avec une très forte concentration en région Rhône-Alpes ou à l'étranger. Par contre, 43 % des débouchés en GEA sont dans la région alors que seuls 9 % concernent la région pour maintenance industrielle.

Le secteur privé propose 87 % des débouchés avec une très faible fluctuation selon la spécialité.

L'enquête réalisée en 1991 fait apparaître les salaires mensuels bruts moyens suivants, en fonction des années d'expérience professionnelle :

Année d'expérience professionnelle	Débutant	1 an	2 ans	3 ans	4 ans
Biologie					
ABB	7 400 F	7 600 F	7 800 F	8 400 F	8 500 F
AGRO	6 300 F	7 000 F	8 100 F	8 500 F	8 500 F
mesures physiques	8 200 F	8 800 F	9 200 F	9 700 F	10 100 F
informatique	9 000 F	10 000 F	10 800 F	11 400 F	12 700 F
GEA	7 500 F	7 800 F	7 900 F	8 500 F	8 700 F

Les courbes d'évolution des salaires font apparaître deux voire trois groupes distincts : GEA - biologie ABB et agronomie d'une part et d'autre part, mesures physiques et informatique. La différence est sensible dès l'entrée dans la vie active, puisque pour la promotion 90 on constate des écarts de l'ordre de 700 à 800 F par mois entre les salaires d'un DUT GEA et biologie et ceux perçus par les diplômés de mesures physiques. Cette différence s'accroît pour atteindre 1 500 F par mois si l'on effectue la même comparaison avec l'informatique.

Il faut attendre trois ans d'expérience professionnelle pour que le salaire moyen d'un DUT biologie et GEA dépasse légèrement celui d'un DUT de mesures physiques débutant. Même après quatre années d'expérience professionnelle, le salaire moyen des biologistes et des gestionnaires reste inférieur à celui d'un informaticien débutant.

Une analyse plus approfondie montre que pour une bonne part cette différence s'explique par la relative homogénéité des salaires en informatique et en mesures physiques, alors que les moyennes en GEA et en biologie sont obtenues à partir de salaires beaucoup plus hétérogènes.

A cet égard, nous retrouvons pour les diplômés GEA, une différence importante en matière de salaire suivant qu'il s'agit d'une grande entreprise ou d'une PME-PMI ; de même en biologie, on constate un écart important entre l'industrie pharmaceutique et les laboratoires d'analyses médicales privés. En effet, dans les grandes entreprises, les conventions collectives assurent aux titulaires des DUT GEA et de biologie un niveau de rémunération relativement élevé comparable à celui des diplômés en mesures physiques ou en informatique. Dans ce cas, les fonctions occupées par les diplômés correspondent souvent à des tâches assez précises s'inscrivant dans un service hiérarchisé.

En revanche, dans les PME-PMI moins souvent liées par des conventions collectives, les postes confiés aux anciens élèves de GEA présentent un caractère moins spécialisé et correspondent à des fonctions de généralistes en gestion administrative qui exigent une connaissance approfondie de l'entreprise ; l'efficacité des diplômés dans ce type d'emploi ne peut donc s'acquérir qu'après plusieurs années d'expérience.

3 - Les poursuites d'études

Le nombre d'étudiants poursuivant leurs études vers une formation longue avec un avis favorable du jury est en hausse depuis quelques années : les pourcentages sont passés de 38 % en 1989 à 40 % en 1990 et 44 % en 1991 et sont encore en progression en 1992 et 1993. Pour les quatre départements les plus anciens, les pourcentages de poursuites d'études sont les suivants :

- en biologie appliquée, 76 % en option agronomie dont 38 % en poursuite d'études classiques et 38 % en formations courtes professionnalisées,

- en mesures physiques, 48 % pour toutes les filières confondues, dont 16 % en école d'ingénieur et 41 % si on ne prend pas en compte les poursuites correspondant à une spécialisation professionnelle,

- en informatique, 41 % pour toutes les filières confondues et 28 % pour les études longues, dont la moitié en école d'ingénieur,

- en GEA, 51 % pour toutes les filières confondues et notamment 46 % pour les études longues.

Il est d'ailleurs à prévoir une augmentation du taux actuel de poursuites par suite de la création de l'IUP.

De façon générale, les étudiants réussissent très correctement dans ces poursuites d'études.

4 - Les relations avec les pays étrangers

Ces relations sont organisées ponctuellement, dans le cadre des stages des programmes COMETT ou Erasmus : ces relations ne concernent que quelques stages sauf pour le département GEA qui a développé une politique de stages à l'étranger au titre du programme Erasmus (une trentaine par an) en partenariat avec l'IUP, en Pologne, aux Etats-unis, au Canada avec cependant des difficultés en ce qui concerne la validation des enseignements. Les activités de relations internationales commencent à apparaître, mais ne constituent pas pour l'instant une priorité de l'IUT. Cependant, le département BA accueille tous les ans des stagiaires agrégatifs marocains pour une formation de 6 semaines prise en charge par le ministère des Affaires étrangères.

5 - Les années spéciales

Un point fort de la politique de l'IUT réside dans le développement de passerelles avec les structures universitaires avec l'objectif d'accueillir dans ses filières des étudiants engagés à l'université dans une voie mal adaptée à leurs possibilités : cette volonté s'est traduite par la mise en place, déjà ancienne, de nombreuses années spéciales (APPC, année post-premier cycle) destinées à des étudiants ayant accompli une 2^e année de 1^{er} cycle, dans différentes filières : sciences, santé, sciences économiques. Une APPC en GEA a d'ailleurs été créée dans le cadre du contrat d'établissement.

En biologie appliquée, 1 APPC est ouverte depuis 1985, dans l'option ABB : le nombre d'étudiants accueillis est de l'ordre de 15 à 30, pour 150 dossiers de candidatures. L'origine des candidats est essentiellement le DEUG, mais quelques BTS sont également accueillis, ainsi que des stagiaires de formation continue après formation complémentaire. Le département BA accueille également un groupe d'étudiants issus du DEUG biomédical : ce groupe de 12 est sélectionné parmi 40 à 50 demandes et intégré par validation des acquis en 2^e année. Cependant, les étudiants suivent des enseignements de mise à niveau pendant 3 semaines au mois de juillet, puis 3 semaines en septembre (avec les stagiaires de formation continue).

En GEA Clermont-Ferrand, 1 APPC a été créée en 1992, dans le cadre du contrat d'établissement, en option GAPMO orientée vers une double compétence : 21 étudiants sont inscrits en 1992-1993. Cette formation complète la filière de formation à distance et fonctionne parallèlement à la filière de préparation du DUT en un an au titre de la formation continue.

En informatique, 1 APPC existe depuis l'origine puisqu'elle a été créée en 1971. Elle accueille actuellement 24 étudiants de formation initiale (niveau DEUG ou titulaire d'un DUT en vue d'une double compétence) et 8 stagiaires de formation continue.

En mesures physiques, 1 APPC a été créée en 1985, avec l'option techniques instrumentales. Elle accueille des flux de 24 étudiants de différentes origines (DUT, BTS, 1er cycle, CPGE) et vise à donner une double compétence au diplômé.

VI - La formation continue

Cette activité est bien développée à l'IUT qui offre des formations dans l'ensemble de ses disciplines. Elle est orientée dans trois directions principales :

- **des formations diplômantes** avec la préparation du DUT en un an à temps plein, en biologie appliquée (option ABB), en informatique, en GEA (option GAPMO) et la préparation de diplômes d'université de différents niveaux : en informatique, DU d'analystes programmeurs en micro-informatique ou d'informaticien gestionnaire dont près de 80 % des diplômés poursuivent en année spéciale ; DU de réseaux et intelligence artificielle (niveau Bac + 3) ouvert aux titulaires de DUT ou BTS ; en GEA, DU de management européen (niveau Bac + 4) qui a été à l'origine de la création de l'IUP ; en maintenance industrielle, DU d'automatique industrielle et maintenance des systèmes automatisés (niveau Bac + 3) ;

- **des stages ponctuels**, ou organisés à la demande des entreprises. Ils concernent principalement des formations organisées en biologie appliquée, à la demande du service des fraudes (analyses en microbiologie), pour l'accueil de stagiaires de la MAFPEN en cultures cellulaires, de l'IUFM en biologie moléculaire ou de cadres formateurs des techniciens hospitaliers ou de personnels de laboratoires hospitaliers en vue de la préparation de concours internes, et en mesures physiques sous forme d'actions ponctuelles ;

- **la formation hors temps ouvrable**, dans le cadre du CNAM dont une grande partie des activités, en particulier en mécanique et en thermodynamique, a lieu au département mesures physiques pour des raisons historiques.

Les formations diplômantes concernent généralement des groupes de l'ordre de 20 stagiaires et sont financées en totalité ou en partie par la région, les stagiaires participant parfois au coût de fonctionnement.

VII - La recherche

Les enseignants chercheurs de l'IUT effectuent leur recherche soit dans les laboratoires des universités de Clermont-Ferrand, soit dans les structures implantées à l'IUT. Ces activités de recherche constituent d'ailleurs une spécificité remarquable de l'IUT. Elles sont structurées au niveau du département informatique qui accueille trois équipes de recherche dans 200 m² : la raison en est liée aux difficultés rencontrées par les enseignants chercheurs pour trouver des conditions de travail satisfaisantes dans les universités clermontoises dont le potentiel en informatique était insuffisant. Ces laboratoires sont les suivants :

- **Le laboratoire de logique, algorithmique et informatique de Clermont I** (LLAICI), qui constitue une jeune équipe reconnue par la DRED depuis 1991. Il compte 16 enseignants chercheurs et 11 doctorats en cours de thèse. Il occupe 120 m² et comporte un centre de ressources en informatique. Les thèmes de recherche sont la logique mathématique et la géométrie discrète appliquée aux réseaux de neurones et à la restauration d'images.

Le LLAIC1 est laboratoire d'accueil du DEA d'informatique préparé sous le double sceau des universités de Clermont I et II. Il constitue également une équipe d'accueil pour les DEA de Lyon, Dijon et Paris VII et accueille aussi de nombreux doctorants et étudiants extérieurs à l'IUT. Ce laboratoire présente une intense activité, caractérisée par un séminaire hebdomadaire, l'organisation de journées d'arithmétiques faibles et de nombreuses publications et communications de haut niveau : 15 publications et 28 communications depuis 1987.

Le laboratoire développe de fortes collaborations nationales et internationales qui sont à l'origine de l'accueil de nombreux professeurs pour assurer des conférences, en particulier à la direction des doctorants. De même, son directeur est membre ou président de plusieurs comités de programmes lors de congrès nationaux ou internationaux.

Le laboratoire bénéficie de soutien financier de la part d'entreprises, mais pour l'instant sous forme non contractuelle : en effet, ces activités de recherche théoriques devraient à terme trouver une application dans le domaine de l'analyse d'images. Les ressources proviennent essentiellement du contrat quadriennal de recherche (315 kF en 1992 et en 1993).

Les activités et le fonctionnement de ce laboratoire sont atypiques pour une structure implantée en IUT. Cependant, sa présence valorise incontestablement l'IUT et le département informatique, par les retombées constatées sur l'enseignement, par son niveau de qualité qui permet d'accueillir des intervenants étrangers, par l'interface qu'il constitue entre les mathématiques et la technologie informatique et par la formation qu'il assure aux enseignants-chercheurs. Ce laboratoire mérite incontestablement d'être conforté.

L'équipe réseaux et protocoles, créée en 1983, travaille dans le domaine de la conception et du développement de protocoles, en particulier pour les réseaux sans fil, avec l'objectif de construire un réseau hybride et cellulaire. Elle dépend du laboratoire d'informatique de l'université Blaise-Pascal, qui deviendra prochainement laboratoire interuniversitaire. Elle bénéficie du soutien actif de l'IUT et elle est dotée annuellement d'une subvention de la DRED de 50 kF et développe des activités contractuelles, bénéficiant ainsi d'une aide du MRT (450 kF) et de subventions de la région.

Installée dans 50 m², l'équipe est dirigée par un maître de conférences de l'IUT et comporte une dizaine de personnes, dont 1 ATER et 2 moniteurs. Elle accueille 1 à 2 étudiants de DEA et des étudiants du CUST et 6 doctorants sont un cours de thèse. Treize publications ou communications ont été réalisées au cours des 4 dernières années, sur le thème des réseaux et toujours dans des domaines très appliqués.

L'équipe intelligence artificielle et apprentissage est constituée par un noyau permanent d'enseignants des universités de Clermont et par quelques enseignants chercheurs attachés à d'autres établissements : sur 10 personnes, 5 sont des enseignants-chercheurs de l'IUT. Le laboratoire occupe 50 m² dans les locaux de l'IUT. L'équipe reçoit un soutien logistique de la part du département ; elle est financée conjointement par le laboratoire d'informatique et l'IUT et a bénéficié en 1992 d'une subvention d'équipement de la région de 250 kF.

Les thèmes de recherche portent sur les systèmes distribués et les systèmes à base de connaissances ; ils ont conduit à la soutenance de 4 thèses de doctorat depuis 3 ans. Depuis 1990, ces travaux ont donné lieu à 17 publications et communications. Ces activités de recherche sont bien intégrées dans le fonctionnement de l'IUT. Elles permettent aux enseignants chercheurs du département informatique d'envisager leur inscription sur les listes d'aptitude (en particulier pour les assistants) et participent au développement et au rayonnement de l'IUT, tant dans les universités de Clermont-Ferrand que dans le tissu économique régional.

VIII - Les délocalisations

Les difficultés économiques de la région d'Auvergne ont conduit les villes moyennes à adopter une politique d'aménagement du territoire pour éviter l'exode de population. Dans ce contexte, l'université et l'IUT de Clermont I ont accepté les projets de dissémination de départements d'IUT, à Aurillac et au Puy, mis en avant par le plan Université 2000. Puis la création d'un second département à Aurillac, en biologie appliquée, a été projetée.

Le site d'Aurillac

Le site existant accueille les étudiants du 1er cycle en AES de l'université et ceux du département GEA. Extrêmement agréable et bien équipé, il bénéficie de personnels administratifs et de CES pour l'entretien dans le cadre d'une structure commune IUT-AES. Il dispose d'un soutien financier important en fonctionnement, intégrant l'ensemble des surcoûts liés à la délocalisation et notamment les déplacements, financés à parts égales par le conseil général et le district d'Aurillac.

Les surfaces existantes permettent sans difficulté une montée en charge du département GEA, dont 50 % des étudiants actuels sont originaires du Cantal. De même, les surfaces et les équipements communs (audiovisuel, informatique) peuvent supporter la création d'un second département, sous réserve d'une construction du bâtiment technique pour les salles de TP.

Dans ce contexte, l'IUT souhaite la création sur le site d'un département biologie appliquée comprenant les options agronomie et génie de l'environnement. Les arguments avancés pour cela sont les suivants :

- des considérations universitaires :

* la biologie et l'environnement sont des axes prioritaires de la politique de développement de l'université de Clermont I,

* le transfert de l'option agronomie permettrait de développer une filière santé sur le site de Clermont (avec les options diététique et nutrition) en lien avec les facultés de santé et le pôle nutrition et une filière liée à l'agriculture dans le bassin d'Aurillac où existe déjà un fort potentiel,

* l'accueil d'une équipe de recherche en physiologie et biotechnologie végétale est envisagée dans les locaux du laboratoire départemental d'analyses, sur le site qui accueille également le laboratoire interprofessionnel d'analyses laitières du massif central et un laboratoire de l'INRA. Toutefois si ce projet était maintenu, tout serait à créer, entraînant un coût financier élevé ainsi que des créations de postes. Par ailleurs, l'activité de recherche prévue à Aurillac s'appuie essentiellement sur des activités de recherche très imbriquées avec celles des laboratoires de biologie végétale de l'université Blaise-Pascal. Cette collaboration pourra-t-elle se poursuivre à Aurillac ?

* l'analyse des candidatures actuelles - géographique et en nombre - au département BA de Clermont ;

- des considérations économiques :

* synergie avec les projets locaux : le département du Cantal souhaite, dans le cadre d'une charte gouvernementale de l'environnement, mettre en oeuvre une politique dont la priorité sera l'environnement et le tourisme, autour du thème de l'eau,

* intérêt des entreprises concernées par le projet, qui couvrent les grands secteurs de l'agronomie et de l'environnement et qui manifestent une réelle intention de participer à ces filières, bien que celles-ci soient peu nombreuses et de taille réduite dans le bassin d'Aurillac.

Cette extension du site d'Aurillac permettrait de conforter l'antenne universitaire existante : elle résulte d'une réflexion approfondie avec l'ensemble des collectivités locales et des organismes d'Etat. Elle mérite cependant d'être analysée avec un esprit critique, compte tenu de la faiblesse du bassin de recrutement, de l'étroitesse du champ économique, des surcoûts considérables dus à l'éloignement et à la difficulté des communications, ainsi que de la concurrence des implantations universitaires proches, notamment à Brive-la-Gaillarde.

Le site du Puy (Haute-Loire)

Ce projet, mentionné dans le programme Université 2000, vise la création d'un département de chimie, option sciences des matériaux. Le choix de cette spécialité, pour laquelle l'investissement est très onéreux, prend en compte l'environnement industriel existant dans les secteurs plastique-chimie, textile et agro-alimentaire, de même que la proximité du couloir de la chimie de la région Rhône-Alpes avec des industries pharmaceutiques, du pneumatique et de la sidérurgie. Une collaboration devra être mise en place avec l'école nationale supérieure de la chimie de Clermont-Ferrand, l'école supérieure de plasturgie d'Oyonnax et l'école supérieure des professions de l'emballage du Puy-en-Velay.

Dans ce contexte, la création du département d'IUT repose sur des considérations locales de politique d'aménagement du territoire et d'implantation de filières technologiques dans les villes moyennes. Par ailleurs, cette spécialité n'existe pas dans l'académie ou dans les villes voisines et aucun BTS de ce type n'existe au Puy. Une orientation spécifique vers l'élaboration et la transformation des polymères est souhaitée eu égard à la demande du secteur industriel.

L'ouverture de ce département est prévue à la rentrée 1994 avec un effectif de 52 étudiants. Compte tenu du coût de l'investissement, tant matériel qu'intellectuel, la montée en puissance devra être surveillée de près.

Par ailleurs, il existe actuellement sur le site des formations BTS qui regroupent près de 800 étudiants, dans des sections essentiellement tertiaires. Une association se charge de l'accueil des étudiants et pourra répondre à l'augmentation de la demande. De même, trois restaurants agréés existent et le problème de la restauration ne se pose apparemment pas.

Il reste cependant à souligner qu'un tel département isolé présente d'importants surcoûts de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les déplacements des enseignants chercheurs, dont la prise en charge ne peut retomber sur l'université.

IX - La vie de l'étudiant

Les étudiants sont représentés statutairement aux conseils des départements et au conseil de l'IUT et jouent normalement leur rôle institutionnel.

Il n'existe pas véritablement de vie collective propre à l'IUT pour différentes raisons : le cloisonnement par département, les horaires lourds et le manque d'activités spécifiques sur le campus universitaire, lié en grande partie à sa localisation : les étudiants regagnent leur lieu d'hébergement à la fin des cours.

Actuellement, aucun lieu de vie commune n'est proposé aux étudiants, la création d'un foyer étant prévue dans le contrat : l'IUT étant zone "non fumeur", une salle "fumeur" est mise à la disposition des étudiants et joue le rôle de foyer. Des activités sont organisées ponctuellement par les associations étudiantes qui sont structurées par spécialités et disposent de locaux dans leurs départements respectifs : l'association de GEA est particulièrement active et organise des activités telles que voyages, repas de promotion... Elle assure également le rôle d'une coopérative pour les étudiants, en particulier pour les photocopies et bénéficie d'un important soutien financier de l'IUT. De même, les associations en informatique et en biologie appliquée assurent des services aux étudiants tels que voyages, soirées, ventes de produits.

Certaines difficultés de transport sont particulièrement ressenties, à cause d'une fréquence insuffisante de bus aux heures de pointe et des difficultés chroniques d'accès au campus aux environs de 8 h. Le problème du cheminement piétonnier de l'entrée ouest du campus est particulièrement souligné. Il existe cependant un Pass Bus dont le tarif est satisfaisant. Des difficultés sont également signalées pour l'hébergement, atténuées à terme par la construction de studios bénéficiant de l'APL ;

cependant, le manque global d'informations dans le domaine du logement est nettement ressenti. Le manque de disponibilité de l'assistante sociale est également fortement souligné, celle-ci n'étant présente que 2 h par jour sur le site des Céseaux, ce qui entraîne une file d'attente incompatible avec les horaires en IUT.

Les activités culturelles organisées par la ville de Clermont-Ferrand offrent un tarif préférentiel aux étudiants, mais les étudiants de l'IUT souhaitent la mise à disposition d'un stade pour la pratique de sports collectifs, en particulier le rugby.

A Aurillac, les étudiants soulignent la convivialité de la structure qui comporte un foyer agréable et un restaurant universitaire. Le logement est majoritairement assuré en studios ou appartements et en logements gérés par le CROUS, selon une enquête réalisée auprès de l'ensemble des étudiants du site, qui fait apparaître des coûts résiduels moyens des loyers variant entre 600 et 1 300 F. Cependant, les problèmes de transport sont particulièrement ressentis : horaires non adaptés, bus inexistant après 19 h 30, accès à l'IFPP, et il paraît souhaitable que le district intègre les préoccupations des étudiants en ce domaine. Par ailleurs, il est nécessaire qu'une solution soit trouvée pour permettre l'ouverture du restaurant universitaire pour le repas du soir. Par contre, le sport en tant qu'activité de loisir est fortement développé.

Il est évident que la ville d'Aurillac doit intégrer une dimension universitaire dans le domaine des "services étudiants", ce qui sera vraisemblablement facilité par la montée en charge des effectifs.

X - Conclusion

L'IUT de Clermont I fait partie de la catégorie des IUT importants par sa taille, le nombre de ses départements et ses effectifs étudiants. Il répond de façon tout à fait correcte aux objectifs de sa création et bénéficie d'une excellente insertion dans le tissu économique régional. L'IUT est très bien intégré dans l'ensemble de l'université et a particulièrement développé l'accueil d'étudiants en difficulté dans le cadre d'années spéciales dont le nombre et la diversité sont à souligner.

Les activités de recherche en informatique constituent également une spécificité intéressante, qu'il convient de soutenir tout particulièrement. Un autre point fort est constitué par l'existence d'un service des relations extérieures dont l'efficacité permet de suivre l'évolution du marché de l'emploi et l'insertion des étudiants et de permettre aux jeunes diplômés de disposer de nombreuses offres d'emplois.

L'IUT a connu une croissance notable et régulière des effectifs au cours de ces dernières années, conformément aux termes du contrat quadriennal. Il envisage une augmentation de ses effectifs par la création de nouvelles options et spécialités : sur le site de Clermont, le transfert du département GEA à la Rotonde, tout en favorisant une synergie avec les filières économiques, permettra de libérer des locaux qui pourraient accueillir un département génie des télécommunications et réseaux, dont l'implantation est justifiée notamment par l'existence de structures importantes de soutien en informatique et l'orientation réseaux du département informatique, dont il faudra alors préciser une nouvelle orientation. Il est cependant souhaitable que le département maintenance industrielle accroisse également ses effectifs, sachant que cette augmentation est conditionnée par l'existence de locaux supplémentaires.

De même, l'IUT poursuit une politique volontariste de délocalisation, illustrée par le projet d'extension de l'antenne d'Aurillac avec la création d'un département de biologie appliquée orienté vers l'agriculture et l'environnement et par l'ouverture en 1994 d'un département de chimie au Puy. Ces délocalisations ont fait l'objet d'une concertation approfondie avec les collectivités, l'Etat et le monde économique.

L 'université Clermont I

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

I - Conclusions

1 - Gouvernement de l'université

L'université d'Auvergne est née d'un refus plus que d'une nécessité. Des facteurs externes : la contractualisation et le plan Université 2000, ont fortement contribué à l'affirmation d'une politique et ont, en outre, permis de développer les relations entre les deux universités Clermont I et Clermont II.

L'université d'Auvergne a le mérite de transformer progressivement cette identité par défaut en identité positive. Le CNE approuve pleinement cette orientation qui conduit à une série de changements internes. Ces changements ne sont pas faciles, en particulier parce que l'université d'Auvergne est composée de grands groupes de disciplines et de filières qui ne sont pas appelés à établir entre eux de très fortes et très nombreuses relations.

Sur ce point, cependant, l'université s'efforce de favoriser les initiatives qui peuvent permettre une coopération entre le sous-ensemble santé et le sous-ensemble des sciences juridiques économiques et de gestion, par exemple en ce qui concerne le domaine de la nutrition.

Mais de manière plus générale, pour constituer une véritable université, la seule voie possible consiste à montrer que les intérêts à long terme de chaque sous-ensemble sont mieux servis dans le cadre d'une coopération que par la défense d'une autonomie sourcilleuse, substitut à une indépendance totale qui n'est pas envisageable. Pour cela il faut prouver qu'une université solidaire et animée par une politique claire, a une meilleure audience et une influence plus réelle, auprès des divers interlocuteurs, au bénéfice de toutes les composantes. Mais cette politique n'est crédible que si l'université montre qu'elle utilise les moyens qui lui sont alloués en procédant en priorité aux réallocations internes qui augmentent l'efficacité et répondent à l'évolution des besoins.

L'université d'Auvergne a cette volonté mais l'application en est encore à ses débuts. Parmi les questions qui se posent à elle aujourd'hui, ou se poseront dans un proche avenir, le Comité attire son attention sur les suivantes :

- la répartition des moyens entre les composantes, en particulier celle des postes d'enseignants et celle des IATOS, appelle des rééquilibrages. Cela est d'autant plus nécessaire que la croissance différenciée des effectifs d'étudiants ne peut que continuer à modifier le poids relatif des composantes. C'est tout l'équilibre politique de l'université qui serait menacé si ces évolutions n'étaient pas acceptées et conduites à temps ;

- l'université d'Auvergne est de dimension moyenne et certaines disciplines essentielles comme le droit et la gestion ont des effectifs d'enseignants nettement insuffisants pour, d'une part, répondre aux besoins, et d'autre part, assurer la pérennité d'un enseignement et d'une recherche de qualité face aux variations des effectifs entraînées par les départs à la retraite, l'aléa des délais de recrutements, les inconvénients d'une rotation trop rapide et les effets fâcheux de la non-résidence de quelques enseignants. L'université doit être très attentive à ce problème de continuité. Il serait regrettable que la qualité de l'enseignement et la notoriété acquise dans certains domaines de recherche soient compromises, en raison de cette absence de continuité. Sans doute ces questions relèvent-elles au premier chef, des doyens et des sections ou des commissions de spécialité. Il appartient cependant aux responsables de l'université de faciliter les choses et de fournir les incitations nécessaires pour attirer et retenir des enseignants de qualité ;

- de la même manière, les initiatives visant au développement des composantes viennent naturellement de celles-ci. Mais l'évolution de l'université n'est pas la simple addition de développements sectoriels et tout ce qui peut susciter des convergences et des économies de moyens est souhaitable. L'IUP, l'IPAG, le développement de l'AES en liaison avec les autres filières de droit et de

gestion, fournissent des exemples pour ce sous-ensemble de l'université ;

- l'université a entrepris d'améliorer les taux de succès aux examens et de rendre plus profitable le séjour des étudiants à l'université. C'est une bonne politique qui doit être menée en veillant au maintien de la qualité du diplôme. Plusieurs UFR du secteur tertiaire ont mis sur pied ou envisagent de réaliser une réforme des épreuves d'examens, regroupant les deux sessions en un temps limité. Cette réforme présente peut-être un aspect positif au niveau de l'organisation des enseignements ; de plus elle dispense l'étudiant de tout travail universitaire pendant la période estivale lui laissant toute latitude pour d'autres activités. Mais le court délai laissé aux étudiants entre les deux sessions ne leur permet pas de combler les lacunes révélées par les premières épreuves, et constitue un handicap majeur pour les étudiants salariés ou temporairement indisponibles. Il ne serait pas souhaitable que la majorité des étudiants susceptibles de réussir, entrent à l'université avec la conviction qu'il faut trois ans pour obtenir un DEUG divisé en modules.

Par ailleurs, le CNE ne peut approuver que le jeu des compensations inter et intra-modules permette d'obtenir le diplôme malgré des insuffisances marquées dans les disciplines essentielles.

2 - Le secteur tertiaire et les délocalisations

- La faculté de droit et la faculté de sciences économiques et de gestion ont entrepris de lutter contre l'échec en réformant en profondeur les modalités d'examen, c'est-à-dire en s'attaquant au problème crucial de la certification. Leur volonté de maintenir la qualité des diplômes délivrés est certaine. Il reste à trouver le dosage convenable et à mettre en place un véritable dispositif d'évaluation de ce système,

- l'université d'Auvergne a la chance et le mérite d'avoir établi une bonne coopération entre économistes et gestionnaires. Elle doit être bien consciente que c'est là un de ses atouts pour le développement du pôle tertiaire et elle doit s'attacher à maintenir cette situation ;

- la délocalisation des enseignements, notamment à Aurillac et au Puy, est justifiée, selon les responsables de l'université, par les spécificités de la région d'Auvergne. Le même argument est invoqué partout, ce qui semble signifier que la plupart des universités font face à une demande pressante émanant le plus souvent des collectivités territoriales ou qu'elles se trouvent devant des décisions du ministère, notamment pour la création de département d'IUT. L'université d'Auvergne a fait preuve d'audace en implantant à Aurillac un DEUG d'AES, alors que cette formation n'existe pas à Clermont où se trouve en revanche le second cycle d'AES. L'opération doit être suivie de près et là encore, le Comité recommande vivement à l'université de s'en donner les moyens : le 1er cycle à Aurillac attire-t-il des étudiants de toute l'Auvergne et notamment de Clermont ? S'il en était pas ainsi l'opération aurait des effets pervers : ou bien les étudiants désireux de suivre la filière AES changerait d'orientation pour rester à Clermont ou bien ils iraient s'inscrire dans une autre université, hors de l'Auvergne afin de préparer le premier cycle d'AES dans une grande ville universitaire. Aussi le Comité recommande à l'université d'Auvergne de suivre de près cette expérience et d'en apprécier convenablement les avantages et les coûts.

Par ailleurs, l'université affirme clairement sa volonté de ne délocaliser ni second ou troisième cycles, ni recherche. Cependant il semble qu'un laboratoire de recherche soit en voie de constitution à Aurillac, conjuguant des apports d'un département d'IUT et de l'INRA. Cela peut être une exception qui confirme la règle ou un signe que l'université en tant que telle ne maîtrise pas complètement la délocalisation. Le risque est important d'une greffe inaccomplie sur un substrat recherche trop faible.

Ce problème dépasse l'université d'Auvergne. Il est peut-être particulièrement important pour elle, en raison justement de la forte autonomie des composantes et des relations encore ténues qui existent entre les trois sous-ensembles, santé, IUT et pôle tertiaire.

3 - Le secteur de la santé

L'université, dans le cadre des UFR de médecine et de pharmacie, a développé une politique de réorientation destinée aux étudiants ajournés aux concours des premières années. Plusieurs voies ont été créées (DEUST délégué médical, DEUST technicien en pharmacie industrielle, DEUG SNV suivi d'une filière licence et maîtrise en nutrition, préparation à la massokinésithérapie). Une centaine d'étudiants bénéficie chaque année de ces réorientations. Les deux UFR jouissent par ailleurs d'un important potentiel d'enseignants permettant d'assurer les encadrements nécessités par ces nouvelles formations. Il est certain que ces filières manifestent une large ouverture des UFR sur l'extérieur, et un soutien constant des professions. Cet effort est extrêmement positif et doit être maintenu. Mais la plus grande attention doit être portée aux débouchés proposés, au devenir des étudiants ainsi formés et finalement à la pertinence de chacune de ces orientations.

Dans les structures universitaires habituelles, les UFR disposent chacune de la totalité des moyens, en services et en personnels, permettant à chacune d'elles un fonctionnement individualisé. Or, à Clermont I, les UFR de médecine et de pharmacie, issues d'une ancienne faculté mixte, gardent encore la marque de ce passé commun. Il est donc nécessaire de réexaminer les structures et les fonctionnements de certains services communs, partagés entre les deux UFR. La situation actuelle, en se prolongeant, ne peut être que sources d'ennuis et même de conflits.

Les trois facultés de médecine, pharmacie et odontologie se trouvent confrontées à une limitation croissante du nombre des étudiants autorisés à poursuivre leurs études. Ces réductions d'effectifs se répercutent sur leurs fonctionnements, avec une décroissance des crédits publics. Les trois facultés ont su réagir par l'établissement de relations au plan local et régional, et par le développement de filières parallèles (en médecine et pharmacie).

Au plan de l'enseignement, si les enseignements sont conduits dans une bonne cohérence, il faut cependant souligner le rôle d'avant-garde joué par l'UFR d'odontologie dans l'application de nouvelles techniques d'enseignement utilisant l'informatique et la vidéo.

Au plan de la recherche intervient une politique de réorientation des équipes vers un nombre limité de thèmes, de regroupements des laboratoires pouvant conduire à des associations entre universités. La nutrition humaine constitue l'un des pôles essentiels, particulièrement porteur au niveau régional.

La taille modeste de ces trois facultés ne leur permet évidemment pas de tout faire dans tous les domaines, mais elles paraissent avoir choisi des actions efficaces qui méritent d'être vigoureusement soutenues.

Les insuffisances constatées portent sur des aspects particuliers (gestion des facultés, relations internationales, information des étudiants, stages hospitaliers, internat en pharmacie, redistribution des emplois AITOS), qui devraient sans grandes difficultés trouver des solutions.

4 - Le secteur de la technologie

L'IUT a une place importante au sein de l'université, par sa taille, ses effectifs d'étudiants et d'enseignants chercheurs, et ses activités de formation continue. Il a développé d'intéressantes actions d'enseignement et de recherches en informatique.

On peut souhaiter, cependant, un renforcement des relations entre l'IUT et l'ensemble des autres secteurs de l'université.

II - Résumé des principales recommandations

1 - Gouvernement et gestion

- Rééquilibrer les responsabilités entre la présidence et les composantes de manière à permettre l'élaboration et la conduite d'une politique d'ensemble, par exemple en favorisant la mobilité des IATOS ;

- développer la politique de recrutement des enseignants en conciliant les deux objectifs : appuyer la recherche de qualité et améliorer l'encadrement dans les formations habilitées les plus déficitaires ;

- réaménager certains services généraux et communs de manière : à accroître l'efficacité et rendre plus claire la circulation de l'information entre les composantes et les services centraux ;

- s'attacher à donner au CEVU un rôle encore plus actif dans la définition et la mise en oeuvre de la politique en direction des étudiants ;

- développer les efforts pour suivre les déroulements des études et l'insertion professionnelle des étudiants. Dans ces domaines, l'université d'Auvergne a déjà réalisé de bons travaux. Certains peuvent être étendus sans grandes difficultés ;

- poursuivre le développement des relations bien engagées avec les collectivités territoriales et avec l'université Blaise-Pascal ;

- limiter les filières délocalisées au premier cycle.

2 - Le secteur tertiaire

- Aménager le plus rapidement possible les locaux de la Rotonde ;

- développer un bon système d'évaluation des filières de formation qui ont été récemment créées au restructurées ; en particulier l'AES à Aurillac.

- appuyer et encourager les efforts destinés à renforcer les actions communes d'enseignement et de recherche entre les composantes du secteur tertiaire ;

- créer une école doctorale regroupant les disciplines intéressées ;

- mener, notamment pour le droit et la gestion, une politique vigoureuse de recrutement d'enseignement;

- équilibrer les admissions dans les filières professionnalisées de manière à satisfaire les divers objectifs : offrir des possibilités de réorientation et de poursuite d'études aux étudiants clermontois et acquérir une notoriété nationale en attirant et en formant des étudiants venus de partout.

3 - Le secteur santé

UFR de médecine et de pharmacie

- Encourager les UFR de médecine et de pharmacie à affermir le pôle pluridisciplinaire de nutrition et à orienter les recherches sur un nombre limité de thèmes ;

- poursuivre la lutte contre l'échec avec la rénovation du premier cycle ;
- renforcer l'information des étudiants ;
- réexaminer les structures et les fonctionnements de certains services communs aux deux UFR. La situation actuelle peut devenir source d'ennuis voire de conflits ;
- continuer les efforts de mise en conformité des locaux avec les règlements de sécurité et avec les nouveaux besoins de l'enseignement.

Médecine

- Améliorer les conditions de fonctionnement des stages hospitaliers.

Pharmacie

- Développer la formation des futurs cadres en orientant davantage les étudiants vers l'internat et la recherche.

L'Odontologie

- Soutenir les efforts de cette faculté de taille modeste qui a considérablement amélioré ses conditions de travail, innové en matière d'enseignement et commence à acquérir une bonne audience nationale.

4 - L'IUT

- Renforcer les relations avec les autres secteurs de l'université.

L'université Clermont I

POSTFACE : REPONSE DU PRESIDENT

L'Université d'Auvergne a été évaluée au cours de l'année 1993-1994. Les experts désignés par le Comité National d'Evaluation (CNE) sont venus plusieurs fois sur place et ont rencontré les responsables de l'Université ainsi que des représentants des personnels et des étudiants. A la suite de ces rencontres, et se basant sur une quantité importante de documents fournis par l'administration de l'Université, les experts ont rédigé un rapport et formulé des recommandations. Ce document engage pleinement la responsabilité du CNE et se suffit, bien sûr, à lui-même.

Il est de tradition, cependant, que le Président de l'Université évaluée rédige une postface. Il ne peut s'agir que de quelques lignes de commentaires, d'un avertissement placé à la fin du rapport. Il paraîtrait incongru, en effet, d'envisager de répondre au CNE qui, à ce stade de l'évaluation, ne pose d'ailleurs aucune question et n'attend aucune caution.

Le Président de l'Université d'Auvergne se fait le porte-parole de l'ensemble de la communauté universitaire pour remercier chaleureusement les experts du CNE qui ont eu en charge son établissement. Les rencontres entre représentants de l'Université et experts du CNE ont toujours été d'une grande qualité et d'une parfaite élégance.

Cette évaluation a constitué un temps fort pour l'Université d'Auvergne. A l'image de ce qui s'est passé au moment de la signature des contrats de développement de l'Université avec son Ministère de tutelle, l'évaluation, qui apprécie la qualité et la pertinence de sa politique, conduit l'Université à réfléchir un temps sur elle-même, en quelque sorte à s'auto-évaluer. Cette démarche la mûrit et la renforce non seulement dans ses rapports internes, mais surtout au niveau de ses relations avec ses partenaires extérieurs. En fait, accepter, voire susciter l'évaluation, c'est affirmer et revendiquer l'autonomie si chère et si précieuse à l'Université.

En ce milieu des années 90, il est clair que les huit composantes de l'université d'Auvergne ont parfaitement perçu et mesuré l'importance de se rassembler et de définir ensemble une politique d'établissement. S'il put paraître discret dans les années qui suivirent la création de l'Université d'Auvergne, ce processus est largement affirmé et irréversible maintenant.

Tous les responsables ont parfaitement conscience que l'évolution actuelle de l'établissement universitaire est telle que toute autre attitude affaiblirait l'institution, porterait atteinte à sa crédibilité, en particulier dans ses relations avec ses partenaires, et, à terme, mettrait en péril son existence. Les signes de cette prise de conscience et de cette volonté sont nombreux et caractéristiques. Les bénéfices pour l'Université sont également nombreux : soutiens du Ministère aux contrats signés, engagement des collectivités locales pour cofinancer des projets présentés par l'établissement, présentation d'une politique scientifique cohérente aux grands organismes de recherche sollicités pour s'impliquer davantage.

C'est ainsi que le renforcement de l'institution universitaire a permis à l'Université d'Auvergne de s'engager résolument dans une coopération intelligente et efficace avec l'Université Blaise Pascal. Il est vite apparu évident, que, tout en respectant les politiques spécifiques des deux établissements, cette coopération renforcerait chacune des Universités et permettrait de présenter des projets de développement commun au financement de leurs partenaires locaux. Cette attitude nouvelle, si elle a pu, au début, désorienter quelques uns, est maintenant reconnue et soutenue.

Pour l'Université d'Auvergne, cette volonté des composantes de fondre leurs projets de développement dans la politique de l'établissement ne s'est pas décrétée. Il s'agit de l'aboutissement d'une évolution qui peut paraître quelques fois lente, mais de laquelle tout autoritarisme est exclu. Il en va de même des relations de l'Université avec ses partenaires industriels. L'Université d'Auvergne comprend trois grands secteurs - Santé, Tertiaire, Technologie - particulièrement propices à des relations importantes avec les milieux socio-économiques. Le devoir de l'Université est de soutenir, inciter et favoriser ces relations et de mettre l'institution, avec ses moyens, au service de ceux qui sont à l'origine de ces collaborations. Peu importe, dans un premier temps, si le cadre de ces relations avec l'industrie échappe en partie à l'institution. L'expérience montre qu'en fin de compte, c'est bien la communauté universitaire qui bénéficie, souvent largement, des retombées concrètes de ces collaborations (publications, équipements scientifiques, pédagogiques...). Il est évident qu'à terme, une rationalisation doit s'instaurer, qui doit amener les acteurs concernés à intégrer davantage l'Université dans leur démarche et à utiliser l'institution comme terrain privilégié de leurs relations. Le processus est manifestement en cours et des structures assurant une grande souplesse de fonctionnement sont à l'étude dans le cadre de l'autonomie de l'établissement. Néanmoins, il serait parfaitement maladroit de brusquer cette évolution ; cela risquerait de décourager de nombreux universitaires et conduirait à priver l'institution de la richesse de ce partenariat.

L'Université d'Auvergne a engagé une analyse objective de la répartition des moyens en crédits de fonctionnement et en personnel AITOS. Cette analyse est le préalable indispensable à tout ajustement. S'agissant de crédits de fonctionnement, de nouveaux critères de répartition ont été définis de manière consensuelle. Ils ont permis des rééquilibrages importants entre composantes, prenant en compte, en particulier, leur afflux important d'étudiants dans les

premiers cycles tertiaires. Cependant, ces critères doivent évoluer vers un équilibre plus harmonieux entre nombre d'étudiants, coût de formation et surfaces consacrées à l'enseignement. En effet, le plan U 2000, puis le XIème contrat de Plan Etat-Région ont doté l'Université d'Auvergne de surfaces importantes, nouvelles, qui ne manqueront pas de générer des coûts de fonctionnement nouveaux.

S'agissant des personnels AITOS, l'évolution de la répartition des responsabilités et des fonctions entre composantes et services centraux va conduire, ici aussi, à des aménagements. Cependant, cette analyse ne peut être que globale au niveau de l'établissement. En effet, si les premières données font encore apparaître des déséquilibres en terme d'affectation de personnel AITOS entre composantes de l'Université, il y a bien lieu de prendre en compte pour envisager leur redéploiement, toutes les activités universitaires, en particulier celles de recherche.

Le contrat quadriennal de développement que l'Université d'Auvergne a signé avec son Ministère de tutelle comportait une dotation théorique globale en postes d'enseignants universitaires. La perspective de ces créations a conduit l'Université à définir une politique de recrutement. A l'heure actuelle, cette politique consiste à renforcer les axes privilégiés de développement de l'établissement : nouvelle composante récemment mise en place devant être soutenue, diversification du premier cycle dans les formations de santé, aménagement des premiers cycles dans le secteur tertiaire, enseignement des langues, soutien volontaire aux pôles forts de recherche. Ce dernier critère, essentiel, permet de concrétiser la politique scientifique de l'établissement et de le placer ainsi en position efficace dans sa négociation avec les grands organismes de recherche. Cette volonté, clairement affichée, traduit l'importance que l'Université attache au recrutement d'un enseignant-chercheur. Il s'agit d'une démarche qui engage largement l'avenir, allant bien au-delà du seul apport d'un service complet d'enseignement. Cependant, ce choix ne doit pas laisser des pans disciplinaires entiers dégarnis. Un problème aigu de recrutement se pose dans les disciplines juridiques et à un moindre degré en gestion. Trop de postes créés restent non pourvus. L'analyse de cette situation montre l'importance des structures de recherche. La création d'une Ecole Doctorale au sein de la Faculté de Droit, voire commune aux disciplines juridiques, économiques et de gestion permettrait de disposer d'une communauté de jeunes doctorants dans laquelle pourraient se recruter les candidats aux concours. De même, des pôles forts de recherche identifiés et soutenus par l'Université ont certainement un effet attractif sur des jeunes candidats aux concours.

L'Université d'Auvergne comporte deux composantes, dérogatoires hospitalo-universitaires : la Faculté de Médecine et la Faculté d'Odontologie. Il est évident qu'en particulier la Faculté de Médecine représente un poids important de par ses étudiants, ses universitaires et surtout ses activités de recherche. La gestion des personnels hospitalo-universitaires est assurée par les composantes elles-mêmes, qui définissent donc, légitimement, leurs politiques de recrutement. Il faut une collaboration parfaite entre les

responsables de ces composantes et ceux de l'Université pour assurer cohérence et harmonie de ces politiques. A l'heure actuelle, les recrutements d'hospitalo-universitaires, dans les disciplines cliniques, restent très attachés à des besoins strictement hospitaliers, et s'insèrent peu dans la politique de développement de l'Université. Par contre, dans les disciplines fondamentales, la cohérence est bonne, les axes forts d'enseignement et surtout de recherche des composantes étant ceux de l'Université. Le système, par son aspect hospitalier, manque toutefois de souplesse et la question peut se poser de la pertinence du recrutement d'universitaires mono-appartenants à la Faculté de Médecine, ce qui éviterait des rattachements administratifs quelques singuliers. Quoi qu'il en soit, l'évolution de l'institution universitaire ces dix dernières années fut telle qu'il semble urgent de réfléchir aux relations entre Université et Hôpital et peut-être de les redéfinir. Les activités d'enseignement et de recherche au sein de l'hôpital sont le fait, exclusif, d'Universitaires dont c'est la mission. Ces derniers appartiennent à une institution, et à ce titre, leurs activités doivent trouver place harmonieusement dans les axes privilégiés choisis et soutenus par l'établissement. C'est ainsi que la cohabitation de la Faculté de Médecine avec la Faculté de Pharmacie constitue certainement un atout considérable pour l'Université d'Auvergne. Elle permet aux Universitaires médecins et pharmaciens de travailler au sein de mêmes équipes de recherche, chacun amenant sa compétence propre. En termes d'efficacité et de cohérence, ces équipes mixtes sont certainement des exemples à développer permettant, entre autre, aux universitaires pharmaciens d'avoir une ouverture, si précieuse, sur l'hôpital. Dans ce contexte, il apparaît que les problèmes de co-gestion qui peuvent se poser au quotidien restent accessoires, ce qu'ont bien compris les responsables de ces deux composantes.

La politique scientifique de l'Université d'Auvergne est définie et gérée par son Conseil Scientifique. Au travers des thèmes de recherche fédérateurs, l'Université veut privilégier ses relations avec les grands organismes de recherche : CNRS, INSERM, INRA. C'est ainsi que l'axe Nutrition a pris forme, et qu'un axe centré sur la Chimie du Médicament est en train de se mettre en place. De même, une diversification des activités du Centre d'Etudes et de Recherche en Développement International est en cours avec la mise en place d'une structure travaillant sur la Chine. Le renforcement des liens entre l'Université d'Auvergne et les organismes de recherche va de pair avec l'évolution des jeunes équipes reconnues en son sein. C'est à ce niveau surtout que l'Université ressent le manque de dialogue plus précis avec les responsables de ces organismes. Il est difficile de connaître la politique en Région des organismes de recherche alors que la synergie des efforts au plan local pourrait avoir une grande efficacité. A ce titre, une évaluation de la politique scientifique de l'Université aurait pu constituer un soutien précieux à l'établissement dans sa quête de partenariat avec les grands organismes de recherche.

S'agissant enfin des délocalisations universitaires, point largement abordé par les experts du CNE, il semble bien que l'heure ne soit plus aux interrogations. Le problème actuel n'est pas de savoir si ces délocalisations doivent exister mais bien plutôt comment en faire des réussites. Si l'argument de la spécificité est si souvent avancé pour les justifier, c'est certainement parce que, dans ce domaine, plus que dans d'autres, il convient de spécifier et d'analyser site par site. A l'heure de la signature du XIème contrat de Plan Etat-Région, il faut laisser les Universités gérer, de manière autonome et responsable, leurs relations avec les collectivités territoriales. La sanction de cette négociation est la qualité d'une implantation universitaire que l'établissement est tout à fait à même d'évaluer. Dans le cadre de son autonomie, il revient, en effet, à l'Université, et à elle seule, de définir sa politique de partenariat avec les collectivités locales. Dans ce domaine, il apparaîtrait absurde de vouloir appliquer des schémas nationaux : on ne peut pas prôner l'autonomie des Universités et l'encadrer en permanence.

L'université d'Auvergne revendique l'initiative de son implantation à Aurillac et assumera ses responsabilités en terme de fonctionnement de ce site. Elle a rencontré au niveau de ses partenaires locaux une rare qualité de collaboration. Les problèmes de coût de fonctionnement, qui peuvent être évoqués, doivent être abordés objectivement. L'enseignement universitaire a un coût réel surtout lorsqu'il est de qualité. A ce titre, il est rassurant de constater que nos partenaires locaux, qui assurent entièrement le fonctionnement du site d'Aurillac, en ont tout à fait conscience et assument parfaitement le choix qui fut le leur. Il est rassurant, également, de remarquer que les perspectives de la prochaine rentrée universitaire indiquent que 57 % des étudiants s'inscrivant en première année de DEUG AES à Aurillac ont été bacheliers hors du Cantal. C'était notre pari en implantant à Aurillac un premier cycle qui n'existait pas à Clermont. La mise en place, enfin, d'une antenne d'un laboratoire de recherche appliquée à Aurillac, loin de s'identifier à une initiative mal contrôlée par l'établissement, correspond à une démarche intelligente qui consiste à soutenir et fédérer les quelques moyens de recherche locaux dans un domaine précis, en parfait accord avec l'INRA qui dispose d'un laboratoire et de chercheurs à Aurillac. Il semble que ce type de démarche est du devoir et de la responsabilité de l'Université.

Dès la prochaine rentrée universitaire, l'Université d'Auvergne sera également présente au Puy-en-Velay en mettant en place un nouveau département de son IUT. Cette implantation, plus classique, est une suite logique de la négociation du plan U 2000, qui n'avait malheureusement pas associé le Président de l'Université de l'époque.

L'évaluation est une démarche courageuse, saine et positive. L'Université d'Auvergne, qui a été évaluée, s'en trouve confortée et plus responsable.

L'évaluation renforce l'autonomie de l'Université d'Auvergne. C'est bien la politique de développement qu'elle s'est choisie et son mode de fonctionnement, qui lui est propre, qui ont été évalués. Les responsables de l'Université tiennent à remercier à nouveau le CNE qui s'est attaché à

identifier et à analyser la politique de leur établissement. Les experts savent combien leurs recommandations peuvent être précieuses.

Au terme de cette évaluation, le Président de l'Université d'Auvergne voudrait également remercier chaleureusement l'ensemble des personnels de l'Etablissement. Les administratifs tout d'abord, qui, sous l'autorité du Secrétaire Général, ont fourni un travail considérable. Une fois de plus, leur courage et leur dévouement ont été mis à l'épreuve. Ce sont eux qui ont mis à la disposition de nos experts chiffres, tableaux, listes et divers documents sans lesquels il eut été impossible d'avoir une vision globale de notre établissement. Qu'ils sachent que l'Université d'Auvergne est fière de leur travail.

Nos remerciements iront enfin aux Universitaires. Nous savons combien ils sont rompus à l'évaluation. C'est un exercice permanent qu'ils assument avec courage. Evalués quotidiennement par leurs étudiants, ils le sont également, et sévèrement, chaque fois qu'ils soumettent un article pour publication dans une revue de qualité. Evalués par leur Ministère de tutelle lorsqu'ils présentent un nouveau projet pédagogique à habilitation, ils le sont également lorsqu'ils sollicitent des crédits de recherche. Evalués par les grands organismes de recherche s'ils font partie d'une structure associée, ils le sont aussi, régulièrement, pour le déroulement de leur carrière. Mais il abordent toujours ces confrontations avec sérénité car ils savent que c'est le prix de leur autonomie.

Clermont-Ferrand, le 27 septembre 1994

Professeur Michel DOLY

PUBLICATIONS DU COMITE

Rapports d'évaluation

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986
L'Ecole française de Rome, 1986
L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987
L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988
L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988
L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
La Géographie dans les universités françaises :
une évaluation thématique, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989
L'Ecole normale supérieure, 1990
L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990
L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991
L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991

L'Ecole nationale supérieure de mécanique de
Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,
1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble,
1991
L'Ecole française d'Athènes, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-
Cambésis, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du
rayonnement - Caen, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III,
1991
L'Institut national des langues et civilisations
orientales, 1991
L'université Paris X, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de
Rouen, 1991
L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de
Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'Ecole des Chartes, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992

L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992

L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992

L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

L'université Toulouse - Le Mirail, 1992

L'université Nancy I, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'université Bordeaux I, 1993

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'université René Descartes - Paris V, 1993

L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993

L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993

L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993

L'université de Metz, 1993

L'université d'Orléans, 1993

L'université de Franche-Comté, 1993

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993

L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993

L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994

L'université François Rabelais - Tours, 1994

L'université d'Aix-Marseille II, 1994

L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994

L'université Stendhal - Grenoble III, 1994

L'université Bordeaux II, juin 1994

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, août 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, août 1994

L'université des sciences sociales-Toulouse I, août 1994

L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, septembre 1994

Autres publications

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993

Les enseignants du supérieur, 1993

Rapport au Président de la République, juin 1994

Bulletin du CNE, Numéros 1 à 18

Directeur de la publication : René Mornex
Edition - Diffusion : Françoise Massit-Folléa